



UNIL | Université de Lausanne

FACULTE DES SCIENCES SOCIALES ET POLITIQUES

INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES, HISTORIQUES ET
INTERNATIONALES

La « citoyenneté en armes » dans le contexte des conflits du XXIème siècle

Etude du cas des groupes d'autodéfense mexicains



Mémoire de Maîtrise en Science Politique

Mondialisation : enjeux politiques, sociaux et environnementaux

Présenté par : Zoé Lanz

Directeur de mémoire : Bernard Wicht

Expert : Ami-Jacques Rapin

Session d'automne 2017

« Yo también quisiera ver en el mundo un lugar donde nunca se hayan utilizado armas, pero quienes nos obligan a usar esas armas? Nos las impone el gobierno. Ellos son los que de repente nos obligan a tomar represalias hasta contra ellos mismos, porque nunca nos hacen caso a lo que nosotros queremos. Por más pacífico que tu eres, llegas a tu límite. Todos tenemos un límite ».

Habitante du Michoacán

Remerciements

Je tiens à remercier chaleureusement toutes les personnes qui m'ont soutenue tout au long de la création de ce mémoire.

Un grand merci tout particulier à mon directeur de mémoire, Monsieur Bernard Wicht, qui par sa grande disponibilité, sa gentillesse, sa patience, ses précieux conseils et son enthousiasme m'a offert un suivi attentif pour l'élaboration de ce travail et a éveillé ma curiosité pour des thématiques passionnantes.

Je remercie également Monsieur Ami-Jacques Rapin, qui a accepté d'offrir son expertise pour la soutenance de ce mémoire et a fait preuve d'une grande disponibilité.

Un immense merci à ma famille et mes amis qui m'ont encouragée tout au long de mon parcours universitaire et m'ont témoigné leur confiance et leur soutien continu. Merci à Manu, pour son accompagnement, sa relecture attentive ainsi que nos différents échanges qui ont constitué un apport considérable à cette recherche et ont permis de clarifier et d'affiner mes propos.

Table des matières

Introduction	8
Chapitre 1 : Cadre théorique	13
1.1. Citoyenneté et violence : le cadre défini par l'Etat moderne	14
1.1.1. Le monopole de la violence légitime aux mains de l'Etat-nation	14
1.1.2. Liberté civile et rôle de la « citoyenneté en armes »	19
La « légitime défense » comme droit naturel : garantir sa sécurité	22
La « prise d'armes » comme geste politique : revendiquer la liberté	23
Le « citoyen en armes » comme représentant de la volonté du peuple	28
1.2. La transformation de la guerre	33
1.2.1. Les « guerres irrégulières » à l'ère de la mondialisation	33
1.2.2. Conflits de basse intensité : logiques et caractéristiques	40
Nouveaux combattants et « guerre au sein des populations »	40
Physionomie des combats	46
Economie de la terreur	49
1.2.3. Affaiblissement de la légitimité étatique et redéfinition du monopole de la violence	54
1.3. La liberté citoyenne dans ce nouvel environnement	60
1.3.1. Conséquences de la transformation de la guerre sur le « pacte démocratique »	61
1.3.2. Réactions citoyennes : la construction d'une démarche d'autodéfense	64
Chapitre 2 : Méthodologie	67
2.1. Problématique, question de recherche et hypothèses	67
2.2. Données	70
Chapitre 3 : Mexique : laboratoire des conflits du XXI^{ème} siècle	71
3.1. Contextualisation politique	71
3.2. Guerre de la drogue et « Etat narco »	81
3.3. Démocratie et mobilisations citoyennes	91
3.4. Conclusion intermédiaire	98
Chapitre 4 : Las "autodefensas", milices d'autodéfense mexicaines	103
4.1. Groupes d'autodéfense civile: un nouvel acteur clé	104
4.1.1. Contexte d'émergence de la résistance armée	104
Des zones marquées par la « faillite » étatique	104
Insécurité et logique de prédation	105
Prise d'armes	111

4.1.2. Soulèvement et revendications.....	113
Agir pour la liberté de la communauté.....	114
Une organisation horizontale	117
Le droit de se défendre et de porter une arme.....	119
Groupes d'autodéfense et polices communautaires : une différence éclairante	122
4.1.3. Pratiques de guerre.....	127
Une gestion locale de l'insécurité.....	127
Résultats et efficacité de la résistance civile	130
4.2. Défenseurs légitimes ou criminels parmi d'autres?	132
4.2.1. Les dérives des milices d'autodéfense.....	132
L'éloignement du « local »	132
De l'autodéfense à l'auto-justice	133
L'infiltration du crime organisé	136
4.2.2. Nuances et identification des fragilités du mouvement.....	138
4.3. Une relation trouble avec l'Etat	142
4.3.1. Réactions et interventions du gouvernement.....	144
Désintérêt.....	144
De la « collaboration » à la dénonciation	146
Désarmement.....	148
Division et stabilisation	149
4.3.2. La (re)définition du statut des combattants irréguliers.....	153
4.4. Discussion des hypothèses	156
4.4.1. La « citoyenneté en armes » comme réponse stratégique immédiate.....	156
4.4.2. Les Autodéfenses : acteurs de guerre malgré eux	157
4.4.3. Les milices au service de l'Etat ?	158
Conclusion.....	160
Durabilité du mouvement	160
Légitime défense... et après ? La nécessité de repenser le « pacte démocratique »	165
Bibliographie	174
Annexes.....	189

Introduction

Au Mexique, la violence, le crime et le sentiment d'insécurité constituent les symptômes à conséquences fatales d'un conflit armé interne qui fragilise cet Etat fédéral depuis de nombreuses années. Particulièrement ravagé par six ans de guerre féroce contre le « narcotrafic » orchestrée par l'ex-Président Felipe Calderon entre 2006 et 2012, le pays semble dépassé par un conflit dont les règles du jeu ne sont plus entièrement dictées et maîtrisées par le pouvoir étatique. Cette guerre civile est caractérisée par l'implication d'une multitude d'acteurs - cartels, armée, polices fédérales et locales, gangs, groupes paramilitaires et population - liés entre eux par des connections troubles. Dans ce tissu de relations gravement touché par la corruption, les cartes sont brouillées et une forme de guerre « déstructurée » semble y être menée : « nous nous éloignons des guerres conventionnelles, limitées aux spécialistes, qui pouvaient constituer une forme de continuation de la politique par d'autres moyens ; nous sommes dans l'ère de la guerre de tous contre tous¹ ». Cette formule exprime bien la trame dans laquelle s'inscrit ce travail, à savoir une réflexion autour de l'émergence de conflits d'un type nouveau, caractérisés par une « perte de substance » de l'Etat moderne², qui peine désormais à remplir ses fonctions primaires, ceci se traduisant notamment par une « incapacité à assurer la sécurité, l'ordre public et surtout la défense de sa population en cas de crise ou de conflit armé³ ».

Dans ce contexte-ci, des « groupes d'autodéfense civile », autrement dit l'organisation de citoyens en milices luttant pour la garantie de leur propre sécurité et celle des leurs, ont pris les armes et se répandent dans de nombreux Etats mexicains depuis 2011⁴. Cette « réponse citoyenne » fera justement l'objet de notre travail. La population, qui est la première victime de cette guerre de la drogue, « subit l'ultra violence et la terreur des gangs et des cartels (exécutions sommaires, décapitations, enlèvements et séquestrations) sans pouvoir compter ni

¹ Lamaisonneuve E., *La violence qui vient : essai sur la guerre moderne*, Arléa, 1997, p. 165.

² Wicht B., *Europe Mad Max demain ? Retour à la défense citoyenne*, Favre, 2013, p. 59.

³ Aivo G., *Le statut de combattant dans les conflits armés non internationaux*, Bruylant, 2013.

⁴ Marijn T., « Les groupes d'autodéfense civile au Mexique : défenseurs légitimes, groupes incontrôlables ou lanceurs d'alerte ? », *Politique étrangère*, n°4, 2014, p. 113.

sur la protection de l'armée ni sur celle de la police⁵ ». Face à cette situation de vulnérabilité, les forces d'autodéfense, dont nous examinerons précisément les motivations et le fonctionnement dans le cadre de ce mémoire, ont pris de l'ampleur et détiennent actuellement un pouvoir et un contrôle qui questionnent le système plus globalement. En effet, leurs opérations - caractérisées par un ancrage microlocal et répondant à l'impuissance de l'Etat face à la diffusion de la criminalité organisée - touchaient déjà 16 des 31 Etats mexicains en 2014⁶. Ces milices, composées de villageois de tous types, remplissent désormais des fonctions de sécurité publique d'ordinaire assumées par les institutions officielles: « Those autodefensas have begun to perform most, if not all, of the public safety functions that are usually the responsibility of government police forces and their activities have included the establishment of access controls or checkpoints at the entrances to certain towns or villages, detentions, arrests and perfunctory trials, the use of corporal punishment and in some cases the penalty of forced labor by criminal suspects that have being detained in make-shift jails⁷ ».

Comment expliquer l'apparition et la montée en puissance de cette mobilisation citoyenne ? Quels enjeux ces milices civiles soulèvent-elles en tant que groupes armés non étatiques ? Quel rôle incarnent-elles et quelle relation entretiennent-elles avec les autorités étatiques ? Un premier regard sur la situation mexicaine permet de saisir la complexité d'un tel phénomène, notamment au travers de la question de leur légitimité, l'Etat central vacillant entre l'indifférence, l'institutionnalisation ou la dissolution de ces milices peu ordinaires.

Encore relativement peu analysé dans la littérature scientifique, il nous paraît pertinent de nous pencher sur ce mode particulier de défense citoyenne dans le cadre du conflit interne mexicain. L'intérêt de notre travail consiste donc plus précisément en l'étude du cas de l'émergence des groupes d'autodéfense, de leur place au sein de cette guerre civile, leurs motivations, leurs revendications, leur

⁵ Wicht B., *L'avenir du citoyen-soldat*, Le Polémarque, 2015, p. 43.

⁶ Marijn T., « Les groupes d'autodéfense civile au Mexique : défenseurs légitimes, groupes incontrôlables ou lanceurs d'alerte ? », op.cit., p. 118.

⁷ Hale G., « Autodefensas, Vigilantes and Self-Policing in Mexico: Civilian Dominance over Public Safety Policies? », *Small wars*, 2014, p. 2.

organisation, leur relation avec les institutions officielles ainsi que les dérives possibles d'un tel mouvement.

Afin de mettre en lumière ces mécanismes, il sera important de situer notre objet d'étude dans le champ théorique et ainsi de baliser les contours de notre analyse. Pour cela, nous nous appuierons sur plusieurs auteurs et sur différents apports théoriques, qui permettront d'ancrer notre réflexion et de construire des hypothèses que nous pourrons ensuite vérifier à l'aide d'un travail empirique basé sur diverses sources primaires et secondaires.

Nous présenterons dans un premier temps le processus de monopolisation de la violence légitime dans le cadre de la formation de l'Etat moderne et le « pacte » établi avec la population civile qui a accepté de léguer une partie de sa liberté afin que l'Etat garantisse sa sécurité. Nous aborderons ensuite les limites de cette relation Etat/citoyens, en rappelant le rôle historique de la « citoyenneté en armes » qui de tous temps a revendiqué des espaces de liberté en se fondant notamment sur la notion philosophique de « légitime défense » et sur l'idéal démocratique originel.

Dans un second temps, nous exposerons des éléments conceptuels liés à la « transformation de la guerre ». Il sera ici question de théories problématisant la configuration des conflits actuels. La guerre interétatique, modèle dominant des conflits jusqu'en 1945, a en effet laissé place à des formes de guerres intraétatiques et l'on assiste à une redéfinition des rapports de force impliquant une nouvelle logique en matière de monopole de la violence. Conceptualisée au début des années 90, plusieurs chercheurs⁸ ont décrit cette mutation des « formes classiques de la guerre conventionnelle » en « guerres irrégulières », caractérisées par l'émergence de nouveaux acteurs concurrençant le pouvoir de coercition de l'Etat au sein même de son territoire et ayant pour but de « prendre le contrôle de la population par n'importe quel moyen⁹ ». Afin de saisir la portée de cette transformation, nous partirons du postulat énoncé par Charles Tilly, selon lequel

⁸ Cf. en particulier Van Creveld M., *La transformation de la guerre*, Ed. du Rocher, 1998. ; Kaldor M., *New and Old Wars. Organized Violence in a Global Era*, Cambridge, Polity Press, 1999.

⁹ Wicht B., « Une révolution militaire en sous-sol ? Le retour du modèle Templiers », *Stratégique*, 2009, 1, n° 93-94-95-96, p. 81.

« la guerre fait l'Etat¹⁰ » et questionnerons l'effacement de l'Etat-nation au sens de la définition wébérienne, qui ne semble plus en mesure d'assurer ses fonctions régaliennes au sein de ce nouveau type de conflit.

Finalement, nous nous focaliserons plus précisément sur la figure du « citoyen en armes ». S'inscrivant dans la continuité de l'axe théorique précédent, nous examinerons la transformation du monopole de la violence et la marge de manœuvre du citoyen vis-à-vis de l'Etat et des nouveaux concurrents dans le contexte des conflits actuels décrits brièvement ci-dessus. Quelle est la place du « citoyen en armes » dans nos sociétés contemporaines caractérisées par l'inadéquation des armées nationales et l'affaiblissement des institutions étatiques, et quelles fonctions peut-il incarner dans ce nouvel univers d'apparence chaotique ? Comment se positionne-t-il face à cette situation de rupture du « contrat hobbesien » ? La fin du système de protection étatique aurait-elle sonné, et si oui, que cela signifie-t-il pour les communautés de citoyens en proie à une telle situation de conflit ?

Il importe donc de considérer ce qu'il se passe dans ce nouveau contexte où le monopole étatique se défait au profit de « féodalités en concurrence » telles que gangs, cartels, armée, polices. C'est dans cette situation de « loi de la jungle » qu'apparaissent les autodéfenses citoyennes pour se protéger de ces nouveaux prédateurs susmentionnés. Partant de là, il sera intéressant de dévoiler les contours de cette nouvelle quête de « liberté citoyenne », en retraçant le parcours et le fonctionnement de ces milices.

Après avoir développé notre réflexion théorique (chapitre 1), il s'agira de construire un certain nombre d'hypothèses de recherche et de décrire brièvement notre méthodologie ainsi que les sources utilisées pour ce travail (chapitre 2). Nous consacrerons ensuite une première partie analytique à la description du conflit mexicain (chapitre 3), permettant d'en saisir les caractéristiques au regard des outils théoriques développés en amont et de situer le contexte d'émergence des groupes d'autodéfense. Nous poursuivrons notre réflexion en nous focalisant

¹⁰ Tilly C., « La guerre et la construction de l'Etat en tant que crime organisé », *Politix*, 2000, vol. 13, n°49, p. 98.

sur les milices civiles elles-mêmes (chapitre 4) en différentes parties : la première permettra d'expliquer en quoi consistent les groupes d'autodéfense et comment ce phénomène s'est développé au Mexique, puis de mettre en lumière leur organisation et leurs revendications. Un second point se concentrera sur l'évolution des pratiques et des discours des milices d'autodéfense afin d'évaluer leurs intentions et de mesurer ainsi leur dissemblance ou leur similitude avec d'autres groupes armés non étatiques aux pratiques criminelles. Le troisième point sera axé sur la relation de ces groupes avec l'Etat, en analysant ses réactions face à ce mouvement armé qui clame le besoin d'une présence étatique plus importante tout en empruntant des voies remettant en question la légitimité de celui-ci. Enfin, la dernière partie nous permettra de reprendre nos hypothèses et tenter de formuler des réponses à nos questionnements de départ.

Chapitre 1 : Cadre théorique

Ce mémoire s'appuie sur les apports théoriques de différents auteurs qui permettent de constituer un socle conceptuel nécessaire à l'analyse de notre objet d'étude. Dans le but de mettre en lumière le rôle des forces d'autodéfense civiles dans le contexte de la guerre mexicaine, il convient de se placer dans une perspective de sociologie historique du politique afin de décrire le rapport que la citoyenneté entretient avec la violence et la liberté, selon le pouvoir politique et le contexte conflictuel en place.

Plus précisément, il s'agit dans un premier temps de se pencher sur le processus de « monopolisation de la violence légitime » au cœur de la formation de l'Etat moderne, aujourd'hui encore forme dominante d'organisation politique dans le monde occidental mais en proie à une importante reconfiguration comme nous le verrons. Pour cela, nous prenons comme point de départ la thèse élaborée par Charles Tilly notamment, selon laquelle « la guerre fait l'Etat », ou comment le militaire détermine le politique. Nous mobilisons les travaux de cet auteur ainsi que ceux de Max Weber, Norbert Elias et Thomas Hobbes, qui nous permettent de mettre en lumière les mécanismes historiques ayant amené une autorité supérieure à soumettre une population, celle-ci renonçant à l'exercice de la violence au profit d'un gouvernement étatique supposé offrir des garanties en échange. Ce premier volet théorique permet d'effectuer un bref rappel de l'espace de liberté que les citoyens se sont construits dans le cadre des structures sociopolitiques et militaires à l'époque moderne, avant de considérer le tournant de ces dernières décennies qui impose une reformulation nécessaire des possibilités citoyennes dans un tout nouvel environnement stratégique.

Dans un second temps, nous nous basons sur les théories des « nouvelles guerres », élaborées initialement par Martin Van Creveld et Mary Kaldor, puis reprises par de nombreux chercheurs durant ces dernières décennies. Elles exposent les caractéristiques d'une transformation de la guerre depuis 1945. Nous verrons comment cette évolution touche l'organisation de l'Etat moderne et bouleverse nos conceptions conventionnelles- désormais inadaptées- des conflits.

Il s'agit ainsi de mettre en avant l'importance des nouvelles formes d'affrontements qui engendrent la désorganisation de la structure existant jusqu'alors et laissent place à de nouveaux acteurs défiant le monopole de la violence légitime de l'Etat. Dans un contexte de violence de plus en plus épisodique et diffuse, différentes entités en concurrence luttent en effet pour le pouvoir et le contrôle de la population, ce qui entraîne la naissance de nouvelles formes d'organisations politico-militaires et la déstabilisation du rapport Etat/citoyens.

Cette compréhension des mutations de la guerre s'impose avant de pouvoir, dans un troisième temps, s'intéresser directement aux conséquences de ces changements pour la figure du citoyen et son rapport aux armes. Au cœur du questionnement de notre travail, il s'agira de saisir la place de la citoyenneté au sein de ce nouvel environnement stratégique, son rôle et sa marge de manœuvre face à cette situation de « reféodalisation » des rapports de force en jeu.

1.1. Citoyenneté et violence : le cadre défini par l'Etat moderne

1.1.1. Le monopole de la violence légitime aux mains de l'Etat-nation

Ces repères théoriques se basent sur les œuvres de Max Weber, Charles Tilly et Norbert Elias, dont les grilles de raisonnement font autorité en ce qui concerne l'analyse historico-politique des mécanismes de construction et de légitimation des Etats-nations, ainsi que de la relation entre la pratique de la guerre et les formes de souveraineté étatique moderne. En guise d'introduction, ces premiers éléments doivent être considérés comme un bref rappel des arguments de ces auteurs permettant d'éclairer la question du monopole de la violence physique légitime, concept que nous retrouverons tout au long de notre travail.

Charles Tilly (1929-2008), sociologue américain, développe dans ses travaux l'importance de la relation structurelle entre la guerre et les formes d'organisation politique. Selon lui, « la guerre fait l'Etat », autrement dit « l'organisation et le déploiement de la violence eux-mêmes sont pour beaucoup à l'origine de la

structure caractéristique des Etats européens¹¹». En mettant en lumière le processus d'adaptation de la forme d'organisation politique à la pratique de la guerre, il présente la structure de l'Etat tel que nous le connaissons (impôt, bureaucratie centralisée, contrôle d'un territoire et d'une population -au besoin par la contrainte¹²) non pas comme une forme d'organisation légitime par « nature » mais bien plus comme le « produit secondaire des efforts des gouvernants pour acquérir les moyens de la guerre¹³ ». Dans cette optique, la domination que l'Etat moderne a réussi à concentrer entre ses seules mains et imposer à ses citoyens n'est pas une évidence mais le résultat d'une structure adaptée au contexte conflictuel en place à l'époque : « Les empires, les royaumes, les cités- Etats, les fédérations de cités, les réseaux de seigneurs terriens, les Eglises, les ordres religieux, les ligues de pirates, les bandes de guerriers et bien d'autres formes d'organisation de pouvoir prévalurent en Europe à différentes époques durant le dernier millénaire. La plupart de ces organisations méritent le titre d'Etat d'une manière ou d'une autre, parce qu'elles contrôlèrent les principaux moyens concentrés de contrainte dans le cadre de territoires délimités et exercèrent leur droit de priorité sur toutes les autres organisations qui agissaient sur leur territoire¹⁴ ».

Max Weber (1864-1920), célèbre sociologue et économiste allemand, définit l'Etat moderne comme « un groupement de domination de caractère institutionnel qui a cherché (avec succès) à monopoliser, dans les limites d'un territoire, la violence physique légitime comme moyen de domination et qui, dans ce but, a réuni dans les mains des dirigeants les moyens matériels de gestion¹⁵ », et fait lui aussi remarquer l'importance du monopole de la violence physique légitime comme élément central de l'existence étatique, au détriment d'autres formes d'organisation politique.

¹¹ Tilly C., « La guerre et la construction de l'Etat en tant que crime organisé », *Politix*, 2000, vol. 13, n°49, p. 112.

¹² Wicht B., op.cit. (2009), p. 72.

¹³ Tilly C., *Contrainte et capital dans la formation de l'Europe 990-1990*, 1992, Paris, Aubier, p. 38.

¹⁴ Ibid., p. 24.

¹⁵ Weber M., *Le savant et le politique*, Paris, Union Générale d'Éditions, 1963 (1919), p.33.

Partant du postulat selon lequel l'Etat a su s'imposer face à d'autres formes politiques revendiquant le monopole de la violence légitime, on peut se demander selon quelles logiques cela a pu être possible. A la lumière des travaux de Tilly, on comprend que l'Etat peut être considéré comme une mafia qui a réussi. Comme déjà évoqué, la création de l'appareil étatique moderne doit se comprendre dans une logique d'antériorité de la guerre par rapport à l'Etat : l'évolution de l'art de la guerre détermine le politique¹⁶. Sans entrer dans les détails de l'interprétation globale de l'histoire européenne, notons que les changements militaires qui touchent le monde occidental dès la fin du XVI^{ème} siècle (apparition des armes à feu, augmentation des effectifs, professionnalisation des armées) entraînent non seulement le renforcement de l'emprise de l'Etat sur la société qu'il contrôle et protège, mais également la mise en place d'une bureaucratie chargée de coordonner les activités militaires mobilisant de plus en plus d'hommes et coûtant de plus en plus cher¹⁷. Soutenir l'effort de guerre suppose donc de rompre avec l'organisation décentralisée des armées féodales au profit d'une armée permanente sous contrôle étatique et de se doter d'un système de financement adapté. La construction du monopole de la violence légitime se précise, l'Etat moderne mise sur la pacification à l'intérieur de son territoire unifié et la guerre ne répond plus à des initiatives privées mais devient un acte politique tourné vers l'extérieur des frontières. L'adaptation de l'organisation politique de l'Etat moderne, permettant la sécurisation de son territoire et la pratique de ce type de guerre, a été concluante et a permis de construire sa suprématie. Au jeu de la guerre, ce sont donc les Etats-nations qui vont s'imposer puisqu'ils ont réussi à conquérir une population nombreuse pour former une grande armée et prélever d'importantes sources de capital - constituant des avantages militaires décisifs - tout en conservant une superficie limitée afin d'assurer son pouvoir sur l'ensemble du territoire. Dans ce sens-là, la guerre constitue un outil au service du politique.

Comme l'explique également Norbert Elias, sociologue allemand du 20^{ème} siècle dans son ouvrage « *Über den Prozess der Zivilisation*¹⁸ », l'Etat est parvenu à

¹⁶ Wicht B., op.cit. (2009), p. 72.

¹⁷ Déloye Y., *Sociologie historique du politique*, Paris, La Découverte, Repères, 2007, p. 45.

¹⁸ Elias N., Ouvrage traduit sous les titres de *La Civilisation des mœurs*, Calmann-Lévy, 1973 (1939) et *La Dynamique de l'Occident*, ibid., 1975 (1939).

désarmer ses concurrents, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur : non seulement les autres formes d'organisations politiques susceptibles de concurrencer son pouvoir sur son territoire sont éliminées peu à peu, mais parallèlement le pouvoir central réussit également à « transformer le chevalier en courtisan¹⁹ », autrement dit à asservir sa population. Les gouvernements étatiques ont su imposer une différence légitime entre la guerre et les ressources coercitives - dont l'usage leur appartient - et le crime et la justice privée - qu'ils sont en droit de punir. Dès lors, les citoyens sont tenus de maîtriser leurs pulsions de violence et toute forme de maniement d'armes ou d'actes d'auto-justice sont assimilés à de l'anarchie.

En résumé, c'est donc le monopole de la violence et le monopole fiscal qui ont déterminé la forme de l'Etat moderne et assurent son pouvoir, comme l'explique Norbert Elias : « La société que nous appelons la société moderne est caractérisée (...) par un niveau bien déterminé de la monopolisation. La libre disposition des moyens militaires est retirée au particulier et réservée au pouvoir central, quelle que soit la forme qu'il revête; la levée des impôts sur les revenus et les avoirs est également du domaine exclusif du pouvoir social central. Les moyens financiers qui se déversent ainsi dans les caisses de ce pouvoir central permettent de maintenir le monopole militaire et policier qui, de son côté, est le garant du monopole fiscal. Les deux monopoles se tiennent la balance, l'un étant inconcevable sans l'autre. A la vérité, il s'agit tout simplement de deux aspects différents de la même position monopoliste²⁰ ».

En outre, Max Weber explique que pour durer, une domination doit créer et renforcer une croyance en sa légitimité, autrement dit convaincre le peuple qu'il est juste de lui céder le monopole de la violence légitime. Selon lui, cette domination peut être de caractère traditionnel, légal-rationnel ou charismatique²¹ : l'obéissance au (ou aux) détenteur(s) du pouvoir peut être issue d'une coutume, ou de la croyance en la légalité formelle des règlements et du droit, ou encore d'une soumission non rationnelle à un individu possédant une vertu

¹⁹ Elias N., *ibid* (1975) p. 25.

²⁰ Elias N., *op.cit.* (1975), p. 25.

²¹ Weber M., *Economie et société 1. Les catégories de la sociologie*, Paris, Plon (Agora/Press Pocket), 1995, p. 317.

héroïque ou une valeur exemplaire (par exemple obéissance à un chef incarnant un idéal et ayant une mission). L'Etat-nation tel que nous le connaissons s'est principalement fondé sur une domination légale-rationnelle, qui repose sur la soumission à des ordres impersonnels émanant de l'administration publique.

La réflexion de Charles Tilly permet, elle, de saisir l'articulation entre l'usage de la force et le processus de légitimation du pouvoir politique étatique, qui s'est imposé au terme d'une longue évolution : « Qu'est-ce qui distinguait la violence exercée par les Etats de la violence exercée par n'importe qui d'autre ? Sur le long terme, suffisamment d'éléments pour rendre crédible la distinction entre force « légitime » et « illégitime ». Au final, les agents étatiques ont exercé la violence sur une échelle plus grande, plus efficacement, plus amplement, avec un assentiment plus large des populations assujetties et avec la collaboration plus facile des autorités voisines que ne pouvaient le faire les agents d'autres organisations. Mais il a fallu beaucoup de temps pour que ces distinctions soient établies. Au début du processus de construction étatique, plusieurs groupes avaient le droit de recourir à la violence, ou l'habitude d'en faire usage pour parvenir à leurs fins, ou les deux à la fois. Le continuum allait des pirates et des bandits jusqu'aux rois, en passant par les collecteurs d'impôts, les détenteurs de pouvoirs régionaux et les soldats professionnels²² ».

Selon Tilly, l'Etat représente donc à l'origine un prédateur, au même titre que pourrait l'être une autre forme d'organisation violente étant parvenue à prendre le contrôle de la société. Ce que l'on appelle « crime organisé » lorsque le phénomène ne prend pas trop d'ampleur est en réalité la voie par laquelle l'Etat s'est construit et maintient son autorité : « Si le racket en échange de protection représente la forme la plus manifeste du crime organisé, alors la guerre et l'Etat - quintessence de ce type de racket avec l'avantage de la légitimité - apparaissent comme les plus grands exemples de crime organisé²³ ».

Sur la base de ce raisonnement, plusieurs questions autour de la dynamique entre l'Etat moderne et la liberté de ses citoyens se profilent. Selon quelle logique ces

²² Tilly C., « La guerre et la construction de l'Etat en tant que crime organisé », op.cit., p.101.

²³ Ibid., p.3.

derniers ont-ils accepté de se soumettre à cette autorité ? Tilly soulève cette interrogation dans son ouvrage : « Comment les gouvernements racketteurs eux-mêmes acquièrent-ils de l'autorité ? Au plan des faits et de la morale, c'est l'une des plus vieilles interrogations de l'analyse politique. Néanmoins, en remontant jusqu'à Machiavel et Hobbes, les observateurs politiques ont reconnu que, quoiqu'ils fassent d'autre, les gouvernements organisent et, autant que possible, monopolisent la violence²⁴ ».

Max Weber part du principe selon lequel « tout véritable rapport de domination comporte un minimum de volonté d'obéir, par conséquent un intérêt, extérieur ou intérieur, à obéir²⁵ ». Nous pouvons trouver la nature de cet intérêt dans la réflexion de Tilly, qui explique que sous la notion générale de violence organisée, les agents étatiques remplissent également une fonction de protection²⁶, c'est-à-dire l'élimination ou la neutralisation des ennemis de leurs « clients ». C'est dans cette optique d'« échanges de services » que nous allons considérer la place de la citoyenneté dans ce contexte-ci : la population accepte d'entretenir l'Etat (par le biais de l'impôt), en échange de la protection que ce dernier offre contre d'autres prédateurs. C'est le schéma hobbesien : pour quitter l'état de nature et éviter la guerre de tous contre tous, l'individu abdique sa liberté contre cette sécurité et renforce ainsi la souveraineté étatique²⁷.

1.1.2. Liberté civile et rôle de la « citoyenneté en armes »

Comme déjà évoqué ci-dessus, la conception politique de l'Etat moderne et de son monopole de la violence légitime prend sa source principalement dans la philosophie contractualiste de Thomas Hobbes (1588-1679) exposée dans son célèbre ouvrage « Le Léviathan²⁸ ». Il y fonde la légitimité de la centralisation de la violence dans les mains du souverain sur l'acceptation par le peuple d'une

²⁴ Ibid., p. 100.

²⁵ Weber M., op.cit (1995), p. 313.

²⁶ Tilly C., « La guerre et la construction de l'Etat en tant que crime organisé », op.cit., p.111.

²⁷ Hobbes T., *Léviathan. Traité de la matière, de la forme et du pouvoir de la république ecclésiastique et civile* (1651), traduction française intégrale par Folliot P., Les classiques des sciences sociales, 2003. <http://dx.doi.org/doi:10.1522/cla.hot.lev>

²⁸ Ibid.

soumission nécessaire pour échapper à l'insécurité de « l'état de nature », sans quoi un état de paix serait impossible. Le maintien de la sécurité devient donc une condition essentielle de la légitimité de l'Etat moderne : « Maintenance of internal security constitutes a core function of the modern state. Thomas Hobbes, perhaps the most forceful advocate of this notion, held that "a state that cannot provide protection cannot command obedience and hence is not a state at all"²⁹ ».

L'origine du phénomène étatique peut de ce fait être caractérisée par la formule « protection contre rémunération³⁰ », établissant un rapport de force entre l'Etat et les citoyens. Ces derniers deviennent avant tout des sujets et des contribuables consentant au pouvoir souverain et jouissant d'une « liberté » très limitée, mais recevant en échange la garantie d'un certain ordre social relativement stable et sûr (notons également le développement en parallèle de l'Etat-providence, qui a pour but de garantir à chacun une place dans la société). Ce modèle ne concède qu'une liberté « négative » au peuple qui ne participe que de manière indirecte au gouvernement. Les démocraties représentatives, en vigueur dans la plupart des Etats modernes aujourd'hui, résultent de cette organisation du pouvoir : les citoyens sont parvenus à négocier un espace de liberté (pas d'impôt sans représentation) mais restent soumis au pouvoir central duquel ils sont relativement éloignés. Comme nous le verrons plus loin et comme le souligne Rouyer, la plupart des démocraties contemporaines se sont donc écartées de l'idéal-type prôné à l'origine : « La démocratie représentative, qui pouvait encore passer au XVIIIe siècle pour une aberration anti-démocratique parce qu'elle dépossédait les citoyens de la gestion directe de leurs affaires, contribue aujourd'hui à définir la norme démocratique (...)»³¹ ». En effet, la démocratie n'est pas corrélée systématiquement à la représentation telle que nous la connaissons aujourd'hui : il s'agit d'une invention moderne.

Dans cette dynamique de l'Etat-nation, les armées et les polices, symboles du monopole de la violence étatique, servent donc à maintenir l'ordre tel qu'il est et à

²⁹ Peic G., « Civilian Defense Forces, State Capacity, and Government Victory in Counterinsurgency Wars », *Studies in Conflict & Terrorism*, vol. 37, n°2, 2014, p.162.

³⁰ Wicht B., op. cit. (2015), p. 21.

³¹ Rouyer M., « La démocratie n'est plus ce qu'elle n'était pas. Réflexion sur la démocratie à l'aune de l'Europe », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, vol. 1, n°1, 2004, p. 97.

renforcer le pouvoir du gouvernement en place. Les soldats professionnels remplissent la promesse de protection de la population face à l'ennemi extérieur (les adversaires étant potentiellement les autres nations) et le « contrat » entre l'Etat et ses citoyens semble être respecté. Pour reprendre la logique exposée dans la partie précédente, les guerres modernes ont non seulement « fait l'Etat » tel qu'il est, mais également façonné le guerrier à leur image (combattant régulier des armées nationales).

Toutefois, l'acceptation par les individus de ce « contrat social » n'est pas une donnée figée et peut potentiellement être remise en question: de tous temps, les citoyens ont lutté pour garantir leur autonomie et s'assurer le respect de leurs droits ainsi que la protection de leurs intérêts.

Notre réflexion porte précisément sur la « citoyenneté en armes » que l'on peut assimiler à une conception démocratique traditionnelle et que l'on retrouve sous diverses formes à différentes époques historiques, indépendamment du modèle d'organisation politique en place. C'est de la population civile qu'il s'agit, en tant qu'acteurs participant à définir leurs conditions d'existence, et de l'exercice de la légitime défense sous différents aspects. C'est l'image d'un « corps de citoyens et armé et indépendant, idéal préconisé par Aristote au Livre III de la Politique³² ». Pour cela, il faut comprendre que de tous temps la citoyenneté³³ a tenté d'assurer son autonomie et la reconnaissance de ses droits et libertés en usant -au besoin- de son pouvoir militaire pour garantir sa propre protection et négocier sa participation aux affaires publiques. Ces revendications populaires ont notamment pour but de contrer une éventuelle domination qui n'irait plus dans le sens du bien-être général. Schématiquement, nous pouvons donc avancer que la « citoyenneté en armes » remplit deux rôles : d'une part une réaction directe face à des attaques dans le but de défendre sa vie et ses biens, d'autre part une

³² Skinner Q., *Les Fondements de la pensée politique moderne*, trad., Paris, Albin Michel, 2001 (1978), p. 122.

³³ Dans le cadre de ce travail, nous utilisons le terme « citoyenneté » dans son acception la plus générale (regroupant les membres d'une Cité ou d'un Etat) qui permet d'aborder différentes époques historiques et différentes sociétés tout en étant conscients que ce concept est en construction permanente et n'a pour longtemps pas intégré l'ensemble d'une population. Notre réflexion porte avant tout sur la « liberté civile » face à différents prédateurs et non pas sur la nature de la citoyenneté en soi.

revendication plus générale de liberté, un rempart contre l'oppression ou, autrement dit, une volonté du peuple de prendre son destin en mains et de gérer par soi-même les affaires collectives.

La « légitime défense » comme droit naturel : garantir sa sécurité

La première fonction de la citoyenneté en armes peut être lue dans la continuité de la vision contractualiste de Hobbes : « par le contrat social, l'individu cède une partie de sa liberté afin que l'Etat garantisse sa sécurité. Si cette sécurité n'est plus assurée, il appartient à chaque sujet de droit de se substituer à l'autorité publique et d'assurer, au besoin par la violence, le respect de ses intérêts³⁴ ». La légitime défense se présente donc comme un droit naturel, décrit par Hobbes selon ces termes : « l'obligation des sujets envers le souverain s'entend aussi longtemps, et pas plus, que dure la puissance grâce à laquelle il a la capacité de les protéger. En effet, le droit que, par nature, les humains ont de se protéger eux-mêmes, quand personne d'autre ne peut le faire, ne peut être abandonné par aucune convention³⁵ ».

Notons que la légitime défense se distingue de la vengeance, en ce sens qu'elle constitue une réaction immédiate alors que la vengeance est « une action de rétorsion personnelle, unilatérale et décalée dans le temps par rapport à l'agression³⁶ ». La légitime défense constitue une substitution temporaire à une autorité publique absente. Elle répond ainsi à une logique de maintien de l'ordre public et non pas de justice privée. Elle sert à interrompre ou prévenir directement un acte de violence.

³⁴ Institut de Formation Politique, « La légitime défense », *Les Notes de l'IFP*, n°10, Avril 2015. http://www.ifpfrance.org/wp-content/uploads/2015/03/IFP_Note.10_Legitime.defense_avril2015.pdf

³⁵ Hobbes T., *Le Léviathan* (1651).

³⁶ Institut de Formation Politique, op.cit. (2015).

La « prise d'armes » comme geste politique : revendiquer la liberté

La citoyenneté en armes peut représenter, plus globalement, un outil de résistance à l'asservissement. Pour Locke (1632-1704), philosophe anglais, la légitime défense prend naissance dans la résistance à l'oppression et à la tyrannie, dans le refus de la servitude: «(...) chaque fois que les législateurs tentent de saisir et de détruire les biens du peuple, ou de le réduire à l'esclavage d'un pouvoir arbitraire, ils entrent en guerre contre lui ; dès lors, il est dispensé d'obéir et il n'a plus qu'à se fier au remède que Dieu a donné à tous les hommes contre la force et la violence. Aussi, dès que le pouvoir législatif transgresse cette règle fondamentale de la société, dès que l'ambition, la peur, la folie, ou la corruption l'incitent à essayer, soit de saisir lui-même une puissance qui le rende absolument maître de la vie des sujets, de leurs libertés et de leurs patrimoines, soit de placer une telle puissance entre les mains d'un tiers, cet abus de confiance le fait déchoir des fonctions d'autorité dont le peuple l'avait chargé à des fins absolument opposées ; le pouvoir fait retour au peuple, qui a le droit de reprendre sa liberté originelle et d'établir telle législature nouvelle que bon lui semble pour assurer sa sûreté et sa sécurité, qui sont la fin qu'il poursuit dans l'état social³⁷ ». Locke définit ainsi des bornes au pouvoir, qui, s'il excède les limites de sa légitimité, rompt le contrat de confiance avec le peuple. L'autorité qui ne remplit pas sa mission de protection voit alors son pouvoir se dissoudre. Dès lors, « ce n'est pas le peuple qui se rebelle contre l'autorité. (...) Ce sont les détenteurs de l'autorité qui, en détournant leur pouvoir de sa fin (le bien commun), entrent en guerre contre le peuple³⁸ ».

La prise d'armes dans ce contexte-ci peut donc se lire comme la revendication d'une liberté civile, que l'on retrouve au croisement de l'idéal démocratique et de la pensée républicaine. En effet, si l'on considère grossièrement le sens étymologique de ces termes (*démocratie* au sens d'un régime politique où le pouvoir est détenu par le peuple et *république* qui vient de « Res publica », qui veut dire le « bien publique » ou la « chose publique » et qui signifie que les affaires de la cité doivent être du ressort de chaque citoyen), les deux notions renvoient à la

³⁷ Locke J., *Deux traités du Gouvernement*, Librairie philosophique J.Vrin, Paris, 1997, p. 263.

³⁸ Note de bas de page n°13 dans Vandroy-Fraigneau, M.-A, « Les résistances à l'autorité », *Hypothèses*, vol. 7, n°1, 2004, pp. 201-213.

voix du peuple revendiquant sa souveraineté. Bien que Démocratie et République ont pris des trajectoires dissemblables et recouvrent aujourd'hui des réalités différentes, nous optons dans ce travail pour un angle d'approche considérant que « la véritable tradition républicaine est celle d'une démocratie ni libérale ni représentative dont le souvenir de la Grèce antique s'est incarné dans la pratique politique des Républiques italiennes de la Renaissance³⁹ ».

Cette quête de « liberté civile » a été conceptualisée par de nombreux penseurs qui retracent l'historique de ce concept : prenant sa source dans l'idéal de démocratie directe né d'abord en Grèce ancienne (V^e siècle avant J.-C.), il sera par la suite réactivé par les théoriciens républicains classiques (dès le 12^{ème} siècle)⁴⁰, plus précisément par la Renaissance italienne qui redécouvre la loi romaine et la pratique de la République de Rome avec, entre autres, Machiavel et ses *Discours*⁴¹. Quentin Skinner, historien reconnu des idées politiques, rappelle dans son ouvrage « *Les Fondements de la pensée politique moderne*⁴² » l'existence de cette tradition « néo-romaine », qualifiée aussi de « républicaine » qui semble avoir été occultée aujourd'hui par une vision libérale de la politique et de la liberté⁴³, marquée par l'éloignement des citoyens des espaces d'exercice du pouvoir.

En effet, la démocratie athénienne ignorait la modalité de la représentation : les citoyens⁴⁴, égaux, prenaient les décisions en assemblée publique, environ 30 à 40 fois par an, lors de laquelle chacun pouvait s'exprimer. Les décisions étaient ensuite exécutées par les individus auxquelles on attribuait cette tâche, que l'on désignait principalement par tirage au sort. La volonté du peuple se manifestait

³⁹ Dorna A., « La doctrine républicaine: une sagesse politique perdue? », *observatoiredemocratie.fr*, Novembre 2006. <http://ddata.over-blog.com/xxxyyy/0/20/93/22/a.-dorna-republicanisme.pdf>

⁴⁰ Pour une analyse historique complète, voir Held D., *Models of Democracy, 3rd Edition*, Stanford University Press, 2006, 352 p.

⁴¹ Vachet A., « La liberté avant et après le libéralisme / La liberté avant le libéralisme, de Quentin Skinner, traduit de l'anglais par Muriel Zaghera, Paris, Seuil, 2000, 131 p. » *Politique et Sociétés*, vol. 20, n°1, 2001, p 147.

⁴² Skinner Q., *Les Fondements de la pensée politique moderne*, op.cit.

⁴³ Matonti F., « La méthode skinnerienne ou ce que l'histoire nous apprend sur le concept de liberté », *Raisons politiques*, 43,(3), 2011, p.133. Voir aussi Poizat J.-C., « Entretien avec Jean-Fabien Spitz », *Le Philosophoire*, vol. 39, n° 1, 2013, pp. 9-30.

⁴⁴ A l'exception des femmes et des esclaves.

ainsi quasiment en permanence⁴⁵. Les Grecs considéraient que la fonction politique n'était pas extérieure à la nature de l'homme. Selon Aristote, « l'Homme est par nature un animal politique⁴⁶ ». A l'époque athénienne, Périclès estimait que celui qui ne remplit pas sa tâche en s'intéressant à la politique n'est pas seulement un citoyen indifférent mais inutile⁴⁷. La démocratie, comme nous le dit également Tocqueville⁴⁸, est donc une « forme de société », autrement dit une manière de vivre ensemble, qui n'est pas seulement réduite à des dispositifs institutionnels et à des procédures. Aujourd'hui, il semblerait que l'élite politique soit majoritairement détachée du peuple. La philosophe Revault d'Allonnes l'exprime en ces termes : « La démocratie représentative est un oxymore ! On a opéré une synthèse entre l'idée de la démocratie où le peuple exerce directement le pouvoir (la démocratie antique) et les démocraties modernes qui sont avant tout des démocraties de contrôle. (...) Aujourd'hui, par l'élection, les citoyens légitiment le pouvoir plus qu'ils ne l'exercent⁴⁹ ».

Le fondement de ces réflexions porte sur la souveraineté populaire qui constitue l'essence même du bon fonctionnement d'une société. Les idéaux politiques que l'on associe au développement de la pensée républicaine se rapportent à l'idée selon laquelle « on ne peut être libre que dans un État « libre », c'est-à-dire dans un système où le pouvoir de faire les lois réside exclusivement entre les mains du peuple⁵⁰ ». Hormis cette acception juridique, c'est plus globalement l'affirmation de la supériorité de la « volonté générale » sur une quelconque forme d'absolutisme, que l'on retrouve notamment dans *L'Esprit des lois* de Montesquieu et *Du contrat social* de J.-J. Rousseau⁵¹. La liberté est définie non seulement comme rempart contre la conquête d'un tyran mais aussi comme la possibilité de

⁴⁵ Propos de la philosophe Myriam Revault d'Allonnes, recueillis dans un entretien radiophonique. RTS radio, « Myriam Revault d'Allonnes : le théâtre des politiques », *Sous les Pavés*, février 2017.

⁴⁶ Ibid.

⁴⁷ RTS radio, « Myriam Revault d'Allonnes : le théâtre des politiques », op.cit. (2017).

⁴⁸ Tocqueville A., *De la démocratie en Amérique* (1835), Paris : Les Editions Gallimard, 1992.

⁴⁹ Vécrin A., « Myriam Revault d'Allonnes : «La démocratie représentative est un oxymore» », *Libération*, Septembre 2016. http://www.liberation.fr/debats/2016/09/09/myriam-revault-d-allonnes-la-democratie-representative-est-un-oxymore_1491225

⁵⁰ De Lagasnerie G., « Quentin Skinner, Hobbes et la conception républicaine de la liberté, Paris, Albin Michel, 2008, 238 p. », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 2, n° 57-2, 2010, p. 222-223.

⁵¹ Le Pors A., « Introduction », *La citoyenneté*, Paris, Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? », 2002, p. 6.

s'engager -directement et de façon égale par rapport aux autres citoyens- dans les affaires de l'Etat⁵².

Les conditions d'émergence d'une telle forme de liberté sont particulièrement intéressantes dans le cadre de notre travail. Nous partons du postulat selon lequel le « peuple en armes » joue un rôle déterminant dans la dénonciation d'une domination et dans la transition vers une organisation davantage « démocratique ». Comme le souligne David Held en parlant de la naissance de la démocratie athénienne, « it was the conjunction perhaps of the emergence of an economically and militarily independent citizenry in the context of relatively small and compact communities that nurtured a democratic way of life⁵³ ».

En effet, c'est en Grèce ancienne que s'est forgé en premier lieu un idéal de gestion publique des affaires de la Cité et il est intéressant de noter que cela a été rendu possible grâce à l'apparition d'un nouveau type de pouvoir militaire citoyen. Les « hoplites », qui sont avant tout des paysans ou artisans peu formés militairement, se mobilisent et se procurent des armes pour défendre leurs terres et leur communauté et exiger un rôle important dans la gestion du politique. « La plupart des historiens de l'époque archaïque s'accordent à marquer l'importance de la nouvelle technique militaire : la fonction guerrière passe des mains des « Chevaliers » (...) dans celles des non-nobles, des paysans petits propriétaires (...) ; l'exercice du pouvoir politique est dès lors assuré par un plus grand nombre⁵⁴ ». Les combats sont livrés de manière collective, sous une même discipline et les guerriers sont liés par une forte solidarité. « Combattre à sa place, tenir courageusement son rang dans la phalange, c'est (...) un bien commun pour la polis et pour le demos tout entier⁵⁵ ». Le lien entre la fonction militaire et l'accès aux affaires publiques est établi : « In the Greek polis the move away from its institutional design as the exclusive concern of a narrow patrician stratum to one which acknowledged the significance of all individuals - as long as they were male, adult, and free- was connected with the advent of a hoplite warfare, which

⁵² Skinner Q., op.cit. (2001), p.125.

⁵³ Held D., op.cit. (2006), p.12.

⁵⁴ Detienne M., « La phalange. Problèmes et controverses. », in Vernant J.-P., *Problèmes de la guerre en Grèce ancienne*, Paris-La Haye, Mouton&Co, 1968, p. 120.

⁵⁵ Ibid., p. 128.

mobilised as soldiers relatively large numbers of individuals armed with relatively uniform weaponry, and trained them to operate in close contact with one another. It is the military empowerment of the common man that assists and to some extent causes his ascent to relatively protected, active citizenship⁵⁶ ».

La fonction militaire devient une vertu civique du citoyen : il est responsable du bien commun de sa cité. « (...) Il n'en est pas moins vrai qu'à Athènes, et pour l'essentiel à l'époque classique, l'organisation militaire se confond avec l'organisation civique : ce n'est pas en tant qu'il est guerrier que le citoyen dirige la cité, c'est en tant qu'il est un citoyen que l'Athénien fait la guerre⁵⁷ ». Comme le décrit Aristote dans ses écrits, les armes représentent le principal instrument de pouvoir et, de ce fait, la communauté politique se confond avec celle des combattants : « (...) c'est la classe guerrière qui est absolument souveraine et ce sont ceux qui détiennent les armes qui participent au pouvoir⁵⁸ ».

Par ailleurs, l'époque médiévale offre elle aussi des pistes de réflexion intéressantes quant à la nature politique de la citoyenneté en armes. Au Moyen-Âge, les communautés considéraient la prise d'armes à la fois comme un droit fondamental, celui de l'autodéfense face à des agressions extérieures, tout en demeurant un outil efficace de contestation du pouvoir établi, ne serait-ce que par la seule menace d'un recours aux armes⁵⁹. La population se mue ainsi en acteur politique, puisque face à son important pouvoir militaire, le pouvoir souverain « au-delà de la répression, ne peut manquer de revenir à la table des négociations⁶⁰ ».

Il est intéressant de noter qu'un flou entoure à cette époque la notion de légitimité de la prise d'armes. La frontière est mince entre le port d'armes des communautés autorisé et parfois utilisé par le pouvoir souverain pour se renforcer lui-même face

⁵⁶ Poggi G., « Citizens and the state: retrospect and prospect » in Skinner Q. et Bo Stråth (ed.), *States and Citizens. History, Theory, Prospects.*, Cambridge University Press, 2003, p. 41.

⁵⁷ Vidal-Naquet P., « La tradition de l'hoplite athénien » in Vernant J.-P., *Problèmes de la guerre en Grèce ancienne*, Paris-La Haye, Mouton&Co, 1968, p. 161.

⁵⁸ Aristote, *Les Politiques*, trad., Paris, Garnier Flammarion, 2ème éd. corr. 1993, p. 321.

⁵⁹ Challet V., « « Al arma ! Al arma ! » », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, tome 118, n°4, 2011, p.21.

⁶⁰ Ibid.

à d'autres prédateurs, et une rébellion citoyenne considérée comme une désobéissance. Au cours de la guerre de Cent Ans par exemple, les rois de France, conscients de leur incapacité à faire régner l'ordre public, autorisent les paysans à se défendre par leurs propres moyens contre des menaces venant de diverses bandes armées et légitiment ainsi *a priori* des actes d'autodéfense⁶¹. Le royaume est tellement dévasté que la prise d'armes des paysans apporte une réponse immédiate aux problèmes d'insécurité menaçant sa stabilité. Le fait que le pouvoir royal tolère ce droit est alors synonyme de liberté pour les communautés : puisqu'elles participent à la protection du royaume, elles peuvent négocier une pression fiscale moindre et une participation politique, autrement dit « faire de nouveau entendre, par le biais de leurs armes, leur voix et leurs doléances⁶² ». Toutefois, paradoxalement, le pouvoir royal impose progressivement à cette époque le désarmement de la population, et l'idée qu'il détient lui seul le monopole de la violence a fait son chemin. La guerre étant l'affaire du Roi, sans la légitimation par l'autorité royale, l'initiative d'une prise d'armes de la population sera considérée comme un crime de lèse-majesté. La signification que donne ainsi le pouvoir souverain *a posteriori* aux actions armées du peuple définira la nature de celles-ci. Le pouvoir tente ainsi d'asseoir sa domination et de réaffirmer son monopole. Cette tension n'empêche pas les communautés rurales de continuer à revendiquer l'usage ou la coutume de porter les armes voire de les prendre de leur propre initiative notamment lorsqu'un péril imminent l'exige. Comme le souligne encore Challet, les communautés « ne désarmèrent jamais et associèrent de manière quasi systématique le fait de prendre les armes à la revendication d'une liberté collective⁶³ ».

Le « citoyen en armes » comme représentant de la volonté du peuple

La pensée républicaine considère que la sécurité de la société est garantie par la volonté des citoyens de défendre leurs familles, leurs biens et leurs terres, motivation que des mercenaires ou une armée professionnelle ne connaîtraient pas, ces derniers étant ainsi plus facilement sujets à la corruption. « Machiavelli was the first in modern times to explain persuasively why the security of a free

⁶¹ Ibid., p. 31.

⁶² Ibid., p. 33.

⁶³ Ibid., p. 26.

republic depended on the willingness of citizen soldiers to come to its defense. Reflecting on the precarious position of the Italian city-states in the world politics of his day, he argued that mercenary armies, whose loyalty was doubtful, could not guarantee their defense. Nor could a full-time standing army do the job as it would have little incentive to end a war and too much incentive to use its power as an instrument of tyranny (...) ⁶⁴ ». La force de ces mobilisations citoyennes est l'engagement individuel au profit du bien commun. Toutefois, Machiavel souligne que l'altruisme et le dévouement qu'une telle organisation suppose ne va pas de soi : la « *libertà* à la fois personnelle et publique ne peut être préservée que si le corps des citoyens dans son ensemble possède la *virtù* ⁶⁵ », d'où l'importance de la loi, qui doit servir à éviter les dérives et garantir l'égalité entre les citoyens. En effet, comme le précise Dorna, « la vertu n'est pas ici une forme de morale ou d'éthique dont l'individu est porteur par la grâce d'un Dieu, mais par l'apprentissage social issu des règles de connivence, lesquelles sont le produit des expériences collectives, des échanges et des dialogues. La vertu représente la capacité sociale des citoyens à faire valoir l'intérêt général avant l'intérêt propre ⁶⁶ ». Autrement dit, l'auteur souligne que la condition nécessaire de la République est la présence d'un vrai Etat, qui soit véritablement l'affaire de tous.

Cet idéal du « citoyen en armes », que l'on peut résumer par la formule machiavélique « only the citizen can be a good soldier ⁶⁷ », traverse les époques et est illustré par de nombreux exemples de prises d'armes de la population, dirigées contre des attaquants extérieurs mais aussi contre une organisation du pouvoir qui léserait ses intérêts. Cette quête de liberté civile - une réaffirmation du pouvoir collectif de gestion de la chose publique (« *res publica* ») et de l'égalité de l'ensemble du peuple et des dirigeants face aux décisions prises collectivement - peut s'instaurer dans la mesure où le souverain en place ne laisse plus assez de possibilités de participation à ses citoyens, qu'il n'assume plus ses fonctions de protection et de garantie du bien-être et de justice sociale, ou pire encore, qu'il

⁶⁴ Burk J., « The Citizen Soldier and Democratic Societies: A Comparative Analysis of America's Revolutionary and Civil Wars », *Citizenship Studies*, vol.4, n° 2, 2000, p.152.

⁶⁵ Skinner Q., *Visions of Politics. Vol. II. Renaissance Virtues*, Cambridge University Press, 2002, chap. « Machiavelli on Virtù and the Maintenance of Liberty », p. 163.

⁶⁶ Dorna A., op.cit. (2006).

⁶⁷ Pocock, J.G.A., *The Machiavellian Moment*, Princeton University Press, 1975, p. 200-201.

devient lui-même tyrannique à l'encontre de son propre peuple. Comme le souligne Poggi, les civils rappellent alors qu'ils ont des droits : « It is as if every citizen, puny and insignificant as he or she may appear from the viewpoint of the state, were somehow capable of saying to the state itself, "do not trifle with me" or even "I have towards you entitlements you must respect"⁶⁸ ».

Comme nous l'avons vu par ailleurs, outre une protection contre la domination excessive des gouvernants, le pouvoir militaire citoyen peut également remplir la fonction d'une « deuxième ligne de défense⁶⁹ » : si l'Etat n'est pas en mesure de le protéger, il sait se battre pour défendre sa vie, ses biens, sa famille. Ces deux faces de la « citoyenneté en armes » se retrouvent particulièrement dans la définition américaine du citoyen-soldat : « The concept of « citizen-soldier » is based on the notion that citizens have the obligation to arm themselves to defend their communities or nations from foreign invaders and from domestic tyrants. (...) It is best understood in opposition to other forms of military organization, particularly the practices of hiring mercenaries or establishing professional standing armies of the state. In the latter two cases, soldiers and officers are isolated from society and can represent a praetorian challenge to legitimate rule. By contrast, the citizen-soldiers embody the will of the people directly because they are the people. They have a stake in preserving liberties and rights in the society, hence supplying a check on tyranny and corruption of governments⁷⁰ ». Le citoyen-soldat dépasse alors le cadre strictement militaire des armées de conscription, il « personnifie la dimension civique d'une communauté et la volonté de celle-ci de gouverner ses propres processus vitaux sans interférence extérieure⁷¹ ».

Qu'en est-il aujourd'hui ? Quelle est la pertinence du concept de « citoyen en armes » et quelle marge de manœuvre la population peut-elle faire valoir dans le contexte des sociétés actuelles ?

⁶⁸ Poggi G., op.cit. (2003), p. 42.

⁶⁹ Wicht B., op.cit. (2015), p. 30.

⁷⁰ « "Citizen-Soldier." The Oxford Companion to American Military History », Encyclopedia.com. <http://www.encyclopedia.com/history/encyclopedias-almanacs-transcripts-and-maps/citizen-soldier>

Voir également Hart G., *The Minuteman : Restoring an Army of the People*, New York, The Free Press, 1998.

⁷¹ Wicht B., op.cit. (2015), p. 32.

La longue généalogie du concept de citoyenneté montre donc qu' « il n'y a pas d'âge d'or de la démocratie, mais une articulation toujours différente des principes de liberté et d'égalité donnant lieu à différentes formes de l'État⁷² ». Toutefois, un point commun ressort de ce survol historique : il n'y a pas de citoyenneté sans possibilité effective d'assurer son exercice⁷³, ceci se traduisant parfois par des épisodes de violence pour rétablir la légitimité de la participation du peuple au fonctionnement d'une société.

Questionner l'autonomie des citoyens revient à examiner l'équilibre de la relation entre l'Etat et la population, afin d'observer si le « pacte démocratique » persiste. Or aujourd'hui, on peut se demander si les citoyens bénéficient toujours de leur espace d'expression et des garanties promises par le souverain.

Dans le prochain chapitre, nous décrirons le contexte contemporain dans lequel les individus sont appelés à évoluer afin de pouvoir, partant de là, redéfinir la figure du citoyen armé. Comme nous l'avons vu, la logique des guerres modernes a fait l'Etat moderne et a construit une relation particulière avec les citoyens. Toutefois, il est nécessaire de préciser qu'historiquement, ce type de guerre ne constitue qu'une étape parmi beaucoup d'autres dans l'histoire de la violence. Cette forme d'organisation et de pratique de la guerre est celle que nous connaissons le mieux, mais n'est de loin pas la seule. « La guerre n'est pas un fait humain constant et universel (...). La place même de la guerre dans une société, les fonctions qu'elle y assume, les significations qu'elle revêt pour les groupes en conflit ne sont pas des données permanentes⁷⁴ ». Dans cette logique, nous pouvons comprendre que l'organisation de la violence et du pouvoir découlant de la guerre moderne n'est pas figée et peut donc potentiellement être remise en question.

La guerre d'aujourd'hui n'est justement plus caractérisée par les mêmes pratiques ni les mêmes stratégies et les sociétés contemporaines sont marquées par

⁷² Duchastel J., « Légitimité démocratique : représentation ou participation ? », *Éthique publique*, vol. 7, n° 1, 2005, mis en ligne le 12 novembre 2015. <http://ethiquepublique.revues.org/1986>.

⁷³ Le Pors A., op.cit. (2002), p. 3-10.

⁷⁴ Vernant J.-P., op.cit. (1968), p. 9.

d'importants changements. Il convient donc dans un premier temps de brosser le tableau de la situation actuelle afin de pouvoir ensuite redéfinir le rôle de la citoyenneté en armes.

1.2. La transformation de la guerre

« New Wars are the wars of the era of globalisation. Typically, they take place in areas where authoritarian states have been greatly weakened as a consequence of opening up to the rest of the world. In such contexts, the distinction between state and non-state, public and private, external and internal, economic and political, and even war and peace are breaking down⁷⁵».

Mary Kaldor

1.2.1. Les « guerres irrégulières » à l'ère de la mondialisation

La fin du 20^{ème} siècle est marquée par d'importantes mutations, que l'on regroupe généralement sous le terme « mondialisation », décrivant un processus de globalisation des flux financiers et commerciaux, d'importance croissante des phénomènes transnationaux, de création d'une communauté internationale ainsi que d'affaiblissement de la légitimité de l'Etat-nation.

Dans ce contexte-ci, différents théoriciens de la guerre proposent une nouvelle thèse afin d'appréhender la nature changeante des conflits armés. Au lendemain de la guerre froide, un pan de la pensée politique va imaginer que la guerre appartient désormais à l'Histoire⁷⁶ et que nous assistons à un tournant avec la naissance d'un « gouvernement mondial », une « gouvernance globale », une « stabilité unipolaire », ou encore une « homogénéisation du monde » via la diffusion de la démocratie de marché qui mènera à une pacification générale⁷⁷. Selon cette vision, nous assistons à la fin de l'ordre militaire, l'émergence d'un « ordre international fondé sur une culture économique, sur le rôle du droit, sur la dévalorisation de la violence par la démocratie⁷⁸ » empêchant le choc armé entre Etats. Force est de constater que ce raisonnement a été infirmé. D'autres auteurs, et il s'agit de

⁷⁵ Kaldor M., « In defence of new wars », *Stability: International Journal of Security and Development*, vol. 2, n°1, 2013, p. 3.

⁷⁶ Cf. en particulier Fukuyama F., *La Fin de l'Histoire et le Dernier Homme*, Flammarion, 1992, 452 p.

⁷⁷ Cette vision est présentée en ces termes par Didier Bigo, bien qu'il ne la partage pas. Voir notamment : Bigo D., « Chapitre 12. Nouveaux regards sur les conflits ? », in Smouts M.-C., *Les nouvelles relations internationales*, Presses de Science Po, Références, 1998, p. 315.

⁷⁸ Ibid., p. 318.

l'argumentation sur laquelle nous nous appuyons, soulignent au contraire la « transformation de la guerre⁷⁹ », caractérisée par la fin des luttes armées entre puissances étatiques et plus globalement une nouvelle réalité où la « planète est un mélange compliqué d'unité grandissante et de fragmentation accrue où la distinction s'estompe entre la paix et la guerre⁸⁰ ». Bien que relativement anciennes, nous nous référons aux premières théories énoncées au début des années 90, dont le raisonnement de fond est toujours pertinent : Martin Van Creveld et Mary Kaldor principalement, proposent de considérer les « nouvelles guerres⁸¹ » par opposition aux « anciennes guerres », ces dernières se référant aux batailles interétatiques (typiquement en Europe entre 1648 et la première moitié du XXème siècle⁸²) et caractérisées par le monopole de la violence par les Etats.

Dans son ouvrage intitulé « La transformation de la guerre⁸³ », Van Creveld renverse l'hypothèse du théoricien Carl Von Clausewitz (1780-1831) selon laquelle la guerre est un outil rationnel, reflet de l'intérêt national et « poursuite de la politique par d'autres moyens⁸⁴ ». Selon lui, cette représentation n'a plus cours dans notre monde actuel. La guerre « classique », dans l'univers stratégique clausewitzien, est directement liée au triptyque gouvernement-armée-population et est fondée sur des distinctions claires, comme l'explique le politologue allemand Herfried Münkler⁸⁵ : les frontières nationales définissent le territoire sur lequel s'applique la concentration légitime de la force d'un Etat et la distinction entre paix et guerre en dépend, la violation des frontières par un autre Etat étant le possible déclencheur du conflit armé. Une autre distinction essentielle dans le cadre de cette pratique de la guerre est celle des cibles légitimes et illégitimes qui renvoient à la différenciation entre soldats - participant aux combats et revêtant un uniforme ou du moins un signe distinctif et une arme visible- et civils - exclus des champs de bataille et ne constituant de surcroît pas des cibles légitimes pour l'ennemi. En

⁷⁹ Expression empruntée à l'historien militaire Martin Van Creveld.

⁸⁰ Delmas P., *Le bel avenir de la guerre*, Gallimard, 1995, p. 256.

⁸¹ Terme faisant référence à l'ouvrage de Mary Kaldor, *New and Old Wars: Organized Violence in a Global Era*, Stanford California Press, 1999, 192p.

⁸² Flückiger J.-M., *Nouvelles guerres et théories de la guerre juste*, Editions Infolio, Suisse, 2011, p.11

⁸³ Van Creveld M., *La transformation de la guerre*, éd. du Rocher, 1998 (1991).

⁸⁴ Von Clausewitz C., *De la Guerre* (1832), éd. Librairie Académique Perrin, 1999, p. 46

⁸⁵ Münkler H., *The New Wars*, trad., Oxford, Polity, 2005, p. 38ss. Texte original : *Die Neuen Kriege*, Rowohlt, 2002 et disponible en français sous le titre *Les Guerres Nouvelles*, Alvik editions, 2003.

outre, ce sont les Etats qui bénéficient du monopole économique de la guerre⁸⁶, autrement dit l'armée est financée par l'impôt et les soldats sont payés, ce qui exclut des pratiques telles que le pillage. De manière générale, l'Etat, toujours grâce à son monopole de la violence, définit les actes licites et illicites durant les combats. En d'autres termes, la guerre n'est pas à considérer dans le même registre que le crime puisqu'elle est « réglée » selon la volonté étatique. En résumé, la guerre classique « oppose entre eux des Etats, généralement de taille et de capacité comparables (...) elle se construit par référence à des objectifs politiques précis qu'elle cherche à imposer en tentant de « terrasser » l'adversaire. Essentiellement politique, dans les choix qui la commandent et l'organisent, elle suppose la mise en place de stratégies optimisant l'image et l'efficacité de l'instrument militaire. (...) Elle repose sur l'idée que le gain réalisé par l'un des protagonistes vaut perte pour son adversaire. Longtemps, cette relation se cristallisait autour des enjeux territoriaux⁸⁷ ». Limitée dans le temps, ce modèle de guerre entraînait une victoire ou une défaite.

Bien que très schématique, ce modèle de la guerre interétatique dite « conventionnelle » était, toujours selon les stratégies de la transformation de la guerre, dominant en Occident jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale. Selon Van Creveld, cette période marque une rupture, avec l'avènement de l'ère nucléaire qui rend désormais impossible - sous peine de destruction mutuelle suicidaire - les affrontements sérieux entre grands Etats⁸⁸. La possible violence ultime (destruction massive) neutralisant les « forts » devient paradoxalement moins menaçante. Rejoignant sur ce point l'idée de Clausewitz selon laquelle la guerre est un « caméléon⁸⁹ », Van Creveld montre que les formes classiques de la guerre qui opposaient des armées nationales organisées s'effacent alors au profit de conflits « de basse intensité » (*low intensity conflicts*) que d'autres auteurs qualifient d'« asymétriques » ou « irréguliers » : surgissant à l'intérieur même des Etats, ils ne tiennent plus compte des distinctions établies auparavant. Les

⁸⁶ Flückiger J.-M., op.cit.,(2011), p. 13.

⁸⁷ Badie B. et Vidal D. (dir.), « Introduction » in *Nouvelles guerres : L'Etat du Monde 2015*, La Découverte, Paris, 2014, p.12.

⁸⁸ Van Creveld M., op.cit., 1998 (1991), p. 247.

⁸⁹ Terme issu de l'ouvrage de Carl Von Clausewitz, *De la guerre*, trad. (édition abrégée), collection « Tempus », éd. Librairie Académique Perrin, 2006 (1832).

penseurs de la transformation de la guerre se fondent sur l'idée centrale selon laquelle le monopole de la violence de l'Etat s'essouffle⁹⁰ et que ce dernier perd progressivement le contrôle du territoire et de la population. Alors que la guerre classique entre Etats renforçait la structure étatique et sa légitimité, la guerre civile contemporaine le menace puisque sa base se déstructure, créant de nouvelles forces qui s'autonomisent et concurrencent son monopole de la violence légitime au sein même de son territoire : « Whereas old wars were associated with state building, new wars are the opposite; they tend to contribute to the dismantling of the state⁹¹ ». Cette réalité décompose l'unité nationale autrefois consolidée par l'image d'un ennemi commun. Un nouveau paradigme, celui de l'ennemi « à l'intérieur », trouble désormais la relation entre l'Etat et les citoyens, comme nous le préciserons par la suite.

Depuis, de nombreux auteurs ont repris cette grille de lecture. « Guerres sans fin », « guerres irrégulières », « nouvelles guerres », « guerres low cost », « guerres de 4^{ème} génération », « guerres bâtardes »⁹²... : la littérature autour des conflits armés du XXI^{ème} siècle est abondante, les chercheurs de manière générale défendant la nécessité d'un renouveau théorique autour de la modification des formes contemporaines de la violence. Bien que différents travaux aient avancé de solides arguments démontrant que les guerres d'aujourd'hui n'étaient pas exactement « nouvelles »⁹³ (dit brièvement, les guerres civiles et leurs logiques, tout comme

⁹⁰ Voir par exemple Van Creveld M., « The Fate of the State Revisited », *Global Crime*, 7:3-4, 2006, p.329-350.

⁹¹ Kaldor M., « In defence of new wars », in : *Stability: International Journal of Security and Development*, 2 (1), 2013, p. 3.

⁹² Ces termes font référence notamment à : Radio télévision suisse, « Conflits modernes: des guerres sans fins? », *Géopolitis*, 2014. <http://www.rts.ch/play/tv/geopolitis/video/conflits-modernes-des-guerres-sans-fins?id=6239916> ; Gayer L., « Ni guerre, ni paix : guerres sans fin(s) ou désordre ordonnés ? » in Badie B. et Vidal D. (dir.), op.cit. (2014). ; Flükiger J.-M., *Nouvelles guerres et théorie de la guerre juste*, Editions Infolio, Suisse, 2011.; Dossé S. et Kempf O. (dir.), *Les guerres low-cost*, Editions l'Esprit du livre, 2011. ; Lind S.W., Nightengale K., Schmitt J.F., Sutton J.W., Wilson G.I., « The Changing Face of War: Into the Fourth Generation », *Marine Corps Gazette*, October 1989, p. 22-26. ; De la Grange A. et Balencie J.-M., *Les Guerres bâtardes. Comment l'Occident perd les batailles du XXI^{ème} siècle*, Editions Perrin, 2008.

⁹³ A ce propos, voir par exemple : Kalyvas S.N., « 'New' and 'old' civil wars: A valid distinction? », *World Politics* 54, October, 2001, p. 99-118. ; Marchal R. et Messiant C. « Les guerres civiles à l'ère de la globalisation. Nouvelles réalités et nouveaux paradigmes », *Critique internationale*, vol. no 18, no. 1, 2003, pp. 91-112. ; Tenenbaum E., « Des guerres « nouvelles » ? Petite généalogie des guerres irrégulières », in Badie B. et Vidal D. (dir.), *Nouvelles guerres : L'Etat du Monde 2015*, La Découverte, Paris, 2014. ; Berdal, M., « How 'new' are 'new wars'? Global economic change and the study of civil war », *Global Governance*, 2003, p.477-502. ; Newman E., « The 'new wars' debate: A historical

l'implication d'acteurs non-étatiques notamment, se retrouvent à d'autres moments de l'Histoire) nous partons de l'idée exprimée par le sociologue français Didier Bigo selon laquelle « pendant une longue période, les conflits dits locaux, périphériques, indirects n'intéressaient guère les stratèges et les hommes politiques. L'étude de la guerre était avant tout celle de la « non-guerre » de la dissuasion et des risques d'affrontement classique en Europe⁹⁴ ». La fin de l'ordre bipolaire est souvent évoquée comme source de bouleversements : les grandes puissances se désengagent des pays périphériques et n'ont plus comme objectif premier d'y canaliser ou endiguer les conflits⁹⁵. Ce tournant a entraîné de manière générale un regain d'intérêt pour ce que l'on pouvait auparavant considérer comme les « petites guerres » et la distinction - quoique légèrement excessive - entre anciennes et nouvelles guerres constitue selon nous une démarche théorique qui a le mérite de ne pas rester enfermée dans une vision stéréotypée de la guerre, basée uniquement sur l'expérience occidentale récente. Il s'agit alors de relancer la réflexion en considérant les actes contemporains de violence organisée - différents des conflits interétatiques - comme étant LA guerre d'aujourd'hui. En explorant et interprétant ces phénomènes comme ayant une logique guerrière propre, il est possible d'ouvrir les horizons de nouvelles interprétations et réponses stratégiques. Nous tirons donc de nos lectures quelques traits caractéristiques de la guerre contemporaine, dont les logiques font écho au contexte globalisé de notre siècle.

Depuis le milieu du 20^{ème} siècle, une guerre sans limites et sans véritables règles s'est développée à large échelle, « celle des partisans, des insurgés, des pirates, des terroristes, des seigneurs de guerre et autres formes d'organisations armées non étatiques⁹⁶ ». Cette guerre brouille les logiques de pouvoir en déstructurant la figure classique gouvernement-armée-population. En effet, l'on assiste à une mutation qui se situe dans « l'effacement des armées nationales de conscription au

perspective is needed », *Security Dialogue* vol. 35, n°2, 2004, p. 173-189.

⁹⁴ Bigo D., op.cit. (1998), p. 309.

⁹⁵ Manero E., « De la perception de la guerre en temps linéaire au relativisme stratégique. La conséquence logique d'un regard comparatif », in *Les acteurs non-étatiques, Revue Aspects*, N° 4, 2010, p. 95.

⁹⁶ Coutau-Begarie H., *Traité de stratégie*, Paris, Economica, 1999, cité dans Wicht B., op.cit. (2009), p. 71.

profit de groupes armés, c'est-à-dire l'effacement de l'outil militaire par excellence au profit d'un retour à des formes d'organisation plus élémentaires mais plus flexibles⁹⁷ ». Hans Enzensberger explique que « les guerres civiles d'aujourd'hui se déclenchent spontanément, de l'intérieur. Elles n'ont plus besoin de puissances extérieures pour connaître l'escalade. Jusqu'à une date récente, elles arboraient encore les masques du combat de libération nationale ou du soulèvement révolutionnaire. Depuis que la guerre froide est finie, elles montrent leur vrai visage⁹⁸ ». On voit apparaître progressivement des conflits qui se déroulent à une échelle micro et impliquent tous les individus d'une manière ou d'une autre : c'est la guerre de « tous contre tous ». La distinction « entre un nous et un eux considérés comme l'ennemi ne fonctionne plus sur des bases territoriales. Les ennemis sont multiples et peuvent redevenir à tout moment des adversaires reconnus, voire des alliés, en fonction de l'évolution des rapports de force⁹⁹ ». Les stratégies et les objectifs de la guerre ont changé de visage. Selon Mohammad-Mahmoud Ould Mohamedou, politologue reconnu, cinq principales caractéristiques que l'on associe au paradigme de la guerre classique sont remplacées dorénavant : les dimensions de « *monopole* (de l'usage de la force, de la légitimité), *distinction* (entre le domaine civil et militaire, entre les combattants légitimes et illégitimes, entre l'intérieur et l'extérieur et entre le public et le privé), *concentration* (des forces, des secteurs visés), *brièveté* (de la conception, de la bataille) et *linéarité* (de l'organisation et de l'engagement)¹⁰⁰ » laissent place à une guerre discontinue et multiforme¹⁰¹ qui bouscule les rapports de pouvoir et tend à se prolonger indéfiniment.

Les spécialistes des conflits du 21^{ème} siècle s'appuient également sur le concept d'« asymétrie » par opposition à la « symétrie » des guerres classiques qui confrontent des adversaires disposant de moyens, d'infrastructures et de formations comparables, et où les combattants recourent à des logiques similaires

⁹⁷ Wicht B., op.cit. (2013), p. 34.

⁹⁸ Enzensberger H., *Vues sur la guerre civile*, Gallimard, 1995, p. 81.

⁹⁹ Bigo D., op. cit., p. 341.

¹⁰⁰ Ould Mohamedou M.-M., *Understanding Al-Qaeda. The Transformation of war*, Pluto Press, 2007, p. 24.

¹⁰¹ Gayard L., « Quel type de conflit est le terrorisme ? La lutte anti-terroriste est-elle une nouvelle forme de guerre transnationale ? », *Contrepoints*, Mars 2016.

et poursuivent des objectifs de même nature¹⁰². Dans la guerre asymétrique, l'une des parties ne peut ou ne veut pas mener la guerre dans une sphère de combat identique à ses opposants, comme l'explique notamment Jacques Baud dans son ouvrage *Les guerres asymétriques ou la défaite du vainqueur*¹⁰³. Les attaques sont dirigées là où l'adversaire est faible et mal préparé, la stratégie même de l'asymétrie étant l'utilisation d'une quelconque différence pour obtenir un avantage par rapport à l'adversaire. Dans le cadre de ce travail, nous retenons que l'asymétrie dans ses formes actuelles a pour caractéristique principale de déplacer l'affrontement vers une logique où la force militaire classique n'est pas le facteur décisif¹⁰⁴.

Par ailleurs et d'une manière générale, la représentation des menaces change. Incarnées autrefois par des acteurs aisément identifiables, on peine aujourd'hui à les définir si ce n'est par des acteurs non-étatiques au caractère volatile, imprévisible et diffus¹⁰⁵. A l'heure actuelle, ce sont des risques globaux qui sont considérés comme les « nouvelles menaces » pouvant potentiellement déstabiliser la paix et l'équilibre mondial¹⁰⁶ (criminalité organisée, fondamentalisme religieux ou ethnique, terrorisme, flux migratoires illégaux, trafics illicites...). Comme l'affirme Manero, ces menaces sont à considérer en lien avec « les profondes transformations de l'Etat, des sociétés et du système international en particulier le caractère fondateur de la conjoncture ouverte à la fin du XXe siècle : anomie sociale, croissance démographique, fossé technologique, exclusion sociale, criminalité, pauvreté, c'est-à-dire toutes les manifestations des sociétés et des Etats fragilisés par les transformations qui ont accompagné la globalisation comme processus et comme idéologie¹⁰⁷ ». Dans ce travail, nous optons précisément pour une approche centrée sur l'Etat, qui permet de placer notre focale non pas sur les

¹⁰² Picciotto N. et Wasserman S., « Géopolitique des guerres asymétriques », *Classe Internationale*, Février 2016. <https://classe-internationale.com/2016/02/06/geopolitique-des-guerres-asymetriques/>

¹⁰³ Baud J., *La guerre asymétrique ou la défaite du vainqueur. L'Art de la Guerre*, Editions du Rocher, 2003.

¹⁰⁴ Pour plus de précisions, voir notamment : Metz S. et Mariën-Casey C., « La guerre asymétrique et l'avenir de l'Occident », *Politique étrangère*, n°1, 2003, pp. 25-40.

¹⁰⁵ Manero E., op.cit. (2010), p. 95.

¹⁰⁶ Wicht B., « Quelles réponses aux défis stratégiques contemporains ? Une grille d'analyse », *Military Power Revue de l'Armée Suisse*, n°1, avril 2007, p. 2.

¹⁰⁷ Manero E., op.cit. (2010), p. 96.

réponses globales apportées par le système international à ces risques mais plutôt de considérer la place de l'Etat en tant qu'acteur directement en proie à des contre-pouvoirs concurrençant son monopole sur son territoire.

Les conflits dits de « basse intensité », dont nous avons évoqué la nature en quelques lignes, ont entraîné l'apparition d'un nouveau système d'armes, à l'opposé de la structure des armées régulières. Dans les prochains paragraphes, nous en décrirons brièvement les principales composantes, à savoir les acteurs, la physionomie des combats et le financement. Ne tenant pas compte de la communauté internationale, des règles étatiques, des embargos, des condamnations et autres mises sous tutelle¹⁰⁸, nous verrons où ce système puise ses forces et selon quelles logiques il fonctionne.

1.2.2. Conflits de basse intensité : logiques et caractéristiques

Paradoxalement, les conflits les plus meurtriers sur la terre sont désormais peu souvent qualifiés de « guerre », en raison de leur nature diffuse: des crises de longue durée, entachées d'explosions de violences sporadiques¹⁰⁹ où états de paix et de guerre se confondent. Comment et selon quelles logiques s'organise ce « désordre » ?

Nouveaux combattants et « guerre au sein des populations »

Si la guerre, dans l'univers stratégique clausewitzien, est directement liée au triptyque gouvernement-armée-population, un rapide survol historique¹¹⁰ permet de montrer que cette distinction perd sa pertinence pour la majorité des époques et qu'elle ne constitue pas une condition à la guerre mais plutôt une combinaison d'acteurs parmi d'autres, adaptée à une époque et un contexte politique bien précis. La guerre trinitaire - qui constitue l'affaire des gouvernements employant

¹⁰⁸ Wicht B., op. cit. (2009), p. 83.

¹⁰⁹ Gayer L., op.cit. (2014), p. 58.

¹¹⁰ Nous nous référons ici à la réflexion de M. Van Creveld dans son ouvrage *La transformation de la guerre*, op.cit., p. 75 à 84.

des armées pour combattre aux frais et pour le compte des populations¹¹¹- ne constitue qu'une facette du phénomène guerrier. Il serait erroné, voire dangereux, d'enfermer la réflexion stratégique contemporaine dans ce cadre stato-national. Comme le rappelle Bigo, « l'Etat, dépeint comme monopolisant les ressources coercitives, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, est finalement une création moderne, restreinte à une ère géographique limitée (...) et son universalité présumée existe plus dans les manuels de théorie politique que dans les pratiques sociales-historiques. Nous redécouvrons donc actuellement la multiplicité des acteurs, à la fois parce que l'Etat occidental lui-même s'érode sous les coups de la globalisation, de l'émergence du transnational, de la multiplication des interdépendances, mais aussi parce que notre regard change¹¹² ».

La transformation de la guerre et plus largement des sociétés contemporaines est reflétée par l'émergence de nouveaux acteurs armés prenant possession du champ de bataille contemporain et qui marquent de ce fait la fin de la « parenthèse clausewitzienne¹¹³ ». John Keegan, historien militaire, parle de « remilitarisation des sociétés par le bas¹¹⁴ » à l'opposé de la « militarisation par le haut » au temps de l'Etat moderne. Aujourd'hui difficilement reconnaissables parmi la population civile, les groupes armés esquissent un nouveau paysage militaire: « New wars are fought by varying combinations of networks of state and non-state actors – regular armed forces, private security contractors, mercenaries, jihadists, war-lords, paramilitaries (...)»¹¹⁵.

Alors que la formation de l'Etat moderne se caractérise par le désarmement de ses concurrents (au sens de « toutes les organisations disposant de moyens de contrainte et de violence, capables de lui disputer le contrôle sur le territoire et les populations¹¹⁶ ») ceci ayant pour conséquence l'affirmation de son monopole, sa

¹¹¹ Van Creveld M., op.cit. (1998), p. 76.

¹¹² Bigo D., op.cit. (1998), p. 330.

¹¹³ Villeroy V., « A relire : la transformation de la guerre, de Martin Van Creveld », in *Lectures et bibliographies*, 2004. <http://www.infoguerre.fr/bibliographies/a-relire-la-transformation-de-la-guerre-de-martin-van-creveld-687>

¹¹⁴ Keegan J., *Histoire de la guerre : du néolithique à la guerre du Golfe*, trad., Paris, Dagorno, 1996, p.77s.

¹¹⁵ Kaldor, M., op.cit. (2013), p. 3.

¹¹⁶ Wicht B., op.cit. (2007), p. 3.

solidification interne et l'utilisation de la guerre comme outil au service du politique, le processus semble aujourd'hui s'inverser : on assiste à la déconstruction du monopole étatique et au réarmement des concurrents de l'Etat, phénomène que l'on peut qualifier de « reféodalisation¹¹⁷ ». Ce concept fait écho à des mécanismes de dissolution de l'autorité publique et de segmentation des territoires, donnant naissance à des entités hybrides disposant d'une certaine autonomie.

Il est important de rappeler qu'historiquement l'existence de groupes terroristes ou d'autres mouvements armés non-étatiques n'est pas inédite¹¹⁸. Toutefois, ce type d'organisations violentes a non seulement gagné en importance au cours de ces dernières années, mais s'est par ailleurs diversifié et renouvelé. Qualifiés de terroristes, guérilleros, bandits, mafias, seigneurs de guerre, membres de gangs ou de cartels, ils se définissent quelquefois par des noms plus officiels. Ces groupes, comptant parfois un nombre raisonnable de combattants, sont pourtant aujourd'hui capables de tenir en échec les meilleures armées du monde et dépassent largement l'influence de plusieurs Etats à l'échelle mondiale. Ce sont les nouveaux maîtres de la guerre depuis le début du XXI^{ème} siècle¹¹⁹. Par ailleurs, la séparation entre le champ sémantique de la guerre et celui du crime semble être réduite à néant, comme le soulignent Gayraud et Thual : « nous assistons ainsi à une sorte de néomédiévalisme (...) c'est-à-dire la formation de féodalités plus ou moins louches et parfois franchement criminelles, visibles ou non d'ailleurs¹²⁰ ». Autrement dit, la guerre est touchée par un phénomène de « gangstérisation », qui entraîne l'apparition de formes d'organisation militaires à essence criminelle, une prolifération de milices dont l'identité est fugace et changeante¹²¹. Le terme *milices*, que l'on emploie aujourd'hui pour désigner différents groupes armés, peut faire référence à diverses logiques qui témoignent de la complexe reconfiguration contemporaine des modes de gestion de la violence et de l'(in)sécurité¹²².

¹¹⁷ Ibid.

¹¹⁸ A ce propos, voir par exemple Tenenbaum E., « Des guerres « nouvelles » ? Petite généalogie des guerres irrégulières », in : Badie B. et Vidal D. (dir.), op.cit.(2014).

¹¹⁹ Wicht B., op.cit. (2013), p. 34.

¹²⁰ Gayraud J.-F. et Thual F., *Géostratégie du crime*, Paris : O. Jacob, 2012, p. 80.

¹²¹ Badie B. et Vidal D. (dir.), « Introduction » in *Nouvelles guerres : L'Etat du Monde 2015*, La Découverte, Paris, 2014, p. 16.

¹²² A ce propos, voir Debos M., « Milices et sous-traitance de l'(in)sécurité », in Badie B. et Vidal D. (dir.), op.cit. (2014), pp 129-134.

Une forme d'irrégularité originale¹²³ s'est en effet développée en réponse à la globalisation, tout en épousant ses formes : de nouveaux acteurs de la guerre qui s'organisent en réseaux (majoritairement transnationaux) et qui bénéficient largement des flux d'information et de capitaux.

Roland Marchal dévoile deux tendances qui résument cette dissolution du pouvoir militaire dans les conflits actuels : il distingue la *milicianisation* de l'armée et celle de la société. Selon l'auteur, la première est caractérisée par « un processus de désinstitutionnalisation qui remet en cause les modes de fonctionnement hiérarchiques et bureaucratiques et transforme progressivement des pans entiers de l'armée en bandes qui tirent l'essentiel de leurs revenus non de leur allégeance à l'Etat, mais des ressources confisquées à la société et volées aux civils¹²⁴». Il faut comprendre ici que l'Etat lui-même et ses forces de sécurité se décomposent. « Leurs comportements s'uniformisent, tout comme leur morales. (...) Police et armée se comportent comme un gang parmi d'autres¹²⁵ ». D'une manière générale, les armées conventionnelles semblent ne remplir qu'un rôle secondaire: « celles-ci ne se repèrent au mieux que lorsque l'Etat chancelant s'efforce de résister, voire de reprendre l'offensive, ou quand un Etat voisin, voire totalement extérieur, choisit de s'y ingérer¹²⁶».

D'un autre côté, la « milicianisation de la société » renvoie à la constitution de groupes armés par une fraction de la population, « chargés de tâches spécifiques de protection ou de préemption sur des ressources¹²⁷». La déstructuration de l'Etat et son incapacité à conserver le monopole de l'usage de la force entraînent en effet l'importance croissante du recours au mercenariat et aux forces de sécurité privées (militaires professionnels, vigiles, agents) qui obéissent à ceux qui les paient.

¹²³ Terme emprunté à Elie Tenenbaum, op.cit. (2014), p. 53.

¹²⁴ Marchal R. et Messiant C., *Les chemins de la guerre et de la paix. Fins des conflits en Afrique orientale et australe*, Karthala, 1997, p. 33-34.

¹²⁵ Enzensberger H., op.cit. (1995), p. 117.

¹²⁶ Badie B. et Vidal D. (dir.), op.cit. (2014), p. 16.

¹²⁷ Marchal R. et Messiant C., op.cit. (1997), p. 34.

Le pouvoir étatique « se fragmente entre des acteurs privés qui incitent à l'exercice d'une violence toujours plus décentralisée¹²⁸ ». Cette privatisation de la violence armée peut se manifester par la constitution de groupes paramilitaires mandatés directement par l'Etat, qui évite ainsi de porter la responsabilité de leurs actions (partage volontaire de l'exercice de la violence), mais aussi par l'émergence d'entités indépendantes, véritables entrepreneurs sécuritaires. Ce phénomène pose d'importants questionnements : « l'implication croissante de ces sociétés dans les tâches traditionnellement considérées comme régaliennes porte à controverse, les firmes privées étant réputées d'autant plus difficiles à tenir qu'elles échappent à bien des dimensions du droit international¹²⁹ ». A la différence du recours à la privatisation par décision et sous le contrôle de l'Etat (qui délègue une partie de ses fonctions régaliennes dans le but de renforcer son monopole, pour assurer le contrôle d'un territoire et alléger la facture publique) utilisée durant tout le processus de construction étatique, une autre forme de mercenariat semble échapper aujourd'hui à cette logique et se développer en se nourrissant non plus de sa relation aux institutions étatiques mais bien plus de facteurs externes liés à la conjoncture actuelle.

Outre la privatisation de la coercition traduite par l'émergence des milices citées ci-dessus, il faut noter l'existence d'une autre catégorie d'acteurs, caractérisés par leur « ressemblance » à l'Etat, de par leur ancrage territorial, leur fonction de protection ou d'imposition et leurs forces armées hiérarchisées et organisées. Pourtant, ils ne semblent pas portés par la volonté de renverser et remplacer l'Etat, ou même motivés par une quelconque prise de pouvoir politique, malgré leur influence importante sur un territoire et sa population. Tenenbaum cite l'exemple des cartels de la drogue mexicains¹³⁰. Selon lui, ces derniers préfèrent la corruption des autorités locales à la prise de pouvoir institutionnelle. Dans les deux cas, « l'organisation politique, le contrôle des flux économiques et le développement des compétences militaires ne semblent plus destinés à la

¹²⁸ Jean F. et Rufin J.-C., *Economie des guerres civiles*, Paris, Hachette, 1996, p. 386.

¹²⁹ Deneault A., « La guerre privatisée ? Multinationales et mercenariat », in Badie B. et Vidal D. (dir.), *op.cit.* (2014), pp 123-128.

¹³⁰ Tenenbaum E., *op.cit.* (2014), p. 53.

construction politique mais à la simple autoconservation d'une organisation se suffisant à elle-même¹³¹ ».

Finalement, il est nécessaire de saisir toute la portée de cette fragmentation du pouvoir militaire, qui participe à la transformation de l'organisation sociétale dans son ensemble. Comme le souligne Gayer, ces acteurs ont un véritable potentiel d'innovation sociale : « (...) En contestant ou partageant dans la durée le monopole de l'Etat sur les moyens de coercition, de taxation et parfois de représentation, ces acteurs irréguliers s'affirment comme des souverains de fait, contribuant à leur manière à la mise en ordre de la société dans laquelle ils évoluent¹³²».

Ces « nouveaux combattants » sont ainsi fondus dans la population civile, qui fait partie intégrante du conflit. L'abolition de la distinction claire entre civils et combattants a eu pour conséquence le glissement de la guerre classique vers la guerre « au sein de la population », pour reprendre l'expression du Général Rupert Smith, conseiller international du CICR¹³³. Selon lui, il n'est plus question de remporter un conflit par la force militaire pour pouvoir ensuite imposer sa volonté à l'adversaire (logique des guerres conventionnelles). Tout l'enjeu de l'utilisation de la force se situe désormais dans l'établissement de conditions dans lesquelles l'intention stratégique pourra être réalisée, et ceci implique de gagner la volonté de la population. Victime avant tout, puisque les guerres intraétatiques font principalement des ravages parmi les civils (massacres, terreur, torture, enlèvements, viols, assassinats, etc.), la population est également impliquée directement dans la logique même de la confrontation : la force de l'adversaire est mesurée par le degré de soutien de la population à l'un des belligérants¹³⁴. Gagner le cœur du peuple constitue un objectif fondamental des conflits de basse intensité. L'importance nouvelle des moyens de communication et d'information, qui sont aujourd'hui au cœur de cette « guerre

¹³¹ Ibid., p. 54.

¹³² Gayer L., op.cit. (2014), p. 56.

¹³³ Auteur de l'ouvrage *The Utility of Force : The Art of War in the Modern World*, Londres, Allen Lane, 2005. Entretien en ligne version française de « Interview with General Sir Rupert Smith », *International Review of the Red Cross*, 88/864, décembre 2006, pp. 719-727.

https://www.icrc.org/fre/assets/files/other/irrc_864_interview_rupert_smith_fre.pdf

¹³⁴ Picciotto N. et Wasserman S., op. cit. (2016).

des opinions », prend alors tout son sens. La population fait concrètement partie du champ de bataille contemporain, puisqu'elle peut servir de bouclier humain, d'informatrice, de porte-parole, etc. Elle peut également permettre aux combattants de se cacher, de s'approvisionner et peut constituer une source de légitimité, une véritable alliée et un soutien indispensable. Capturer les intentions de la population représente donc une clé de compréhension pour l'analyse des conflits.

En résumé, le modèle des combats de haute intensité n'est plus d'actualité, mais a laissé place à des affrontements sporadiques entre diverses formes de groupes armés dont l'enjeu principal est non plus la conquête d'un territoire et l'écrasement d'une armée ennemie, mais bien plus le contrôle de la population.

Pour résumer et en avant-goût de notre étude de cas, notons que le narco-conflit du Mexique illustre bien cette situation de confusion générale: « L'État est divisé entre fractions du crime organisé qui prennent en otage leurs propres concitoyens pour renforcer leur pouvoir. La production de drogue engendre le chaos. L'insécurité provoque la méfiance et la méfiance, l'insécurité¹³⁵ ».

Physionomie des combats

En ce qui concerne les affrontements en soi, Martin Van Creveld rappelle que l'espace de lutte n'a plus rien d'un champ de bataille traditionnel: « Ce type d'espace n'existe plus de par le monde (...) la guerre se déroulera au sein d'environnements complexes, naturels ou artificiellement créés. Ce sera une guerre d'écoutes, de voitures piégées, de tueries au corps à corps, dans laquelle les femmes transporteront des explosifs dans leur sac, ainsi que la drogue pour les payer¹³⁶ ».

Les modes opératoires sont ceux de la guérilla, caractérisés par la terreur et le contrôle des populations. Selon Kaldor, la violence est désormais directement

¹³⁵ Blanchet-Gravel J., « Le Mexique au bord de la guerre civile », *Le Huffington Post* Québec, 2014. http://quebec.huffingtonpost.ca/jerome-blanchet-gravel/le-mexique-au-bord-de-la-guerre-civile_b_6266250.html

¹³⁶ Van Creveld M., op.cit., (1998), p. 269.

ournée vers les civils comme stratégie de domination, et non plus contre des adversaires: « Violence is largely directed against civilians as a way of controlling territory rather than against enemy forces¹³⁷ ». Les troupes armées - lorsqu'elles n'ont pas complètement laissé leur place aux milices- s'opposent très rarement entre elles mais sont plutôt amenées à combattre des mouvements armés voire même des civils y compris femmes et enfants. Le type de violence sporadique que l'on qualifie parfois d'émeutes, pillages, rapt, brigandages, révoltes, devient le mode opératoire dominant. Les mécanismes sont proches de la vendetta, il devient difficile de différencier l'agression et la riposte défensive. Cette nouvelle conflictualité est anarchique, les liens sont troubles et changeants: « Les combattants des guerres civiles d'Amérique latine n'hésitent pas à massacrer les paysans qu'ils prétendent vouloir libérer ; conclure des alliances avec des patrons de la drogue ou des services secrets ne leur pose aucun problème, cela leur semble aller de soi¹³⁸ ». Par ailleurs, les tenues elles-mêmes témoignent de cette évolution : les uniformes officiels sont troqués contre de simples insignes, t-shirts imprimés ou brassards.

Il s'agit d'une violence intestine, locale, diffuse et difficilement maîtrisable, qui se compose de diverses facettes comme le résume Mary Kaldor: « New wars can be described as mixtures of war (organised violence for political ends), crime (organised violence for private ends) and human rights violations (violence against civilians)¹³⁹ ». La distinction entre guerre et crime s'efface, l'économie grise et la criminalité organisée se trouvent au service des activités politiques et guerrières. Cette réalité entraîne la dissolution de la frontière entre le registre militaire et le registre policier, puisque les réponses sécuritaires s'apparentent plus à un maintien de l'ordre permanent¹⁴⁰ plutôt qu'à des affrontements ciblés entre une armée et son adversaire. Preuve du flou entourant ces situations, notons que les gouvernements considèrent parfois ces luttes comme de simples « troubles à l'ordre public », refusant d'accorder toute légitimité politique à un adversaire non-étatique. Toutes les catégories se confondent, des terroristes aux forces

¹³⁷ Kaldor, M., op.cit. (2013), p. 3.

¹³⁸ Enzensberger H., op.cit. (1995), p. 86.

¹³⁹ Kaldor, M., op.cit. (2013), p. 6.

¹⁴⁰ Gayer L., op.cit. (2014), p. 57.

rebelle en passant par diverses formes de criminalité organisée ou forces armées privées. La réponse sécuritaire qui peine à être formulée semble s'adresser à tous de la même manière et englobe des menaces peu distinctes : « (...) le champ sémantique de la guerre se trouve étendu à la répression de menaces transnationales abstraites telles que le terrorisme, le narcotrafic ou la piraterie, les conflits internes sont de plus en plus des guerres sans nom¹⁴¹ ». Alors qu'elle relevait de l'exception autrefois, la guerre est banalisée aujourd'hui comme outil de gestion des situations qui menacent l'ordre établi, ceci donnant naissance à un nouveau type d'interventionnisme militaire que Dal Lago conceptualise sous le nom de « police globale ¹⁴² ». En conséquence, si la guerre se « dépolitise », la criminalité et son combat, eux, se militarisent.

La physionomie des conflits postmodernes est, par ailleurs, caractérisée par un usage différent des armes. Alors que le nucléaire est toujours au centre de l'actualité médiatique, ce sont paradoxalement les armes légères qui, pendant ce temps, tuent massivement. Martin Van Creveld démontrait déjà au début des années 1990 que les armements collectifs de haute technologie n'avaient pas leur place dans la guerre irrégulière. Selon l'auteur, ni avions, ni chars, ni missiles, ni artillerie lourde n'y sont privilégiés. Bien que paradoxalement la puissance militaire des Etats n'a cessé de se perfectionner et est capable dès à présent de frapper n'importe où n'importe quand dans le monde, la plupart de ces outils sont inefficaces contre « un adversaire extrêmement dilué et mêlé à la population civile ou aux forces amies¹⁴³ ». La guerre irrégulière emploie principalement de petites armes peu coûteuses, peu encombrantes, fabriquées en quantité. « Un peu comme lorsque jadis l'arme à feu remplaça l'encombrante armure du chevalier », comme l'illustre Van Creveld. Les armes sont bien évidemment au cœur d'un marché transnational extrêmement juteux et toujours en croissance¹⁴⁴, mais il est toutefois très intéressant de relever que « dans une large mesure, les arsenaux des insurgés

¹⁴¹ Ibid., p. 55.

¹⁴² Dal Lago A., « Police globale », *Cultures & Conflits*, n°56, 2004, p. 157.

¹⁴³ Van Creveld M., op.cit., (1998), p. 264.

¹⁴⁴ Pour en savoir plus, lire Poitevin C., « Prolifération d'armes légères : un état des lieux », in Badie B. et Vidal D. (dir.), op.cit. (2014), pp 93-98. Se référer également aux travaux du Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (Group for Research and Information on Peace and Security, GRIP). www.grip.org

actuels ne sont pas constitués de modèles d'armes récents, mais seraient l'héritage de l'effondrement des Etats et des pillages de stocks¹⁴⁵».

Finalement, et comme déjà évoqué plus haut, l'existence d'un « champ de bataille virtuel » donne une dimension particulière aux conflits actuels. L'information étant considérée comme une véritable arme de guerre, ce sont de nouveaux espaces de lutte qui se sont ouverts à l'échelle planétaire. « C'est (...) bien une stratégie militaire qui est à l'œuvre, celle de la guerre hybride, mélange d'opération de terrain, de piratage informatique et de désinformation¹⁴⁶ ». A plus petite échelle, l'avènement des réseaux sociaux permet aussi de menacer, diffuser une propagande, rassembler, dénoncer... accessibles à tous, un « post » ou un « tweet »¹⁴⁷ peut aujourd'hui accélérer des événements dans un contexte conflictuel. Le travail journalistique semble en être d'autant plus compliqué et menacé, puisqu'il constitue une composante stratégique à part entière des crises actuelles.

Economie de la terreur

Comme nous l'avons vu plus haut, les deux piliers assurant le fonctionnement d'une organisation armée sont la contrainte et le capital, autrement dit la combinaison des moyens militaires et de leur financement. Alors que l'Etat moderne avait réussi à accaparer le monopole de la violence et le monopole fiscal au travers du processus que nous avons déjà présenté, ces deux paramètres essentiels ont, dans certaines zones plus qu'ailleurs, glissé dans les mains d'organisations militaires irrégulières selon des logiques mêlant les secteurs licites et illicites. Sans pouvoir dans le présent travail nous intéresser à l'ensemble des questions complexes autour du rôle de l'économie dans les conflits postmodernes, il nous paraît essentiel d'en dévoiler quelques aspects permettant d'éclairer notamment l'implication de l'Etat et les conséquences de ce système inédit sur les populations dans les zones de conflits.

¹⁴⁵ Information tirée du *Small Arms Survey 2012*, citée dans Vidal D., « Aux quatre coins du monde. Panorama des conflits contemporains », in Badie B. et Vidal D.(dir.), op.cit. (2014), p. 31.

¹⁴⁶ Koller F., « Désinformation et fragilité des démocraties », *Le Temps*, Décembre 2016. <https://www.letemps.ch/opinions/2016/12/27/desinformation-fragilite-democraties>

¹⁴⁷ Nous faisons référence ici à l'usage des réseaux sociaux « Facebook » et « Twitter ».

D'une manière générale, la mondialisation et son fondement idéologique, le néolibéralisme, sont intrinsèquement liés aux formes de violence qui se développent dans leur sillage, nourries par les inégalités et les formes d'exclusion que ce fonctionnement a créé. La vie économique n'est plus restreinte au cadre territorial et politique de l'Etat, puisque « les flux, les décisions, les marchés, la circulation des hommes, des capitaux, des informations s'opèrent à une échelle planétaire¹⁴⁸ », entraînant le démantèlement du monopole fiscal étatique. Botte résume cette évolution globale en ces termes : « la généralisation macroéconomique des phénomènes de l'illicite et du délictueux s'affirme comme une mutation économique majeure qui s'explique, dans une large mesure, par la multiplication des opportunités qu'ont entraînée la libéralisation financière et la mondialisation de l'économie. Celles-ci, en libérant les mouvements de capitaux de tout contrôle étatique, ont déplacé le pouvoir économique de la sphère publique des États à la sphère privée de la finance internationale¹⁴⁹ ». Ces conditions ont permis la naissance d'une « nouvelle économie de la terreur », une structure mondiale basée sur le crime, la corruption et la fraude¹⁵⁰, sans laquelle l'équilibre financier mondial serait menacé.

A partir des années 1980 environ, les différents groupes armés dans le monde accèdent peu à peu à l'autonomie en s'assurant un financement durable, créant leurs propres réseaux. L'essor de cette économie grise, informelle, révèle la consolidation de canaux de financement alternatifs à ceux de l'Etat. Ils forment une réponse « non-bureaucratique » à la mondialisation, une économie parallèle qui se révèle particulièrement efficace et rentable. La fusion des groupes armés avec le crime organisé constitue la base du détournement du monopole fiscal étatique : les organisations armées ont désormais la possibilité de mobiliser les ressources locales en raison de « l'affaiblissement des Etats nations, du recul du contrôle qu'ils

¹⁴⁸ Wieviorka M., « Le nouveau paradigme de la violence (Partie 2) », *Cultures & Conflits [En ligne]*, 29-30, automne-hiver 1998, mis en ligne le 16 mars 2006. <http://conflits.revues.org/726>

¹⁴⁹ Botte, R. « Vers un État illégal-légal ? », *Politique africaine*, vol. 93, n°1, 2004, p.7.

¹⁵⁰ Napoleoni L., *Qui finance le terrorisme international ? IRA, ETA, Al Qaida... Les dollars de la terreur*, Editions Autrement, 2005, p. 301.

exercer sur la vie économique et même politique de leur territoire et la criminalisation de la vie publique légale¹⁵¹ ».

Les rouages de ces circuits économiques sont multiples et la guerre irrégulière se nourrit de ces nouvelles sources de financement privatisées: « Old wars were largely financed by states (taxation or by outside patrons). In weak states, tax revenue is falling and new forms of predatory private finance include loot and pillage, 'taxation' of humanitarian aid, Diaspora support, kidnapping, or smuggling in oil, diamonds, drugs, people, etc.¹⁵² ». Les moyens de financement des belligérants changent, les conflits locaux ne sont plus financés directement par des grandes puissances mais par le biais de toutes sortes de trafics, parmi lesquels la drogue, qui nous intéresse dans le contexte de ce travail. Le sociologue Alain Labrousse parle de « démocratisation » de l'utilisation de ressources tirées d'activités illicites dans les conflits actuels¹⁵³. Au-delà des enjeux liés à la violence inhérente au fonctionnement de telles organisations criminelles, c'est bien leur rôle géopolitique que nous souhaitons mettre en avant ici.

Cette économie informelle est directement construite sur l'exploitation et le contrôle des populations. Les activités de la plupart des mouvements armés s'inscrivent dans le tissu des économies locales suivant une logique de prédation : la technique généralement utilisée est celle du racket, du pillage et du chantage. L'accumulation de biens matériels et d'argent par ce biais sert dans un premier temps à recruter et entretenir une « clientèle en armes », qui permettra de tenir et d'exploiter la population locale¹⁵⁴. S'ensuit la captation des ressources, directe ou au moyen de la taxation, avec parfois une logique d'« échange de services » : la promesse faite notamment aux producteurs agricoles d'une protection contre d'autres prédateurs (abus de commerçants, attaques de délinquants, répression menée par la police ou l'armée)¹⁵⁵. Comme le soulignent Jean et Rufin, « la production, l'exploitation ou la commercialisation illégale de biens ou de services

¹⁵¹ Jean F. et Rufin J.-C., op.cit (1996), p. 35.

¹⁵² Kaldor, M., op.cit. (2013), p. 4.

¹⁵³ Labrousse A., Géopolitique des drogues, Presses universitaires de France, « Que sais-je ? », 2011, p. 71 ss.

¹⁵⁴ Wicht B., op.cit. (2009), p. 74.

¹⁵⁵ Labrousse A., op.cit. (2011), p. 79ss.

licites ou illicites¹⁵⁶ » dont le trafic de stupéfiants est l'exemple le plus courant, promettent ainsi d'importantes sources de profit et sont au cœur du fonctionnement de ces nouvelles puissances, ancrées dans une dimension transnationale (via des réseaux informels et virtuels mais également derrière l'écran d'activités légales).

Toutefois, il serait bien réducteur de désigner les « groupes armés » comme les seuls responsables de l'essor de cette économie informelle. Les institutions étatiques font entièrement partie, de manière directe ou indirecte selon les situations, de la progression de l'économie grise. Comme le suggère Napoleoni, sur la base des résultats de son investigation dans le domaine du financement des groupes terroristes, « dans le village global de l'économie internationale, certains pans de la nouvelle économie de la terreur interagissent inévitablement avec les économies des pays occidentaux. Le blanchiment d'argent, les activités légales des organisations armées, l'aide humanitaire ne représentent que quelques-uns des liens qui unissent ces deux systèmes. Leur degré d'interdépendance est étonnamment élevé¹⁵⁷ ». A une échelle macro donc, l'Etat est indubitablement impliqué dans ces échanges. Mais l'interaction entre le politique et l'économique ne s'arrête pas là : les détenteurs du pouvoir étatique collaborent également sans détours avec les acteurs économiques et cette relation est essentielle pour comprendre la nature des conflits contemporains. La libéralisation de l'économie peut notamment entraîner les gouvernements à favoriser la militarisation de la société, qui offre des bénéfices évidents à l'élite politique et aux grands groupes industriels nationaux et multinationaux par exemple. Le maintien de l'ordre est souvent synonyme de protection des intérêts économiques, comme le souligne Carlos Fazio, qui décrit la composante mafieuse de certains Etats défendant les « intérêts des groupes de l'économie informelle, eux-mêmes dispersés derrière l'écran d'entreprises illégales et légales, de mégaprojets, de banques, de bourses de valeurs, de paradis fiscaux, de sociétés et d'entreprises de tous types qui comptent sur la protection et les cautions aux différents niveaux- fédéral, étatique et

¹⁵⁶ Jean F. et Rufin J.-C., *op.cit.* (1996), p. 41.

¹⁵⁷ Napoleoni L., *op.cit.* (2005,) p. 301.

municipal- de l'appareil institutionnel¹⁵⁸ ». Les guerres contemporaines sont donc portées par un phénomène de régulation économique complexe : si l'opinion publique perçoit que la corruption, l'impunité et les alliances frauduleuses font partie intégrante du tissu économique, il est néanmoins difficile d'en distinguer toutes les composantes. Comme le confirme Botte, il n'est désormais plus possible de « tracer une frontière nette entre l'économie légale et l'économie criminelle » et les « deux domaines, bien que théoriquement distincts, se retrouvent mutuellement interdépendants¹⁵⁹ ».

Paradoxalement, il faut noter aussi l'« utilité » du système parallèle de l'économie informelle : « la guerre offre une économie, pire encore, une protection sociale, sources d'incitations à la rejoindre¹⁶⁰ ». La prise en mains des populations incite les milices armées, dans certaines zones, à reprendre des tâches d'ordinaire assumées par l'Etat, par exemple la prise en charge des besoins de base. « Les seigneurs de la guerre lèvent des taxes, administrent la justice, maintiennent un certain degré d'ordre et généralement assument les charges du gouvernement des zones qu'ils contrôlent¹⁶¹ ». L'économie de la terreur peut ainsi parfois s'avérer nécessaire et « attirante », notamment dans les territoires reculés n'ayant qu'un accès limité aux services publics et un taux de chômage élevé.

La guerre réorganise ainsi la société dans son ensemble, elle s'insère dans la vie quotidienne des individus, indépendamment de leur volonté. Comme l'écrit Bertrand Badie, « alors que la « guerre classique » était une mise en tutelle politique totale de la société, les nouvelles guerres fusionnent totalement le social et le politique. La société guerrière pénètre donc dans l'intimité de la vie quotidienne de chacun, sans que, pour autant, un ordre politique ne la domine. D'une part, toutes les relations sociales sont ainsi dissoutes dans les mécanismes guerriers (...). D'autre part, celles-ci en viennent à vivre pour elles-mêmes, ce qui

¹⁵⁸ Fazio C., « Criminalité et décomposition de l'Etat mexicain », trad., *Outre-Terre* vol. 2, n°43, 2015, p. 70.

¹⁵⁹ Botte R., op.cit. (2004), p. 7.

¹⁶⁰ Badie B. et Vidal D. (dir.), op.cit. (2014), p. 16.

¹⁶¹ Kalyvas S.N., « 4. Les guerres civiles après la Guerre froide », trad., in Pierre Hassner et al., *Guerres et sociétés*, Editions Karthala « Recherches internationales », 2003, p. 132.

les rend auto-finalisées : on fait la guerre pour reproduire un ordre martial qui arrange nombre d'acteurs¹⁶² ».

Gayraud et Thual, auteurs de l'ouvrage *Géostratégie du crime*, le confirment : le crime ne joue désormais plus un rôle uniquement marginal dans la vie des sociétés comme cela fut le cas longtemps, lorsqu'il ne relevait en premier et en dernier ressort que des activités de police classiques. Désormais, l'omniprésence de la violence a une capacité de transformation des sociétés dans leurs dimensions politiques, économiques et sociales¹⁶³.

Les changements résultant de l'évolution de guerre affectent donc les fonctions originelles de l'Etat. « Les transformations de cette ère moderne ne sont donc pas uniquement des transformations liées au niveau mondial (...) mais elles ont une influence centrale sur la nature même de l'Etat moderne et sur la manière dont cet Etat moderne distinct réagit à ce qui constitue une menace aux attributions traditionnelles¹⁶⁴ ».

1.2.3. Affaiblissement de la légitimité étatique et redéfinition du monopole de la violence

Comme le suggère la littérature scientifique abondante traitant des conflits contemporains, dont nous avons pu extraire quelques éléments présentés dans la partie ci-dessus, la guerre ne se déroule plus entre Etats mais principalement à l'intérieur de ceux-ci. Au centre de ces luttes se trouvent en jeu la souveraineté et la légitimité étatique et la guerre semble directement liée à la « perte de substance » de l'Etat : «It seems likely that the relationship in the contemporary world is reciprocal, with state weakness making civil war more likely and civil war increasing state weakness¹⁶⁵». Selon cette grille de lecture, que nous mobilisons

¹⁶² Badie B. et Vidal D. (dir.), op.cit. (2014), p. 19.

¹⁶³ Gayraud J.-F. et Thual F., op.cit. (2012), p. 23.

¹⁶⁴ Jabri V., « La guerre et l'Etat libéral démocratique », *Cultures & Conflits*, 61 | printemps 2006, mis en ligne le 17 mai 2006. <https://conflits.revues.org/2034#tocto1n2>

¹⁶⁵ Taylor B. et Botea R., « Tilly-Tally : War-Making and State-Making in the Contemporary Third World », *International Studies Review* 10, 2008, p.32.

dans le cadre de ce travail, l'Etat est désormais dans l'incapacité, totale ou partielle, d'honorer le contrat social par lequel il s'est érigé.

Philippe Delmas, dans son ouvrage *Le bel avenir de la guerre*, explique: « La guerre ne naît plus de la puissance des Etats mais de leur faiblesse. La première question de sécurité aujourd'hui ce ne sont pas les ambitions de puissance, c'est la panne des Etats ¹⁶⁶ ». Tout comme la forme étatique moderne s'est renforcée progressivement, c'est graduellement qu'elle semble perdre de sa substance. Cette déconstruction du monopole étatique peut se lire à deux niveaux: à l'échelle supra-étatique et infra-étatique.

D'une part, le développement, dès 1945, d'une communauté internationale arborant une nouvelle forme de légitimité fragilise les anciennes représentations nationales basées sur l'intangibilité des frontières et l'intégrité du territoire et de la souveraineté nationale ¹⁶⁷. (Nous pouvons penser aux notions de *droit d'ingérence* et *d'Etat failli* notamment, qui autorisent la communauté internationale à intervenir dans les affaires internes d'un Etat voire même à le disqualifier en ne le considérant pas apte à se gérer par lui-même). L'intégration juridique -et bien sûr économique également- des Etats dans le système international les oblige à se soumettre à des règles extérieures sur lesquelles ils n'ont que très peu d'emprise. David Held, théoricien politique britannique, décrit cet affaiblissement de la souveraineté et de l'autonomie de l'Etat: « The operation of states in an ever more complex global system both alters their autonomy (...) and impinges increasingly upon their sovereignty. (...) Sovereignty itself has to be conceived today as already divided among a number of agencies – national, regional and international – and limited by the very nature of this plurality¹⁶⁸».

D'autre part, au niveau interne, ce sont aux déficiences des institutions étatiques, notamment en termes de prise en charge des besoins économiques et sociaux de la population (services tels que santé, éducation, logement, sécurité), que l'on peut imputer la déstabilisation de la légitimité de l'Etat et l'apparition de nouvelles

¹⁶⁶ Delmas P., op.cit., (1995) p. 9.

¹⁶⁷ Wicht B., op.cit. (2013), p.38.

¹⁶⁸ Held D., op.cit. (2006), p. 303.

formes de violence. La protection des personnes et des biens n'est plus assurée et l'Etat moderne se voit concurrencé par le retour d'organisations non-étatiques (séparatismes violents, mafias et crime organisé, narcos-guérillas, mouvements fondamentalismes ou religieux) qui mettent en danger le contrôle de sa base.

Cette crise inédite à sa façon en raison de sa profondeur et de son étendue, concerne la grande majorité des pays d'aujourd'hui : les Etats ont « des difficultés croissantes à concilier leur devoir extérieur, qui est d'assurer leur intégration dans le système international, et leur devoir intérieur, qui consiste à assurer la représentation de la nation et à donner un sens à ces évolutions (...)»¹⁶⁹. Les guerres classiques supposaient un Etat doté d'une forme de maîtrise de l'environnement politique intérieur et extérieur, d'une autorité effective afin de conduire son effort de guerre mais également du maintien d'un équilibre social et économique. Aujourd'hui, l'Etat peut perdre ce contrôle en s'efforçant d'entrer dans des systèmes dont les normes lui échappent et en n'offrant à sa population ni repères ni amélioration de leur bien-être dans ce processus. Les sociétés se fragilisent, incapables de faire face aux défis de la globalisation¹⁷⁰ et les fractures sociales et culturelles se creusent d'autant plus. L'Etat ne parvient plus à stabiliser la justice sociale et assiste à l'irruption d'une violence anarchique. « (...) Lorsque l'amélioration des conditions de vie voire la satisfaction des besoins fondamentaux des populations peinent à se concrétiser, en dépit des promesses officielles, les tensions sociales et politiques ne tardent pas à se manifester¹⁷¹».

Puisque, comme nous l'avons vu, l'Etat n'est plus en mesure de faire la guerre de manière satisfaisante, ni de donner une identité nationale et des repères à la population, de « nouveaux cavaliers » réapparaissent et lui disputent sa place, se réappropriant ainsi des responsabilités qu'il a abandonnées. « La légitimité est un jeu à somme nulle : les contre-pouvoirs ne gagnent que celle que leur abandonne l'affaiblissement des Etats (...) La faiblesse de l'Etat est la cause première et commune des instabilités, car elle signifie d'abord son éloignement de la nation. (...). Lorsque des quartiers entiers des villes, des régions entières des campagnes

¹⁶⁹ Delmas P., op.cit., (1995), p. 150.

¹⁷⁰ Pour plus de précisions, lire notamment Châtaigner J.-M. et Magro H. (dir.), *Etats et sociétés fragiles. Entre conflits, reconstruction et développement*, Karthala, Paris, 2007.

¹⁷¹ Ramel F., « (Dés)intégration institutionnelle, (dés)intégration sociale : quels facteurs belligènes ?, in Badie B. et Vidal D. (dir.), op.cit. (2014), p. 36.

échappent complètement à l'ordre public, sauf si celui-ci prend à son tour une forme criminelle (...), lorsque aucun des services les plus élémentaires n'est assuré, comme la fourniture d'eau potable, l'Etat n'a tout simplement plus d'existence et bien évidemment plus la moindre légitimité¹⁷² ».

Les nouvelles guerres renvoient donc à des situations de crise sociale face auxquelles les gouvernements ne parviennent pas à offrir de réponses adaptées, « d'où la prolifération des référents sociaux (...) ceux-ci intervenant comme substituts : liens tribaux, ethniques, religieux, familiaux ou clientélistes¹⁷³ ». L'Etat est alors peu à peu remplacé par des contre-pouvoirs mieux à même de remplir ses fonctions essentielles. Ces adversaires ne luttent pas directement au même niveau, mais s'insèrent localement dans les « zones grises » de l'Etat et se renforcent dans un même temps de par leur insertion dans des réseaux transnationaux puissants. Cette intrusion dans l'ordre étatique ne concerne pas uniquement des Etats considérés comme « faillis » mais peut toucher n'importe quel pays.

Ce travail ne se fonde toutefois pas sur l'idée de la disparition de l'Etat-nation, mais plutôt de sa réadaptation face à la conjoncture internationale contemporaine. L'institution étatique est actuellement « le lieu de transformations qui remodelent la silhouette qu'en avaient dessinée les grands siècles de la modernité¹⁷⁴ ». André Beaufre, stratège français, explique que la liberté d'action de l'Etat dépend de ses capacités à mener une « manœuvre extérieure » et une « manœuvre intérieure »¹⁷⁵, autrement dit à affirmer sa légitimité et défendre ses intérêts face à la communauté internationale et, parallèlement, à éviter la désintégration de sa base, c'est-à-dire empêcher la montée de contre-pouvoirs sur son territoire. Il est intéressant de comprendre que la manœuvre intérieure dépend de la manœuvre extérieure : en d'autres termes, l'Etat ne peut rien entreprendre à l'intérieur sans s'être assuré au préalable d'une liberté d'action minimale sur le plan extérieur (ceci

¹⁷² Delmas P., op.cit., p. 152.

¹⁷³ Badie B. et Vidal D. (dir.), « Introduction » in op.cit. (2014), p. 15.

¹⁷⁴ Goyard-Fabre S., *L'État. Figure moderne de la politique*, Cursus : Philosophie, Ed. Armand Colin, 1999, quatrième de couverture.

¹⁷⁵ Beaufre A., *Introduction à la stratégie*, Paris, Hachette, (1963) 1998.

équivalant à s'assurer la sympathie de l'opinion internationale, en faisant notamment valoir le droit, les valeurs morales ou humanitaires)¹⁷⁶.

Il est nécessaire de relativiser les thèses qui affirment le déclin de l'Etat, pour envisager plutôt « ordre politique dans lequel l'État et ses principaux acteurs (ministres, gouverneurs, parrains politiques) ont joué et jouent toujours un rôle primordial¹⁷⁷ ». Les stratégies étatiques qui peuvent sembler en recul peuvent alors être appréhendées comme faisant partie du processus de formation continue de l'Etat, et non pas signifier son retrait du champ de bataille. Pour espérer lutter contre ses adversaires, l'Etat doit aujourd'hui redéfinir son mode de gestion de la violence armée.

L'Etat moderne n'est ni préparé ni équipé pour affronter le mode de guerre irrégulière, et comme l'explique Van Creveld, « (...) à moins de consentir aux efforts nécessaires pour ajuster leur pensée et leurs actes aux mutations rapides qui se font jour, ces sociétés sont en passe d'atteindre le point où elles ne seront plus en mesure de mettre en œuvre quelque forme de violence organisée que ce soit. Leur survie en tant qu'entité politique cohérente risque de perdre alors toute crédibilité¹⁷⁸ ». Pour lutter contre cette dépossession de pouvoir, l'Etat doit réagir et la définition d'une nouvelle structure de guerre devient alors indispensable. La mutation est déjà visible, les Etats « confrontés concrètement et pendant longtemps à la guerre irrégulière et à ce nouveau système d'arme ont recours à un système équivalent pour le combattre : les mouvements paramilitaires et les sociétés militaires privées. Le but est évident : faire le poids, rétablir l'équilibre, c'est-à-dire faire la guerre à armes égales ou équivalentes à celles de l'adversaire (...)»¹⁷⁹. Les stratégies évoluent peu à peu face à la « quatrième génération » qui peut se définir comme une forme évoluée d'insurrection qui « utilise tous les réseaux disponibles - politiques, économiques, sociaux et militaires- pour convaincre les décideurs adverses que leurs objectifs stratégiques sont, soit

¹⁷⁶ Wicht B., op.cit. (2007), p. 9.

¹⁷⁷ Fourchard L., « Violences et ordre politique au Nigeria », *Politique africaine*, vol. 2, n°106, 2007, p. 8.

¹⁷⁸ Van Creveld M., op.cit., (1998), p. 13.

¹⁷⁹ Wicht B., op.cit. (2009), p. 84.

irréalisables, soit trop coûteux à atteindre¹⁸⁰ ». La conduite des combats glisse alors vers des modalités de contre-insurrection, qui se déroule à un niveau très local, voire individuel. Le « système d'armes » le plus efficace semble se présenter sous la forme d'un combattant individuel, « à la fois un civil et un militaire apte à vivre en milieu hostile, à recruter, former et conduire des partisans, à organiser une communauté et, surtout, à travailler en dehors des structures étatiques et hiérarchiques classiques (armée, police) ¹⁸¹ ». Cela implique d'importants changements dans la conduite de la guerre d'un Etat face à ses concurrents. Qu'en est-il du gouvernement mexicain, a-t-il développé des modalités de guerre adaptées aux combattants de la « quatrième génération » (représentés ici par les cartels de drogue) ? Nous tenterons d'observer par la suite comment l'Etat mexicain résiste dans le cadre de la guerre de la drogue puis de cerner ses stratégies au travers de ses réactions face au développement des groupes d'autodéfense civile.

D'une manière générale, ces transformations brouillent les liens entre souveraineté, territorialité, démocratie et pouvoir, qui étaient directement liés à la figure de l'Etat-nation. Held l'explique : « During the period in which the nation-state was being forged - and the territorially bounded conception of democracy was consolidated - the idea of a close mesh between geography, political power and democracy could be assumed. It seemed compelling that political power, sovereignty, democracy and citizenship are simply and appropriately bounded by a delimited territorial space. These links were by and large taken for granted, and generally unexplicated in modern political theory¹⁸²».

L'auteur montre le décalage considérable qui sépare aujourd'hui la théorie de l'Etat et les conditions dans lesquelles ce pouvoir peut réellement s'exercer. Il constate que la capacité de l'Etat démocratique à maintenir l'équilibre entre politiques économiques libérales et politiques de cohésion sociale est limitée, et

¹⁸⁰ De la Grange A. et Balencie J.-M, op.cit. (2008), p. 35.

¹⁸¹ Wicht B., op.cit. (2007), p.19.

¹⁸² Held D. et McGrew A., *Governing Globalization : Power, Authority and Global Governance*. Cambridge, Polity Press, 2002, p. 307.

que cela affecte l'autonomie des citoyens¹⁸³. Ce point de départ permet de saisir l'importance de repenser la place de la citoyenneté et de ses revendications au sein d'un Etat déstabilisé et en pleine redéfinition de ses fonctions coercitives.

Après avoir présenté différentes facettes de la transformation de la guerre et l'impact que ces formes inédites d'affrontements ont sur la structure sociopolitique des zones touchées par ce type de conflits, il est temps de revenir au propos principal de notre travail, à savoir le rôle du citoyen en armes dans ce contexte de guerre irrégulière.

1.3. La liberté citoyenne dans ce nouvel environnement

Pour rappel, la monopolisation de la violence légitime par l'Etat moderne a mené à la suppression pour ses citoyens du droit de se faire justice soi-même et d'être armé : « En los Estados modernos durante el siglo XX, sean capitalistas o socialistas, se impuso la centralización administrativa de las fuerzas armadas, derivando en la supresión legal de que los individuos o ciudadanos puedan estar armados o hacerse justicia (...)»¹⁸⁴ ».

Le consentement, l'obéissance et la soumission de la population, qui délègue son pouvoir militaire à l'autorité politique suprême en échange de sa protection, constituent le cœur du pacte démocratique de l'Etat-nation. Cette perspective occidentale hobbesienne semble toutefois perdre de sa pertinence aujourd'hui, l'essence de ce contrat- la protection- n'étant plus garantie par le pouvoir étatique.

Aujourd'hui, un nouveau type de guerre est mené, et selon la formule de Tilly « la guerre fait l'Etat », nous pouvons supposer qu'une nouvelle organisation des forces en présence se met en place, sans que l'Etat ne puisse garantir la protection de ses habitants. Quelles conséquences cela a-t-il sur les conditions d'existence de liberté

¹⁸³ Bossé M., *Souveraineté, démocratie et gouvernance mondiale chez David Held. Le problème de la démocratie au-delà de l'État national*, Université de Montréal, 2010, p.51. Mémoire en ligne : https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/4938/Bosse_Martin_2010_memoire.pdf?sequence=3

¹⁸⁴ Benitez Manaut R., « Las relaciones civiles-militares en una democracia: relejendo a los clásicos », *Revista Fuerzas Armadas y Sociedad*, 19/1, 2005, p. 157.

civile ? Sommes-nous aujourd'hui dans une phase de réactivation de la légitime défense citoyenne ?

Nous fixons notre attention plus précisément sur les changements de la relation entre l'Etat et les citoyens, afin de mesurer la portée de la restructuration de ce rapport de force dans les contextes de guerre actuels.

1.3.1. Conséquences de la transformation de la guerre sur le « pacte démocratique »

La transformation de la guerre a réduit la liberté d'action de l'Etat et de ses institutions militaires, qui est désormais revendiquée avec succès par de nouvelles organisations armées. Ces alternatives à l'Etat-nation, non-territoriales et non-bureaucratiques bousculent l'ordre existant. Si l'on poursuit l'idée selon laquelle « un type de guerre différent, mais pratiqué intensivement et à large échelle va engendrer la création d'autres formes d'organisation politique¹⁸⁵ », on peut en déduire que la place des citoyens va évoluer aussi.

La violence armée s'est introduite à l'intérieur même de l'Etat, ceci impliquant un changement majeur: le passage de l'ennemi extérieur, qui consolidait l'unité nationale, à l'ennemi intérieur (terroristes, mafias, gangs) contre lequel l'Etat doit désormais lutter pour garantir sa survie. Ce dernier, ébranlé par les profonds changements sociétaux et militaires, est amené à se recentrer sur ses activités de coercition à l'intérieur de son propre territoire : sa fonction principale n'est plus la protection de la population contre un adversaire extérieur, mais la sécurité intérieure, la tentative de dominer les franges de la population encore sous son contrôle. Toute action pouvant potentiellement être considérée comme une désobéissance au pouvoir central peut aboutir à la requalification, par l'Etat, de l'individu comme ennemi. Le « pacte démocratique » semble déjà remis en cause puisque, comme le souligne Munier, « le consentement est alors truqué car

¹⁸⁵ Wicht B., op.cit. (2013), p. 73.

l'individu y est en quelque sorte forcé (...). Il importe avant tout à l'Etat de se faire craindre d'eux, et donc de régner par la crainte¹⁸⁶ ».

Les évolutions que nous avons exposées impliquent une redéfinition de la stratégie mais également un questionnement essentiel sur une reformulation de la liberté politique à l'époque contemporaine. Si l'Etat perd son monopole de la violence, il n'a plus le même regard sur ses citoyens. « Dès lors que l'Etat n'est plus garant des libertés de chacun mais (au contraire) de la sécurité de tous, le citoyen en armes n'est plus considéré comme une protection contre la tyrannie mais comme un criminel en puissance, comme une menace potentielle, comme un « sauvage » qui risquerait de retourner à l'état de nature¹⁸⁷ ».

Où se situe la marge de manœuvre du citoyen ? Reprenons les éléments de « liberté » inclus dans le contrat démocratique définissant le rapport entre le citoyen et l'Etat: la représentation que le citoyen revendiquait à l'ère moderne en échange de son impôt n'est plus réaliste, noyée dans les normes internationales, elle n'a souvent que très peu d'impact. Le citoyen-soldat, pilier de l'armée nationale n'a plus lieu d'être non plus, pour toutes les raisons que nous avons explicitées plus haut. Toute forme de prise d'armes d'un citoyen est désormais assimilée à l'anarchie : « Désormais dans cet environnement, le citoyen est désarmé ; ce n'est plus qu'un contribuable livré sans défense aux autres pouvoirs militaro-guerriers, policiers et criminels¹⁸⁸ ». Quel marchandage possible reste-t-il aux individus ? Car la tyrannie à laquelle ils sont confrontés, elle, demeure une réalité. Le « racket », soit par la domination de groupes armés sur la population ou par la violence d'un Etat tentant de reprendre le contrôle par tous les moyens, affaiblit la citoyenneté.

La crise de la légitimité étatique remet en cause les fondements de la démocratie qui s'érode puisque qu'elle s'est réalisée jusqu'à maintenant uniquement dans le cadre d'une souveraineté (quasi) absolue de l'Etat, qui n'est aujourd'hui plus en

¹⁸⁶ Munier P., « Entre crainte et consentement. Le rapport du citoyen au souverain chez Hobbes », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 14/2008, mis en ligne le 30 mai 2009. <https://traces.revues.org/376>

¹⁸⁷ Wicht B. op.cit. (2009), p. 86.

¹⁸⁸ Ibid., p. 61.

mesure d'offrir les mêmes conditions de liberté politique. « Tolérer l'existence d'une fraction de la population socialement et économiquement exclue et de surcroît politiquement marginalisée, n'est-ce pas contribuer à mettre en question les valeurs morales de base de nos sociétés (mêmes droits pour tous) dans lesquelles s'enracinent la citoyenneté ? (...)»¹⁸⁹ ». Il devrait exister, selon le modèle classique de la démocratie, une unité entre le pôle qui commande et le pôle qui obéit¹⁹⁰ (thèse rousseauiste qui impliquerait pour l'individu de se soumettre à la norme qu'il se donne lui-même). Aujourd'hui cette autonomie et participation citoyenne ne semblent pas réalisables dans le cadre des institutions des Etats touchés par les guerres irrégulières.

Se pose alors la question des conditions d'exercice de l'autonomie, au sens proposé par Held de la capacité des individus « to reason self-consciously, to be self-reflective and to be self-determining. It involves the ability to deliberate, judge, choose and act (or not act as the case may be) upon different possible courses of action in private as well as public life (...)»¹⁹¹ ». La transformation de la guerre trahit non seulement l'effritement de la capacité militaire de l'Etat mais, plus largement, la perte du pouvoir politique du peuple. Comment se redéfinit alors la « res publica », la liberté citoyenne dans les zones de conflit aujourd'hui ? Rouanet et Arapu résument cet enjeu en une question qui nous semble introduire parfaitement notre point suivant : « Que faire devant la victoire apparemment irréversible d'une tendance qui semble condamner tous les peuples du monde à se soumettre soit aux forces d'une globalisation sauvage, soit aux décrets d'un pouvoir suzerain ?»¹⁹²

¹⁸⁹ Martiniello M., *La citoyenneté à l'aube du 21^{ème} siècle : questions et enjeux majeurs*, Presses universitaires de Liège, 2000, p. 25.

¹⁹⁰ Rouanet S. et Arapu D., « Les limites externes de la démocratie », *Diogène*, vol.4, n° 220, 2007, p. 7.

¹⁹¹ Held D., *Democracy and the Global Order : From the Modern State to Cosmopolitan Governance*. Stanford, Stanford University Press, 1995, p. 146.

¹⁹² Rouanet S. et Arapu D., op.cit. (2007), p. 9.

1.3.2. Réactions citoyennes : la construction d'une démarche d'autodéfense

Nous l'avons vu, différentes luttes historiques témoignent du refus des citoyens d'accepter une telle situation de privation d'autonomie et de négation de leurs droits. « Il ne suffit pas que les citoyens jouissent *en principe* de droits égaux, encore faut-il qu'ils puissent en tirer profit également *en pratique*¹⁹³ ». Comment peut se traduire la notion de prise d'armes dans le contexte contemporain ?

La figure du citoyen subit actuellement une véritable mutation. Les groupes en armes (gangs, cartels, polices, armées, etc.) opèrent tous dans un même mouvement de tentative de contrôle du pouvoir et de la population. Dans cette situation, nous assistons à un retour de la « forme de guerre la plus fondamentale de tous les temps, à savoir celle que mène une communauté pour sa survie¹⁹⁴ ». La dissolution de la guerre à l'intérieur de la société et l'effondrement de la protection étatique entraînent la mise en place d'une démarche d'autodéfense, faisant écho à l'idée hobbesienne citée plus haut. L'Etat perdant le monopole de la violence légitime, chacun se trouve contraint d'assurer sa sécurité par ses propres moyens. « Défendre sa terre et ses biens a été en effet de tout temps, et dans toute société, une motivation essentielle des individus (...) alors que l'Etat a abandonné la lutte (...)¹⁹⁵».

Selon Van Creveld, il ne reste plus que l'affrontement entre la volonté de contrôle et de domination versus la « manifestation suprême de la vie¹⁹⁶ ». Le niveau de lutte a changé : désormais, l'opposition a lieu entre les individus eux-mêmes, qui remplacent dès lors l'Etat en matière de défense et de sécurité à l'échelon local. Les raisons du combat ne sont plus dictées par une hiérarchie étatique, mais se cristallisent plutôt autour de forces morales¹⁹⁷ telles que motivations familiales et communautaires, fraternité d'armes, confiance, slogans unificateurs, etc. La

¹⁹³ Bossé M., op.cit. (2010), p. 41.

¹⁹⁴ Van Creveld, op.cit. (1998), p. 187.

¹⁹⁵Wicht B., op.cit. (2013), p. 87

¹⁹⁶ Van Creveld, op.cit. (1998), p. 188.

¹⁹⁷ Wicht B., op.cit. (2015), p. 107.

citoyenneté n'est plus directement liée au pouvoir étatique : livrée à elle-même, elle reprend ses droits, s'organise et se bat pour dans une logique de cause qui lui est propre.

Ce nouveau modèle de prise d'armes des citoyens est parfois étudié sous la dénomination de « vigilantisme », qui recouvre diverses actions. Nous retenons de ce vaste concept l'idée de Favarel Garrigues et Gayer, qui définissent ces mobilisations collectives comme « souvent violentes et généralement illégales, dont la vocation proclamée est de rendre justice aux « honnêtes citoyens », et par là même de défendre l'ordre social. (...) Ces pratiques d'auto-justice reposent sur un paradoxe fondamental : elles s'arrogent le droit de violer la loi au nom du maintien de l'ordre¹⁹⁸ ». Mais peut-on encore parler de violation de la loi, lorsque celle-ci se révèle précisément vide de sens, puisque les institutions censées l'appliquer ne le font plus? Comment est perçue la notion de « justice » par les forces d'autodéfense? Nous reviendrons sur ces questions dans notre analyse. Nous pouvons d'ores et déjà noter que le « vigilantisme » existe en référence à l'Etat : il naît dans un contexte de dénonciation de l'inefficacité de l'action étatique.

Cette nouvelle forme de pouvoir militaire citoyen soulève alors une multitude de questions. Quelle idéologie se cache derrière ces pratiques et quelle relation lie l'Etat et les milices? A première vue, ces dernières semblent pouvoir endosser différents rôles : est-ce une technique « low-cost » de maintien de l'ordre? Un outil de révolte contre l'Etat? Que révèle cette forme de pouvoir non-étatique au regard des transformations de la souveraineté étatique? D'une part, les gouvernements, dans les zones les plus touchées, semblent accepter parfois l'impossibilité d'intervention par faute de moyens adaptés et s'appuyer sur la « débrouillardise » de la population, c'est-à-dire la mise en œuvre du droit à la légitime défense : « (...) le *vigilantism* permet à l'État de déléguer au secteur privé et à la société civile une partie de ses fonctions régaliennes en matière de contrôle de l'espace, palliant ainsi l'insuffisance des budgets publics. Ainsi, si le *vigilantism* contribue à

¹⁹⁸Favarel Garrigues G. et Gayer L., *Analyse du vigilantisme*, SciencesPo-Centre de recherches internationales, Présentation en ligne. <http://www.sciencespo.fr/ceri/fr/content/analyse-du-vigilantisme-grav>

contester l'État, il sert néanmoins sa politique sécuritaire¹⁹⁹ ». D'autre part, dans le contexte contemporain de puissances en concurrence, les citoyens en armes pourraient, au regard de l'Etat, devenir une menace au même titre qu'un autre groupe armé. L'engagement de citoyens dans des activités sécuritaires soulève ainsi la question des frontières du pouvoir et de la légalité, et des dérives possibles de telles pratiques.

La « res publica » arbore donc un nouveau visage avec le retour de l'initiative individuelle, où les citoyens prennent en mains leur propre sécurité et réaffirment leur droit aux conditions fondamentales de leur existence telles que la vie, la sécurité et un fonctionnement social minimal²⁰⁰. Cette volonté se manifeste aujourd'hui « de manière relativement informelle, spontanée et hors d'un cadre institutionnel strict²⁰¹ ». Hans Enzensberger déclare : « Là où les habitants n'ont pas les moyens de se payer des gardes, on voit se constituer des milices ou des vigilants groups. Quand cela n'est pas possible non plus, chacun fait tôt ou tard l'acquisition d'une arme à feu²⁰² ».

Les expériences mexicaines que nous allons décortiquer nous permettront d'entrer plus en détails dans l'explication de ce phénomène. La réalité semble très complexe et ouvre la porte à de nombreuses interrogations. Les pratiques autonomes et décentralisées des forces d'autodéfense mexicaines, qui répondent à l'excès de crime organisé et sont menées au nom de « revendications sécuritaires²⁰³ », empruntent parfois des méthodes aussi barbares que celles des groupes armés criminels et semblent dériver loin de leur vocation d'origine. En parallèle, l'Etat paraît déstabilisé face à ce mode inédit d'organisation citoyenne et révèle une stratégie ambiguë à leur égard. Finalement, qu'en est-il de la réelle efficacité et de la durabilité de ce mode de défense citoyenne? Quels enjeux sont dévoilés par cette prise d'armes de simples villageois ?

¹⁹⁹ Lamotte M., « Minute Men, à la frontière de la légalité », *Plein droit*, vol.4, n° 107, 2015, p. 39.

²⁰⁰ Wicht B., *op.cit.* (2015), p. 50.

²⁰¹ *Ibid*, p. 37.

²⁰² Enzensberger H., *op.cit.* (1995), p. 117.

²⁰³ Marijn T., « Les groupes d'autodéfense civile au Mexique : défenseurs légitimes, groupes incontrôlables ou lanceurs d'alerte ? », *Politique étrangère*, n°4, 2014, p. 118-199.

Chapitre 2 : Méthodologie

Dans ce deuxième chapitre, il s'agit de présenter brièvement quelques éléments clefs concernant la structure, le contenu et la réalisation du mémoire. Nous précisons tout d'abord notre problématique et ses limites, puis formulons la question de recherche et les hypothèses découlant de notre premier chapitre et permettant de guider l'analyse de notre étude de cas. La seconde partie quant à elle expose les sources utilisées pour répondre à nos questionnements de départ.

2.1. Problématique, question de recherche et hypothèses

Après la réflexion théorique développée dans le chapitre précédent, il est temps de justifier l'intérêt de notre recherche parmi la variété des contributions que nous avons présentées. Pour synthétiser brièvement les éléments abordés ci-dessus, nous pouvons partir de l'idée selon laquelle « la guerre fait l'Etat » et que la structure de l'Etat moderne ainsi que le pacte démocratique (protection et représentation des citoyens garanties en échange de leur consentement, du financement et de la légitimation du monopole de la violence étatique) résultant de cette organisation politique sont donc intrinsèquement liés au contexte conflictuel dans lequel ils se sont construits. En parallèle, nous avons vu que de tous temps les citoyens se sont mobilisés, quel que soit l'ordre politique en place, pour revendiquer leurs droits et la possibilité de gérer leurs affaires par eux-mêmes lorsque la relation avec le souverain ou la présence d'autres prédateurs empiètent sur leur liberté. Dans un deuxième temps, nous avons présenté l'évolution de la guerre qui s'est transformée à l'ère de mondialisation et marque sur différents aspects une rupture par rapport aux guerres « classiques ». Nous avons exposé un panorama des caractéristiques des conflits de « basse intensité », majoritaires à l'époque actuelle, qui bouleversent les rapports de pouvoir et remettent en cause le monopole de la violence étatique. L'intérêt de cette incursion dans les théories de la transformation de la guerre était de mettre en lumière le malaise que les nouveaux modes de gestion de la violence armée installent dans la relation entre les citoyens et l'Etat : les possibilités effectives qu'a ce dernier d'honorer le

« contrat » le liant à ses sujets et leur garantissant la sécurité est remis en cause. En nous appuyant sur les analyses suggérant d'une part, un affaiblissement de la souveraineté étatique et des fonctions régaliennes, et d'autre part, l'implication néfaste directe ou indirecte de l'Etat dans le contexte des guerres du XXI^{ème} siècle, nous avons voulu montrer les conséquences sociales et politiques de cette nouvelle réalité dans les zones touchées et dégager plus précisément les possibilités d'actions des communautés locales en proie à ces situations de guerres. Plus largement, ces situations posent des questions quant aux véritables espaces d'expression de la démocratie, entendue dans son acception originelle et de la pensée républicaine, incarnant la souveraineté populaire.

La spécificité de ce travail se situe donc dans l'imbrication de ces dimensions, autrement dit dans la superposition des réflexions sur la liberté citoyenne et sur la nature des guerres contemporaines. Nous mobilisons pour ce travail une démarche hypothético-déductive et partons donc d'une question de recherche et d'hypothèses que nous souhaitons vérifier à l'aide de notre étude de cas. Notre thématique relevant à la fois de grands enjeux économiques et géopolitiques à l'échelle mondiale et d'implications directes dans le quotidien d'individus, nous avons choisi de nous placer au niveau micro pour observer les mobilisations citoyennes qui ont émergé sous la forme de « groupes d'autodéfense » locaux au Mexique.

Afin de cibler notre analyse, nous avons identifié des bornes thématiques, spatiales et temporelles. Premièrement, nous portons notre attention sur la « citoyenneté en armes » dans le conflit au Mexique et ne développons pas l'analyse de cette guerre civile dans son ensemble. Ceci implique que nous ne donnons qu'une place secondaire aux autres acteurs (cartels, gangs, politiciens locaux, etc.), tout en étant conscients que l'évolution de ces entités joue un rôle important dans cette situation de crise. De même, nous focalisons notre analyse sur les enjeux internes au pays, bien que les ramifications internationales constituent un pan explicatif intéressant qui pourrait faire l'objet d'une autre recherche (nous pensons notamment aux liens entre le Mexique et les Etats-Unis). Finalement, nous avons fait le choix de nous concentrer sur une temporalité limitée, en présentant les

enjeux politiques actuels malgré une histoire du pays bien évidemment extrêmement riche, mais dont l'analyse exigerait d'autres méthodes de travail.

Ce mémoire se concentre donc sur l'émergence du phénomène des groupes d'autodéfense au sein du conflit mexicain et soulève différentes questions générales : Dans quelle mesure la transformation de la guerre affecte-elle la sécurité des civils et comment expliquer la perte de contrôle de l'Etat ? Quels effets le nouveau paradigme de la « guerre au sein des populations » a-t-il sur l'expression de la démocratie ? Pourquoi et comment des milices civiles d'autodéfense se sont-elles mises en place et dans quelle mesure constituent-elles une réaction aux nouvelles formes de conflictualité ? Que révèlent-elles sur l'évolution de la relation Etat/citoyens ? Nous rassemblons ces interrogations dans notre question centrale de recherche qui est : *Quel est le rôle et le fonctionnement d'un groupe d'autodéfense dans le cadre d'une guerre « à l'intérieur de l'Etat » au XXIème siècle ?*

Avant de présenter les données sur lesquelles nous nous appuyons pour tenter de répondre à cette question, il est nécessaire de formuler des hypothèses permettant de guider notre analyse. Dans l'idée d'une approche centrée sur l'Etat, telle que nous l'avons présentée plus haut, nous avons fait le choix d'axer nos hypothèses sur les rôles que peuvent remplir les milices d'autodéfense par rapport à celui-ci. Autrement dit, nous avons posé comme point de départ différents types de fonctions que pourraient remplir les *autodefensas* dans cette situation de conflit de basse intensité, afin de dégager les enjeux entourant cette « prise d'armes » citoyenne.

H1 : Les groupes d'autodéfense remplacent l'Etat sur du long terme, ce dernier n'étant plus en mesure d'assumer ses fonctions régaliennes et accepte de déléguer une partie de son pouvoir dans les zones qui échappent à son contrôle.

H2 : Les groupes d'autodéfense constituent un acteur de la guerre indépendant, au même titre que d'autres organisations armées concurrençant le monopole de la violence étatique.

H3 : Les groupes d'autodéfense sont utilisés par l'Etat pour renforcer son pouvoir.

2.2. Données

Pour des raisons organisationnelles, financières et de dangerosité du contexte appréhendé dans ce mémoire, un travail de terrain n'a pas pu être envisagé. Nous abordons donc notre thématique à l'aide de sources secondaires mais également de sources primaires constituées de rapports officiels (issus d'ONG, de sources gouvernementales, de commissions internationales, de divers groupes de recherche scientifique), de vidéos (documentaires, témoignages, extraits de journaux télévisés et films de revendications et de propagande des groupes d'autodéfense) et de nombreux articles de presse. Nous travaillons avec ces sources tout en étant conscients du risque de non-fiabilité lié à l'infiltration du crime organisé dans divers médias et au silence du gouvernement taisant certaines situations. « Les journalistes qui veulent informer sont menacés de mort et vivent dangereusement. De nombreux journalistes ont déjà été assassinés pour les réduire au silence. Evidemment, aucune de ces affaires n'a été résolue. Les journalistes doivent se contenter d'égrener les informations de manière factuelle, sans trop chercher à analyser la situation²⁰⁴ ».

²⁰⁴ « Narcotrafic et terreur au Mexique », *zones subversives*, novembre 2015. <http://www.zones-subversives.com/2015/11/narcotrafic-et-capitalisme-au-mexique.html>

Chapitre 3 : Mexique : laboratoire des conflits du XXI^{ème} siècle

La première partie de ce chapitre expose quelques éléments factuels nécessaires à la compréhension du contexte de notre étude de cas. Il s'agit de présenter l'évolution de la situation politique ainsi que quelques informations chiffrées à propos de la guerre civile en cours au Mexique. Dans un deuxième temps, nous amorçons notre discussion analytique en illustrant les réflexions théoriques exposées plus haut - à savoir les caractéristiques d'un conflit de basse intensité - au travers du cas mexicain. Nous soulignons la pertinence de cette approche théorique pour la compréhension de la situation concrète de la criminalité dans ce pays ainsi que des facteurs annexes ayant mené à cet état de « décomposition » de l'Etat et de crise sécuritaire.

3.1. Contextualisation politique

La lutte contre le trafic de drogue, activité économique subordonnée au pouvoir politique²⁰⁵, n'est pas chose nouvelle au Mexique. Toutefois, la multiplication et la brutalisation des épisodes de violence se déroulant dans ce pays depuis quelques années indiquent qu'une évolution importante a marqué le passage au XXI^{ème} siècle et invitent à réfléchir aux véritables forces en jeu dans cette situation, ainsi qu'à l'évolution de la stratégie politique face à cette réalité de criminalisation du territoire.

Sans entrer dans les détails puisqu'il ne s'agit pas directement de l'objet d'analyse de ce travail, notons que l'expansion du commerce de drogues illégales au Mexique peut se comprendre par la position géographique²⁰⁶ du pays, qui explique en grande partie l'explosion de ce marché juteux. Sa localisation au centre du continent américain le conduit à devenir le passage obligé du trafic en provenance

²⁰⁵ Astorga L., « Les limites de la politique antidrogue au Mexique », *Revue internationale des sciences sociales*, vol. 3, n° 169, 2001, p. 469-476.

²⁰⁶ Hernandez M., « Las autodefensas contra el narcotráfico en México », *El Orden Mundial en el S.XXI*, avril 2015. <http://elordenmundial.com/2015/04/02/las-autodefensas-contra-el-narcotrafico-en-mexico/>

d'autres pays jusqu'au Etats-Unis. Sa frontière de plus de 3000 kilomètres avec son voisin du Nord, impossible à contrôler de manière étanche, encourage d'autant plus les trafiquants (cartels colombiens notamment) à sous-traiter leur trafic dans ces zones propices.

Par ailleurs, il est clair aujourd'hui que le développement de tels réseaux ne peut se comprendre en dehors d'une relation avec le pouvoir central qui, au fil des années, a tissé des « liaisons dangereuses²⁰⁷ » avec le monde du crime organisé, de façon plus ou moins visible. Plusieurs auteurs²⁰⁸ se sont récemment penchés sur la genèse et le développement de la relation particulière entre Etat et économie mafieuse en soulignant que « (...) l'un des aspects les plus remarquables du champ du trafic de drogues au Mexique est qu'il est né sous la protection, et sous la domination, du champ de la politique²⁰⁹ ».

Un des éléments explicatifs majeur pour la compréhension des forces en place dans la guerre livrée actuellement, remonte au monopole d'un parti d'Etat issu de la révolution mexicaine, le « Parti Révolutionnaire Institutionnel ». Né en 1929 et à la tête du pays jusqu'en 2000, il engendre une forme de « stabilité corrompue » qui maintient la violence à un degré socialement tolérable durant toutes ces années, comme le décrit Astorga (2001), chercheur à l'Institut de recherche sociale de l'Université nationale autonome du Mexique (UNAM) : « le monopole du pouvoir politique et l'emprise militaire sur le territoire national ont rendu pratiquement impossible la formation autonome de groupes importants de trafiquants de drogue. Si certains d'entre eux sont nés spontanément, ils ne s'en sont pas moins heurtés, à un moment ou à un autre, à une structure de pouvoir beaucoup plus puissante, qui les a obligés à lui céder une partie considérable de leurs profits²¹⁰ ». La violence était ainsi contenue dans des espaces limités et entre groupes rivaux

²⁰⁷ Salvador Aranda M., « Violence d'État et ordre criminel. Les coûts de la guerre perdue du Michoacán, Mexique », *Problèmes d'Amérique latine*, vol.2, n° 89, 2013, p. 107-125.

²⁰⁸ Voir par exemple : Gonzalez J., « La violence au Mexique : Etat narco, crime organisé et « groupes d'autodéfense » communautaires dans l'Etat du Michoacan », *Recherches internationales*, vol. 2, n°99, 2014, p. 113-138. ; Astorga L., « Géopolitique des drogues au Mexique », *Hérodote*, vol. 1, n°112, 2004, p. 49-65. ; Gonzalez J., « L'Etat narco : néolibéralisme et crime organisé au Mexique », *Revue Tiers Monde* vol. 4, n°212, 2012, p. 173-188.

²⁰⁹ Astorga L., *op.cit.* (2004), p. 53.

²¹⁰ Astorga L., *op.cit.* (2001), p.470.

clairement identifiés, et leurs tentations de contrôle territorial freinées par le pouvoir national qui parvenait à faire régner un certain ordre en pratiquant une forme de « laisser-faire » tant que le parti pouvait en tirer profit. Le PRI était, durant les dernières décennies, presque le seul interlocuteur des cartels de drogue et «entre les deux sphères (criminelle et politique) s'établissent des relations utilitaires et conjoncturelles de respect, de tolérance et de reconnaissances mutuelles, un pacte tacite de non-agression²¹¹ ».

Mais cette « paix relative » s'effrite peu à peu, le pouvoir central perdant de son hégémonie face à des querelles internes, aux pressions internationales et à la montée de l'opposition dans certaines régions du territoire. Le processus de « démocratisation » a permis l'entrée en scène de nouveaux acteurs politiques, qui déstabilisent les nombreux arrangements qui liaient le monde politique et le monde du crime organisé. Le parti opposant, de son côté, ne jouit pas de la même autorité sur les groupes armés, ce qui entraîne l'accroissement de la marge de manœuvre des organisations criminelles qui s'affranchissent petit à petit de leur tutelle. Luis Astorga, dans son analyse, parle d'un «démontage de l'échafaudage de contrôle politique » qui, dans ce contexte de transformations structurelles, « a provoqué des réactions en chaîne à chaque échelon de la pyramide sociale (...)»²¹². Nous reviendrons sur les caractéristiques de cette décomposition de la société dans le prochain point de ce chapitre.

Le 2 juillet 2000, les Mexicains ont voté la fin du pouvoir du parti d'Etat. Ce dernier perd la présidence de la République et la majorité absolue au Congrès au profit du Parti d'action nationale (PAN) et du nouvel élu Vicente Fox Quesada. Partant de là, les cartes sont remises en jeu. Le monde du crime, contenu jusqu'alors au travers des pactes troubles avec le PRI, n'est désormais plus entièrement contrôlé par le gouvernement central. La compétition politico-criminelle²¹³ est relancée de plus belle et les appétits criminels sont exprimés ouvertement. Le sociologue Luis Martinez Andrade résume bien le rôle de l'Etat et cette situation en quelques

²¹¹ Fazio C., « Criminalité et décomposition de l'Etat mexicain », trad., *Outre-Terre* vol. 2, n°43, 2015, p. 75.

²¹² Ibid., p. 473.

²¹³ Gayraud J.-F. et Thual F., op.cit., (2012), p. 133.

mots : « Le gouvernement de Fox a déclaré la guerre à certains cartels, et a pactisé avec d'autres. Cela a généré beaucoup de méfiance au sein de certains cartels, car ils se sont rendus compte que l'Etat était en train de prendre une position stratégique au sein même de la guerre entre les cartels. Cela a rendu la situation encore plus tendue et a exacerbé la lutte de pouvoir au sein du monde narcotrafiquant. Le problème c'est qu'à partir de là, il y a eu une forte infiltration du narcotrafic au sein de la police. Une infiltration qui, peu à peu, est remontée jusqu'aux hautes sphères de l'Etat²¹⁴ ».

En 2006, le successeur du Président Vicente Fox Quesada, Felipe Calderon (PAN) réagit à la situation chaotique par une décision engageant une bataille frontale avec le monde du crime organisé²¹⁵ : il déclare officiellement la « guerre contre le narcotrafic » et lance la première opération militaire impliquant plus de 5000 soldats dans l'Etat du Michoacán. Le lancement de cette militarisation - qui impliquera par la suite plus de 50000 soldats²¹⁶- répond à différentes justifications officielles, pour la plupart remises en question voire réfutées ensuite par les analystes : une augmentation de la consommation de drogues par la population mexicaine, une montée de violence et du sentiment d'insécurité ou encore la crainte que les trafiquants ne menacent le contrôle territorial étatique et pénètrent les structures institutionnelles comme jamais auparavant²¹⁷ ont tour à tour constitué les arguments défendant l'approche militarisée du Président, lui-même soupçonné de vouloir ainsi légitimer son accession au pouvoir suspecté d'être le résultat d'une fraude électorale. Par ailleurs, bien que cela ne fasse pas l'objet de ce travail, il est nécessaire de citer la pression du gouvernement des Etats-Unis sur le gouvernement mexicain pour « le rallier à sa politique contre les drogues²¹⁸ ». Ces facteurs ont accéléré la fuite en avant du Président qui, sans grande préparation, déclare la guerre ouverte contre les différentes entités du crime organisé.

²¹⁴ Martinez Andrade L., « Mexique : comment en est-on arrivé là ? », entretien en ligne, *Journal de notre Amérique*, n°2, Investig'Action, 2015. <http://www.investigaction.net/fr/Mexique-comment-en-est-on-arrive/>

²¹⁵ Oyarvide C., « La guerre contra el narcotrafico en México. Debilidad del estado, orden local y fracaso de una estrategia », *Aposta revista de ciencias sociales*, vol. 3, n°50, 2011, p.1.

²¹⁶ Human Rights Watch, *Neither rights nor security. Killings, torture and disappearances in Mexico's « war on drugs »*, Novembre 2011, p.4.
https://www.hrw.org/sites/default/files/reports/mexico1111webwcover_0.pdf

²¹⁷ Oyarvide C., op.cit. (2011), p. 9-11.

²¹⁸ Gonzalez J., op.cit. (2014), p. 125.

Aujourd'hui, l'échec de cette stratégie, inadaptée à la guerre irrégulière, est une évidence. L'envoi des Forces armées dans la rue, la militarisation des différentes polices et l'encouragement du paramilitarisme mis en place dès 2006 ont « transformé le Mexique en grande boucherie²¹⁹ ». Le recours à ces mesures d'exception n'a pas eu le succès escompté et l'Etat doit faire face à d'importantes réactions des cartels : « Mexico is under siege, and the barbarians are dangerously close to breaching the castle walls. Responding to President Felipe Calderon's latest drug crackdown, an army of drug cartels has launched a vicious criminal insurgency against the Mexican state²²⁰».

« Guerre perdue d'avance », « bain de sang », « guerre sans fin » : les coups portés aux cartels se font au prix de milliers de vie et ne semblent aucunement améliorer la situation. Exécutions, arrestations, torture, disparitions, déplacements forcés et attaques contre les civils : le bilan est accablant et les estimations du nombre de morts parlent d'elles-mêmes. Bien que les chiffres diffèrent selon les statistiques (qui intègrent ou non les « disparus » notamment), les estimations concordantes annoncent que la guerre contre la drogue s'est soldée par un bilan de plus de cent vingt mille morts entre 2006 et 2012²²¹. Ce chiffre rejoint notamment les données fournies par l'Institut national de statistique et géographie : « La guerra contra el crimen organizado durante el sexenio de Felipe Calderón dejó un saldo de 121 mil 683 muertes violentas, según datos dados a conocer hoy por el Instituto Nacional de Estadística y Geografía (INEGI)²²² ». Le rapport officiel 2016 du projet « Justice in Mexico » de l'Université de San Diego souligne en référence aux années 2006-2012, que « no other country in the Western Hemisphere saw such a large increase

²¹⁹ Fazio C., op.cit. (2015), p. 69.

²²⁰ Sullivan J.P. et Elkus A., « State of Siege: Mexico's Criminal Insurgency », *Small Wars Journal*, 2008. <http://smallwarsjournal.com/jrnl/art/state-of-siege-mexicos-criminal-insurgency>

²²¹ Beaulande G., « Liaisons fatales entre pouvoir politique et barons de la drogue. Au Mexique, la population prend les armes », *Le Monde diplomatique*, décembre 2014. <https://www.monde-diplomatique.fr/2014/12/BEAULANDE/51137>

²²² « Más de 121 mil muertos, el saldo de la narcoguerra de Calderón: Inegi », *proceso.com.mx*, Juillet 2013. Voir aussi : Cacelin J., « La guerra contra el narco cumple 10 años en México y las cifras de violencia no dan tregua », *univisionnoticias.com*, Décembre 2016.

either in its homicide rate or in the absolute number of homicides over the last two decades²²³ ».

Par ailleurs, l'implication directe des forces de sécurité dans la violation des droits humains a également été démontrée à maintes reprises. « Au lieu de réduire le niveau de la violence au Mexique, la 'guerre contre le trafic de drogue' menée par le gouvernement a conduit à une hausse dramatique du nombre de meurtres, d'actes de torture et d'autres sévices graves commis par les forces de sécurité », a déclaré José Miguel Vivanco, directeur de la division Amériques à Human Rights Watch. « Ceci n'a fait qu'aggraver le climat d'anarchie et d'angoisse dans plusieurs régions du pays²²⁴ ». Amnesty International dénonce également l'impunité dont jouissent les militaires, fonctionnaires et politiciens corrompus²²⁵. Un rapport universitaire confirme cette réalité : « à ce jour, il est plus probable pour un citoyen mexicain de se faire extorquer par un policier que par un narcotrafiquant²²⁶ ».

En 2012, Felipe Calderon transmet les rênes du pays en crise au nouveau chef d'Etat Enrique Peña Nieto. Membre du Parti révolutionnaire institutionnel (PRI) - qui fait ainsi son grand retour après 12 ans d'opposition. Alain Rouquié, spécialiste de la politique mexicaine, explique que « les mises en scène macabres, la brutalité spectaculaire des bandes du narcotrafic ont fait le lit du PRI. La spirale de barbarie qui a accompagné la « guerre contre la drogue » a fourni au parti de la paix la meilleure propagande en éveillant la nostalgie d'un passé récent ordonné et tranquille. L'opinion n'ignorait pas pour autant que l'ancien régime, par action ou omission, avait laissé se développer les activités illégales les plus corruptrices : contrebande, contrefaçon, trafics d'armes, de drogue et d'argent sale. Il appartient maintenant à ses héritiers de rétablir la paix publique non par les méthodes

²²³ Heinle K., Rodriguez Ferreira O., Shirk D., « Drug violence in Mexico. Datas and Analysis Through 2016 », *Justice in Mexico*, University of San Diego, Mars 2017, p. 2.

²²⁴ Human Rights Watch, « Mexique : De multiples violations des droits humains ont été commises dans le cadre de la « guerre anti-drogue » », Novembre 2011. <https://www.hrw.org/fr/news/2011/11/09/mexique-de-multiples-violations-des-droits-humains-ont-ete-commises-dans-le-cadre-de>

²²⁵ Amnesty International, « Le Mexique aux mains des cartels », Magazine Amnesty International section suisse n°70, août 2012. <https://www.amnesty.ch/fr/sur-amnesty/publications/magazine-amnesty/2012-70/mexique-aux-mains-des-cartels>

²²⁶ Chinchilla F., « Chronique d'une guerre annoncée. La violence au Mexique à six ans du début de la guerre contre le narcotrafic », *Chroniques des Amériques*, vol.14, n°1, 2014, p. 7.

d'autrefois, mais dans le cadre de la loi²²⁷ ». Dans ce sens là, le nouveau Président promet un changement de méthode : « Enrique Peña Nieto veut lutter contre la drogue en réduisant la violence qui affecte quotidiennement les Mexicains, davantage qu'en combattant le trafic en lui-même ou en essayant de faire tomber les leaders des cartels²²⁸ ». Son discours se distance ainsi de la stratégie frontale de son prédécesseur. Il adopte un « profil bas » vis-à-vis des cartels mais tente également de repousser les soupçons de liens avec le crime organisé en prônant la transparence et en assurant que la lutte contre le crime continuera. Il crée en 2014 une nouvelle force paramilitaire appelée « Gendarmerie nationale mexicaine²²⁹ », division de la police fédérale à qui l'on attribue une tâche de police de proximité mais qui en réalité a pour mission principale la protection de l'économie mexicaine face aux « perturbations » du crime organisé²³⁰ qui pourraient freiner les investissements étrangers.

Qu'en est-il aujourd'hui ? « En choisissant Enrique Peña Nieto, les électeurs espéraient que cette violence pourrait être endiguée. Si les débuts du nouveau président ont été prometteurs, ces espoirs ont par la suite été déçus : la violence a continué, la corruption s'est maintenue, la croissance a stagné, les créations d'emplois ont été peu nombreuses et les salaires sont demeurés faibles²³¹ ». Le ton politique a changé et les médias de manière générale ont suivi cette tendance en cessant de parler de « guerre ». Soignant sa « manœuvre extérieure », autrement dit l'image diplomatique du pays, le Président prend plus de précautions que son prédécesseur. Pourtant, de nouveaux scandales vont très vite révéler la réelle nature des événements toujours en cours au Mexique, qui ne sont rien d'autre que la continuation d'une véritable guerre. « Le gouvernement affirme que les

²²⁷ Rouquié A., *Le Mexique, un Etat nord-américain*, Fayard, 2013, p. 474.

²²⁸ Garric A., « Mexique : violence et pauvreté, les deux défis d'Enrique Peña Nieto », *LeMonde.fr*, Juillet 2012. http://www.lemonde.fr/ameriques/article/2012/07/02/mexique-violence-et-pauvrete-les-deux-defis-d-enrique-pena-nieto_1727824_3222.html

²²⁹ Site officiel Gouvernement mexicain : www.gob.mx. « Comisionado nacional de seguridad. División Gendarmería » et « Policia federal ». http://www.ssp.gob.mx/portalWebApp/wlp.c.jsessionid=RN7TYtxWq2nbcxkxLyTlzd9vDnKV397q6cgtl33SFqz31cZtpSLr!-91489750?_c=1f404 ; <https://www.gob.mx/policiafederal>.

²³⁰ Yemeli O., « Mexique: une nouvelle gendarmerie pour lutter contre le crime organisé », *LaPresse.ca*, Août 2014. <http://www.lapresse.ca/international/amerique-latine/201408/23/01-4794025-mexique-une-nouvelle-gendarmerie-pour-lutter-contre-le-crime-organise.php>

²³¹ Bizberg I., « Mexique : de la violence et autres démons », *Politique étrangère*, vol.3, Automne 2016, p. 49.

narcotrafiquants sont de simples délinquants et des criminels. Or, si l'on regarde ce qui se passe sur le terrain, il s'agit bien d'une guerre (...)»²³² ». La violence extrême et la barbarie continuent de faire saigner le pays de manière effroyable. Meurtres, décapitations, séquestrations, détentions arbitraires, tortures : les images et les récits sont accablants²³³. Anthropologue spécialiste de la situation mexicaine, Howard Campbell explique : « The number of victims is very large, but also the form in which some people are killed is extraordinarily dramatic, public, and macabre²³⁴ ». Des rapports officiels récents dénoncent une « crise des droits de l'Homme²³⁵ », que le Gouvernement mexicain conteste²³⁶.

D'un point de vue statistique, l'année 2011 fut la plus meurtrière. Il s'est ensuivi une légère amélioration de la situation générale puis une détérioration dès 2015-2016 comme le montrent les rapports « Mexico Peace Index » (MPI) 2016 et 2017²³⁷, qui utilisent différents indicateurs pour mesurer la sécurité dans le pays. Malgré un ton relativement optimiste, les analyses révèlent des résultats mitigés et préoccupants. D'une part le rapport 2017 présente le progrès général : « Despite the deterioration in the 2016 score, Mexico remained nearly 14 percent more

²³² Grillo I., « Drogue et violence: "Le Mexique a touché le fond sous Felipe Calderon" », *l'express*, 2012. Entretien en ligne : http://www.lexpress.fr/actualite/monde/amerique/drogue-et-violence-le-mexique-a-touche-le-fond-sous-felipe-calderon_1192818.html

²³³ Voir par exemple : González Rodríguez S., « Dire la violence extrême au Mexique », *Le Monde diplomatique*, Août 2015. ; Garric A. et Janier A., « Le Mexique face à une surenchère de violence macabre des cartels », *LeMonde.fr*, 2012. http://www.lemonde.fr/ameriques/article/2012/05/15/le-mexique-face-a-une-surenchere-de-violence-macabre-des-cartels_1701234_3222.html ; Redacción Revolución, « ONU confirma que en México "tortura sigue siendo generalizada"; preocupa violencia sexual en forma alarmante en investigaciones », Mars 2017. <http://revoluciontrespuntocero.mx/onu-confirma-que-en-mexico-tortura-sigue-siendo-generalizada-preocupa-violencia-sexual-en-forma-alarmante-en-investigaciones/>.

²³⁴ Campbell H. et Hansen T., « Extreme Violence and Terrorism in Mexico », *Small Wars Journal*, Août 2012.

²³⁵ Pour un aperçu de la situation, voir notamment : Comisión Mexicana de Defensa y Promoción de los Derechos Humanos, *Violaciones graves a derechos humanos en la guerra contra las drogas en México*, Mars 2015. <http://www.cmdpdh.org/publicaciones-pdf/cmdpdh-violaciones-graves-a-ddhh-en-la-guerra-contra-las-drogas-en-mexico.pdf> ; Comisión Interamericana de Derechos Humanos, *Situación de los derechos humanos en México*, Décembre 2015. <http://www.oas.org/es/cidh/informes/pdfs/mexico2016-es.pdf>

²³⁶ Padilla L., « México vive grave crisis de derechos humanos, dice la CIDH; el gobierno mexicano lo refuta », *animalpolitico.com*, Mars 2016.

²³⁷ Voir « Mexico Peace Index 2016 » et « Mexico Peace Index 2017 », *Institute for Economics and Peace*, rapports en ligne :

www.economicsandpeace.org

http://visionofhumanity.org/app/uploads/2017/04/Mexico-Peace-Index-2016_English.pdf

[http://economicsandpeace.org/wp-](http://economicsandpeace.org/wp-content/uploads/2017/04/MPI17_English_Report_WEB_03.04.pdf)

[content/uploads/2017/04/MPI17_English_Report_WEB_03.04.pdf](http://economicsandpeace.org/wp-content/uploads/2017/04/MPI17_English_Report_WEB_03.04.pdf)

peaceful in 2016 than in 2011, with improvements being recorded in 21 out of 32 states in 2016 ». D'autre part, il montre que « Colima, Baja California Sur, Zacatecas, Oaxaca and Michoacán have shown the largest deteriorations. These five states all have rising homicide rates, especially Colima, which had a 2016 homicide rate three times higher than its 2011 levels (...). It is too early to determine whether the deterioration recorded in 2016 constitutes the start of a new trend²³⁸». Les statistiques de manière générale doivent être examinées avec précaution, puisque différents éléments peuvent avoir un impact sur leur fiabilité, telles que la non-déclaration des crimes et la non-inclusion des personnes disparues.

Nous pouvons retenir que le taux de violence lié au conflit chaotique aujourd'hui encore en cours au Mexique est toujours alarmant : « Datos del Índice Global de Paz 2016 indican que el conflicto interno en México provocó cerca de 33.000 muertes en 2015, cifra mayor que las de países en guerra, como Irak y Afganistán²³⁹ ». Selon un analyste de la sécurité, il est fort probable que le nombre d'homicides sous la Présidence de Peña Nieto dépassera celui des années Calderon²⁴⁰. Le Mexique se présente actuellement comme l'un des pays à l'indice de criminalité le plus élevé²⁴¹. Finalement, le sentiment d'insécurité de la population, mesuré par l'Institut national de statistiques et géographie du Mexique (INEGI), demeure aux environs de 70% de la population depuis plusieurs années²⁴².

Au-delà de ces statistiques, rendre compte précisément de la réalité du terrain semble particulièrement difficile étant donné les conditions très compliquées des

²³⁸ « Mexico Peace Index 2017 », op.cit., p.2.

²³⁹ Clavel T., « México tiene más muertes que países en guerra, como Irak y Afganistán », *InSightcrime Centro de Investigación de Crimen Organizado*, Septembre 2016. <http://es.insightcrime.org/noticias-del-dia/mexico-tiene-mas-muertes-que-paises-guerra-como-irak-y-afganistan>

²⁴⁰ Hope A., « Los 300 mil muertos », *Opinión*, El Universal, Février 2016. <http://www.eluniversal.com.mx/entrada-de-opinion/articulo/alejandro-hope/nacion/2016/02/23/los-300-mil-muertos>

²⁴¹ « La violencia en México provoca más muertos que las guerras de Afganistán e Irak », *ABC Internacional*, Août 2015. <http://www.abc.es/internacional/20150811/abci-guerra-narco-muertos-irak-201508101829.html>

²⁴² « Encuesta nacional de seguridad pública urbana (ENSU) cifras correspondientes a marzo de 2016 », *Boletín de prensa n°151*, Instituto nacional de estadística y geografía (INEGI), Avril 2016.

journalistes travaillant dans le pays : « Looking specifically at 2016, Mexico ranked in 7th place for the deadliest countries for reporters and media workers²⁴³ ».

Dennis Rodgers, anthropologue spécialiste de la violence en Amérique latine²⁴⁴, précise qu'à l'échelle du pays, cette violence extrême est concentrée dans certains Etats mais ne touche pas l'ensemble du territoire. Par ailleurs, et comme nous avons déjà pu le signaler, les discours officiels et médiatiques présentent la guerre comme un affrontement entre l'Etat et les cartels, alors que cela ne représente qu'une facette du conflit. La violence la plus meurtrière et barbare concerne en réalité les luttes entre cartels eux-mêmes. Toutefois, cela n'enlève rien à la souffrance inhumaine que la population subit dans les zones atteintes.

C'est donc dans ce contexte-ci qu'il faut situer l'émergence de groupes d'autodéfense civile dans plusieurs Etats mexicains, avec une première apparition officielle en février 2013. Nous n'avons volontairement pas décrit leur naissance et leur développement dans ce chapitre, puisque cela fera l'objet du chapitre suivant dans lequel nous resserrons notre focale sur le rôle de ces milices civiles au sein du conflit mexicain. Toutefois, il nous paraissait essentiel de replacer ce phénomène dans son contexte « macro » afin de proposer un récit cohérent et de ne pas omettre d'enjeux lorsqu'il s'agira d'analyser plus précisément les rapports de pouvoir entre les entités engagées dans cette lutte armée. Dans la prochaine partie, nous portons un regard analytique sur cette guerre en faisant écho aux aspects théoriques développés plus haut.

²⁴³ Heinle K., Rodriguez Ferreira O., Shirk D., « Drug violence in Mexico. Datas and Analysis Through 2016 » op.cit. (2017), p. 27.

²⁴⁴ Interviewé dans le cadre de l'émission « Conflits modernes: des guerres sans fins? », *Géopolitis*, Radio télévision suisse, émission en ligne, 2014. <http://www.rts.ch/play/tv/geopolitis/video/conflits-modernes-des-guerres-sans-fins?id=6239916>.

3.2. Guerre de la drogue et « Etat narco »

Loin de traiter les logiques de ce conflit de manière exhaustive - la violence au Mexique étant bien évidemment un phénomène multifactoriel et extrêmement complexe-, l'idée de cette section est de mettre en lumière quelques aspects particulièrement éclairants permettant d'expliquer la nature de la guerre de la drogue et l'émergence d'un « Etat narco », au sein duquel les citoyens doivent désormais construire leur place.

La guerre au Mexique implique une multitude d'entités dans une sorte de confusion généralisée. Comme le décrit un analyste militaire en parlant du Mexique, il s'agit d'un « brouillard de la guerre » qui finit par « rendre floues la date exacte du début du conflit, celle de sa fin et même de déterminer si des problèmes de sécurité sont une guerre ou pas²⁴⁵ ». La violence liée au trafic de drogue n'est pas uniquement un combat contre la criminalité organisée (qui opposerait l'Etat contre des cartels) mais bien une guerre, « kaléidoscope de situations complexes et en partie indéchiffrables tant les alliances et les positionnements des différents acteurs sont obscurs²⁴⁶ ». Une guerre sanglante que se livrent les cartels entre eux, l'armée contre les trafiquants, ces derniers contre la société mexicaine, parfois même l'armée contre la police ou encore les acteurs étatiques et paramilitaires contre les civils. D'anciens policiers ou militaires rejoignent parfois les rangs des cartels²⁴⁷ et des civils brandissent officiellement les armes.

Le discours du gouvernement, relayé dans de nombreux médias, présente cette guerre comme une lutte entre cartels pour l'occupation d'espaces où ils contrôleraient le marché de la drogue et les autres activités illicites. Les autorités, elles, tenteraient de rétablir l'ordre dans ces territoires « pris en otages ». Dans

²⁴⁵Haddick R., « Le Mexique, laboratoire de la guerre du XXI^e siècle », trad., *Slate.fr*, 2011. <http://www.slate.fr/story/34867/mexique-droque-guerre-cartel>

²⁴⁶Gayraud J.-F. et Thual F., op.cit. (2012), p. 134.

²⁴⁷Kourliandsky Jean-Jacques, « Mexique, entre criminalité et émergence économique », *Sécurité et stratégie*, vol. 3, n°7, 2011, p. 19.

cette vision, il n'existe que deux types d'acteurs (narcotrafiquants et forces gouvernementales) et le reste de la population apparaît comme passive. Cette grille de lecture, omniprésente et incomplète, donne l'illusion de comprendre la situation²⁴⁸.

Le narcotrafic et la classe politique dominante sont en apparence en conflit entre eux, mais ils représentent tous les deux une même force : des oligarchies au pouvoir, « bourreaux du peuple »²⁴⁹. Un rapport de l'organisation « Open Democracy » insiste sur ce point: « en la medida en que la violencia ha impactado en la vida y el bienestar de miles de ciudadanos, esta guerra ya no puede ser entendida -si alguna vez lo fue- como una batalla librada por el Estado en contra de los criminales²⁵⁰ ». Il ne s'agit pas d'un affrontement unilatéral. Au-delà de la relation Etat-cartels, c'est donc bien la société dans son ensemble qui est en guerre.

Ce « chaos criminel » n'est pas une guerre « à » la drogue (des institutions publiques saines luttant pour le rétablissement de la légalité) mais bien plus une guerre « pour » la drogue (lutte entre entités politico-criminelles - dont fait partie l'Etat- pour la captation de la rente criminelle)²⁵¹. L'Etat n'a pas intérêt à mener une véritable lutte contre ce business au regard des millions de profit que ces activités lui rapportent : « Profits from the industry are estimated to be between \$30 billion and \$60 billion per year, which means that drug money is competitive with oil as the greatest source of revenue for Mexico. The Mexican government, particularly its army and police, has facilitated the drug trade for decades and has participated in it extensively. Given the enormous profits that the Mexican state stands to make in the drug business, the counternarcotics efforts may not represent a sincere effort to quash the drug industry²⁵² ». La situation de chaos favorise le bon fonctionnement de ces affaires illicites. Un ancien tueur de cartel confirme cette réalité dans ses confessions : « the atmosphere of unrestrained

²⁴⁸ Estrada Saavedra M. et Bataillon C., « Introduction », *Problèmes d'Amérique latine*, vol. 2, n°89, 2013, p. 11.

²⁴⁹ Martinez Andrade L., op.cit. (2015).

²⁵⁰ « México libra una devastadora "guerra civil en contra y entre los ciudadanos": Open Democracy », *Sin Embargo*, Juin 2016. <http://www.sinembargo.mx/29-06-2016/3060044>

²⁵¹ Gayraud J.-F. et Thual F., op.cit. (2012), p. 136.

²⁵² Schneck, G., « A War on Civilians: Disaster Capitalism and the Drug War in Mexico », *Seattle Journal for Social Justice*, vol. 10, n°2, Article 9, 2012, p. 933.

violence acts as a smokescreen for the real business and (...) the money flow is now better than ever²⁵³ ».

Analyser la logique de la guerre de la drogue sous l'angle économique offre ainsi de nombreuses pistes explicatives. D'une manière générale et comme le postule Thual, nous vivons dans une ère de glissement de pouvoir de l'Etat vers les marchés et de manière globale vers tous les acteurs non étatiques, légaux et illégaux²⁵⁴. Ce glissement est premièrement le fruit de décisions politiques : « the political logic of Mexico's war on drugs is a product of neoliberalism—the grueling socio-economic stratification created and enforced through austerity measures, deregulation, privatization, and free-trade agreements (...)»²⁵⁵ ». L'intégration du Mexique dans la logique économique mondiale actuelle (néolibéralisme, accumulation et profit), dont la « pointe de l'iceberg » est la signature du traité de libre-échange²⁵⁶ en 1994 avec les USA et le Canada, a accéléré sa décomposition sociale et politique. En effet, cette entrée dans le commerce international globalisé a fait du Mexique un Etat capitaliste périphérique (surnommé « Etat narco » par le chercheur José Gonzalez²⁵⁷) dans lequel s'est développée une interaction complexe entre les sphères économiques légales et illégales. Entraînant la baisse de l'intervention de l'Etat et du développement du marché interne, en faveur d'un modèle économique basé sur l'ouverture aux investissements étrangers et la promotion des exportations²⁵⁸, cette nouvelle dynamique a bénéficié aux groupes criminels, lesquels ont pu investir dans l'économie légale ainsi que multiplier les sociétés et entreprises écrans²⁵⁹. L'argent sale qui en découle doit alors être blanchi, ceci impliquant une collaboration avec des acteurs du marché légal. La survie et l'expansion du crime organisé dépend fortement de sa capacité à exercer une pression voire même infiltrer l'appareil politique. Pour les organisations criminelles, ce nouveau pouvoir lié à la diminution de l'action étatique a donc été

²⁵³ Molloy M. et Bowden C. (Eds.), *El Sicario: Confessions of a Cartel Hit Man*, Heinemann, 2011, p. 26.

²⁵⁴ Gayraud J.-F. et Thual F., op.cit. (2012), p. 57.

²⁵⁵ Schneck, G., op.cit., (2012), p. 978.

²⁵⁶ Il s'agit de l'ALENA, Accord de Libre-échange Nord-Américain.

²⁵⁷ Cf. Gonzalez J., op.cit. (2012), p. 173-188.

²⁵⁸ Bizberg I., « Le Mexique dans l'ALENA : intégration, dépendance et subordination économique », *Politique américaine*, vol. 1, n°25, 2015, p. 50. <http://www.cairn.info/revue-politique-americaine-2015-1-page-37.htm>

²⁵⁹ Fazio C., op.cit. (2015), p. 74.

« arraché par la corruption et l'intimidation²⁶⁰ ». La croissance exponentielle du crime organisé et sa « pénétration (...) dans tous les niveaux de l'appareil étatique et ses institutions²⁶¹ » peuvent donc se comprendre dans le cadre de la crise organique de l'Etat mexicain, tant au niveau de sa légitimité institutionnelle que de son économie. Toutes les conditions permettant la prolifération du narcotrafic sont ainsi réunies : la proximité avec le marché de la drogue le plus important au monde, les Etats-Unis, la paupérisation de milliers de jeunes devenant une source de main-d'œuvre inépuisable pour les cartels, la complicité avec l'Etat permettant son renforcement permanent²⁶².

Comme le dénonce Rivelois, le pragmatisme semble alors dicter les choix en matière de stratégies des représentants de l'Etat qui agissent sur deux niveaux face au narcotrafic : « on tolère à condition de contrôler, c'est-à-dire de participer aux bénéfices financiers (au Mexique, principalement à travers la corruption), et sociaux (en préservant une relative paix sociale) ; et d'un autre côté, on réprime lorsque les débordements engendrent des tensions sociales qui peuvent se traduire, dans les relations internationales, lors des élections ou à l'occasion de manifestations publiques répétées, par une contestation politique du pouvoir établi. La répression s'effectue donc de manière sélective et ponctuelle²⁶³ ». En résulte un travail de dosage des deux côtés (pouvoirs officiels et narcotrafiquants) pour que leurs activités restent de l'ordre de l'acceptable. Il arrive toutefois que cet équilibre soit déstabilisé (les limites étant mouvantes car liées aux conjonctures locale, nationale ou internationale) engendrant un climat de tension. Toujours selon l'auteur, en période de crise, « la violence peut alors être exacerbée de part et d'autre, les pouvoirs officiels utilisant les armes de la Loi et de la répression, tandis que les narcotrafiquants déchaînent leur violence contre les symboles du régime afin de déstabiliser le système. Une telle crise s'est produite au Mexique lorsque le

²⁶⁰ Gayraud J.-F. et Thual F., op.cit. (2012), p. 58.

²⁶¹ Gonzalez J., op.cit. (2014), p. 114.

²⁶² « Policías Comunitarias y Grupos de Autodefensa. Una alternativa revolucionaria contra la violencia capitalista (Segunda parte) », *Izquierda Revolucionaria*, article non-daté. <http://www.izquierdarevolucionariamx.net/index.php/hemeroteca/1265-teoria-documentos/teoria-documentos/2360-59policias-comunitarias-y-grupos-de-autodefensa-una-alternativa-revolucionaria-contr-la-violencia-capitalista-segunda-parte>

²⁶³ Rivelois J., « Le pouvoir clientéliste local, une comparaison mexicaine. L'intégration sociale par l'économie souterraine de la drogue », *Lusotopie*, 1996, p. 337.

pouvoir d'État a décidé une guerre contre la drogue durant l'année 1993 ; il s'agissait alors de démontrer une légitimité internationale au voisin nord-américain dans la perspective de la signature d'un traité de libre commerce (ALENA)²⁶⁴ ». On comprend donc que l'enjeu de ces relations est une véritable « pax mafiosa » et que s'il y a changement dans le status quo, en raison par exemple d'un accroissement de la compétition entre entités criminelles ou d'une intervention politique, cela peut générer d'importants épisodes de violence jusqu'à ce que de nouveaux accords rétablissent un certain équilibre.

Dans cette vision, la violence n'est pas comprise comme un « un simple échec de la gouvernance démocratique », mais plutôt comme « un élément intégral de la configuration de ces institutions et comme une composante nécessaire à leur maintien²⁶⁵ ».

L'Etat devient un acteur de la guerre parmi d'autres et assiste (ou participe) à la création de nouveaux intermédiaires armés (cartels, bandes, mercenaires, entreprises de sécurité²⁶⁶) qui développent leur contrôle sur des espaces territoriaux et économiques. Les marchés de la sécurité sont privatisés et utilisés aussi bien par la classe politique que par les autres groupes armés pour la protection de leurs intérêts. Les différentes organisations armées constituent donc tantôt un ennemi tantôt un instrument de l'Etat dans cette quête de contrôle et d'accumulation de profit.

Dans tous les cas, l'appât du gain semble être au centre de ces affrontements, qui ne ressemblent guère à un conflit idéologique. « L'Etat n'est pas contesté par des groupes qui ambitionnent de prendre sa place au pouvoir. (...) Les cartels cherchent à détourner l'action policière et judiciaire, voire à l'instrumentaliser, mais certainement pas à s'y substituer pour exercer le pouvoir²⁶⁷ ». Ce n'est donc pas la disparition de l'Etat qui est recherchée par les mafias en place au Mexique, mais bien plus un affaiblissement de celui-ci, qui leur permettra de « vivre de

²⁶⁴ Ibid.

²⁶⁵ Maldonado Aranda, S. « Violence d'État et ordre criminel. Les coûts de la guerre perdue du Michoacán, Mexique », *Problèmes d'Amérique latine*, vol. 89, n°2, 2013, p.110.

²⁶⁶Fazio C., op.cit. (2015), p. 72.

²⁶⁷ Kourliandsky Jean-Jacques, op.cit. (2011), p. 19.

manière discrète et parasitaire à l'ombre du pouvoir en tant que pouvoir parallèle ou alternatif²⁶⁸». Un chef d'organisation criminelle est, selon l'analyse de Carlos Fazio, un « pur animal économique²⁶⁹ » qui n'a pas de préférences idéologiques ou partidaires sauf si ces affinités peuvent lui servir dans une logique pragmatique utilitaire. Il ne s'agit donc pas d'une lutte politique au sens strict mais plutôt d'une infiltration de formes de violence dans la vie publique.

La guerre lancée par le Président Calderon a rendu particulièrement visibles tous ces mécanismes et a accentué la spirale de la violence. Les arrestations et/ou les exécutions de leaders des groupes criminels dans le cadre de ces attaques militaires ont entraîné la désintégration des structures des grands cartels au profit de plus petites entités très efficaces (par exemple « Los Caballeros Templarios » dans l'Etat du Michoacan) et de groupes faisant preuve de plus en plus de violence (nous pensons notamment aux « Zetas », bras armé du Cartel du Golfe recrutés dans les années 1990 et constitués d'anciens militaires d'élite de l'armée mexicaine, devenus un cartel violent à leur tour). « The crackdown on cartel leaders splintered the organizations, creating between sixty and eighty new drug trafficking gangs, according to Mexican secretary of the interior Miguel Ángel Osorio Chong²⁷⁰ ». Comme le souligne également Oyarvide, cette stratégie de combat frontal avec les cartels a conduit à une forme de « tri » en rendant le business de la drogue plus risqué et en ne gardant ainsi aux commandes que les hommes disposés à mener de telles opérations et donc les plus violents : « la estrategia de militarizacion y choque frontal, al hacer mas riesgoso el negocio, hace que el propio mercado saque del escenario a los menos dispuestos a enfrentar tales operativos²⁷¹».

Par ailleurs, ces entités criminelles se sont retrouvées dans l'obligation de diversifier leurs activités, le secteur du trafic de drogues devenant de plus en plus compétitif. Outre la production et le transport des stupéfiants, la lutte pour le contrôle d'activités économiques et de la population conduit les différents groupes

²⁶⁸ Fazio C., op.cit. (2015), p. 89.

²⁶⁹ Ibid, p.89.

²⁷⁰ Brianna Lee, « Mexico's Drug War », *Council on Foreign Relations*, 2014. <http://www.cfr.org/mexico/mexicos-drug-war/p13689>

²⁷¹ Oyarvide C., op.cit. (2011), p. 19.

armés (chacun à leur échelle) à s'adonner désormais au racket de commerces, aux enlèvements contre rançon, à la capture de matières premières (par exemple minières ou agricoles), aux vols de véhicule, à la contrebande, aux extorsions de propriété, aux agressions sexuelles, etc²⁷². Le crime organisé dépasse alors le traditionnel narcotrafic : « l'équilibre réalisé avec un trafic tolérable s'est rompu depuis l'avènement d'un système mafieux qui englobe l'ensemble des acteurs économiques locaux et des citoyens ordinaires²⁷³ ».

Tous les liens sont remis en question, et notamment celui rapprochant jadis les cartels et la population dans certaines zones. Les cartels pouvaient représenter un pouvoir protecteur et remplir une fonction de mise en ordre de la société, comme l'illustre par exemple la « Familia Michoacana » au centre du pays : « La Familia Michoacana se presentó a la gente como una estructura social pública, visible, que se encargaría no solamente de la "seguridad" del estado, sino también de su desarrollo social. Desarrolló una "imagen corporativa" de garante de una mejor calidad de vida y de protector de los más vulnerables²⁷⁴ ». Cette situation renvoie aux réflexions de Weber et Tilly : les cartels sont des groupements de domination étant parvenus dans certaines zones à monopoliser la violence physique légitime et à instaurer une forme d'ordre social. Toutefois, aujourd'hui, ces entités criminelles font bien plus figures de prédateurs et leur légitimité est ainsi remise en cause. La violence dirigée vers la population terrorise et certains « codes d'honneur » régissant leurs pratiques ne sont plus respectés.

Par ailleurs, un autre phénomène témoigne du chaos de cet Etat politico-militaire : l'apparition d'« escadrons de la mort », formés de mercenaires menant des opérations de nettoyage social qui se soldent par des milliers de victimes²⁷⁵. Les

²⁷² Rauffer X., « Géopolitique criminelle de l'Amérique centrale », *La Revue géopolitique. Diploweb.com*, 2013. <http://www.diploweb.com/Geopolitique-criminelle-de-l.html#nh6>

²⁷³ Marijn T., op.cit. (2014), p. 114.

²⁷⁴ Le Cour Grandmaison R. et Noria Research, *Entender para atender: por una estrategia de Estado en Michoacán*, Mexico Evalúa, Centro de Análisis de Políticas Públicas, mai 2014. <http://mexicoevalua.org/2014/05/10/entender-para-atender-por-una-estrategia-de-estado-en-michoacan/>

²⁷⁵ Voir par exemple : Garcia J., « Los 'Mata Zetas', el fantasma del paramilitarismo en México, *El Mundo*, septembre 2011. <http://www.elmundo.es/america/2011/09/28/mexico/1317161989.html> ; « Mexique. Les escadrons de la mort de plus en plus barbares », *Courrier International Proceso-Mexico*, Octobre

autorités parlent de règlements de comptes entre narcotrafiquants alors qu'il s'agit d'opérations souvent soutenues ou tolérées par les gouverneurs et pouvoirs économiques locaux. Les « Mata-Zetas », paramilitaires issus de la guerre de la drogue, ont émergé dans le Veracruz au centre du Mexique et affirment devoir lutter dans les mêmes conditions que les Zetas pour pouvoir les éradiquer à la source, mais soutiennent dans un même temps l'Etat et l'armée et appellent à la confiance de la population. Se présentant comme le bras armé du peuple, il semble que ce discours de « justiciers » n'était rien de plus qu'une illusion médiatique²⁷⁶ : en peu de temps, les Mata-Zetas se convertissent en *Cártel Jalisco Nueva Generación*. L'existence de cette « multi-narco-insurrection », qui regroupe différents types de paramilitaires, est niée par l'Etat mexicain « pour ne pas avoir à reconnaître sa perte du monopole de la force armée et l'échec de son rôle de protection des citoyens²⁷⁷ », selon le spécialiste du crime organisé Edgardo Buscaglia.

En ce qui concerne la confiance de la population envers les gouverneurs et les autorités fédérales, inutile de préciser que ceux-ci, violateurs systématiques de la loi en (quasi) toute impunité, ne sont pas considérés comme les garants de l'ordre ni de la sécurité au sein du pays. La militarisation sous couvert de lutte anti-drogue n'a pas été perçue comme un secours, mais comme une attaque à la population. « The war on drugs in Mexico is not solely about human rights violations, nor is it just about narco-corruption or the arms trade. Instead, militarization allows the Mexican authorities to target groups that are working to develop alternatives to the predominant socio-economic channels under the pretext of antidrug actions. The profound levels of violence and the climate of fear produced by the war on drugs in Mexico act as mechanisms that thwart the democratic participation of civil society ²⁷⁸ ». Du reste, la répression et la violence étatiques sont principalement dirigées contre les couches sociales les plus faibles et les plus

2011. <http://www.courrierinternational.com/article/2011/10/13/les-escadrons-de-la-mort-de-plus-en-plus-barbares>

²⁷⁶ Flores R., « Operan para cárteles 45 grupos armados », *Excelsior*, Avril 2016. <http://www.excelsior.com.mx/nacional/2016/04/10/1085638>

²⁷⁷ Cité dans Saliba F., « Au Mexique, les paramilitaires en guerre contre les cartels dans l'est du pays », *Le Monde*, Octobre 2011. http://www.lemonde.fr/ameriques/article/2011/10/04/au-mexique-les-paramilitaires-en-guerre-contre-les-cartels-dans-l-est-du-pays_1581914_3222.html

²⁷⁸ Schneck, G., op.cit., (2012), p. 978.

vulnérables, ainsi que contre toute forme d'opposition politique - des organisations armées clandestines aux militants syndicaux, paysans et étudiants²⁷⁹. Le mystère de la disparition tragiquement célèbre des 43 étudiants le 26 septembre 2014²⁸⁰ a « rendu visible la complicité existant entre les délinquants, d'un côté, et les institutions gouvernementales et la police, de l'autre, l'impuissance du gouvernement fédéral ainsi que des États à faire face à ce genre de crimes et le concubinage des partis politiques avec les narcotrafiquants — bref il a mis en évidence l'état de faiblesse de la vie démocratique mexicaine, du moins dans certaines régions du pays²⁸¹ ».

Plusieurs éléments sont donc imbriqués, sur fond d'une logique néolibérale destructrice. Il serait réducteur d'expliquer le taux de criminalité uniquement par l'infiltration d'acteurs criminels déstabilisant le monopole légitime de la violence étatique. Il n'est pas reproché aux autorités leur seule inaction, mais également leurs « pulsions répressives²⁸² » dirigées par leurs intérêts. La réponse militarisée de Calderon a entraîné une augmentation de l'intensité et de la complexité de la violence dans le conflit criminel au Mexique²⁸³, qui est directement subie par la population. Alors que les spécialistes du narcotrafic à l'ONU avaient conseillé de s'attaquer aux sources de la violence et du développement des cartels (pauvreté, trafic d'armes, blanchiment d'argent, etc.)²⁸⁴, le gouvernement s'est engouffré dans un affrontement militaire sans issue.

²⁷⁹ « De la guerra sucia a Ayotzinapa », *La Jornada*, Octobre 2014. <http://www.jornada.unam.mx/2014/10/16/opinion/002a1edi>

²⁸⁰ Voir par exemple : Saliba F., « Deux ans après, la disparition de 43 étudiants au Mexique reste un mystère », *Le Monde*, Septembre 2016. http://www.lemonde.fr/ameriques/article/2016/09/27/deux-ans-apres-la-disparition-de-43-etudiants-au-mexique-reste-un-mystere_5004122_3222.html

²⁸¹ Pérez Cortés S., trad., « Faiblesses de la démocratie. Le cas du Mexique », *Tumultes*, vol. 2, n°45, 2015, p. 76.

²⁸² « Mexique. Violence : la part de l'Etat », *Courrier International*, *La Jornada Mexico*, Octobre 2014. <http://www.courrierinternational.com/article/2014/10/19/violence-la-part-de-l-etat>

²⁸³ Cotton L. et Dorff C., « The Mexican Criminal Conflict: The Government's Response to an Evolving Crisis », *Policy Brief for University of Denver's Sie Center*, 2016. <http://www.du.edu/korbel/sie/media/documents/policybriefdorffandcottonv2.pdf>

²⁸⁴ Vigna A., « Le Mexique sombre dans le narcotrafic et la violence », *Le Monde diplomatique - L'Atlas Monde émergents*, 2012, p. 168. https://www.monde-diplomatique.fr/publications/l_atlas_mondes_emergents/a54227

La censure médiatique et officielle, liée notamment à la peur d'être étiqueté comme « Etat failli » par la communauté internationale²⁸⁵, participe probablement à la minimisation de la réalité. Pourtant, de nombreux observateurs lancent l'alerte aujourd'hui. En juin 2016, un rapport de l'organisation Open Democracy décrit la situation actuelle de manière très claire: « Mexico's so-called war on drugs has not ended. While no longer part of the government's official discourse, the logic of war continues to pervade the state's militarized strategies against criminal organizations. Most importantly, this war continues to be felt amongst individuals, families, and local communities that endure its consequences in the form of extortions, kidnappings, disappearances, torture, and forced displacements. More than "collateral effects," these various forms of violence and its victims are at the center of Mexico's ongoing war²⁸⁶ ».

Il s'agit donc de l'illustration parfaite d'une guerre de « 4ème génération » (4GW) qui ne dit pas vraiment son nom mais qui, sur la durée, transforme un Etat de l'intérieur, comme le décrit Lind: « This will generally best be accomplished quietly, by taking relevant aspects of the state from within. Those aspects may include the security forces, which usually are not difficult to penetrate; leading politicians, who can be bought, bullied or both; and at least elements of the media²⁸⁷ ».

Le résultat, selon l'auteur, n'est pas la disparition de l'Etat mais son érosion, qui n'est que très peu visible pour le reste du monde: « (...) to the outside world, it remains a state, with all the sovereign rights of a state. Internally, it becomes a Potemkin village, a stage-setting on which dramas like "élections" can be played out while 4GW entities go about real business. Often that business will include much of the country's economy, which the state dares not throttle even if it could²⁸⁸ ».

²⁸⁵ « México libra una devastadora "guerra civil en contra y entre los ciudadanos": Open Democracy », op.cit. (2016).

²⁸⁶ Santamaria G., « Violence Without Justice: Mexico's Drug War and Its Consequences », *Open Democracy*, 2016. <http://www.alternet.org/drugs/violence-without-justice-mexico-drug-war-consequences>

²⁸⁷Lind W.S., « Military Matters: Down Mexico way », *Space War*, Washington, Juin 2008.

http://www.spacewar.com/reports/Military_Matters_Down_Mexico_way_999.html

²⁸⁸ Ibid.

3.3. Démocratie et mobilisations citoyennes

Dans ce chapitre, nous quittons l'analyse des logiques de la guerre de la drogue en elle-même pour mettre en lumière les conditions d'existence de la démocratie au Mexique et de comprendre les possibilités de mobilisations des citoyens dans ce contexte spécifique.

Comme le fait remarquer Alain Rouquié, « on n'associe pas spontanément l'Amérique latine à la démocratie, encore moins à la tradition représentative. Le plus souvent, les Etats latino-américains, parce que nombre d'entre eux ont tourné la page des dictatures dans les dernières décennies du XXème siècle, sont même perçus comme de « nouvelles démocraties » (...) celle qui aurait découvert tardivement le pluralisme et les libertés²⁸⁹ ». Pourtant, selon Rouquié, la genèse de la démocratie en Amérique latine peut se situer à l'origine même des républiques latino-américaines, puisque l'indépendance des colonies espagnoles a été proclamée au nom de la souveraineté du peuple et qu'elle s'est très vite accompagnée de l'instauration des outils institutionnels (suffrage et pratique électorale notamment) qui permettaient de consolider ces Etats naissants. Le principe démocratique est dominant depuis lors, mais « toujours invoqué, parfois appliqué, c'est sa mise en œuvre qui a posé problème plus que sa légitimité²⁹⁰ ».

Si l'on s'intéresse aux étapes de la construction démocratique au Mexique, on peut considérer que l'élection d'un membre de l'opposition en 2000, qui a mis fin au régime autoritaire priiste issu de la Révolution et maintenu durant près d'un siècle, marque le passage du pays vers une nouvelle phase démocratique. Mais dans les faits et les pratiques, est-ce le cas ? Il y a-t-il eu de véritables changements dans la relation entre l'Etat et les citoyens ? Comment se présente la réalité politique actuellement, du point de vue des possibilités de participation et de liberté citoyennes ?

²⁸⁹ Rouquié A., *A l'ombre des dictatures : La démocratie en Amérique Latine*, Albin Michel, 2010, p.4.

²⁹⁰ Blanquer J.-M., « Consolidation démocratique ? Pour une approche constitutionnelle », *Pouvoirs*, vol. 3, n°98, 2001, p. 37.

Selon le politologue Marco Estrada Saavedra, les transitions démocratiques « ne sont ni des ruptures définitives avec le passé autoritaire ni l'inauguration de moments démocratiques radicalement neufs, mais bien au contraire des processus complexes et longs²⁹¹ ». Le cas du Mexique semble bien illustrer cette idée. L'ordre politique postrévolutionnaire qui a dirigé le Mexique jusqu'en 2000 était une « dictature anonyme » d'un parti dominant (mais non unique), qui a utilisé le pluralisme pour assurer sa légitimité et renforcer sa façade démocratique²⁹². Le passage du parti de l'opposition à la présidence, pour de nombreux analystes, n'a pas permis de remplacer ce système par la mise en place d'institutions démocratiques fonctionnelles. Parfois appelée « transition vers la démocratie », les années 2000 à 2012 n'ont pas su remplir les attentes de la population pleine d'espoir au moment de l'élection.

D'une manière générale, le doute plane autour du terme « démocratie » et de sa concrétisation, ne serait-ce qu'au regard des droits fondamentaux non reconnus et régulièrement bafoués dans le pays, qui indiquent des lacunes d'autorité démocratique²⁹³. Pour reprendre le terme explicite de Rouquié, le Mexique peut être considéré comme une « démocratie en trompe l'œil », qui fait face au défi de « l'inachèvement démocratique, la permanence d'espaces autoritaires, le déficit de puissance publique et la précarité institutionnelle (...)»²⁹⁴.

Edgardo Buscaglia, dans son célèbre ouvrage *Vacíos de poder en México: El camino de México hacia la seguridad humana*²⁹⁵, dénonce différents « vides étatiques » qui montrent qu'une véritable démocratie n'a jamais réellement existé. Selon lui, la formalité procédurale est biaisée : il donne l'exemple des listes de candidats à l'élection populaire qui sont en réalité déterminées par des groupes criminels de différentes origines et différentes municipalités en compétition pour le contrôle de

²⁹¹ Estrada Saavedra, M. « L'État et les mouvements sociaux durant la transition à la démocratie (2000-2012) », *Problèmes d'Amérique latine*, vol. 89, n°2, 2013, p. 105.

²⁹² Rouquié A., op.cit. (2010).

²⁹³ O'Donnell G.. « Repenser la théorie démocratique : perspectives latino-américaines », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 8, n°2, 2001, p. 199.

²⁹⁴ Rouquié A., op.cit. (2010), p. 4.

²⁹⁵ Buscaglia E., *Vacíos de poder en México: El camino de México hacia la seguridad humana*, Debate, Mexico, 2013.

différents fragments de l'Etat. La corruption, mais aussi l'impunité judiciaire (élevée à 99% selon l'auteur), le manque de contrôle des sources de financement des politiciens, la faiblesse de coordination en matière de prévention sociale et d'autres facteurs encore, constituent les freins au développement de la démocratie. Il dénonce également le gouvernement actuel de Pena Nieto, qui paie des centaines de millions de dollars pour créer des « rideaux de fumée médiatiques » au travers de communications officielles et entretenir ainsi l'image d'une démocratie fonctionnelle²⁹⁶.

Cette incapacité de mise en œuvre des principes démocratiques doit aussi se comprendre au niveau local, au regard de la structure politique du Mexique, divisée en 31 Etats qui sont composés à leur tour d'entités appelées *municipios* (municipalités). La Constitution mexicaine leur assigne la tâche d'assurer une forme populaire et représentative du gouvernement. Pour cela, les municipalités ont chacune des autorités élues selon des procédures a priori bien élaborées, du moins d'un point de vue formel. Ces structures locales déjà très éloignées du pouvoir central ont été « durement mises à l'épreuve par l'apparition des cartels, économiquement plus puissants et mieux armés que n'importe quelle autorité locale²⁹⁷ ». Ceux-ci ne souhaitent pas se substituer au gouvernement élu, mais plutôt à l'acheter ou à le soumettre. Le niveau politique local est entaché de pratiques telles que « l'achat de voix, l'altération des scrutins et l'échange de droits politiques contre des biens, souvent misérables²⁹⁸ ».

Comment les citoyens peuvent-ils se manifester dans cette situation de désenchantement politique et de malaise généralisé ?

Sans entrer dans les détails, notons que le Mexique a une longue tradition de mobilisations citoyennes dont plusieurs auteurs ont retracé l'historique²⁹⁹. Nous

²⁹⁶ Buscaglia E. et Aristegui C., « Vacios de poder en Mexico », entretien télévisé CNN Mexico, Novembre 2013. <https://www.youtube.com/watch?v=XEqEnp2meTE>

²⁹⁷ Pérez Cortés S., op.cit., (2015), p.78.

²⁹⁸ Ibid. , p.78.

²⁹⁹ Voir par exemple : Tamayo S., « An overview of social protest in Mexico », *American sociological association*, Août 2016. <http://www.asanet.org/news-events/asa-news/overview-social-protest-mexico>. Bizberg I., « La democracia vacía. Sociedad civil, movimientos sociales y democracia » in Bizberg I. et Zapata F., *Los grandes problemas de Mexico. VI. Movimientos Sociales*, 2010.

choisissons dans le cadre de ce travail de nous intéresser aux mouvements sociaux dès le « nouveau régime », autrement dit de l'an 2000 à aujourd'hui. Le changement de Parti (PRI au PAN) pouvait laisser croire que la société civile aurait l'occasion de se dégager du contrôle du gouvernement et entrevoir de nouveaux canaux d'expression. Mais la transition « démocratique » s'est réalisée tout en maintenant les structures sociopolitiques du régime antérieur. Rouquié explique que « l'alternance s'est effectuée en douceur, sans rupture ni refondation. Une élection ordinaire a suffi. Le PRI a perdu la majorité parlementaire et la présidence, mais où est le pouvoir ? L'ancien parti de l'Etat dispose toujours de ses réseaux, de ses corporations, des bureaucraties fédérales et régionales, de ses partis satellites et d'une machine électorale³⁰⁰ ».

Dans ce sens là, les organisations de la société civile sont restées soumises aux mêmes forces reproduisant encore des formes de clientélisme³⁰¹: « Las principales organizaciones de la sociedad civil, como sindicatos, organizaciones campesinas y otras organizaciones populares, quedaran sometidas a los viejos liderazgos, que en su mayoría siguen practicando las viejas formas de control clientelar³⁰² ». A l'époque du régime du PRI, les revendications des mouvements populaires étaient souvent ignorées ou, si les choses ne rentraient pas dans l'ordre rapidement, on cherchait à étouffer le mouvement, au besoin par la répression, parfois violente. Les groupes contestataires étaient considérés comme des ennemis de la nation et cette version était reçue par l'ensemble de la population : « La liberté de la presse étant minime, la plus grande partie des citoyens n'avait pas accès à une information digne de ce nom pour comprendre ce qui se passait, ce dans les rares cas où elle était au courant des événements. Du coup la grande masse des

<https://fr.scribd.com/document/338641579/VI-Movimientos-Sociales-Los-Grandes-Problemas-de-Mexico-COLMEX-2010>

³⁰⁰ Rouquié A., op.cit. (2013), p. 472.

³⁰¹ Pour plus de précisions à propos des mécanismes clientélistes voir par exemple : Combes H. et Vommaro G. « IV. Une perspective latino-américaine », *Sociologie du clientélisme*, La Découverte, 2015, pp. 63-84. ; Hilgers T. « La relation complexe entre clientélisme et démocratie », *Politique et Sociétés*, vol. 30, n°2, 2011, pp. 123-146. ; Combes H. et Vommaro G., « Relations clientélistes ou politisation : pour dépasser certaines limites de l'étude du clientélisme », *Cahiers des Amériques latines*, n°69, 2012, pp. 17-35.

³⁰² Bizberg I., « La democracia vacía. Sociedad civil, movimientos sociales y democracia », op.cit., (2010), p. 30.

mexicains prenait pour argent comptant la vision officielle stigmatisant ces conflits sociaux³⁰³ ».

Le tournant politique de 2000 n'a en soi pas véritablement fait évoluer les relations du gouvernement aux mouvements sociaux traditionnels, syndicats ou organisations paysannes notamment. Les mêmes mécanismes de négociations se reproduisent : la manipulation et la logique du clientélisme qui ont toujours guidé les stratégies et les tactiques politiques empêchent de considérer que ces mouvements populaires ont nécessairement un impact démocratique³⁰⁴.

Il nous importe plutôt, dans le cadre de ce travail, de noter l'apparition croissante d'actions qui se produisent en dehors des canaux institutionnels et qui ressemblent davantage à des formes d'insurrections qu'à des mouvements sociaux institutionnalisés: « (...) aparecieron cada vez más acciones que se producían fuera de los canales institucionales. Este proceso se acentuó una vez que se produjo la alternancia en la presidencia de la República. No obstante, las acciones que surgieron en esta coyuntura resultaron crecientemente defensivas, locales y radicales. Ante la ausencia de canales institucionales (...) parecen más insurrecciones que movimientos sociales³⁰⁵». D'importantes mobilisations locales telles que marches, manifestations, protestations publiques, associations dénonciatrices ont vu le jour durant les dernières années³⁰⁶. Cette évolution des actions collectives pourrait s'inscrire dans l'explication proposée par Yvon Le Bot, qui décrit un changement profond dans les formes et les contenus des mobilisations: « le passage d'acteurs « classiques » (États, nations, partis, syndicats, luttes armées et autres mouvements dirigés et encadrés par des hommes) à des acteurs plus horizontaux et moins structurés, qui recourent massivement aux réseaux sociaux, qui combinent l'occupation de territoires et de lieux symboliques avec la création d'espaces virtuels et globaux, dans lesquels les

³⁰³ Estrada Saavedra, M., op.cit. (2013), p. 88.

³⁰⁴ Luccisano L. et Macdonald L. « Le néolibéralisme, le semi-clientélisme et la théorie politique de l'échelle dans les mesures anti-pauvreté mexicaines », *Politique et Sociétés*, vol. 30, n°2, 2011, p. 177.

³⁰⁵ Bizberg I., op.cit., (2010), p.34.

³⁰⁶ Par exemple : le mouvement étudiant #YoSoy132 ; Movimiento por la Paz con Justicia y Dignidad ; Asamblea Popular de los Pueblos de Oaxaca ; etc.

femmes jouent un rôle essentiel et qui font une large place à l'éthique³⁰⁷ ». Selon l'auteur, la nouvelle structure des mobilisations serait moins centrée sur l'Etat-nation, caractérisée par le refus des organisations verticales, un fonctionnement en réseaux qui s'appuie largement sur les nouvelles techniques de l'information et de la communication, et par des rassemblements intergénérationnels au caractère festif dont les revendications sont plus sociales, culturelles et éthiques, que politiques.

Toutefois, leur portée politique semble limitée : « (...) movements are in fact confined to relatively limited and minority sectors. These have lacked the strength to enable the confluence of a wider range of social and political organizations in order to assemble broad alliances between diverse social sectors. Furthermore, for various reasons, none of these activist sectors has lasted long, or at least long enough to make a defining impact on the issues in question and in the transformation of society³⁰⁸ ».

Dans les années 2000, dans un contexte où le pouvoir exécutif est confronté à de nouveaux acteurs (les cartes du pouvoir étant remises en jeu au sein de la société lors du changement de parti), où les tensions politiques augmentent en raison de la campagne électorale de 2006, et où l'insécurité liée au crime organisé monte en flèche, les mobilisations du peuple deviennent alors beaucoup plus « menaçantes » pour l'ordre public. Les revendications deviennent plus globales et expriment le désespoir et le ras-le-bol de la population face à l'ensemble du système politique : « the social movements born in Mexico at the dawn of the new millennium question the establishment and operation of a political model based on a liberal representative democracy that is revealing a growing failure and lack of interest in resolving today's social problems and demands (employment, education, protection of human rights, diverse identities, the autonomy of social groups within state contexts, environment, transparency, legality, the fight against corruption and violence on several levels, including that of the emotions, etc.). They are up against a representative democracy intricately linked to neoliberal

³⁰⁷ Le Bot Y., « De la Révolution à la Mondialisation », *Socio*, 2, 2013, p. 39.

³⁰⁸ Torres-Ruiz R., « Democracy and social movements in Mexico », *Open Democracy*, Décembre 2016. <https://opendemocracy.net/ren-torres-ruiz/democracy-and-social-movements-in-mexico>

interests, a political model seeking to rule in a void, without a broad base of popular support and generating a profound indifference toward politics and democracy³⁰⁹ ». Malgré leur faible impact politique et la difficulté de mettre en œuvre leurs objectifs, ces mobilisations ont ouvert le débat et attiré l'attention de la communauté internationale, souvent à la suite d'évènements dramatiques.

De manière générale et selon le contexte, les réactions d'un Etat face aux contestations sociales peuvent être de l'ordre de l'inclusion, de la reconnaissance, ou de la criminalisation³¹⁰ : l'Etat peut, d'une part, accepter d'entrer en matière et de dénouer le conflit de façon démocratique ou, d'autre part, criminaliser la protestation sociale en la considérant comme un danger (pour la sécurité publique ou celle des individus) justifiant l'emploi de la force. Paradoxalement, l'état de droit viole parfois les droits des insurgés au nom du rétablissement de l'ordre. Ces dernières années, les interventions des autorités fédérales, étatiques et locales se sont multipliées et la répression et la criminalisation des protestations ont augmenté de façon alarmante³¹¹. Cette réalité fait écho à nos réflexions théoriques : l'Etat, déstabilisé par l'affaiblissement de sa légitimité et de sa souveraineté, renforce sa coercition sur les franges de la population qu'il peut encore « maîtriser », par peur qu'elles ne se transforment à leur tour en « ennemis intérieurs ».

Quand la corruption, les alliances troubles et les enjeux d'un contexte de guerre se mêlent à cette logique, quelle marge de manœuvre reste-t-il aux citoyens ?

³⁰⁹ Torres-Ruiz R., op.cit. (2016).

³¹⁰ Estrada Saavedra M. et Bataillon C., op.cit. (2013), p.11.

³¹¹ Torres-Ruiz R., op.cit. (2016).

3.4. Conclusion intermédiaire

Dans cette première partie analytique, nous avons pour ambition non seulement de permettre la familiarisation avec le contexte mexicain et les facteurs déclencheurs du conflit, mais aussi de démontrer que les théories sur la transformation de la guerre sont confirmées en ce qui concerne les causes et les logiques des affrontements en cours dans ce pays. Au vu des observations effectuées dans cette partie, nous pouvons en effet affirmer que le cas du Mexique est, selon nous, une illustration du résultat de la « transformation de la guerre » telle que conceptualisée par les auteurs que nous avons présentés plus haut, et ce pour différentes raisons.

Premièrement, notons que l'Etat mexicain a connu son « heure de gloire » des années 1910 aux années 1960 environ, période de « moment étatique³¹² » : d'une part, la Constitution et la mise en place d'institutions imposent un monopole juridique qui régit la vie sociale, d'autre part, la création en 1913 de l'armée constitutionnelle garantit le monopole de la violence physique une fois le soulèvement armé de la Révolution passé. La naissance du Parti révolutionnaire a consolidé cet équilibre, en offrant un monopole politique total qui a le pouvoir de freiner ou réprimer tout mouvement de contestation. De plus, le système de sécurité sociale émergeant après la seconde guerre mondiale consolide la relation d'obéissance du peuple aux autorités étatiques. Mais cette stabilité commence à montrer des signes de faiblesse dans les années 60, la légitimité de l'Etat s'effondrant sous le poids de nouvelles contestations sociales (estudiantines notamment) -que le gouvernement réprime fortement- et la crise économique des années 70. L'installation des logiques néolibérales dans les années 80 sous la pression internationale participe ensuite au démantèlement de la sécurité sociale qui garantissait un minimum de bien-être social. Dans ce contexte, le monopole de l'Etat s'effrite petit à petit et laisse place à de nouveaux concurrents luttant pour

³¹² Terme emprunté à René David Benítez Rivera, « Los Movimientos armados en el estado de Guerrero, México. De las guerrillas a las autodefensas », *Centro de Investigación y Estudios de la Mujer Universidad Costa Rica*, document en ligne non-daté.
https://www.google.ch/?gws_rd=ssl#q=los+movimientos+armados+en+el+estado+benitez

des espaces territoriaux et le contrôle de marchés et de la population. Nous avons vu également que la violence n'est pas uniquement le produit de l'échec du régime politique à consolider sa transition démocratique, mais qu'elle est précisément « centrale pour comprendre la production et le maintien de la transition démocratique³¹³ ». La violence peut être abordée comme un mécanisme de régulation de l'ordre social, utilisé aussi bien par les organisations criminelles que par l'Etat lui-même.

Nous retrouvons dans la situation mexicaine actuelle l'idée d'une guerre de « tous contre tous », caractéristique principale des conflits de basse intensité qui n'opposent plus deux armées nationales dans un espace et une temporalité limités, mais au contraire de nouveaux acteurs multiformes à l'intérieur d'un même Etat. Le raisonnement des auteurs qui avaient prédit un déclin du monopole de la violence étatique est confirmé : la guerre a changé de visage. « Le Mexique contemporain est un cas illustratif d'un «nouveau contexte de violence», loin des cadres traditionnels de guerre, où il est difficile de distinguer les détonateurs du conflit des circonstances aggravantes et de ses conséquences. Il s'agit d'une situation où plusieurs acteurs armés nient à l'État son monopole de l'utilisation légitime de la force et influencent les résidents des zones sous leur contrôle grâce à leurs importantes ressources militaires, à leurs unités paramilitaires et à l'appui des gangs de rue³¹⁴ ». Cette situation fait écho au concept de « reféodalisation » décrit dans notre partie théorique. Le « retrait » de l'Etat, sa perte de légitimité aux yeux de la population et l'émergence de nouveaux concurrents constituent les éléments principaux de cette nouvelle réalité et nous retrouvons ces aspects dans la situation mexicaine.

La logique selon laquelle la guerre au XXIème siècle naît de la « faiblesse des Etats », comme l'explique Philippe Delmas, se retrouve également dans le cas mexicain. Comme déjà évoqué, le pays est dépassé par les nouvelles pressions économiques néolibérales issues de la mondialisation et se voit dans l'obligation de réduire son rôle au profit du marché et de céder des pans de son économie à des

³¹³ Desmond Arias E. et Goldstein D. (dir.), *Violent democracies in Latin American*, Duke University Press, Durham et Londres, 2010, p. 4.

³¹⁴ Chinchilla F., op.cit. (2014), p. 1.

acteurs privés. Ainsi, il n'a plus les capacités de garantir une justice sociale sur l'ensemble de son territoire, ceci participant à l'effritement de sa légitimité, particulièrement dans des zones marginales où la population n'a plus accès aux institutions et aux services publiques. Ce mécanisme va même jusqu'à la « délégation de la sécurité officielle à des secteurs privés qui agissent selon des modalités irrégulières propres à la guerre *asymétrique* (...) », le résultat étant « le transfert de l'autorité et du contrôle de la violence organisée à des agents non-étatiques (paramilitaires) et une perte qualitative de l'exercice de la souveraineté (...)»³¹⁵ ».

De plus, comme décrit dans nos réflexions théoriques, l'Etat peut être considéré comme un prédateur parmi d'autres, ceci étant particulièrement visible au Mexique puisque les instances politiques participent, de manière active ou par négligence, à la souffrance de la population. Corruption, alliances avec le crime organisé, violation des droits de l'Homme : l'Etat et ses représentants sont des acteurs de guerre au même titre qu'un autre groupe criminel. Les groupes armés se sont, dans certaines zones, appropriés le pouvoir que l'Etat leur a laissé. « On voudrait nous faire croire qu'ils (les cartels) ne doivent leur pouvoir qu'à eux seuls. Il est défendu d'imaginer que ce pouvoir puisse être attribuable à la protection qu'ils ont reçue, c'est-à-dire que leur a concédée le pouvoir politique, émanation de ceux qui les protègent³¹⁶ ». Nous avons voulu ici mettre en exergue le rôle de l'Etat qui pourrait être injustement atténué par la prédation -souvent plus visible- des autres mouvements armés. Alors que la violence est fréquemment vue comme la faillite des Etats, nous avons voulu montrer comment les groupes armés sont directement liés au processus historique de formation de l'Etat mexicain et peuvent le servir, notamment au travers d'une régulation de l'ordre politique et social mais aussi sur un plan économique par la « mise en exploitation capitaliste de zones marginales³¹⁷ ».

³¹⁵ Fazio C., trad., op.cit. p. 84.

³¹⁶ Astorga L., op.cit. (2001), p. 473.

³¹⁷ Au sujet de la violence d'Etat et de ses liens aux groupes paramilitaires, lire Grajales J., *Gouverner dans la violence. Le paramilitarisme en Colombie*, Paris, Karthala, coll. « Recherches internationales », 2016.

Finally, the Mexican armed conflict does not respond directly to an ideological or identity logic (national liberation for example), it is well a « molecular » war, exploding in a diffuse and permeating way all aspects of Mexican social life. The frontal military strategy that the Mexican State deployed under Calderon's presidency was in this sense not adapted to this type of « low intensity » war and ended in failure. Worse still, Edgardo Buscaglia, specialist in organized crime at Columbia University, explains that « the remedy has been worse than the mal (...). Focused on the arrest of the cartels' leaders, the government's offensive has exploded the traditional structures of the big mafias, leading to the emergence of regional criminal groups, becoming ingerable³¹⁸ ».

This situation poses the question of the possibilities of expression of democracy. We have been able to observe that Mexico knows a crisis that sheds light on the democratic void existing behind the official facade and behind procedures in appearance well established. « The democracy put in place not so long ago throughout most of Latin America is now facing a major crisis. Just as its arrival was once heralded with great fanfare, wrapped up in promises that created outsized expectations among large sectors of the region's populations, it is now greeted with skepticism at best, and more often with open mistrust and a rejection of politicians, institutions and governments³¹⁹ ».

To conclude and in the preface of the following chapter, we can affirm that the State is ill-adapted to this new model of war and that, as the criminologist Xavier Raufer, « we have here without doubt the laboratory of the plausible criminal evolutions of the first half of the XXI^e century. For here is probably the first criminal civil war in history, or rather: a war of criminal civilians, for in this war, crime is neither accessory, nor adjuvant - but primordial (...)»³²⁰.

³¹⁸ Saliba F., « Mexico opère un virage dans la lutte contre les "narcos" », *Le Monde*, Mai 2013. http://www.lemonde.fr/ameriques/article/2013/05/02/mexico-opere-un-virage-dans-la-lutte-contre-les-narcos_3169838_3222.html

³¹⁹ Torres-Ruiz R., op.cit. (2016).

³²⁰ Raufer X., op.cit. (2013).

Partant de là, il est justifié de porter un regard nouveau sur le rôle de la citoyenneté en armes, puisque nous postulons que ce phénomène est directement lié à l'évolution des modes de conflits armés d'aujourd'hui et de l'inadéquation de la réaction étatique face à une telle situation. L'apparition de milices d'autodéfense communautaires dans plusieurs états mexicains depuis quelques années seulement, comme « réponse à la violence exercée aussi bien par les cartels du trafic de drogue et du crime organisé que par l'Etat lui-même (...) et à l'omission de celui-ci tant dans les domaines économique et social que dans le domaine de l'insécurité publique (...)»³²¹ » fera l'objet de notre analyse dans le prochain chapitre. Nous décortiquerons leur naissance, leur fonctionnement, leurs revendications, leurs rôles dans ce conflit et leurs liens aux autres acteurs. Finalement, nous tenterons de replacer ce phénomène dans une vision globale afin d'en questionner le sens et la validité à plus long terme.

³²¹Gonzalez J., op.cit. (2014), p. 114.

Chapitre 4 : Las "autodefensas", milices d'autodéfense mexicaines

« Esta es la historia de ciudadanos, hombres y mujeres, cansados de las atrocidades del crimen organizado y de la inacción del gobierno, que decidieron buscar su propia libertad³²² ».

Le célèbre documentaire « Cartel Land ³²³», issu d'une longue enquête de terrain du réalisateur Matthew Heineman et consacré à l'histoire des groupes d'autodéfense américains et mexicains, s'ouvre sur la phrase d'un citoyen luttant contre les cartels à la frontière entre le Mexique et les Etats-Unis : « There is an imaginary line out there between right and wrong, good and evil. I believe what I am doing is good and what I am standing up against is evil ». Dans ce travail, malgré la brutalité et la violence des pratiques de certains acteurs, malgré les souffrances découvertes au fil de nos recherches, il ne sera pas question de créer une catégorisation normative entre les « bons » et les « méchants », mais plutôt de saisir la complexité des situations et de déconstruire les pratiques et les mécanismes ayant mené à une telle configuration des rapports de force. Au cœur de cette guerre de « tous contre tous », très bien illustrée par le caricaturiste cubain Martirena (voir annexe 3), une partie de la population civile s'est vue contrainte de prendre les armes en réponse aux attaques directes et de plus en plus violentes qu'elle subissait et face auxquelles l'Etat ne lui garantissait aucune protection. L'enjeu de ce chapitre est de décrire plus précisément les motivations de ce soulèvement populaire, les conditions ayant mené au tournant décisif de la prise d'armes, l'organisation du mouvement, ses actions, ses justifications et finalement d'aborder et de comprendre les fragilités de cette résistance.

Peu de données officielles traitant des milices d'autodéfense sont disponibles, ce qui rend le travail d'analyse relativement ardu. Nous avons donc cherché à compléter et diversifier nos sources en nous appuyant également sur des recherches de plusieurs spécialistes, sur des rapports issus d'ONG et sur divers

³²²« 24 de Febrero, día de las Autodefensas. La Película », *Justicia para el pueblo*, Janvier 2014. <https://www.youtube.com/watch?v=9jem9oRjtj4>

³²³ « Cartel Land », documentaire de Matthew Heineman (USA), Sortie officielle : Avril 2015.

matériaux vidéo (témoignages de citoyens, documentaires, films de revendications), qui nous permettent de porter un regard varié, mais non exhaustif, sur la thématique abordée.

4.1. Groupes d'autodéfense civile: un nouvel acteur clé

4.1.1. Contexte d'émergence de la résistance armée

Les contextes d'émergence et de développement de groupes de citoyens organisés en milices peuvent varier quelque peu d'un secteur du pays à l'autre, marqués par des trajectoires historiques différentes et par une configuration d'acteurs propre à chaque zone. Toutefois, les logiques que nous mettons en avant dans ce travail sont assez générales pour englober la grande majorité des situations s'étant déroulées au Mexique durant ces dernières années.

Des zones marquées par la « faillite » étatique

Il existe aux Etats-Unis mexicains certaines zones du pays dans lesquelles l'Etat est historiquement faible voire absent, engendrant la création d'espaces marginalisés et sous-développés³²⁴. Par manque de ressources ou volontairement, les élites politiques ne se sont pas investies dans certaines des régions rurales et à forte présence indigène. Cette non-présence est allée jusqu'à l'apparition de « zones de non-droit », caractérisées par de très faibles ressources policières, un large manque de confiance de la population dans les institutions de sécurité, un faible taux de satisfaction envers les services publics et une grande pauvreté³²⁵. Dans ces territoires « oubliés de la République », le fonctionnement démocratique est en place, mais les composantes d'un véritable Etat de droit ne sont pas respectées : les élections et les gouvernements sont bien implantés, mais la corruption salit toutes les relations et la collusion entre crime organisé, pouvoirs locaux et police est habituelle. En outre, on y observe que les représentants légaux (forces armées, différents corps de police, justice pénale) cohabitent, tolèrent et délèguent parfois

³²⁴ Felbab-Brown V., « The rise of militias in Mexico: Citizens' security or further conflict escalation? », *Prism*, vol.5, n°4, 2015, p. 173.

³²⁵ Marijn T., op.cit. (2014), p. 116.

leurs fonctions à divers groupes armés liés à l'économie criminelle : escadrons de la mort, paramilitaires, entreprises privées formées de mercenaires³²⁶. Ces arrangements locaux témoignent de l'effritement du monopole de la violence étatique.

Deux Etats du sud-ouest du pays, Michoacán et Guerrero, sont particulièrement touchés par cette absence de services étatiques. La région surnommée « Tierra Caliente³²⁷ », à cheval sur ces Etats, constituera notre « espace d'analyse ». Cette zone, connue pour son intense production de drogue, a aussi été le théâtre des épisodes de violence les plus emblématiques et les plus médiatisés de la guerre de la drogue. C'est sur ces territoires que l'on a vu surgir, entre 2011 et 2013, les groupes d'autodéfense, qui se sont par la suite étendus sur pas moins de 16 des 31 Etats mexicains³²⁸. Comme l'explique un rapport officiel de la Commission nationale des Droits de l'Homme, il est difficile de formuler un nombre exact d'individus ayant intégré le mouvement, en raison de la complexité du phénomène, de son dynamisme et du caractère irrégulier de ses membres qui combinent leurs activités quotidiennes à leur participation au mouvement³²⁹.

Insécurité et logique de prédation

Le surgissement des groupes d'autodéfense s'inscrit dans une crise de la sécurité particulièrement violente, liée d'abord aux luttes pour le contrôle du narcotrafic et du territoire voyant s'affronter différentes entités criminelles, mais pas uniquement. En remarquant que depuis 2006 les niveaux de violence ont particulièrement augmenté dans l'Etat du Michoacán notamment, cela porte à croire que la réalité est plus complexe et que les liens entre certains acteurs légaux et illégaux entrent en jeu pour comprendre la situation de guerre de cette région, ayant conduit au soulèvement populaire qui nous intéresse dans ce travail.

³²⁶ Fazio C., op.cit. (2015), p. 82.

³²⁷ Voir Annexe 1.

³²⁸ Ibid., p. 118. Les Etats concernés sont : Chihuahua, Tamaulipas, Sonora, San Luis Potosi, Jalisco, Michoacan, Estado de Mexico, Tlaxcala, Puebla, Morelos, Veracruz, Tabasco, Guerrero, Oaxaca, Chiapas et Quintana Roo.

³²⁹ « Informe especial sobre los grupos de autodefensa en el estado de Michoacán y las violaciones a los derechos humanos relacionadas con el conflicto », *Comision Nacional de los Derechos Humanos (CNDH)*, 2015, p. 159.

http://www.cndh.org.mx/sites/all/doc/Informes/Especiales/2016_IE_gruposautodefensa.pdf

Tout d'abord, il est indispensable de comprendre que les cartels ne sont pas des entités figées mais en constante recomposition, ces derniers ayant depuis toujours pu compter sur l'appui d'agents policiers et politiques pour obtenir leur stabilité³³⁰. L'échec, la division ou la déstructuration d'un cartel entraîne alors la naissance d'une nouvelle organisation, à son tour en quête de contrôle. Certains y parviennent peu à peu et défient la légitimité de l'Etat mexicain en prétendant garantir la sécurité des citoyens et en assurant remplacer l'Etat dans ses missions de maintien de l'ordre public, tout en se servant de cet avantage pour développer leur puissance et leur emprise sur les trafics illégaux³³¹. Si l'on reprend la définition de Tilly, ces organisations pourraient se voir attribuer le qualificatif « d'Etat » puisqu'elles « contrôlent les principaux moyens concentrés de contrainte dans le cadre de territoires délimités et exerce leur droit de priorité sur toutes les autres organisations qui agissent sur leur territoire ».

Pour cela, les cartels s'appuient sur différentes logiques mafieuses dans le but de soumettre la population et renforcer leur légitimité dans une zone: premièrement, ils tentent de *délegitimer leurs adversaires* en désignant ouvertement l'Etat comme corrompu et allié à des cartels rivaux (justifiant la soumission des autorités locales) et en dénonçant les actes de violence d'autres entités criminelles tout en se faisant passer pour les défenseurs de la population du territoire qu'ils tentent de dominer (le « code de conduite » du Cartel des Chevaliers Templiers, par exemple, déclare : « proteger a los habitantes y al territorio sagrado del estado libre, soberano y laico de Michoacán³³² »). Deuxièmement, ils tentent de se créer une véritable base sociale en cherchant le soutien de la population par le biais d'une *offre de services* : aides matérielles- par exemple sous la forme de vente de produits de première nécessité à des prix inférieurs à ceux du marché³³³ ; promesse de protection; maintien d'un certain ordre public en résolvant les conflits entre individus et punissant les « délinquants » ; récompenses aux individus leur donnant des informations ou les aidant dans leur business. Finalement, ce système

³³⁰ Maldonado Aranda, S., op.cit. (2013), p. 111.

³³¹ Ibid., p.113.

³³² Padgett H., « En la mente de los Caballeros Templarios », SinEmbargo, Août 2013. <http://www.sinembargo.mx/01-08-2013/705989>.

³³³ Maldonado Aranda, S., op.cit. (2013), p. 119.

est renforcé par une *logique de prédation*, exprimée par exemple sous la forme de « narco-messages » (brefs messages exhibés sur les corps de rivaux, de policiers ou d'agents du gouvernement assassinés) ou de menaces aux particuliers refusant de coopérer. D'une manière générale, le narcotrafic fait entièrement partie du tissu social local et la population vit dans la peur d'être considérée comme un ennemi et donc potentiellement victime d'une violence barbare. La logique de racket guide les pratiques des cartels qui « se substituent ou s'allient à des leaders syndicaux corrompus et des fonctionnaires publics qui gèrent le commerce ambulant pour extorquer les commerçants ³³⁴ ». Les pratiques du monde criminel sont directement liées à l'ordre étatique, puisque contrôler les postes publics principaux devient une condition au bon déroulement des affaires. La violence doit se lire au regard de ces liaisons de co-dépendance entre le crime et le politique, qui, antagonistes en théorie, se nourrissent mutuellement en réalité.

Dans ce contexte, on peut comprendre que la militarisation lancée par le Président Calderon a « changé la donne » en divisant les grands cartels et favorisant la multiplication de plus petites entités violentes, obligées de multiplier leurs activités criminelles pour s'assurer un revenu dans un contexte beaucoup plus compétitif qu'auparavant. Comme l'expliquait déjà Norbert Elias dans la *Dynamique de l'Occident*, il s'agit d'un retour à un contexte de « féodalités en concurrence », une lutte entre entités cherchant à centraliser le pouvoir et contrôler des espaces. Cette nouvelle génération de la guerre des cartels au Mexique a entraîné une dynamique complexe et souvent chaotique : « (...) fragmented remains of once all-powerful cartels confront or ally themselves with new players as they compete for control of local as well as transnational criminal markets³³⁵ ». Alors qu'un certain ordre avait été maintenu jusqu'alors, les cartels se déstructurent notamment en réponse à l'attaque lancée par le gouvernement fédéral, relançant la logique de concurrence et ouvrant la voie à une brutalisation extrême dans un contexte de luttes mafieuses.

³³⁴ Ibid., p. 117.

³³⁵ Bargent J., « Northwest Mexico Erupts in Violence in Next Generation Cartel Wars », *InSight Crime*, Octobre 2016. <http://www.insightcrime.org/news-briefs/west-mexico-erupts-in-violence-in-next-generation-cartel-wars>

Le déclenchement du mouvement civil d'autodéfense est liée à la violence féroce caractérisant les pratiques de nouveaux cartels dans la région « Tierra Caliente » dès 2009, principalement *Jalisco Nueva Generacion* et *Les Chevaliers Templiers (Los Caballeros Templarios)*. Auteurs d'immenses massacres, ces entités du crime organisé sont paradoxalement nées et se sont renforcées en promettant de protéger et de représenter les intérêts de la population face à la prédation des plus grands cartels en place au début des années 2000 (*los Zetas* et *La Familia Michoacana* principalement). Enrique Guerra Manzo³³⁶ explique qu'il s'agit de cartels qui sont relativement « bien reçus » dans un premier temps dans ces zones, puisqu'ils se présentent comme des garants de l'ordre et de la sécurité. Un ordre précaire et illégal, mais un ordre que personne d'autre ne peut offrir, puisque l'Etat ne semble pas en mesure de le garantir. Comme nous l'avons vu, les chefs de cartels font office d'autorité et exercent un contrôle sur le territoire. Ils incarnent un pouvoir souverain et remplissent des fonctions de gouvernance. Nous retrouvons ici l'idée d'un monopole de la violence légitime au sens wébérien aux mains d'une organisation criminelle, obtenant l'accord (ou du moins la soumission) de la population en échange d'un ordre social relativement gardé. Mais cette « stabilité tolérable », pour différentes raisons, va s'effriter.

Alors que la Familia Michoacana annonçait la couleur en 2006, en marquant notamment sa présence dans l'arène criminelle en déversant un sac de têtes humaines dans un night-club³³⁷, son successeur, le cartel des Chevaliers Templiers, a malgré ses promesses continué sur cette voie et très vite fait régner la terreur aussi. Ce dernier acquiert, au cours des années suivantes, une autorité inédite dans le paysage criminel mexicain³³⁸. Le narcotrafic n'était pas nouveau dans ces zones, mais les pratiques de ce cartel « new generation » ont dépassé la production et le transport de drogue pour désormais inclure l'extorsion (sous forme de cotisations appelées *cuotas*) de la population et des marchés légaux et illégaux locaux.

³³⁶ Guerra Manzo E., « Las autodefensas de Michoacán. Movimiento social, paramilitarismo y neocaciquismo », *Política y Cultura*, n°44, Automne 2015, p. 15-16.

³³⁷ Horton G., « Conflict in Michoacán : Vigilante Groups Present Challenges and Opportunities for the Mexican Government », *Wilson Center Mexico Institute*, 2014, p.2. <https://www.wilsoncenter.org/publication/conflict-michoacan-vigilante-groups-present-challenges-and-opportunities-for-the-mexican>

³³⁸ Le Cour Grandmaison R., « « Vigilar y limpiar ». Identification et auto-justice dans le Michoacan, Mexique », *Politix*, vol.3, n°115, 2016, p.115.

Véritables administrateurs, les Templiers contrôlent tous les aspects de la vie des municipalités. Les autorités locales, corrompues ou menacées, se plient à leurs exigences. Le racket est sans précédent, tout est soumis aux prélèvements, même le narcotrafic local n'est plus rentable, puisque la majorité du profit devait être reversé au puissant cartel. Les producteurs ruraux de bois, de fruits ou autres denrées doivent livrer leur marchandise au cartel et devenir ainsi complices contre leur gré de trafics illégaux. Un refus peut alors conduire directement à l'assassinat. Cette imposition sans limite est une des raisons de la colère montante du peuple. Un habitant de l'Etat de Guerrero explique :

« Avant, ils ne séquestraient que des millionnaires et ne braquaient que des banques. Mais nous en sommes arrivés au point où même les vendeurs de rue devaient payer les criminels. Ils demandaient même de l'argent si tu voulais construire quelque chose. C'était abus après abus. Nous en avons eu marre, parce que la situation n'était prise en charge par aucune autorité. C'est ce qui nous a donné le droit d'aller dans les rues. Nous n'avons eu aucune alternative que celle de nous organiser nous-mêmes et prendre le contrôle. Ce n'était pas prémédité, c'était une urgence³³⁹ ».

Cet argument est invoqué également dans une vidéo de propagande tournée par les milices d'autodéfense elles-mêmes pour expliquer les motivations de leur soulèvement :

« Empezaron a pedir cuotas, de hecho permiso por vivir, a toda la gente. Desde del señor que se mantiene vendiendo jitomates en el mercado, a los grandes empresarios que tienen nuestra región³⁴⁰ ».

Les marges financières que prennent à leur compte les dirigeants du cartel touchent désormais l'ensemble de la production mais aussi de la population : il faut même payer pour le simple fait de vivre. Comme l'explique un prêtre du Michoacán, Gregorio Lopez, le cartel a infiltré et gère cinq domaines de la vie

³³⁹ [Traduction] Témoignage d'un membre de groupe d'autodéfense d'Ayutla (Guerrero), mars 2013, recueilli dans le documentaire « Mexican Vigilantes Stand Up Against Crime », *VICE documentaries*, 2013. <https://www.youtube.com/watch?v=8XiSnCt9fDc>

³⁴⁰ Film « 24 de Febrero, día de las Autodefensas. La Película », *Justicia para el pueblo*, Janvier 2014. <https://www.youtube.com/watch?v=9jem9oRjtj4>

sociétale : les champs politique, juridique, intellectuel, financier et religieux³⁴¹. Mais le pacte « protection contre rémunération », que nous avons décrit dans notre cadre théorique, n'est plus respecté : le cartel faisant office de pouvoir souverain dans ces zones demande toujours plus de rémunération (sous la forme d'extorsion) mais assure de moins en moins de sécurité.

En conséquence, les liens entre les participants directes ou indirectes, volontaires ou forcés et le monde du narcotrafic évoluent : de plus en plus de paysans, commerçants, entrepreneurs agricoles et autres franges de la population locale sont affectées par le pouvoir centralisé du crime organisé.

Tout ce système a été maintenu par une violence inouïe, qui explique en grande partie le déclenchement du mouvement d'autodéfense. Des vols, des assassinats d'enfants, des corps suspendus aux ponts, des enlèvements violents avec rançons, des démembrements, des décapitations et de la torture sous toutes ces formes : la mort est partout, les fosses communes se remplissent et les témoignages des survivants racontent l'effroyable cruauté des criminels perpétrant leurs actes en riant et en buvant, parfois sous l'influence de drogues. Les criminels entrent dans les foyers pour kidnapper les femmes et les filles, qui, si elles reviennent un jour, sont enceintes et traumatisées³⁴². José Manuel Mireles, celui qui deviendra un représentant phare du mouvement d'autodéfense, exprime le désarroi du peuple face à cette prédation extrême :

« Qu'est-ce que tu aurais fait, tu aurais attendu qu'ils viennent ou tu aurais acheté une arme pour te défendre ? Le gouvernement ne procure pas la sécurité dont le peuple a besoin. On peut s'armer en vue de la légitime défense de nos vies, de nos familles, de nos propriétés. Ils ont assassiné, enlevé ou violé quelqu'un qu'on aimait. C'est le cas de tout le monde dans notre groupe. On s'est dit que l'heure était venue de choisir comment nous voulons mourir. Nous ne voulons pas mourir attachés comme des chiens ou démembrés. On s'est dit que la meilleure façon de mourir, c'était au combat³⁴³ ».

³⁴¹ Documentaire « Michoacán: Por qué surgen las autodefensas », *Vanguardia*, Janvier 2014. https://www.youtube.com/watch?v=hC9-s2H_ZXs

³⁴² « Me gusta tu mujer, ahorita te la traigo »: El origen de las autodefensas mexicanas », *Actualidad RT*, Février 2014. <https://actualidad.rt.com/actualidad/view/119087-autodefensas-armas-protoger-abusos-mexico>

³⁴³ [Traduction] Paroles de José Manuel Mireles, leader des autodefensas du Michoacan dans « 24 de Febrero, día de las Autodefensas. La Película », op.cit (2014).

Rendue plus visible encore par le biais de l'utilisation des réseaux sociaux, cette barbarie a fini par provoquer le soulèvement des milices de citoyens, épuisés par cette réalité de « semi-esclavage³⁴⁴ » et en colère contre l'inaction des autorités étatiques et fédérales : « (...) criminals and gangs have become more brazen and violent than ever, and the police and the government are either absent, corrupt, or themselves working with criminals³⁴⁵ ».

En outre, certaines zones sont frappées par le pillage de leurs ressources naturelles et la destruction de leur environnement. Ce fut le cas de Cherán, premier *pueblo* du Michoacán à s'être révolté contre le crime organisé en 2011 déjà, chassant par la même occasion le Maire et la police et reprenant les rênes de leur communauté en auto-organisant un système d'autodéfense³⁴⁶. Cette mobilisation a ouvert le chemin aux *Autodefensas*, qui se soulèveront au nom d'un peuple qui a perdu toute liberté et se trouve à la merci d'organisations criminelles.

Prise d'armes

Le point de rupture de la situation qui a engendré l'apparition des forces d'autodéfense peut donc se comprendre comme une déstabilisation d'un équilibre jusqu'alors assuré par la configuration politico-criminelle caractérisée par l'emprise du cartel sur cette région. La lutte entre « féodalités en concurrence » étant relancée, la population se trouve à la merci d'organisations se battant pour son contrôle en lui soutirant d'importants financements et en maintenant cet ordre par la terreur, à défaut d'une légitimité acquise au travers d'un bien-être social suffisant. Dans le cadre de la guerre de la drogue opposant non seulement les forces fédérales et les cartels, mais également les groupes criminels rivaux, la population ne trouve plus de garant de sa protection. Le pacte est rompu, puisque les appels au soutien de l'Etat n'ont pas été entendus.

³⁴⁴ Terme emprunté à Hernandez M., op.cit. (2015).

³⁴⁵ Asfura-Heim P. et Espach R., « The rise of Mexico's Self-defense forces. Vigilante Justice South of the Border », *Foreign Affairs*, Juillet-août 2013.

<https://www.foreignaffairs.com/articles/mexico/2013-06-11/rise-mexico-s-self-defense-forces>

³⁴⁶ Documentaire « Gardes forestiers, autodétermination et autodéfense à Cheran, Michoacan, Mexique », Juin 2014. <https://www.youtube.com/watch?v=pvL-sIXY2GY>

Quelle voie reste-t-il aux citoyens ? « Es en este punto cuando los grupos sociales armados aparecen, desde luego al margen de la ley, pero habrá que preguntarse ¿queda otro camino?. Cuando ya se ha solicitado el apoyo del Estado y éste ha demostrado sordera. ¿Cuánto tiempo deben esperar?, y sobre todo cuánta violencia deben soportar antes de que el gobierno reaccione y cumpla sus obligaciones para con los ciudadanos?³⁴⁷ ». La légitime défense est donc réactivée, puisqu'il ne reste que les citoyens eux-mêmes pour se défendre contre ces attaques directes.

Cette contextualisation permet de comprendre pourquoi les habitants de ces zones disent n'avoir plus d'autre choix que d'intervenir : « Cuando los líderes de las autodefensas declaran que “no les quedó de otra que tomar las armas”, se refieren a su experiencia del funcionamiento de la región en las últimas décadas: sin uso de la violencia, simbólica o física, no se puede lograr el control de Michoacán³⁴⁸ ». La prise d'armes devient le seul moyen de retrouver le contrôle de la situation, autrement dit, revendiquer la liberté. La configuration de cette région a donné lieu à un processus de « démocratisation de la violence³⁴⁹ » au sens où l'exercice de la violence, au lieu de se concentrer en une seule entité publique, se disperse parmi plusieurs groupes (les Templiers, les forces publiques locales ou fédérales et les groupes d'autodéfense), qui tous partagent la même représentation de l'usage de la violence comme outil indispensable au contrôle territorial, voire au pouvoir politique et au contrôle des flux économiques. L'Etat n'offrant pas de voie concrètement empruntable pour restructurer les rapports de force, les citoyens s'engagent eux-mêmes dans les activités sécuritaires, qui constituent le point de départ pour une réorganisation de la vie sociale.

Si l'on considère la thèse de Locke, présentée dans notre cadre théorique³⁵⁰, les détenteurs de l'autorité se sont « mis en guerre contre le peuple » en abusant de sa confiance et en détournant le pouvoir de sa finalité, le bien commun. Le

³⁴⁷ Ramirez Garcia A. et Martinez P., « Seguridad Pública y grupos de autodefensa en México », *Revista Reflexiones*, n°18, non daté. <http://revistareflexiones.mx/index.php/seguridad-publica-y-grupos-de-autodefensa-en-mexico>.

³⁴⁸ Le Cour Grandmaison R. et Noria Research, op.cit. (2014), p. 8.

³⁴⁹ Ibid., p. 8.

³⁵⁰ Voir p.17-18.

gouvernement, par le biais de la corruption notamment, a délégué une partie de son pouvoir à des tiers (organisations criminelles) qui les a rendu « maîtres de la vie des sujets, de leurs libertés et de leurs patrimoines ». Les termes du philosophe paraissent toujours pertinents à l'heure actuelle et permettent de comprendre la rupture du lien entre la population et le pouvoir central. Et comme l'avait annoncé Hobbes, la rupture du contrat social réactive le « droit que, par nature, les humains ont de se protéger eux-mêmes, quand personne d'autre ne peut le faire ».

4.1.2. Soulèvement et revendications

Le soulèvement populaire des brigades d'autodéfense remplit dans un premier temps la mission de casser un cercle vicieux, celui de la soumission silencieuse et de la peur. Le peuple a pris conscience, comme l'avait déjà expliqué Aristote, que « (...) ce sont ceux qui détiennent les armes qui participent au pouvoir » et que c'était l'unique moyen de briser la domination que les Chevaliers Templiers avaient imposée depuis plusieurs années. Un facteur explicatif de la concrétisation du mouvement est le fait que les victimes se soient reconnues entre elles, se soient rendues compte que leur nombre était plus élevé que leurs bourreaux et qu'il était possible de les confronter³⁵¹. Ce n'est pas leur puissance de feu qui a fait leur force dans un premier temps, mais bien plus le dépassement de la peur et leur quête de cohésion. Le mouvement a pu se répandre très rapidement puisque les victimes de la domination du cartel se comptent par milliers.

« On s'est lancés un 24 février. Dépasser notre peur était le premier pas. J'ai rencontré les autres descendants des fondateurs de notre village, on a discuté en vue de trouver une solution. C'est là qu'on a commencé à monter une rébellion proprement dite. Au départ les gens avaient peur, ils doutaient, on avait personne de notre côté (...)»³⁵².

Notons le rôle des nouveaux moyens de communication (réseaux sociaux, téléphones mobiles, etc.) qui peuvent être considérés comme un facilitateur de

³⁵¹ Velázquez J., « Crimen organizado y autodefensas en México: el caso de Michoacán », *Perspectivas*, FES Seguridad, Juin 2014, p.13. <http://library.fes.de/pdf-files/bueros/la-seguridad/10845.pdf>

³⁵² Paroles de José Manuel Mireles, leader des autodefensas du Michoacan dans « Cartel Land », op.cit. (2015).

contacts ayant permis cette prise de conscience collective et l'adhésion de plus en plus d'individus au mouvement.

Agir pour la liberté de la communauté

Le processus d'organisation des villageois en comités d'autodéfense a officiellement débuté en 2013. A l'origine, l'initiative est portée par des petits et moyens entrepreneurs agricoles et des travailleurs ruraux. Hipólito Mora Chávez, un habitant du village de La Ruana, du municipio Buenavista Tomatlán, fut le premier citoyen reconnu comme « leader charismatique » du mouvement, très vite rejoint par le médecin José Manuel Mireles Valverde, provoquant un soulèvement à Tepalcatepec. Ces hommes, et d'autres encore par la suite, seront considérés comme des porte-paroles bien plus que des chefs. Leurs discours, dès les premières semaines, ne comportent pas d'ordres, mais plutôt des encouragements au rassemblement et à l'adhésion à des valeurs collectives. Une première phase consiste précisément à réunir les individus, présenter et expliquer les objectifs du mouvement et convaincre de s'y allier. Ces premiers adhérents, équipés de leur rhétorique construite sur un mélange de solidarité locale, de rejet du crime organisé et de critique des institutions étatiques, lancent alors leurs opérations.

« Dès les premiers jours, on a identifié les maisons des Templiers, on a trouvé leurs cachettes. Ils ont ouvert le feu, on a riposté. Trois semaines pour nettoyer la ville entière de part en part. On portait tous des masques, pour que personne ne nous reconnaisse³⁵³ ».

Mais très vite, le peuple reconnaît les combattants et leur identité est dévoilée. Les leaders se présentent alors publiquement sur les places de village comme les « coordinateurs généraux » des autodéfenses. Les événements s'accélérent ensuite. « When the *autodefensas* first appeared in Michoacán, their numbers were limited and their presence was confined to several towns located in and around the troubled region of Tierra Caliente. However, since its creation the movement has spread across the state and beyond (...)»³⁵⁴. Les Autodéfenses tentent de diffuser leur message aux municipalités voisines. Ils se déplacent en pick-up et utilisent des

³⁵³ Ibid.

³⁵⁴ Horton G., op.cit. (2014), p.3.

haut-parleurs mobiles ou font même sonner les cloches de l’Eglise du village pour réunir les habitants sur les places centrales. Des porte-paroles jeunes et moins jeunes tentent alors de rallier les populations à leur idée. Hommes et femmes de tous âges ainsi que des enfants entourent les hommes armés et écoutent attentivement le message transmis.

« Vous vivez aux portes de l’enfer, vous le savez bien, ils nous ont déjà touché là où ça fait mal. Voilà pourquoi on est là ! (...) Pour participer, levez la main nous allons vous fournir les T-shirts blancs. Prenez les armes, unissez-vous !³⁵⁵ »

Le recrutement de nouveaux combattants se fait devant tous les habitants, les intéressés devant lever haut la main (ou une arme dans certains cas) et jurer devant l’assemblée de protéger et garder les communautés et les municipalités. Dans les formes les plus abouties, un texte « officiel » est lu par un membre reconnu des Autodéfenses et approuvé de vive voix par les recrues. C’est sous un tonnerre d’applaudissements que les nouveaux membres, jeunes et vieux, enfilent leur t-shirt blanc marqué de l’inscription *grupo de autodefensas*. Les vidéos montrent même des personnes âgées et des enfants brandissant fièrement leurs armes.

Les rassemblements et les discours publics se succèdent, insistant sur les slogans unificateurs. Sur les places de villages, dans les Eglises ou dans de grandes salles ouvertes, la mise en scène se répète. Un leader, un micro, des appels :

« Il est fini le temps où nous courrions pour nous cacher. Que chacun qui possède une arme la porte ! » ; « Nous ne venons pas vous protéger, nous venons pour que vous vous leviez. Devant l’absence des autorités la justice doit prévaloir ! » ; « Que le gouvernement et les criminels le sachent, ce n’est pas contre un policier qu’ils devront se confronter, ni contre 5 ou 10, mais contre tout le village et nous allons les pourchasser, parce que nous ne les autorisons pas à insulter ou blesser notre peuple. Vous êtes d’accord oui ou non ? Viva el pueblo ! »³⁵⁶

³⁵⁵ Leader des *Autodefensas* du Michoacan dans « Cartel Land », op.cit. (2015).

³⁵⁶ [Traduction] Exemples tirés de « Cartel Land » et « Gardes forestiers, autodétermination et autodéfense à Cheran, Michoacan, Mexique », op.cit.

La consolidation de ces milices est directement liée à la dénonciation de la barbarie et des injustices perpétrées par les groupes du crime organisé, ainsi qu'à la critique de l'inaction de l'Etat fédéral dans ce contexte. Les objectifs que se sont donnés les forces d'autodéfense peuvent se résumer en quelques points : protéger la population des agressions des organisations du crime organisé, expulser ces dernières du territoire, assurer aux citoyens la possibilité de continuer leurs activités quotidiennes, exiger des élections légitimes et non manipulées pour reconstruire des autorités municipales non corrompues ; aider le gouvernement, l'armée et la marine à chasser les Templiers³⁵⁷. Cette revendication de liberté passe d'abord par la reprise en mains de la sécurité de tous, au moyen des armes, puisque aucune autre voie ne semble possible.

Les autodéfenses présentent le soulèvement comme un mouvement de joie, d'enthousiasme, un travail d'équipe. Les observations que nous avons pu faire de cette mobilisation remplissent en tous points la définition théorique du changement de paradigme des actions collectives proposée par LeBot, et notamment dans sa description des « rassemblements intergénérationnels au caractère festif dont les revendications sont plus sociales, culturelles et éthiques, que politiques³⁵⁸ ». Il n'est en effet pas question de programme ou de projet politique au sens propre, mais plutôt d'une revendication générale de liberté collective:

« Personne ne pouvait s'exprimer, compagnons, parce qu'ils nous menaçaient. Nous sommes venus pour que chacun qui veut parler et donner son avis puisse avoir ce droit. (...) Courage !³⁵⁹ »

Durant cette phase d'expansion, entre la fin de l'hiver 2013 et le printemps 2014, les membres des Autodéfenses opèrent en dehors de leur municipalité d'origine pour « libérer » de nouvelles zones : lors d'opérations coordonnées entre différents groupes, ils conquièrent des territoires contrôlés par les Templiers et

³⁵⁷Andres Solari V., « Motivos de las autodefensas comunitarias michoacanas », *ALAI*, Décembre 2013. <http://www.alainet.org/es/active/69863>

³⁵⁸ Le Bot Y., op.cit. (2013), p. 39.

³⁵⁹ [Traduction] Parole d'un jeune leader dans le documentaire « Soy Autodefensa ; Viaje por una Rebelión Armada », *grillonautas.mx.com*, Août 2016. <https://www.youtube.com/watch?v=RAwRUUX5P4M>

assistent les villages trois ou quatre jours, le temps que les habitants s'arment. Ils insistent sur l'importance pour chaque localité de constituer son propre comité. Comme le précise également Romain Le Cour Grandmaison, « au terme de l'opération, chaque groupe se replie dans son *municipio* et abandonne la gestion locale aux Autodéfenses nouvellement constituées sur place ³⁶⁰ ». Ils exigent aussi de « faire ça bien », de ne pas salir le mouvement en le dirigeant arbitrairement contre des voisins que l'on n'aimerait pas par exemple. Nous retrouvons ici l'idée républicaine du « citoyen en armes » incarnant la volonté de sa communauté, agissant pour son bien et priorisant l'intérêt général.

Les allusions au « pueblo » sont partout : signifiant à la fois « village » et « peuple », cette référence témoigne de la quête de légitimité des forces d'Autodéfenses, qui se définissent comme défenseurs de la vie locale, dans tous ses aspects (dignité des habitants, protection des biens et des propriétés). Ceci explique que la concrétisation du droit naturel à l'autodéfense n'aurait pu se faire au travers du recours à des mercenaires. Comme l'expliquait déjà Machiavel à l'époque, leur loyauté serait remise en doute alors que l'interconnaissance au cœur de l'identité des milices civiles semble représenter la condition de la confiance des habitants en la capacité de ces citoyens en armes à défendre leur communauté.

Cet ancrage micro-local est rendu visible au travers par exemple des logos créés par chacune des communautés avec, pour la plupart une écriture et un symbole (par exemple une colombe, des armes, une étoile de shérif, etc.). Celui-ci figure sur les t-shirts mais aussi sur les véhicules ou des banderoles parfois.

Une organisation horizontale

La structure même des groupes d'autodéfense incarne, du moins à leur début, cette volonté de représenter la voix de tous : une hiérarchie horizontale qui inclut hommes et femmes, jeunes et moins jeunes et dont le leadership n'est pas concentré en une seule personne mais en différents porte-paroles charismatiques sachant relater le message du mouvement, encourager et inspirer les citoyens. Les

³⁶⁰ Le Cour Grandmaison R., op.cit. (2016), p. 110.

images et témoignages le montrent, la composition des milices est hétéroclite, or ceci ne semble nullement gêner la cohésion de la résistance.

Par ailleurs, une hiérarchie à but « organisationnel » semble avoir été mise en place au sein des milices, sans que celle-ci ne paraisse très contraignante. Les coordinateurs sont appelés « Commandant » ou par un surnom personnalisé (par une lettre ou un chiffre par exemple). Le rapport officiel de la Commission mexicaine des droits de l'Homme précise qu'il faut distinguer diverses formes de participation au mouvement : il y a les sympathisants, les membres occasionnels et les membres réguliers. « Se consideran simpatizantes a los miembros de la comunidad que hacían presencia en asambleas o llevaban comida a las barricadas o en general llegaron a realizar alguna manifestación pública de apoyo pero no tenían participación directa en el movimiento. Los integrantes ocasionales, las personas que de manera esporádica o por un corto tiempo tomaron parte en acciones de vigilancia o avance de las autodefensas. Los integrantes permanentes, aquellos que una vez que se sumaron a las autodefensas formaron parte de manera ininterrumpida³⁶¹ ». Différentes tâches vont ainsi de la simple présence aux réunions et de l'apport de nourriture aux combattants par exemple, à la participation occasionnelle dans des actions de surveillance notamment, jusqu'à la conduite permanente d'activités de combat. Dans cette structure, chacun semble trouver sa place sans y être forcé.

Le facteur temps est important également pour établir des distinctions entre les membres des Autodéfenses : la première étape (l'apparition du mouvement) a réuni pratiquement la totalité des habitants, qui se partageaient des armes très rudimentaires et qui n'étaient pas rémunérés. La seconde phase (la prolifération) qui a débuté en 2014, n'a mobilisé plus qu'une partie de ceux-ci, qui a pour mission l'avancement territorial, les autres étant retournés à leurs activités quotidiennes. Toutefois, les leaders des différentes municipalités expliquent qu'ils peuvent très

³⁶¹ « Informe especial sobre los grupos de autodefensa en el estado de Michoacán y las violaciones a los derechos humanos relacionadas con el conflicto », op.cit. (2015), p. 159.

facilement convoquer la population en armes en masse si nécessaire, puisque celle-ci les appuie et se tient prête à se défendre en cas de besoin³⁶².

Le 9 mars 2014, alors que le pouvoir du cartel des Templiers est fragilisé après diverses actions menées avec succès par les milices, les dirigeants des groupes d'autodéfense se sont réunis et ont formé un « Conseil régional d'Autodéfense ». Cette tentative de « fédération » restera relativement infructueuse : si l'existence de ce conseil est connue de tous, les groupes agissent de manière autonome et les décisions du conseil ne sont pas appliquées systématiquement³⁶³. Les leaders des communautés restent les dirigeants des actions perpétrées par les différentes milices et cherchent plutôt à garantir leurs propres intérêts plutôt qu'à construire une force commune. Autrement dit, il s'agit d'une structure en réseau caractéristique du fonctionnement des acteurs de la guerre irrégulière, qui ne sont pas organisés autour d'un organe central mais plutôt autour d'une idée, un objectif commun³⁶⁴ : « Las autodefensas no son un movimiento unificado, tampoco poseen una coordinación central. En realidad, son cientos levantamientos locales y simultáneos que comparten al objetivo común de combatir al crimen organizado³⁶⁵ ».

Le droit de se défendre et de porter une arme

Les Autodéfenses revendiquent la « légalité » de leur mobilisation armée en se fondant notamment sur l'article 39 de la Constitution mexicaine selon lequel le pouvoir émane du peuple et que celui-ci a le droit d'altérer ou de modifier la forme de gouvernement si cela s'avère nécessaire : ARTÍCULO 39.- La soberanía nacional reside esencial y originariamente en el pueblo. Todo poder público dimana del pueblo y se instituye para beneficio de éste. El pueblo tiene en todo tiempo el

³⁶² Ibid., p. 161.

³⁶³ « Informe especial sobre los grupos de autodefensa en el estado de Michoacán y las violaciones a los derechos humanos relacionadas con el conflicto », op.cit. (2015), p. 161.

³⁶⁴ Wicht B., « Quelles réponses aux défis stratégiques contemporains ? (II) Redécouvrir la contre-guérilla », *Military Power Revue de l'Armée Suisse*, n°1, 2008, p. 16.

³⁶⁵ Parole d'un *Autodefensa* dans « Soy Autodefensa ; Viaje por una Rebelión Armada », op.cit. (2016).

inalienable derecho de alterar o modificar la forma de su gobierno³⁶⁶. Selon cet article, comme le rappelle José Manuel Mireles, les politiciens doivent représenter directement la voix de la population:

« Tous, présidents municipaux, députés locaux, députés fédéraux, gouverneurs, sénateurs et président de la République sont des employés du peuple. Mais ils agissent comme les bourreaux du peuple³⁶⁷ ».

Or, en citant cette norme juridique et dénonçant les agissements corrompus des membres du gouvernement, le leader dénonce l'écart entre la théorie et la réalité, autrement dit l'inexistence, dans les faits, de la justice.

« Si je crois au système de justice pénale ? Non, comment voulez-vous que j'y crois? Ils sont les principaux violateurs de la loi alors qu'ils sont supposés être les défenseurs de la justice. Quelle justice? Elle n'existe pas³⁶⁸ ».

La Constitution en soi ne représente donc pas le problème, mais ceux qui sont supposés l'appliquer :

« La Constitution peut me juger. Mais qui sera le juge ? (...) La justice n'existe pas. Tous ces Messieurs, juges, magistrats, obéissent uniquement aux ordres d'un seul idiot, et non pas à la Constitution, ni même au pouvoir judiciaire qui selon les articles de la Constitution devrait être autonome et indépendant³⁶⁹ ».

En outre, le droit de « survivre » constitue la justification centrale de ces forces armées. Malgré le principe juridique général selon lequel personne ne peut se faire justice soi-même, puisqu'il s'agit d'une tâche attribuée aux institutions de l'Etat, les arguments mis en avant par les milices paraissent justifiés. Lorsque l'Etat ne peut pas remplir l'une de ses fonctions principales à savoir assurer la sécurité physique et juridique, les individus sont obligés de se protéger d'une manière ou d'une autre

³⁶⁶ <http://mexico.justia.com/federales/constitucion-politica-de-los-estados-unidos-mexicanos/titulo-segundo/capitulo-i/>.

³⁶⁷ [Traduction] Paroles de José Manuel Mireles dans interview filmée : « Mireles: “¿Dónde está la justicia? Si es para el 10%, ¡aguas! El 90% despertamos y sabemos de armas” », SinEmbargo TV, Juin 2017. <https://www.youtube.com/watch?v=WKTbhe6TlcU>

³⁶⁸ [Traduction] Paroles de José Manuel Mireles, dans: « Mireles: “¿Dónde está la justicia? Si es para el 10%, ¡aguas! El 90% despertamos y sabemos de armas” », op.cit. (2017).

³⁶⁹ [Traduction] Ibid.

et leurs actes peuvent donc être couverts par le principe de légitime défense. L'article 10 de la Constitution mexicaine prévoit le droit au port de certaines armes par les particuliers et cite la légitime défense : ARTÍCULO 10.- « Los habitantes de los Estados Unidos Mexicanos tienen derecho a poseer armas en su domicilio, para su seguridad y legítima defensa, con excepción de las prohibidas por la Ley Federal y de las reservadas para el uso exclusivo del Ejército, Armada, Fuerza Aérea y Guardia Nacional. La ley federal determinará los casos, condiciones, requisitos y lugares en que se podrá autorizar a los habitantes la portación de armas³⁷⁰.

Toutefois, les conditions d'acquisition sont très sévères et les armes doivent être déclarées au registre national des armes à feu. Dans ce pays en proie à de graves violences et possédant un marché noir très important, cette législation semble peu significative : « ¿Hay realmente una regulación fuerte sobre las armas en México o más bien es un mercado legal restringido a poderosos e influyentes que pueden importar armas, y un amplio mercado negro para criminales?³⁷¹ ».

Mireles, incarcéré en 2014 sous prétexte de l'usage illégal d'armes, fait remarquer à nouveau l'inadéquation entre la législation et son application en réalité:

« A nulle part dans la Constitution on ne parle de la marque ou de la matricule (de l'arme), on ne t'ordonne pas non plus que tu la gardes enterrée dans la boue, cachée sous le matelas ou gardée sous clé. A quoi sert une arme dans ces conditions, si devant toi on est en train de tuer tes fils, tes frères et tes pères ? (...) Ils ne peuvent pas dire qu'ils ne savaient pas que nous portions des armes³⁷² ».

Peut-on encore parler de droit à la légitime défense si les conditions de son exercice, dans les faits, se voient interdites par le pouvoir souverain ? De plus, la légitime défense est définie par le droit de défendre sa vie en l'absence de l'institution étatique chargée de le faire, mais comment caractériser les situations dans lesquelles il faut défendre sa vie *en présence* des forces étatiques qui se

³⁷⁰ <http://www.ordenjuridico.gob.mx/Constitucion/articulos/10.pdf>

³⁷¹ Villarreal H., « Poseer armas en México, derecho constitucional », *Distopia*, Janvier 2013. <https://hectorvillarreal.wordpress.com/2013/01/24/armas/>

³⁷² [Traduction] Paroles de José Manuel Mireles, dans: « Mireles: “¿Dónde está la justicia? Si es para el 10%, jaguas! El 90% despertamos y sabemos de armas” », op.cit. (2017).

rèvent soit impassibles soit prédatrices elles-mêmes ? Nous reviendrons sur cette interrogation fondamentale.

Groupes d'autodéfense et polices communautaires : une différence éclairante

Les groupes d'autodéfense civile apparus en 2013 revendiquent non seulement leur ancrage territorial mais s'efforcent également de s'inscrire dans un « cadre légal », en faisant référence à des articles constitutionnels et en lançant des appels à l'aide au gouvernement, tout en critiquant son inefficacité. Ces ambiguïtés entretiennent une confusion avec une autre organisation armée appelée « police communautaire », qui elle invoque l'histoire et les coutumes indigènes pour légitimer la mise en place de sa force armée. Ces deux formes de « citoyenneté en armes » se différencient sur plusieurs points. Apparue pour la première fois dans leur forme actuelle dans l'Etat du Guerrero en 1995, la police communautaire³⁷³ fait partie de la structure d'un village et se distancie de la forme spontanée des groupes d'autodéfense. Elle fonde sa légitimité sur des arguments juridiques liés à sa nature indigène : la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail relative aux peuples indigènes (1989)³⁷⁴ et la loi 701 de l'Etat de Guerrero³⁷⁵ selon laquelle les communautés ayant plus de 40% de population indigène ont le droit d'être gouvernés par les lois traditionnelles et par la consultation citoyenne. Comme le précise Francisco Lopez Barcenas, juriste et membre de l'Académie mexicaine des Droits de l'Homme ³⁷⁶, les polices communautaires font historiquement partie de la manière dont s'organisaient les peuples indigènes. Leur origine remonte aux temps préhispaniques mais la manière dont ils opèrent aujourd'hui peut être retracée à la fin du 19^{ème} siècle début 20^{ème}. Selon lui, ce mouvement traduit la réorganisation des communautés. La police communautaire,

³⁷³ Fait partie du système local de *Coordinadora Regional de Autoridades Comunitarias (CRAC)*.

³⁷⁴ Convention en ligne sur le site officiel de l'Organisation Internationale du Travail. http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_INSTRUMENT_ID:312314

³⁷⁵ Ley numero 701 de « Reconocimiento, Derechos y Cultura de los Pueblos y Comunidades Indígenas del Estado de Guerrero », Guerrero Gobierno del Estado. <http://guerrero.gob.mx/leyesyreglamentos/ley-numero-701-de-reconocimiento-derechos-y-cultura-de-los-pueblos-y-comunidades-indigenas-del-estado-de-guerrero/>

³⁷⁶ Interviewé dans le documentaire « Mexican Vigilantes Stand Up Against Crime », op.cit. (2013).

contrairement aux Autodéfenses, possèdent les outils permettant un travail d'investigation, fournissent des structures de détention et offrent également des possibilités de réinsertion (par des travaux d'utilité publique notamment) aux individus inculpés.

« Les élections ne nous intéressent pas. Ce qu'on fait, c'est faire appel à notre histoire, avoir recours aux discours des anciens, pour qu'ils nous disent comment nous organiser. C'est pour cela qu'on dit toujours qu'il y a du savoir, de la sagesse chez le peuple. Il y a des connaissances et des formes d'organisations. On croit que les politiciens savent tout, qu'ils peuvent nous conseiller, mais les vrais conseillers de connaissances concrètes sont du village. Ici, traditionnellement, la forme pour se protéger était la ronde. Elle était composée de volontaires. (...) donc on a rien inventé. On a seulement repris une forme traditionnelle de protection, qui existait avant qu'apparaissent les policiers. Pour nous le policier c'est celui mis par le gouvernement. Et la ronde c'est celle qui surgit du peuple³⁷⁷ ».

A l'origine de la police communautaire se trouve donc une logique d'autoprotection mais également de défense de la terre, de justice collective, d'auto-organisation et d'autogouvernement. Les membres sont élus en assemblées au mérite, en ayant prouvé l'honnêteté et le respect à la communauté et à la famille³⁷⁸. D'une manière générale, la confrontation avec l'Etat est évitée, puisque les armes sont enregistrées et que cette forme de police est « reconnue » par ce dernier³⁷⁹. Nous pouvons donc penser que cette organisation est le résultat d'une délégation du monopole de la violence légitime étatique, en répartissant les tâches sécuritaires entre les forces de sécurité publiques et la communauté. Cependant, en observant de plus près, nous réalisons que ce n'est pas réellement une acceptation par l'Etat (celui-ci ayant régulièrement tenté d'attaquer, de démanteler ou de soumettre la police communautaire à sa volonté) mais plutôt la force de la communauté à défendre ses droits collectifs qui oblige les instances gouvernementales à entrer en négociation. La légitimité de la *Comunitaria*, sa force

³⁷⁷ [Traduction] Habitant du Guerrero interviewé dans le documentaire « Gardes forestiers, autodétermination et autodéfense à Cheran, Michoacan, Mexique », Juin 2014.

³⁷⁸ Olmos J., « Policías comunitarios y grupos de autodefensa », *Proceso*, Novembre 2013. <http://www.proceso.com.mx/357734/policias-comunitarios-y-grupos-de-autodefensa>

³⁷⁹ Arreola I., « "De la tradición a la necesidad": Las policías comunitarias y las autodefensas en México », *condistintosacentos*, Avril 2014. <http://www.condistintosacentos.com/de-la-tradicion-a-la-necesidad-las-policias-comunitarias-y-las-autodefensas-en-mexico/>:

de rébellion et sa capacité à assurer la sécurité dans des régions difficiles d'accès entraînent le retrait de l'Etat et l'obligation de dialogue pour établir des accords³⁸⁰ : cela signifie, dans les faits, que les instances étatiques reconnaissent la police communautaire. Des images tournées dans le documentaire « Soy Autodefensa. ; Viaje por una Rebelión Armada » montrent la tenue d'un « Consejo popular » à Chinicuila, animé par un médiateur et réunissant différents acteurs de l'autorité locale (chefs de communautés, agents de la paix, leaders). Quelques chaises en plastique installées en rond à l'extérieur : ce « Conseil populaire » représente l'expression de l'organisation du peuple qui décide pour lui-même, prend son destin en mains, tente de trouver des compromis et propose des pistes d'améliorations dans le sens du bien-être général. Cette situation fait écho à la notion de *res publica*.

« (...) Mais le gouvernement n'aime pas que le peuple s'organise, il a déjà tenté de démonter cette organisation... mais elle perdure depuis plus de 10 ans. Nous n'avons pas besoin d'un gouvernement ni municipal, ni étatique, ni fédéral. Nous nous suffisons à nous-mêmes. Nous sommes... auto... autodéfense non, nous sommes plutôt la sécurité du peuple. S'ils désarment notre pueblo, c'est un assassinat³⁸¹ ».

Nous retrouvons là la force de la population qui, en se mobilisant en armes, fait office de contrepoids à l'asservissement et se mue en un acteur politique, tout comme cela fut le cas à divers moments de l'Histoire tel que nous l'avons présenté dans notre cadre théorique.

Cette organisation a fait ses preuves et il est très intéressant de voir naître au sein de ces populations les plus touchées par les conséquences dévastatrices du néolibéralisme -et de la violence qui l'accompagne- des pistes pacifiques de mise en ordre du social: « No deja de sorprender que sean los pueblos indígenas impactados por el despojo neoliberal globalizado y la violencia política quienes desde su tejido comunitario y organizativo ofrecen alternativas de vida y paz

³⁸⁰ Sierra M., « Seguridad y justicia bajo acoso en tiempos de violencia neoliberal las respuestas de la policía comunitaria de guerrero », *Estudios & Pesquisas*, vol.7, n°2, 2013, p. 31.

³⁸¹ [Traduction] Paroles d'un leader de la communauté de Chinicuila, dans le documentaire « Soy Autodefensa. ; Viaje por una Rebelión Armada », op,cit.(2016).

social, oponiéndose al dictado de la guerra, el saqueo y la impunidad³⁸² ». Toutefois, l'augmentation de la violence et l'incapacité de l'Etat à la juguler dans ces régions, qui se traduisent par l'apparition de nouveaux acteurs aux intérêts douteux (tels que entrepreneurs transnationaux, entités de crime organisé, policiers et militaires, etc.) menacent de déstabiliser cet équilibre et obligent les communautés à repenser et renforcer leur modèle de défense communautaire.

Dans ce contexte, il est important d'aborder différemment les polices communautaires et les milices d'autodéfense, afin de mieux saisir les enjeux qui les entourent. Comme l'explique l'académicien Pablo Reyna Esteves³⁸³, les groupes d'autodéfense au Michoacán n'ont pas leurs racines dans les communautés indigènes mais constituent une réponse dans l'urgence de producteurs ruraux à des processus complexes qui incluent les omissions et les collusions de plusieurs années par les trois niveaux de gouvernement, ainsi que les abus du crime organisé qui ont épuisé la population.

Malgré leurs similitudes, notamment en ce qui concerne la volonté de freiner la violence du crime organisé, certains membres de la police communautaire voient d'un mauvais œil l'apparition des groupes d'autodéfense :

« Les groupes d'autodéfense sont spontanés, ils n'ont pas la formation nécessaire, ils ont besoin de normes. Ils se sont inspirés de la police communautaire, se sont habillés comme eux et s'appellent même police communautaire, mais leur nom correct serait groupes d'autodéfense populaires. Ils devraient être appuyés par leurs communautés pour éviter tout risque qu'ils ne deviennent un groupe paramilitaire travaillant pour le gouvernement, pour les partis politiques, les trafiquants, les groupes religieux ou des riches propriétaires. Les Autodéfenses peuvent devenir guérilla, ils peuvent aussi dériver en paramilitaires. Si le peuple n'est plus capable de les contrôler et finalement le gouvernement le fait, ils peuvent finir par servir leur pouvoir et, dans le pire des scénarios, opérer pour le gouvernement ce qui serait terrible³⁸⁴ ».

³⁸² Ibid., p. 35.

³⁸³ Olivares Alonso E., « Señalan académicos diferencias entre autodefensas y policías comunitarias », *La Jornada*, Janvier 2014. <http://www.jornada.unam.mx/2014/01/20/politica/008n1pol>

³⁸⁴ [Traduction] Francisco Lopez Barcenas, interviewé dans le documentaire « Mexican Vigilantes Stand Up Against Crime », op.cit. (2013).

Les groupes d'autodéfense se forment de leur propre initiative, hors de toute légalité et n'ont pas de réel contrôle lorsqu'ils se créent. De plus, leurs revendications sont teintées d'ambiguïté face aux institutions étatiques comme nous le verrons dans le prochain point : oscillant entre la critique de l'absence et de la corruption des autorités d'une part, et l'appel au retour des forces publiques d'autre part, le but de leurs démarches n'est pas de prévoir de réel système alternatif qui pourrait possiblement être mis en place à plus long terme. En soi, ils semblent représenter un danger pour les polices communautaires qui dénoncent leur possible dérive. Les Autodéfenses mettent bien en œuvre leur droit à la légitime défense dans la cadre d'un état d'exception, mais sont caractérisés par une faible institutionnalisation qui les rend, à plus long terme, particulièrement volatiles³⁸⁵.

Source d'inspiration pour les brigades d'autodéfense, les polices communautaires se restructurant dans les années 2010 (comme le montre notamment le soulèvement du municipio indigène de Cherán en 2011) face à une nouvelle configuration sociopolitique de la région, ouvrent la voie à la mise en place des milices civiles naissant au Michoacán. Ces dernières cultivent tout au long du mouvement l'ambiguïté entre ces deux formes de « citoyenneté en armes » (en s'auto-nommant « polices communautaires » pour certains) dans le but d'affirmer leur légitimité en s'appropriant « un label qui a fait ses preuves dans un passé récent ³⁸⁶ ». Ces éléments de comparaison permettent non seulement de comprendre la quête de légitimité des milices d'autodéfense mais soulèvent aussi la question de leur validité à long terme, interrogation sur laquelle nous reviendrons dans la suite du travail.

Dans la prochaine partie, il sera question des actions menées par les groupes d'autodéfense : comment se traduit leur droit à la légitime défense en termes militaires ? De quelle façon se déploient-ils et comment luttent-ils contre leurs

³⁸⁵ Arreola I., op.cit. (2014).

³⁸⁶ Le Cour Grandmaison R., op.cit. (2016), p. 110.

adversaires ? Sur quels avantages stratégiques peuvent-ils s'appuyer ? Finalement, jusqu'où leur quête de liberté peut-elle justifier leurs opérations armées ?

4.1.3. Pratiques de guerre

Une gestion locale de l'insécurité

Dans la première phase du mouvement, la mise en œuvre de la légitime défense se traduit par un processus de « nettoyage » et de surveillance du territoire, impliquant de chasser les criminels et les forces de l'ordre corrompues, ainsi que de verrouiller les entrées et les sorties des chefs-lieux. Durant ces phases de « nettoyage du crime organisé », les citoyens armés se déploient dans les rues et bloquent les entrées des municipalités en mettant en place des barrages routiers et des checkpoints protégés par des sacs de sable, avec une présence constante de nuit comme de jour. La fouille des véhicules et le contrôle des identités deviennent chose courante. A l'intérieur des villes, les Autodéfenses s'introduisent dans les maisons suspectées d'être les foyers de criminels et procèdent à des interrogatoires. Les informations fusent, dénonçant la présence de Templiers dans la ville et la traque commence. Les réseaux sociaux sont très utilisés dans ce but : des pages Facebook rassemblant des milliers d'utilisateurs, par exemple, servent non seulement à informer la population en temps réel mais également à encourager la dénonciation d'un Templier voire à livrer sa localisation³⁸⁷. Les « arrestations » sont ciblées, se font dans les cris et les coups et se soldent parfois par des morts lors d'échanges de tirs. Les flux d'informations sont bloqués, les Autodéfenses saisissent les téléphones portables dans le but notamment de chercher des preuves de liens avec le cartel et de récolter des informations nécessaires. Peu à peu, des propriétés et des terrains sont rendus aux citoyens qui avaient été dépossédés par le cartel. De plus, des fouilles et des saisies de drogue font partie des pratiques de la milice citoyenne. Les forces de police locales sont désarmées et parfois chassées lorsque celles-ci ne se sont pas déjà enfuies de leur propre initiative. Certains hommes politiques soupçonnés de collusion avec le cartel sont interpellés également. Mais d'une manière générale, la fonction

³⁸⁷ Le Cour Grandmaison R., op.cit. (2016), p. 116.

première des forces d'autodéfense se concentre dans un premier temps sur la lutte contre les crimes, les brigandages, les viols et les enlèvements terrorisant les populations : après avoir identifié leurs auteurs, ils sont livrés aux officiers de police jugés « propres », ceci dans le but de renforcer l'idée selon laquelle les milices d'autodéfense ne sont pas contre l'Etat, mais revendiquent l'application de loi et par là même, de la justice.

Dans les faits, de véritables scènes de guerre se déclenchent³⁸⁸ : coups de feu dans les rues, embuscades, cris, cadavres ensanglantés à terre. Loin de l'uniforme militaire, ces soldats improvisés sont au mieux vêtus d'un t-shirt au nom de leur groupe. Avec leurs jeans, leurs casquettes et leurs lunettes de soleil, on pourrait croire qu'il ne s'agit que de passants mais les armes à la main et les ceintures de munitions arborées par certains trahissent leurs intentions de combat. Les citoyens en armes se déplacent en pick-up et utilisent un armement relativement sommaire (fusils de chasse principalement), du moins à l'origine du mouvement. Par la suite, les images montrent un étonnant mélange de petit matériel rudimentaire et d'armes et de véhicules de plus en plus sophistiqués. Les membres de la milice communiquent de manière intensive entre eux, font des rapports au commandant à l'aide de talkie-walkie, et donnent des informations aux villageois en se déplaçant en voiture munie d'un haut parleur. Si une communauté voisine rencontre un problème ou doit faire face à un violent combat, des Autodéfenses à proximité viennent les soutenir. Très flexibles, les membres se déplacent majoritairement en petites unités parfois sur des terrains compliqués (vallées montagneuses, forêts, grands espaces etc.). L'avancée des forces d'autodéfense mobilise parfois des centaines d'hommes simultanément, se déplaçant en cortège de véhicules.

Ces opérations sont considérées comme des actions de sauvetage, de libération. Les Autodéfenses acquièrent en très peu de temps une légitimité aux yeux de la population dont les forces publiques n'auraient jamais pu rêver. Des fêtes s'organisent dans les villages « libérés ». Pour certaines familles, cela signifie

³⁸⁸ Visionnées notamment dans le documentaire « La Vida de Autodefensas. El Documental », Los Tejemedios, avril 2014. <https://www.youtube.com/watch?v=lhb6d1GfTQk>

également la fin d'un exil, le retour à la maison, dans une partie du territoire désormais sécurisée. La population non-combattante joue un rôle important également. Outre le soutien moral et logistique, des collectes se font parfois pour demander un soutien financier qui permettra d'assurer la suite des opérations de sécurité. La majorité de la population semble adhérer aux valeurs communes véhiculées par le mouvement : l'engagement individuel de chacun au service des autres ressort en effet de différents témoignages.

Les missions des forces d'autodéfense se caractérisent ainsi par différentes actions, qui ne sont pas directement tournées vers la volonté d'enrayer le trafic de drogue mais plutôt de gérer les violences locales : « Narcotraffickers as a rule usually keep things under control in their territories, but lately they've been getting involved in extortion and murders, and that's not right. The drug problem is for the state to resolve, but kidnapping and robbery touches us³⁸⁹ ». Les Autodéfenses considèrent le trafic de drogue comme étant le problème de l'Etat, mais souhaitent faire en sorte de pouvoir « vivre à nouveau normalement », n'excluant pas nécessairement la présence du narcotrafic dans ces régions³⁹⁰. Toutefois, les narcos n'impliquaient pas la population auparavant, « si tu ne les dérangeais pas, ils ne te dérangeaient pas non plus³⁹¹ ». C'est donc contre les débordements du trafic, sa criminalisation et ses abus, que le peuple se mobilise. L'injustice, renforcée par l'inaction de l'Etat, semble constituer le moteur de la contestation.

« Les militaires étaient à quelques mètres pendant tout ce temps, postés aux barrages autour de la ville, et ont assisté au saccage de la communauté par la délinquance organisée³⁹² ».

La sécurité proposée au peuple par les Autodéfenses n'est pas synonyme d'absence de violence, mais plutôt de régulation des forces, d'encadrement des affrontements. Les groupes d'autodéfense n'ont dans les faits pas la possibilité

³⁸⁹ Asfura-Heim P. et Espach R., op.cit. (2013).

³⁹⁰ Le Cour Grandmaison R., op.cit. (2016), p. 118.

³⁹¹ Extrait d'entretien recueilli par Romain Le Cour Grandmaison, op.cit. (2016), p. 118.

³⁹² [Traduction] Habitant interviewé dans « Soy Autodefensa. ; Viaje por una Rebelión Armada », op.cit., (2016).

d'éradiquer le crime, mais plutôt de le remettre en ordre, de lui redonner une lisibilité : le crime organisé a désormais un visage, pendant un certain temps on sait à nouveau qui sont les « méchants » et les « gentils », mettant un terme au « brouillage du social³⁹³ » caractéristique de la période des Templiers. Les groupes d'autodéfense, grâce à leur légitimité, peuvent affirmer leur vision du monde social. Ils imposent momentanément leur monopole de la violence légitime (au sens wébérien) dans des territoires limités et fortement contrôlés, d'où découle une qualification relativement claire des individus : les habitants de la communauté, les combattants, les « mauvais » narcos, les « repentis », etc. Cette nouvelle grille de lecture aura toutefois une durabilité limitée, comme nous le verrons par la suite.

Résultats et efficacité de la résistance civile

Les méthodes des milices d'autodéfense ont porté leurs fruits : « Les groupes d'autodéfense de Michoacán ont développé une manière extrêmement rapide et efficace pour éliminer une organisation criminelle comme celle des Templiers, profondément ancrée dans le tissu économique, social et politique de cet État, et celui des États voisins. Ceci est un fait sans précédent, non seulement au Mexique mais aussi dans le contexte latino- américain et international ³⁹⁴ ». En quelques mois, les forces d'autodéfense sont parvenues à faire fuir les narcotrafiquants (s'étant pour la plupart repliés dans les montagnes), libérer des villes, des vallées entières, rendre des propriétés et des biens volés par les Templiers, rebâtir une confiance au sein des habitants.

Au regard de nos réflexions théoriques, nous pouvons dégager différentes pistes explicatives de ce succès : tout d'abord, rappelons que le Mexique est en proie à un conflit de basse intensité, diffus, moléculaire, directement inscrit dans les configurations politico-sociales locales. Les unités combattantes dans ce contexte s'apparentent à des gangs, imposant leur domination sur le long terme, au moyen

³⁹³ Le Cour Grandmaison R., op.cit. (2016), p. 122.

³⁹⁴ Gonzalez J., op.cit. (2014), p.133.

de la terreur, s'introduisant dans l'intimité du quotidien des habitants et se nourrissant du tissu économique local. Nous avons également pu observer que l'intervention militaire massive lancée par le Président Calderon, s'est avérée en décalage de la réalité des affrontements se jouant réellement sur le terrain. Les citoyens en armes, eux, sont parvenus en quelques mois aux résultats que l'on aurait pu attendre de l'Etat (s'il était en mesure d'honorer son contrat social au sens hobbesien). Le résultat de cette équation révèle donc que la stratégie développée par les forces d'autodéfense s'est adaptée à la nouvelle forme de conflictualité caractérisant les guerres irrégulières du XXIème siècle. En revêtant la forme d'un gang (armes légères, mobilisation rapide et ciblée, travail en réseau, appui de la population, connaissance du terrain et du fonctionnement social), et en discernant aisément la nature de leurs adversaires (identification précise de l'ennemi, connaissance de leurs méthodes, leurs cachettes, leurs zones d'influence, leurs liens, etc.), les citoyens ont su lutter à armes égales.

Par ailleurs, leur motivation déterminée par la volonté de protéger leurs familles, leurs biens, leur vie, couplée à une forte solidarité, correspond à l'idéal du citoyen en armes qui a déjà fait ses preuves dans l'Histoire. Ce rassemblement autour d'une idée commune, d'un objectif permettant de concentrer les forces, explique en grande partie le succès de leur mobilisation. Si l'union fait la force, les Autodéfenses ont dans un premier temps mobilisé avec succès les ressources consolidant cette idée: diffusion de slogans à forte charge émotive, utilisation des réseaux sociaux permettant le partage d'expériences et d'un esprit commun, fonctionnement d'assistance mutuelle, etc.

Toutefois, plusieurs facteurs ont mené à la déstabilisation du mouvement, qui, sur du long terme, s'est vu défié à différents niveaux. Dans le prochain point, nous montrerons comment cette mobilisation a évolué et de quelle façon ses fragilités se sont révélées problématiques. Des attaques de l'intérieur et de l'extérieur se sont en effet engouffrées dans les failles de ce mouvement émergent, dont on peut penser qu'il a été dévié de sa trajectoire initiale et n'a pas pu se constituer en une protestation sociale capable de négocier de véritables changements du système plus globalement.

4.2. Défenseurs légitimes ou criminels parmi d'autres?

L'origine du mouvement d'autodéfense, tel que nous l'avons présenté ci-dessus, fait écho au concept de légitime défense au sens où ses membres agissent en réponse à des attaques directes et à un contexte d'oppression, dépassant leur peur pour lutter contre leurs prédateurs. Au fur et à mesure de l'évolution du phénomène toutefois, différents éléments poussent à réfléchir à la réelle légitimité des milices et au possible détournement de la cause noble ayant motivé leur constitution au départ. « While the extortion and violence perpetrated by the Knights Templar make it easy to embrace the vigilantes' cause, the existence of self-defense groups poses its own set of concerns³⁹⁵ ». Pourront-ils agir sur ce mode indéfiniment ? Les mondes académique, politique et médiatique ont rapidement exprimé leur inquiétude : « Grupos civiles armados sin reglas estrictas de reclutamiento, sin mandos centralizados ni disciplina eficaz conllevan muchos riesgos: infiltración de delincuentes, abusos contra la población, venganzas personales, conversión de algunos grupos en nuevas mafias³⁹⁶ ».

4.2.1. Les dérives des milices d'autodéfense

L'éloignement du « local »

Comme nous l'avons déjà relaté ci-dessus, le mouvement d'autodéfense a gagné du territoire et s'est rapidement renforcé durant ses premiers mois d'existence. Cet essor s'est accompagné de différents changements, comme le relate le rapport de la Commission nationale des Droits de l'Homme³⁹⁷. Premièrement, les enquêteurs ont observé que les individus patrouillant ou protégeant les barricades dans les municipalités n'appartiennent plus nécessairement aux communautés dans lesquelles ils se trouvent. De plus, les convois d'autodéfenses ne sont plus constitués d'hommes et de femmes vêtus d'un simple t-shirt blanc et d'armes

³⁹⁵ Horton G., op.cit (2014), p.4.

³⁹⁶ Velázquez J., op.cit. (2014), p.14-15.

³⁹⁷ « Informe especial sobre los grupos de autodefensa en el estado de Michoacán y las violaciones a los derechos humanos relacionadas con el conflicto », op.cit. (2015), p. 164.

légères, mais voient se déplacer un grand nombre d'individus lourdement armés. Par ailleurs, et comme le soulignent les résultats du rapport, il est question désormais de rémunération de chaque participant aux combats, or tel n'était pas le cas à l'origine du soulèvement populaire. La croissance des groupes d'autodéfense a également impliqué l'acquisition de véhicules, d'essence, d'armes et autre matériel nécessaire, ceci soulevant la question des sources du financement : est-il toujours lié à la gratitude et au soutien de la population et à la « reprise » des objets autrefois volés par les Templiers ? Tous ces éléments portent à croire que des financements externes se sont mis en place, d'où un premier doute quant aux intérêts dissimulés derrière ce soutien économique. En outre, cette évolution caractérisée par l'affaiblissement de la dimension « locale » du phénomène, entraîne la perte de confiance des citoyens non armés. Alors que les habitants avaient bien plus confiance en leurs milices d'autodéfense (dont ils connaissaient les membres, pour être des voisins ou de la famille) qu'en les autorités locales, la peur de voir les milices se transformer en groupe armé organisé pouvant potentiellement abuser de leur position de force et agir selon les modalités des criminels qu'ils combattent s'installe peu à peu.

De l'autodéfense à l'auto-justice

Une autre facette des complications concerne directement les pratiques des groupes, qui semblent très vite dépasser la légitime défense : une scène de nuit³⁹⁸ sur une route à proximité d'un village montre par exemple un « commandant » dire à un membre de sa milice que le criminel qu'ils viennent d'arrêter, lui, n'a pas de pitié alors qu'il faut agir de même, prendre tout ce qu'il a et l'enterrer. Hormis des exécutions de sang froid de ce type, la neutralisation des présumés narcotrafiquants se fait souvent au moyen de méthodes brutales, notamment à l'aide de « taser ». Certains Autodéfenses procèdent à des fouilles, des interrogatoires et des arrestations de plus en plus violents, insultant, menottant et tirant à vide sur des suspects, parfois même devant les enfants de la famille. Ils profitent de leur statut pour humilier les suspects, les torturer, tout cela au nom de la sécurité. Sans preuves formelles, les milices citoyennes détiennent également de

³⁹⁸ Visible dans le documentaire « Cartel Land », op.cit. (2015).

nombreux individus suspectés de liens avec le crime organisé : les cris et les sanglots provenant de ces lieux laissent imaginer les violences s'y déroulant. La réalité est ainsi très éloignée du discours de joie et de paix que prônaient les porte-paroles du mouvement lors des séances de recrutement. La colère, la vengeance et le sentiment de puissance auraient-ils pris le dessus ? Par ailleurs, certaines propriétés sont dévalisées par les Autodéfenses, qui prétendent reprendre les biens autrefois volés par les Templiers, mais les objets, l'argent et la drogue saisis ne sont pas toujours retournés à leur propriétaire initial.

Dans certains villages, les habitants n'accueillent plus en sauveurs les convois d'Autodéfense :

« On vit en paix ici, vous nettoyez vos armes en pleine rue, et si une balle perdue touchait mon fils ? (...) On vous a vu flirter avec nos femmes dans les bars. ça c'est pas bien ! On ne veut pas que vous nous envahissiez, on ne veut pas de repréailles (des cartels). On dit que vous saccagez les maisons. Vous n'êtes pas une institution, c'est à ça que servent les polices d'état et fédérales et la marine. Les voilà les institutions légales. Vous roulez dans des vans non-immatriculés, c'est une violation de la loi. Vous usurpez des fonctions qui ne sont pas les vôtres ! Si on ne se fie pas aux institutions dont l'Etat dispose, nous sommes une société finie !³⁹⁹ »

La réponse hésitante du porte-parole des Autodéfenses sur place lors de cette altercation montre le déclin de leur autorité légitime :

« Merci de nous parler de nos faiblesses, je vais parler à mes hommes de leurs erreurs. L'Etat de Michoacán était dépassé par le crime organisé, le travail que nous accomplissons vous garantit la sécurité et la paix. C'est pas nous les méchants. Ayez confiance, rien ne va vous arriver⁴⁰⁰ ».

Les Autodéfenses sur place font profil bas et assurent qu'ils vont destituer de leurs fonctions les responsables de ces écarts. Mais le problème semble bien plus profond que des cas anecdotiques. Les images montrent des discussions entre les fondateurs des groupes d'autodéfense qui dénoncent le fait que des leaders

³⁹⁹ [Traduction] Propos d'un habitant d'un village filmé dans le documentaire Cartel Land, op. cit. (2015).

⁴⁰⁰ Ibid.

établissent des règles qu'ils transgressent eux-mêmes. Des divisions internes se font sentir, principalement sur la question de la vérification de qui adhère réellement aux intentions premières du mouvement et qui pourrait être motivé par d'autres raisons, liées au crime organisé.

Par ailleurs notons qu'au départ, les criminels étaient capturés et livrés aux autorités. « They are not under arrest, they are being safeguarded » se justifie un membre des Autodéfenses dans un entretien télévisé⁴⁰¹. Mais très vite, les miliciens se sont rendus compte que les trafiquants étaient relâchés par les autorités. Partant de là, les pratiques d'enquête et d'identification des criminels caractérisant le mouvement à l'origine évoluent alors rapidement vers des formes d'auto-justice, qui peuvent prendre la forme d'exécutions. Des humiliations publiques de criminels, qui sont présentés devant le peuple comme des « parasites de la société », font désormais partie de la vie de la municipalité.

Lors de son travail de terrain, Romain Le Cour Grandmaison a observé que « les Autodéfenses procèdent également au bannissement de certaines personnes arrêtées, ce qui peut également entraîner le départ, volontaire ou forcé, de leur famille. Ces sentences sont généralement prononcées sans autre forme de procès. (...) A l'imprévisibilité de la procédure répond le caractère aléatoire des sanctions, l'attribution des peines n'étant pas systématisée⁴⁰² ». A défaut d'un système permettant la gestion institutionnalisée d'une justice locale, les pratiques risquent de passer du collectif à l'individuel, comme l'avait prédit Machiavel qui insistait sur l'importance de règles permettant d'encadrer l'application de la volonté générale. La thèse de Dorna prend alors tout son sens : la capacité sociale des citoyens à faire valoir l'intérêt général avant l'intérêt propre passe par un apprentissage social issu des règles de connivence, lesquelles sont le produit des expériences collectives, des échanges et des dialogues⁴⁰³.

⁴⁰¹ « La Vida de Autodefensas. El Documental », op.cit., (2014).

⁴⁰² Le Cour Grandmaison R., op.cit. (2016), p. 116.

⁴⁰³ Dorna A., op.cit. (2006).

L'infiltration du crime organisé

Un troisième facteur de déstabilisation est incontestablement la pénétration du crime organisé dans le mouvement des Autodéfenses. En réalité, l'infiltration des groupes d'autodéfense par des membres de cartels est une évidence. Mireles, cofondateur du mouvement, explique qu'il pensait avoir réussi à tout changer, à éliminer le crime organisé, mais que certaines personnes se sont infiltrées et ont enfilé le t-shirt blanc tout en travaillant en étroite collaboration avec un cartel de la région. Ces individus disaient regretter leurs erreurs passées et étaient appelées les « repentis » ou les « pardonnés ». Ils disaient qu'ils aideraient le mouvement à avancer vite parce qu'ils pouvaient fournir des armes de guerre⁴⁰⁴. Une des pistes explicatives est l'implication de cartels rivaux (« Jalisco Nueva Generacion⁴⁰⁵ » principalement) qui s'appuient sur les groupes d'autodéfense et les fournissent en argent et en armes pour affaiblir les Chevaliers Templiers⁴⁰⁶. Une autre est le « déguisement » de cartels en groupes d'autodéfense : « Criminal and drug-trafficking organizations operating as self-defense groups are well-armed, outfitted with automatic weapons, long rifles, body armor, and other defensive equipment. (...) In some towns, locals have denounced these groups as illegitimate self-defense forces ⁴⁰⁷ ». Finalement, des interventions de services du gouvernement pour favoriser différents cartels ont été prouvées⁴⁰⁸.

La « lisibilité » apportée dans un premier temps par le phénomène des Autodéfenses n'était que temporaire. Les alliances et les liens redeviennent opaques. Il est difficile aujourd'hui de différencier les différents groupes opérant dans ces régions : « Some are small farmers and businessmen seeking some relief from Knights Templar stranglehold. Others appear to be rival drug trafficking

⁴⁰⁴ Propos de José Manuel Mireles, leader des autodefensas du Michoacan dans « Cartel Land », op.cit.

⁴⁰⁵ Pour une brève contextualisation de ce cartel, lire « Jalisco Nueva Generación, de célula de El Chapo al cartel más poderoso de México », *El País*, Mai 2017.

https://internacional.elpais.com/internacional/2017/05/11/mexico/1494538484_438735.html

⁴⁰⁶ Marijn T., op.cit. (2014), p. 120.

⁴⁰⁷ Hale G., « Vigilantism in Mexico : a new phase in Mexico's security crisis », *Issue Brief*, avril 2014. <http://www.bakerinstitute.org/research/vigilantism-mexico-new-phase-mexicos-security-crisis/>

⁴⁰⁸ Des liens entre Jesus Reyna Garcia (PRI), gouverneur par intérim du Michoacan, et les Chevaliers Templiers ont, par exemple, été avérés. « Consignan a Jesús Reyna por presuntos vínculos con los Templarios », *Animalpolitico*, Mai 2014. <http://www.animalpolitico.com/2014/05/consigna-pgr-ante-un-juez-jesus-reyna-por-relaciones-con-templarios/>

organizations (DTOs) looking for a way to take advantage of the situation. They armed themselves with what they could, which in many cases included high-powered weaponry that is technically illegal for civilians to wield. However, these and other transgressions were overlooked given the desperation to deal with the DTO problem at hand. Their unified goal of ridding themselves of the Knights Templar made for a powerful, although seemingly temporary, alliance. They quickly took control of numerous towns, expelling the Knights Templar from urban areas and forcing local government officials from office⁴⁰⁹ ». Outre les groupes infiltrés directement par le crime organisé local, certains auteurs considèrent l'hypothèse d'autres organisations ayant pris la forme de groupes d'autodéfense mais luttant à d'autres fins: des paramilitaires aux intérêts industriels⁴¹⁰ ou au contraire de guérillas se révoltant directement contre l'Etat (exemple des *Fuerzas Armadas Revolucionarias Liberación del Pueblo*)⁴¹¹ pourraient brouiller davantage le conflit.

Les images tournées au Michoacán montrent des cuisiniers de métamphétamine de nuit vêtus de t-shirts « grupos de autodefensas » ou « policía federal » : les scénarios sont compliqués en raison de la multitude d'interactions entre ces mondes, pour des raisons économiques principalement. Ceci n'est pas directement lié aux différents mouvements armés, mais plutôt à la structure même de la société du Michoacán, en place bien avant l'apparition des groupes d'autodéfense, qui vivait sous le contrôle total du cartel. Il paraît donc évident que de très nombreuses personnes travaillaient pour lui, étaient en relation avec les trafiquants ou avaient un membre de la famille qui l'était. Les Templiers d'une manière générale n'ont jamais cessé d'avoir des liens de proximité non seulement avec la population mais également avec la classe politique locale. Comme le signale un rapport du Centre d'analyse des politiques publiques mexicaines, ce n'est pas que les habitants du Michoacán soient tous habités de tendances criminelles, mais bien que l'ordre politico-social reposait depuis des années sur la présence d'un groupe criminel aux commandes des fonctions d'ordinaire assumées par l'Etat :

⁴⁰⁹Althaus D. et Dudley S., « Mexico's Security Dilemma: Michoacán's Militias. The Rise of Vigilantism in Mexico and Its Implications Going Forward », *InSightCrime*, Avril 2014.
http://www.insightcrime.org/images/PDFs/2016/MichSelfDefense_Althaus_Dudley.pdf

⁴¹⁰ Ibid.

⁴¹¹ Hale G., op.cit. (2014).

« Esto no implica que la sociedad michoacana esté criminalizada, sino que un grupo criminal ha fungido como Estado durante varios años, haciendo casi imposible evitar el contacto con él⁴¹² ».

Finallement, certaines sections des Autodéfenses semblent pratiquer eux-mêmes l'extorsion et taxent la population pour poursuivre leurs opérations. La reprise de bastions de la production d'avocats - surnommés l'or vert-⁴¹³, notamment, laisse supposer que les milices citoyennes, en plus de « libérer la ville », reprennent le contrôle d'une source économique importante.

4.2.2. Nuances et identification des fragilités du mouvement

Ce tableau sombre explique en partie les avis mitigés transparaissant des opinions concernant le phénomène des groupes d'autodéfense. Au-delà de l'émotionnel et des images que l'on peut très vite soumettre à interprétation, il semble nécessaire de dégager différentes pistes de réflexion autour des dérives possibles des milices civiles. Restant à ce stade des hypothèses permettant de relancer la discussion, nous pouvons rappeler tout d'abord quelques nuances à ces accusations, puis nous pencher sur les sources de fragilités du mouvement.

Tout d'abord, rappelons le : gagner le cœur de la population est une méthode de guerre. Autrement dit, remettre en cause la légitimité d'un adversaire peut conduire à sa perte. Il est donc possible que cette stratégie ait été utilisée à l'encontre des groupes d'autodéfenses, pour affaiblir ce mouvement social en progression rapide : « Se iniciaba así una guerra de estigmatizaciones y clasificaciones (violencia simbólica) por parte de Los Caballeros Templarios que no ha cesado, que en ciertos momentos también ha hecho suya el Estado: denostar a las autodefensas atribuyéndoles intereses mafiosos. Se trata también de una guerra por ganarse a la opinión pública y a la vez debilitar a las autodefensas⁴¹⁴ ».

⁴¹² Le Cour Grandmaison R. et Noria Research, op.cit. (2014), p. 13.

⁴¹³ Evoqué dans un journal télévisé. « Autodefensas avanzan y toman control de Peribán », *Excelsior TV*, Janvier 2014. <https://www.youtube.com/watch?v=aPp3FYnbMGk>

⁴¹⁴ Guerra Manzo E., op.cit. (2015), p. 12.

Par ailleurs, le « mystère » de l'origine des armes et des financements des forces d'autodéfense, que beaucoup soupçonnent d'être reliée à des entités douteuses, peut s'expliquer en partie. Sans exclure l'implication d'organisations criminelles, qui semble très probable, notons qu'il faut tenir compte d'autres logiques, comme l'explique notamment l'analyse de Velázquez⁴¹⁵. Premièrement, il y a toujours eu des armes en circulation dans cette région de la Tierra Caliente et celles-ci ne proviennent donc pas forcément de nouveaux arrivages. Deuxièmement, l'argent peut provenir de certains producteurs agricoles riches, chefs d'exploitation ou autres commerçants longtemps extorqués par les Templiers qui préfèrent à ce jour payer ces « défenseurs civils ». De plus, pour plusieurs familles qui ont souffert pendant des décennies de la brutalisation des cartels et vivent dans une peur profonde, placer leur espoir dans le mouvement des Autodéfenses et les soutenir avec ce qu'ils peuvent est une question de survie. Dans certaines communautés, cet appui a pris la forme d'un impôt généralisé (qui reste cependant nettement plus bas que les montants enlevés par les Templiers auparavant). Finalement, il semblerait que des migrants établis aux Etats-Unis soutiennent les milices d'autodéfense en envoyant des fonds afin de protéger leur famille restée au pays.

Malgré ces nuances, il serait faux de ne pas questionner les failles du mouvement ayant conduit à une recrudescence de violence directement associée aux pratiques des *Autodefensas*. Pour cela, nous considérons qu'il est nécessaire de distinguer deux facettes des forces d'autodéfense : d'une part, la logique ayant provoqué leur constitution comme mouvement social (légitime défense, solidarité, dénonciation de la faillite étatique, etc.), d'autre part, la logique pragmatique et clientéliste qui s'est renforcée dans une seconde phase et a mis en lumière les jeux de pouvoir divisant les acteurs et ayant rendu minoritaires les individus luttant toujours pour la cause initiale et désirant étendre le mouvement à d'autres régions⁴¹⁶.

Sans prétendre évidemment à l'exhaustivité, nous avons tenté d'identifier les fragilités de la mise en œuvre d'un idéal, autrement dit les facteurs ayant empêché

⁴¹⁵ Velázquez J., op.cit. (2014), p.13.

⁴¹⁶ Guerra Manzo E., op.cit. (2015), p. 30.

l'aboutissement à long terme du mouvement d'autodéfense tel qu'il était présenté à l'origine.

Comme déjà évoqué, l'ancrage local ayant renforcé par le biais d'un auto-contrôle puissant la loyauté des autodéfenses dans un premier temps, n'a pas résisté longtemps. Une fois la première phase de « libération » des territoires dépassée, la revendication du « local » et du « collectif » s'est essoufflée au profit d'intérêts personnels. Lorsque les citoyens armés n'ont plus comme objectif le bien commun, la brèche s'ouvre: il y a alors un décalage entre l'organisation militaire et l'organisation civique, un éloignement qui ouvre la porte aux abus.

De plus, la référence au local a empêché dans un même temps une institutionnalisation (entendue au sens de pérennisation et d'acceptation d'un système) nécessaire à l'encadrement du mouvement : « les Autodéfenses ne sont jamais parvenues à agir de manière unifiée au niveau régional. La recherche de la sécurité dans l'intimité (celle de la famille, du village, du municipio) fixe les limites géographiques et institutionnelles du soulèvement⁴¹⁷ ». La conséquence de cette limitation est l'inexistence d'un cadre commun permettant la consolidation de la représentation d'une volonté générale pour laquelle se battre. Alors que le message diffusé initialement (se lever pour chasser les Templiers et protéger notre village) a été entendu et aisément concrétisé, il semble que le manque d'idée forte et de projet pour nourrir une deuxième phase du mouvement a entraîné la dissolution de l'esprit de corps né au départ. Comme le relève des analystes, « while the militias unified in their desire to rid their communities of kidnapping and extortion - and on the immediate task of ridding themselves of the Knights Templar - that is as far as they have gotten in terms of strategy. There is no sense of jurisdiction, job description or overall goals. Nor is there consensus on how the militias should interact with authorities⁴¹⁸ ».

Cette faille peut s'expliquer notamment par l'infiltration du crime organisé qui empêche de créer une force plus globale. L'impulsion des leaders les plus

⁴¹⁷ Le Cour Grandmaison R., op.cit. (2016), p. 123.

⁴¹⁸ Althaus D. et Dudley S., op.cit. (2014), p.16.

« propres » à fédérer les groupes et encourager d'autres régions à se lever se heurte à différents obstacles : non seulement à l'hostilité des leaders des Autodéfenses impliqués dans le narcotrafic, et qui cherchent donc plutôt à consolider leurs intérêts locaux, mais aussi au pouvoir fédéral qui freine l'expansion du mouvement par peur qu'il ne devienne une protestation sociale de plus grande ampleur⁴¹⁹. Nous reviendrons sur l'implication de l'Etat qui a empêché par différentes voies le développement des milices civiles.

En outre, le glissement de l'auto-défense à l'auto-justice voire à la vengeance personnelle que nous avons observé dans les pratiques de certains autodéfenses constitue le résultat d'une mauvaise compréhension de la citoyenneté en armes : comme nous l'avons vu dans notre réflexion théorique, « only the citizen can be a good soldier » autrement dit, il ne s'agit pas simplement de civils armés agissant pour la sécurité et la justice, mais de citoyens représentant la voix de tout un peuple, « tenant leur rang dans la phalange » pour faire référence à la Grèce ancienne. Sans cette discipline collective, le mouvement perd sa colonne vertébrale, sa raison d'être.

Malgré ces réelles dérives, il est important de ne pas oublier le problème initial ayant conduit au soulèvement des milices. L'article 17 de la Constitution mexicaine déclare effectivement que personne ne peut se faire justice soi-même ni exercer la violence, et pourrait donc considérer les autodéfenses comme des criminels. Mais cette règle est corrélée à la condition que l'Etat garantisse l'existence d'un « service de défense publique de qualité⁴²⁰ ».

Si l'Etat ne respecte pas cette promesse, que peut faire le peuple ? Nous sommes donc bien face à une situation de rupture du contrat hobbesien. Lorsque les miliciens se rendent compte que les criminels qu'ils livrent aux autorités sont relâchés quelques jours plus tard, ou encore que les policiers et les militaires

⁴¹⁹ Le Cour Grandmaison R., op.cit. (2016), p. 123.

⁴²⁰ ARTÍCULO 17.-Ninguna persona podrá hacerse justicia por sí misma, ni ejercer violencia para reclamar su derecho. (...) La Federación y las entidades federativas garantizarán la existencia de un servicio de defensoría pública de calidad para la población y asegurarán las condiciones para un servicio profesional de carrera para los defensores (...).
<http://www.ordenjuridico.gob.mx/Constitucion/articulos/17.pdf>

ferment les yeux sur des agissements du crime organisé voire même qu'ils dirigent leur répression injustement contre les Autodéfenses, ces derniers perdent l'espoir d'un soutien étatique. La légitime défense dans ce contexte ne peut plus être considérée uniquement comme un acte de survie perpétré en l'absence de la corporation politique supposée garantir la sécurité de la société, puisque l'organe en question (ici l'Etat-nation) semble avoir abandonné définitivement sa mission. Les citoyens en armes ne peuvent donc pas compter sur lui pour offrir les conditions globales de la sécurité (système judiciaire notamment). En d'autres termes, ce n'est pas seulement que l'Etat n'a pas les *capacités* de protéger la population, mais bien plus qu'il n'en a pas la *volonté*. La légitime défense prend alors le sens que lui a donné Locke⁴²¹ : les détenteurs de l'autorité sont entrés en guerre contre le peuple, qui n'a dès lors plus l'obligation de leur obéir mais qui peut reprendre le pouvoir à son compte, comme rempart face à la tyrannie.

Pour affiner ces pistes de réflexion, il est indispensable de se pencher sur la relation entre les institutions étatiques et les groupes d'autodéfense. Dans la prochaine partie, il s'agira donc d'observer les interventions du gouvernement entre les années 2013 et 2015, qui représentent une longue période de négociations et de répressions et qui rendent visibles différents enjeux de la relation Etat/citoyens dans ce contexte de « loi de la jungle ».

4.3. Une relation trouble avec l'Etat

Comme nous l'avons relevé, le soulèvement des Autodéfenses de la région Tierra Caliente ne représente pas une révolte contre l'Etat à proprement parler. Le déficit de confiance envers les autorités est grand et l'inaction de l'Etat fortement critiquée, mais l'argumentaire à l'origine de la constitution des milices d'autodéfense réclame d'abord un plus grand investissement des institutions étatiques pour rétablir l'ordre public, et non pas un renversement du système. Comme le souligne R. Abrahams, « le vigilantisme est typiquement plus critique de

⁴²¹ Locke J., op.cit. (1997), p. 263.

la performance réalisée par l'État (the state's actual performance) que de l'État lui-même⁴²² ».

La grille de lecture - que l'on retrouve dans le discours des fondateurs des groupes d'autodéfense- paraît relativement simple au départ : les Forces armées et les différentes polices devraient assurer la sécurité intérieure. Comme ces organes (militaire et policier) n'assument pas, dans les faits, cette responsabilité, des groupes de civils prennent les armes pour se défendre eux-mêmes contre des prédateurs menaçant leur vie, leur dignité ou leurs biens. A long terme, cela implique que si l'appel à l'intervention des institutions étatiques n'est pas entendu, les civils tentent de remplacer ces dernières pour assurer des fonctions de sécurité publique, en attendant que l'ordre soit rétabli.

Mais ce raisonnement, dans le cas du Mexique, semble rester superficiel et incomplet. Il se fonde sur une dichotomie ami/ennemi figée (Etat vs cartels ; cartels vs population) et sur une vision normative marquant une différence entre licite et illicite, entre bien et mal, entre juste et injuste... ces catégorisations n'existant pas en tant que telles dans la réalité. D'une part, il existe depuis longtemps une variété de liens entre les différents groupes armés qui contrôlent des parcelles du territoire, des pans de l'économie criminelle, les membres des forces publique et militaire ainsi que les élites politiques locales. D'autre part, l'allié d'hier n'est pas forcément l'ami de demain, les logiques des acteurs pouvant facilement fluctuer : « La réaction vacillante des gouvernants, des politiques régionaux et des bureaucraties d'Etat vis-à-vis des groupes délinquants est passée de la séduction à la corruption, de la dissuasion à la cooptation et à l'intimidation, de la résignation à la symbiose, la cohabitation, la collaboration et la cogestion⁴²³ ».

Différentes interactions entre les institutions dirigeantes et les citoyens en armes, visibles dès les premiers mois suivant le soulèvement des Autodéfenses et évoluant dans le temps, obligent donc à complexifier la vision de départ. Il semble en effet nécessaire de dépasser les narrations de chacun de ces deux pôles afin

⁴²² Abrahams R., « Some Thoughts on Vigilantism », in Pratten (D.), Sen (A.), eds., *Global Vigilantes*, London, Hurst, 2007, p. 423.

⁴²³ Fazio C., op.cit. (2015), p. 89.

d'éclairer cette situation de « guerre au sein de la population ». Comment le gouvernement a-t-il réagi face à l'apparition des milices d'Autodéfense dans la région de Tierra Caliente ?

4.3.1. Réactions et interventions du gouvernement

Désintérêt

La présence militaire n'est pas chose nouvelle dans ces régions largement touchées par le narcotrafic. Depuis le lancement de l'opération militaire lancée en 2006 (Operacion Conjunta Michoacán⁴²⁴), des barrages sont érigés et les patrouilles de soldats font partie du paysage de guerre de ces zones. Pourtant, il semble que cette occupation réponde plus à une campagne servant à rassurer l'opinion publique et internationale plutôt qu'à d'importantes missions militaires. Le passage à la Présidence de Pena Nieto, qui se veut plus discret que son prédécesseur, renforce cette stratégie d'inaction. Durant les premiers mois d'existence du mouvement d'autodéfense, l'Etat semble ignorer la présence des milices et les pratiques de plus en plus terrorisantes des Chevaliers Templiers. Ce n'est qu'après un an d'activités des groupes d'autodéfense et leur importante avancée dans l'expulsion des membres du cartel que le gouvernement se manifeste pour la première fois.

Le spécialiste Raul Benitez Manaut explique que la première allocution militaire officielle déclare que rien ne freinera les autorités publiques à poursuivre leur objectif de maintenir un Etat de droit : « entonces, a diferencia de todo el año previo, hubo un pronunciamiento militar: Salvador Cienfuegos Zepeda, titular de la Secretaría de la Defensa Nacional, se apresuró a decir que “nada ni nadie nos amedrenta en la labor de custodiar la permanencia del Estado de derecho; no bajaremos la guardia”⁴²⁵ ». Cette phrase est à l'opposé de l'interrogation que la grande majorité de la population se pose : pourquoi le gouvernement fédéral a-t-il

⁴²⁴ A ce propos, voir le discours officiel : « Anuncio sobre la Operacion conjunta Michoacan », décembre 2016. <http://calderon.presidencia.gob.mx/2006/12/anuncio-sobre-la-operacion-conjunta-michoacan/>

⁴²⁵ Benitez Manaut R., « El gobierno no alentó las autodefensas; no supo pararlas », *Emeequis*, Janvier 2014.

tant tardé à intervenir, alors qu'il a longtemps assisté à la brutalisation des pratiques des Templiers qui terrorisaient la population ?

Une piste explicative pourrait se trouver dans la continuité de la thèse de Tilly selon laquelle l'Etat est une mafia qui cherche à concentrer le pouvoir : le cartel des Templiers ne semble pas menacer directement l'Etat, puisqu'il vit dans son ombre et qu'il ne représente pas un mouvement de protestation sociale, contrairement aux groupes d'autodéfense qui acquièrent rapidement une légitimité importante, qui expriment la volonté de la population et révèlent ses faiblesses.

Ce n'est donc qu'une fois les milices civiles parvenues à occuper l'un des chefs-lieux des Templiers, Nueva Italia, que les forces publiques se manifestent. Il a fallu que l'opinion internationale s'alerte de la spirale de violence détériorant la situation au Michoacán pour que le gouvernement opte finalement, le 13 janvier 2014, pour une intervention massive de la Police fédérale, de l'armée et la Marine. Parallèlement, un Commissaire fédéral, Alfredo Catillo Cervantes, est attribué à cette zone et obtient de larges pouvoirs en matière de sécurité et de dépenses publiques⁴²⁶.

L'ampleur du phénomène des Autodéfenses et des combats menés forcent l'Etat à réagir ouvertement : « In fact, for a good number of years the Calderon administration and that of his successor President Enrique Peña Nieto ignored them. Eventually, the behavior and visibility of the militia groups forced the government to react⁴²⁷ ». Les groupes d'autodéfense ont ainsi contraint le régime mexicain à coopérer dans leurs opérations de nettoyage du crime organisé, sans quoi le gouvernement aurait pu être suspecté de corruption. Les milices ont ainsi révélé au grand jour l'incapacité des autorités à dénouer le grave conflit gangrénant cette région.

⁴²⁶ Velázquez J., op.cit. (2014), p.14.

⁴²⁷ Felbab-Brown V., op.cit. (2015), p. 173.

De la « collaboration » à la dénonciation

Dans un premier temps, la tâche prioritaire des autorités fédérales est de tenter de rétablir l'ordre en occupant les territoires sous la domination des Templiers et en coopérant avec les groupes d'autodéfense pour freiner leurs actions. « Federal troops, police and militias entered towns together, manned checkpoints and consulted with one another about strategy. Drawing from the sudden trove of intelligence coming from the vigilante groups and locals who supported them, the federal forces arrested hundreds of suspected Knights Templar and corralled several important leaders. The culmination of this alliance came on March 9, when federal troops killed Nazario Moreno, the leader of the Knights Templar. Several weeks later, they killed one of Moreno's successors⁴²⁸ ». Cette phase est donc marquée par un travail temporairement conjoint dans la lutte contre le Cartel, les troupes fédérales s'appuyant sur les informations et les méthodes des groupes d'autodéfense pour mener quelques opérations ciblées.

Cette situation peut être interprétée de différentes façons : un premier scénario serait de postuler que le gouvernement a profité d'affaiblir les Templiers (cartel ayant développé un important contrôle du territoire et dont l'Etat n'avait jusqu'alors pas réussi à briser la domination malgré six ans de guerre féroce) à l'aide des autodéfenses pour favoriser d'autres entités criminelles probablement plus facilement manipulables par le régime. Une autre piste serait de montrer comment cette collaboration répond aux exigences des citoyens envers les autorités : « To accomodate the militias' insistence that they could only stop their vigilantism if the government arrested key leaders of the Templarios, the government launched a dragnet in Michoacan and over several months captured key Templarios leaders⁴²⁹ ». Cette piste fait écho à nos réflexions théoriques décrivant la mutation des « citoyens en armes » en acteurs politiques, puisque fort de leur pouvoir militaire, les habitants sont en mesure d'exiger leur participation à la gestion des affaires collectives (res publica) : le gouvernement se voit contraint d'ouvrir les négociations et de considérer les milices civiles comme des interlocuteurs incontournables.

⁴²⁸ Althaus D. et Dudley S., op.cit. (2014), p.2.

⁴²⁹ Ibid., p. 180.

Toutefois, malgré ces importants succès (qui pour certains, dissimulent mal leur caractère orchestré : comment se fait-il que le gouvernement, juste au moment où il s'avère nécessaire de calmer les esprits, connaisse précisément l'emplacement des plus grands barons de la drogue ?), la « collaboration » avec les civils armés s'effrite très rapidement, la méfiance prenant le dessus sur l'utilité momentanée de cette alliance. Les habitants sont en colère : ils dénoncent l'implication du gouvernement dans de nombreuses attaques de civils⁴³⁰. Partant de là, c'est véritablement la guerre de tous contre tous.

Notons que ce tournant a également résorbé des contradictions entre le gouvernement fédéral et étatique, le premier ayant dans un premier temps encouragé le gouvernement de l'Etat du Michoacán à laisser les milices mener leurs opérations de nettoyage du crime organisé, tandis que ce dernier a nié dès le départ la légitimité des groupes d'autodéfense.

Le gouverneur du Michoacán annonce que si les miliciens essaient d'entrer dans d'autres municipalités, ils seront arrêtés. Le gouvernement fédéral exige des groupes d'autodéfense de rentrer dans leurs lieux d'origine et de retourner à leurs activités quotidiennes. Les autorités fédérales et de l'Etat promettent de se charger de la sécurité et affirment qu'ils appliqueront la loi rigoureusement. Ils informent également qu'il n'y aura désormais aucune tolérance pour toute personne surprise en possession d'armes sans autorisation. Le Président Pena Nieto met en garde : « Whatever the denominations of these groups, the practice they have of taking justice into their own hands is outside the law, and my government will combat it⁴³¹ ». Les citoyens sont fâchés : pourquoi ces avertissements au nom d'une conception du droit alors que plus un seul Templier n'est arrêté ?

⁴³⁰ Pour une illustration de cette situation, voir la vidéo « Mexique : des milices locales se retournent contre l'Etat », *Agence France-Presse*, 2015. <https://www.youtube.com/watch?v=5P8DYwCj7n0>

⁴³¹ Olson G., « Combatiremos defensa por propia mano : Enrique Pena Nieto », *Excélsior*, Avril 2013.

Désarmement

Les affrontements entre soldats et autodéfenses se multiplient. L'armée déploie des milliers de militaires lourdement armés et des dizaines d'hélicoptères. A l'entrée dans les villages, ils se confrontent à la colère du peuple. Partout jaillissent des insultes et des cris qui dénoncent la corruption et l'injustice. Exemple de dialogue entre un autodéfense et un militaire :

« Autodéfense : Je pense que les gens du coin ne vous ont pas appelé.

Militaire : quels gens du coin ? Je ne vois que vous et vos armes. Les gens ont peur.

Autodéfense : Si les gens nous demandent de partir, on part.

*Militaire à ses troupes : désarmez-les tous ».*⁴³²

La saisie d'armes débute alors. Des habitants font sonner les cloches du village comme appel au peuple et très vite les habitants encerclent les militaires. Ils interpellent et insultent les soldats, leur demandent de rendre les armes. « Le peuple uni ne sera jamais vaincu ! (...) » peut-on entendre. Jeunes et vieux, hommes et femmes, parviennent à chasser l'armée qui se replie à bord de leurs véhicules blindés. Le militaire avertit le leader : « ce qu'il va se passer ici sera de ta responsabilité ». Les militaires jouent sur l'ambiguïté du statut des forces d'autodéfense : étant qualifiées d'hors-la-loi, les forces fédérales tentent de délégitimer leurs actions en mettant en avant leurs dérives et en tentant de montrer à la population leur dangerosité.

Dans un autre village, majoritairement indigène, un habitant s'exclame :

« Pour notre protection, nous utilisons les armes qu'avait la police municipale.

Et nous continuons de les utiliser car nous considérons qu'elles sont au peuple.

*Donc elles doivent précisément servir à défendre le peuple. Et quand ils nous ont demandé de rendre les armes, nous avons refusé*⁴³³ ».

A cette résistance populaire, le Commissaire fédéral Castillo a rétorqué : « Su mayor ayuda no es con armas, sino con información⁴³⁴ ». Il entend ainsi redéfinir le

⁴³² [Traduction] Scène visionnée dans « Cartel Land », op.cit. (2015).

⁴³³ [Traduction] Parole recueillie dans le documentaire « Gardes forestiers, autodétermination et autodéfense à Cheran, Michoacan, Mexique », op.cit. (2014).

⁴³⁴ Velázquez J., op.cit. (2014), p.14.

monopole de la violence légitime comme étant uniquement l'affaire de l'Etat. Le véritable objectif du gouvernement fédéral consiste à « neutraliser les groupes d'autodéfense afin de ralentir leur progression sur le territoire du Michoacán, d'éviter leur effet de contagion sur d'autres régions du pays, et de les désarmer pour les faire disparaître⁴³⁵ ».

Un leader de communauté avait prédit ce retournement :

« Le peuple est maintenant uni. Il suffit de sonner les cloches du village et le peuple viendra, avec des pierres s'il le faut, mais je suis conscient qu'un jour cette situation s'arrêtera. Le gouvernement est comme une monnaie à deux faces ; il y a le côté pile et le côté face. Si le gouvernement nous désarme, il nous arnaque⁴³⁶ ».

Des arrestations de plusieurs dizaines de membres des forces d'autodéfense accusés notamment de possession d'armes à usage exclusifs des forces armées et d'autres délits s'ensuivent. Voyant que ces actions ne réduisent pas la portée du mouvement d'autodéfense, les autorités changent alors de stratégie.

Division et stabilisation

Le changement de posture du gouvernement impacte directement la dynamique du mouvement. Après une période de relative tolérance qui a permis l'expansion du soulèvement, les autorités changent de plan face à l'échec des négociations et à l'impossibilité d'utiliser la force pour désarmer les autodéfenses (en raison notamment de son image- sa manœuvre extérieure- qui ne lui permet pas de réprimer directement la population sous peine de condamnation internationale). Une option intermédiaire se dessine : celle d'un accord visant à légaliser les milices et les intégrer aux forces publiques, sous la forme d'une « police rurale » (Cuerpos de Defensa rural). L'accord formalise cette force armée : « The agreement focuses primarily on establishing a formal relationship between the government and selected groups. (...) It obliges their leadership to submit lists of members to the

⁴³⁵ Gonzalez J., op.cit. (2014), p.134.

⁴³⁶ [Traduction] Parole recueillie dans dans le documentaire « Soy Autodefensa ; Viaje por una Rebelión Armada », op.cit. (2016).

government, and commits the groups to registering any weapons that members already possess⁴³⁷».

Cette légitimation politique divise les experts⁴³⁸ : est-ce une stratégie provisoire risquée ou mûrement réfléchie ? La réponse semble se trouver dans l'interprétation de la « légalité » des pratiques des autodéfenses. Pour certains, ces milices sont hors la loi, puisque l'article 17 de la Constitution⁴³⁹ dit qu'il est interdit de se faire justice soi-même. Toutefois, comme l'Etat s'est vidé de sa substance et que son système judiciaire est défaillant, devant qui les citoyens devraient-ils rendre des comptes ? Quels actes sont considérés comme délictueux ? Qui de l'Etat ou des citoyens usant de la violence pour se protéger sont les plus criminels ? Pour d'autres, les milices représentent la forme la plus adaptée à la lutte contre la criminalité organisée. Le gouvernement a évité un dilemme : courir le risque des dérives liées aux pratiques des autodéfenses (en les laissant agir) ou afficher ouvertement sa non-coopération aux citoyens (en les combattant). En proposant d'institutionnaliser les groupes d'autodéfense, l'Etat trouve une alternative.

Dans tous les cas, le pouvoir du mouvement d'autodéfense a forcé le régime à devoir se positionner : « The fact that the government was not able to prevent and dismantle the militias in the first place, and was essentially left to make a deal with them, was glaring evidence of the weakness of the state in the rural areas of Mexico ⁴⁴⁰ ». Toutefois, cet accord ne s'attaque toujours pas aux réelles problématiques nourrissant le conflit armé (trafics illicites, corruption, etc.) : ce qui est en jeu reste la quête de contrôle et de pouvoir.

Si l'Etat, par cet accord, cherchait à réaffirmer son pouvoir, nous pouvons dire que c'est un plein succès. En effet, il semble avoir directement accéléré le démantèlement du mouvement d'autodéfense, en provoquant d'importantes divisions internes. « (...) It was not obvious just how committed the militias were to

⁴³⁷ Horton G., op.cit. (2014), p.6.

⁴³⁸ Pour en savoir plus, voir l'article « La legitimación política de las autodefensas », *LatinoAmericapiensa*, Février 2014. <http://latinoamericapiensa.com/politica/301-la-legitimacion-politica-de-las-autodefensas>.

⁴³⁹ <http://www.ordenjuridico.gob.mx/Constitucion/articulos/17.pdf>.

⁴⁴⁰ Felbab-Brown V., op.cit. (2015), p. 180.

the deal: a key militia leader, Dr. José Manuel Mireles, was not at the signing, and another militia group from the Ruana area was not only absent, but occupied the government building (...)»⁴⁴¹ ». Certaines factions se sont jointes au gouvernement, d'autres ont refusé. Cela a créé une division entre les groupes enregistrés (*Rurales*) et les *Autodefensas*, désormais interdites. D'importants affrontements voient le jour entre ces groupes, certains dénonçant la trahison de leurs compagnons, d'autres accusant leurs nouveaux adversaires de liens avec les cartels.

Dans ce contexte, Mireles annonce une réunion du Conseil général d'autodéfense⁴⁴². Les soupçons planent mais le leader charismatique insiste sur la nécessité de rester solidaires. Il s'attriste du constat des dérapages du mouvement mais ne voit dans l'incorporation aux forces de l'ordre publiques qu'un mauvais présage :

« On pense à notre sécurité personnelle, mais et notre peuple, ceux qui ont cru en nous ? Le gouvernement n'a jamais respecté les pactes auparavant. Je n'ai pas confiance. C'est la méthode qu'utilise le gouvernement pour casser un mouvement social : ils utilisent la méthode diviser pour mieux régner. C'est honteux. Nous étions unis pour vaincre le crime. Ils ont planifié notre désarmement. Mais ils n'ont jamais annoncé qu'ils désarmeraient les Templiers ⁴⁴³ ! »

Les paroles du leader font écho à la conclusion d'un expert: « (...) la postura del Gobierno Federal desde el inicio consistió en seguir la clásica táctica de “divide e impera”, seleccionando con criterios variables cuáles autodefensas podían existir, cuándo, cómo y con qué formas de acción, y fragmentando a algunos grupos a través de la detención de sus líderes⁴⁴⁴ ». Comme il le précise, les leaders sont au cœur de la stratégie étatique. Les faire taire semble être le mot d'ordre. Au moment où le docteur Mireles devient connu pour son habilité à rassembler les foules et à diriger le mouvement d'autodéfense, il est victime d'un crash d'avion qui le fait

⁴⁴¹ Felbab-Brown V., op.cit. (2015), p. 180.

⁴⁴² « Cartel Land », op.cit. (2015).

⁴⁴³ [Traduction] Ibid.

⁴⁴⁴ Le Cour Grandmaison R. et Noria Research, op.cit. (2014), p. 14.

disparaître de la vie publique durant un certain temps⁴⁴⁵. En clair et comme le résume Gonzalez, « le régime de Peña Nieto, face à l'ensemble du pays et de l'opinion publique internationale, n'a que deux solutions : soit coopter les dirigeants et les membres de ce mouvement par le biais de la corruption et/ou leur incorporation aux institutions répressives de l'État (armée, police nationale ou locale), soit les annihiler physiquement pour les faire disparaître de la scène politique et sociale. Tout cela est parti, bien sûr, d'une stratégie gouvernementale de discrédit et de destruction de la direction des groupes d'autodéfense⁴⁴⁶ ».

En juin 2014, Mireles sera arrêté et incarcéré durant trois ans. En sortant de prison, il déclare :

« La nation entière est dans un pire état que quand ils m'ont emprisonné. J'ai dit à Pena Nieto que si mon sacrifice avait permis de ramener la paix sociale, je le féliciterai moi-même. Mais ce furent trois années inutiles et la situation du pays est encore dix fois pire. Nous les Autodéfenses nous avons demandé depuis le début trois choses qui ne se sont toujours pas réalisées : une sécurité publique efficace, la justice et un Etat de droit. Je l'ai demandé pour le Michoacán, mais maintenant le pays entier l'exige. Si désormais nous nous mobilisons à nouveau, ce seront des millions et non des milliers de personnes qui se lèveront à nos côtés pour se défendre⁴⁴⁷ ».

La domination des autodéfenses était tenue par des personnalités charismatiques et non par une domination bureaucratique, selon l'idéal-type proposé par Weber. Eloigner Mireles (et d'autres leaders importants⁴⁴⁸) de sa base sociale a ainsi permis d'endiguer le mouvement.

⁴⁴⁵ Voir par exemple : « Líder de las autodefensas de Michoacán queda herido por accidente aéreo », *Expansion*, Janvier 2014. <http://expansion.mx/nacional/2014/01/05/un-lider-de-los-autodefensas-de-michoacan-queda-herido-por-accidente-aereo>

⁴⁴⁶ Gonzalez J., op.cit. (2014), p.135.

⁴⁴⁷ [Traduction] Paroles de Mireles dans : « Mireles: "¿Dónde está la justicia? Si es para el 10%, jaguas! El 90% despertamos y sabemos de armas" », op.cit. (2017).

⁴⁴⁸ Hipolito Mora, notamment, est également arrêté en mars 2014, accusé du meurtre de deux hommes.

4.3.2. La (re)définition du statut des combattants irréguliers

La position du gouvernement face aux groupes d'autodéfense, comme nous avons pu le constater, est changeante et pas clairement définie. Ceci semble s'expliquer en partie par des négociations occultes afin de recomposer des alliances stables entre le monde politique et le monde du crime organisé. Le flou autour de la qualification du statut des miliciens, d'abord ignorés, puis considérés tour-à-tour comme combattants indispensables, ennemis à désarmer ou encore comme nouvelle force policière, renvoie également à la difficile appréciation des combattants de la guerre irrégulière. Comme l'explique Aivo, « la distinction entre civils et militaires, civils engagés, insurgés en uniforme, civils comme boucliers humains, civils protégés, civils momentanément combattants de gré ou de force devient particulièrement difficile⁴⁴⁹ ». Nous pouvons supposer qu'au travers de l'accord visant à instaurer la « Police rurale », l'Etat tente de réintroduire une lisibilité dans le conflit, lui permettant de réaffirmer son pouvoir.

La dissolution des Autodéfenses opérée par le gouvernement a conduit à une relative stabilisation, non pas des territoires, toujours en proie au conflit sanglant comme nous l'avons vu dans notre contextualisation, mais à la consolidation d'une nouvelle illusion de pouvoir et de gouvernance. Dans les faits, la distribution d'armes et la nouvelle légitimité accordée aux polices rurales a entraîné l'apparition d'un nouveau cartel, *les Viagras*⁴⁵⁰. Des ex-leaders de l'autodéfense civile avouent ouvertement combiner leur appartenance à la police rurale et au cartel.

Ce nouvel équilibre est maintenu par une façade bien entretenue par le gouvernement : neutraliser l'effet social contestataire⁴⁵¹ passe pour Pena Nieto par des déclarations telles que la volonté de rétablir la paix sociale et la sécurité publique au Michoacán, en luttant notamment contre la corruption (des forces de l'ordre ont procédé dans ce sens au désarmement de policiers locaux), en envoyant

⁴⁴⁹ Dumoulin A., « Le statut de combattant dans les conflits armés non internationaux, Gérard Aivo, 2013, Bruxelles, Bruylant, 512 p. », *Études internationales*, vol. 45, n°3, 2014, p. 465.

⁴⁵⁰ A ce propos, lire Gagne D., « Viagras Criminal Group Disguised as Vigilantes in Mexico », *InSight Crime*, Janvier 2015. <http://www.insightcrime.org/news-briefs/viagras-criminal-group-disguised-as-vigilantes-in-mexico>

⁴⁵¹ Gonzalez J., op.cit. (2014), p.133.

des fonds affectés au « développement » de cette région du pays, en reconnaissant les erreurs du passé (la prolifération du crime organisé répondrait à une logique d'« oubli »⁴⁵²), tout ceci sans jamais évoquer une possible liaison du monde politique à l'économie grise. La négation de cette réalité passe par toutes sortes de parades permettant d'éviter toute allusion à la violence d'Etat ou, dans le pire des scénarios, d'en atténuer au maximum la responsabilité.

Le véritable pouvoir de l'Etat n'est peut-être plus dans sa capacité à participer directement sur le terrain de la guerre irrégulière. Nous pouvons émettre l'hypothèse que si la « guerre fait l'Etat », la guerre du XXIème siècle a transformé les actions étatiques, au travers de nouvelles ressources pour renforcer une « façade » de légitimité. Cette nouvelle arme pourrait être le pouvoir de qualification ou de désignation de l'ennemi, qui permet à l'Etat de criminaliser son adversaire⁴⁵³ tout en niant sa responsabilité. Nous l'avons vu au début de ce travail, au Moyen-âge le pouvoir royal, en raison de sa défaillance, s'appuyait dans un premier temps sur les communautés paysannes comme outil de gestion locale de l'insécurité, puis qualifiait *a posteriori* leurs actes de désobéissance, et réaffirmait ainsi son monopole de la violence. Ne retrouve-t-on pas d'une certaine manière cette logique aujourd'hui ? Et si les nouveaux outils de domination étatique devaient se chercher dans ses déguisements, dans le flou qu'il sait installer autour de ses agissements (au travers de campagnes de communication notamment, mais aussi de son agilité à cacher son implication dans l'économie de la terreur) et dans l'art de manipuler l'opinion ? Cette idée renvoie au concept de « speech act », selon lequel « le langage n'est plus ici le simple outil descriptif d'une réalité qui lui serait extérieure mais une force déterminante intégrant les relations sociales⁴⁵⁴ ». En d'autres termes, la communication peut être utilisée comme acte politique, construisant de façon intéressée une vision de l'environnement sécuritaire : en redéfinissant les menaces, les autorités ou tout autre acteur exerçant le pouvoir peuvent, dans leur discours, qualifier les ennemis et ainsi

⁴⁵² Ibid.

⁴⁵³ Jacobo Grajales a récemment travaillé sur les liens entre l'Etat colombien et les paramilitaires, et évoque dans son ouvrage *Gouverner dans la violence. Le paramilitarisme en Colombie* (2016) la négation de la responsabilité étatique et son instrumentalisation du crime.

⁴⁵⁴ Huysmans J. « Dire et écrire la sécurité: le dilemme normatif des études de sécurité », *Cultures & Conflits*, 31-32, Printemps-été 1998, p. 4.

rediriger l'enjeu du conflit. Dans cette hypothèse, les « citoyens en armes » constituent un signal d'alarme. Les Autodéfenses ont en effet apporté une brève période de « lisibilité » du conflit, mais se sont rapidement faits rattraper par la complexité des relations collusives dont ils font partie et qui ont provoqué de nouvelles formes d' « opacité sociale et de dispersion de l'autorité publique⁴⁵⁵ ».

Enfin, quatre ans après le soulèvement populaire, Mireles dénonce toujours la même réalité :

« La sécurité n'existe pas au Mexique. A aucun niveau. Les militaires, les autorités fédérales et locales sont devenues expertes en comptage de cadavres. Autrement dit, ils arrivent toujours deux heures après les attaques sur les lieux⁴⁵⁶ ».

Après une transition durant laquelle la violence silencieuse -caractérisée par la soumission de la population aux mafias du crime organisé et à l'Etat narco- a été dévoilée au grand jour, il semblerait qu'une nouvelle *pax mafiosa* se soit installée dans la région de Tierra Caliente, étouffant la voix d'un peuple opprimé.

Il semble évident aujourd'hui que le conflit armé toujours en cours au Mexique ne peut être appréhendé uniquement au travers d'un vocabulaire de « rétablissement de l'ordre ». Les Autodéfenses ne peuvent simplement accepter de déposer les armes, puisqu'ils courent le risque du retour de la domination du crime organisé et de représailles qui pourraient se traduire par une violence quotidienne encore plus difficilement supportable qu'avant le soulèvement. De même, il semble utopique d'envisager le contrôle total des forces armées fédérales dans cette zone, ceci impliquant le démantèlement des structures du crime organisé dont l'implantation politique, sociale et économique est solidement ancrée.

⁴⁵⁵ Favarel-Garrigues G. et Gayer L., « Violent la loi pour maintenir l'ordre. Le vigilantisme en débat », *Politix*, vol. 3, n°115, 2016, p. 32.

⁴⁵⁶ [Traduction] José Manuel Mireles, interviewé dans : « Ex-líder de las autodefensas en Michoacán: "No existe la seguridad en México" », *Univision Noticias*, mai 2017. <https://www.youtube.com/watch?v=UIZy-dVHmSU>

4.4. Discussion des hypothèses

Dans cette partie, nous revenons brièvement à notre système d'hypothèses que nous avons construit après une première réflexion théorique et que nous avons pu étoffer, contredire ou confirmer au travers de notre étude de cas. Pour les trois affirmations que nous avons posées, il s'avère que la réponse n'est jamais totalement évidente : il s'agit plutôt de résultats qui soulèvent plus de questions qu'ils n'offrent de vérités, mais qui dévoilent la complexité de la guerre civile en cours au Mexique et dessinent des pistes de réflexion qui, chacune, pourraient être approfondies par d'autres travaux.

4.4.1. La « citoyenneté en armes » comme réponse stratégique immédiate

H1 : Les groupes d'autodéfense remplacent l'Etat sur du long terme, ce dernier n'étant plus en mesure d'assumer ses fonctions régaliennes et accepte de déléguer une partie de son pouvoir dans les zones qui échappent à son contrôle.

Dans les faits, les forces d'autodéfense civile se substituent effectivement à l'Etat, en reprenant leur destin en mains face à l'absence de l'autorité étatique qui ne remplit plus son rôle de protecteur, ceci autorisant les citoyens, au regard des fondements philosophiques de la légitime défense, à assurer leur sécurité par eux-mêmes (la fonction régalienne par excellence). Toutefois, comme nous avons pu l'observer, il ne s'agit pas d'une délégation à long terme du monopole de la violence aux citoyens, mais bien plus de la nécessité dans l'urgence de faire valoir leur droit à la vie face aux attaques de leurs prédateurs, qui incluent parfois les autorités publiques elles-mêmes. Ce contexte de « féodalités en concurrence », où seuls les détenteurs d'armes peuvent prétendre à une marge de liberté, amène les citoyens à devoir eux-aussi agir au même niveau que les organisations armées, sans quoi ils n'échapperont pas à l'oppression. Ils constituent donc une réponse adaptée à la guerre irrégulière et peuvent, du moins à court terme, se révéler particulièrement efficaces en termes militaires. Le gouvernement, malgré sa

lenteur de réaction, n'a cependant pas laissé se développer le mouvement d'autodéfense et dans ce sens, il ne s'agit pas d'un remplacement à long terme. Après avoir profité de l'efficacité des groupes d'autodéfense dans un premier temps, sa volonté à renforcer sa domination sur les franges de la population qu'il peut encore contrôler a largement repris le dessus : il procède alors au désarmement des citoyens, visant principalement les individus révélant ouvertement ses manquements, et qualifie toute action sortant du cadre de sa volonté d'« hors-la-loi ».

4.4.2. Les Autodéfenses : acteurs de guerre malgré eux

H2 : Les groupes d'autodéfense constituent un acteur de la guerre indépendant, au même titre que d'autres organisations armées concurrençant le monopole de la violence étatique.

A l'origine, l'initiative du soulèvement populaire d'autodéfense répond à une logique de légitime défense et non pas à une déclaration de guerre contre l'Etat en soi. Au contraire, les revendications des milices civiles réclament une plus forte présence étatique. En théorie, donc, elles ne représentent aucunement un acteur de la guerre indépendant et ne concurrencent pas le monopole de la violence étatique. Dans les faits, toutefois, les forces d'autodéfense ont pu être considérées par l'Etat comme une menace, au même titre que peut l'être une autre organisation armée et ce en raison de la légitimité que le mouvement acquiert rapidement. En mettant le doigt sur les vides étatiques, les groupes d'autodéfense érodent la légitimité du gouvernement, or si l'on en croit Weber, la légitimité est au cœur de la domination : il est possible alors d'avancer que les groupes d'autodéfense, non pas par leur puissance de feu (bien que leur efficacité participe à leur légitimité) mais bien plus par le message de contestation sociale et d'émancipation qu'ils véhiculent, peuvent menacer la souveraineté de l'Etat.

Par ailleurs, de nombreux spécialistes estiment que les groupes d'autodéfense en raison de leur vulnérabilité et de leur volatilité courent de grands risques de se transformer en un groupe criminel comme un autre, principalement de par

l'infiltration du crime organisé dans leur structure. En cela, ils peuvent effectivement devenir à leur tour des prédateurs pour le reste de la société. L'Etat entre alors en guerre contre eux, et de graves affrontements ont lieu entre les citoyens et les forces de l'ordre, au même titre que pourraient se confronter l'armée et les cartels. Il s'agit donc bien d'une guerre de tous contre tous, impliquant les groupes d'autodéfense comme un acteur de guerre, à la grande tristesse des initiateurs du mouvement. Notons encore que les alliances troubles des autorités avec le monde criminel et le rôle de l'Etat dans la fragilisation du mouvement d'autodéfense a vraisemblablement conduit à la complexification de la guerre.

4.4.3. Les milices au service de l'Etat ?

H3 : Les groupes d'autodéfense sont utilisés par l'Etat pour renforcer son pouvoir.

Malgré leur faculté à mettre en lumière l'inefficacité étatique, il est possible d'avancer que les forces d'autodéfense renforcent le pouvoir de l'Etat pour différentes raisons. Premièrement, en réclamant sa protection et en s'alliant à lui pour lutter contre des organisations du crime organisé, les forces d'autodéfense font référence à l'Etat comme un acteur absent mais non illégitime. En cela, le message initial renforce la croyance en la forme de l'Etat-nation comme une évidence, tout en repérant ses faiblesses.

Deuxièmement, dans les faits, il s'est avéré également que les groupes d'autodéfense ont été instrumentalisés en partie avec succès par l'Etat pour la défense de ses propres intérêts. Leur utilité sur le terrain (en tant qu'informateurs, connaisseurs intimes des lieux, etc.) a constitué un outil très efficace à la restructuration de la configuration politico-criminelle de la zone par l'Etat, qui a ainsi pu y retrouver une possibilité d'action après six ans de guerre soldée par un échec. Pour cela, il a fallu gagner le cœur des citoyens et faire semblant de lutter à leurs côtés contre un ennemi commun, les Templiers. En réalité, une fois leur pouvoir suffisamment réimplanté dans la zone, les forces gouvernementales ont procédé au désarmement et à la déstructuration des autodéfenses. Il était alors

trop tard pour réunifier à nouveau de manière influente le mouvement populaire. Cette stratégie semble avoir servi les intérêts du gouvernement, puisqu'en entretenant une forme basse de chaos il est parvenu à entretenir la confusion nécessaire à ses agissements.

Conclusion

Durabilité du mouvement

Quel avenir peut-on imaginer pour les groupes d'autodéfense mexicains ? Il semble difficile de proposer des scénarios bien définis, au vu de la complexité de la situation. Les milices citoyennes représentent-elles uniquement une transition vers un nouvel équilibre, un signal d'alarme mettant en lumière les pactes troubles de non-agression entre le monde politique et le monde criminel ? Pourrait-on imaginer, au contraire, qu'il s'agisse d'une forme contemporaine de régulation de l'insécurité promise à un développement considérable ?

Les dernières apparitions médiatiques des milices présentaient une image décomposée et affaiblie du mouvement, comme le révèle le rapport du Centre d'analyses de politiques publiques mexicain : « Por su parte, las autodefensas, un término que perdió su legitimidad, diluyéndose entre las “buenas”, las “reales”, las “falsas”, las “corruptas”, las “cooptadas” y tantos otros calificativos que se escuchan y se leen, nunca han logrado articular su acción armada con avances políticos y sociales concretos, cayendo en la ecuación de la violencia⁴⁵⁷ ».

D'après certains auteurs ayant travaillé sur le phénomène du vigilantisme, il semblerait que les forces d'autodéfense ne puissent déstabiliser radicalement les acteurs étatiques : « les configurations politico-vigilantes sont en effet tendancielle ment déséquilibrées au profit des acteurs institutionnels. Par leur pouvoir de labellisation, leurs capacités de patronage, voire de titularisation, et leurs ressources coercitives, les acteurs étatiques disposent de nombreux leviers pour contrôler l'espace et les règles du jeu du maintien de l'ordre. La remise en cause du monopole d'État sur la violence légitime, qui peut d'ailleurs s'opérer à l'initiative de certaines institutions étatiques ou avec leur complicité, n'est pas nécessairement un obstacle au pouvoir de dis/qualification de l'État, bien au

⁴⁵⁷ Le Cour Grandmaison R. et Noria Research, *Entender para atender: por una estrategia de Estado en Michoacán*, Mexico Evalúa, Centro de Análisis de Políticas Públicas, mai 2014, p.23.

contraire⁴⁵⁸ ». Un autre spécialiste travaillant sur cette question au Nigéria précise que les organisations d'autodéfense ont une « durée de vie limitée et disparaissent lorsque le sentiment d'insécurité décline, lorsque l'Etat décide de les dissoudre, ou lorsqu'elles perdent en légitimité en raison de leur trop forte politisation ou criminalisation. Elles réapparaissent lorsque le besoin de sécurité se fait à nouveau sentir ou lorsque l'Etat décide de les promouvoir⁴⁵⁹ ».

Certaines conclusions de notre travail rejoignent ces idées. Les fragilités du mouvement que nous avons relevées plus haut montrent les limites du soulèvement : certains membres ont transgressé leurs propres règles engendrant de nouvelles formes de violence et affaiblissant la légitimité des *Autodefensas*; le crime organisé s'est introduit au cœur des opérations des milices citoyennes ; leur fluidité et leur dimension locale empêchent leur consolidation indépendante. Néanmoins, nous avons pu identifier qu'une des raisons de la difficulté des groupes d'autodéfense à transformer leurs succès militaires en un processus de changement sociopolitique plus global fut la résistance du régime. Nous pouvons donc imaginer qu'avec un accompagnement différent des gouvernements fédéral et étatique, les milices citoyennes pourraient constituer les acteurs clés d'une solution pour réguler le conflit de basse intensité ravageant le pays.

En effet, force est de constater que les « citoyens en armes », pour différentes raisons que nous avons développées dans le cadre de ce travail, représentent des combattants adaptés à la guerre irrégulière telle qu'elle est livrée par les différentes organisations du crime organisé sur ce territoire. Les milices ont ainsi très rapidement amené d'importants changements positifs, permettant, en l'espace de quelques mois, un retour à l'ordre dans de très nombreuses municipalités. D'une manière générale, bien que tous les groupes d'autodéfense n'aient pas le même profil, ils provoquent un bouleversement du contexte politique en remettant en question la pertinence des institutions locales et gouvernementales. En ayant conclu un accord avec les milices, le gouvernement a admis devoir prendre en

⁴⁵⁸ Favarel-Garrigues G. et Gayer L., « Violer la loi pour maintenir l'ordre. Le vigilantisme en débat », *Politix*, vol. 3, n°115, 2016, p 29.

⁴⁵⁹ Fourchard L., « Violences et ordre politique au Nigeria », *Politique africaine*, vol.2, n°106, 2007, p. 18.

considération les « citoyens en armes » et s'est engagé dans un processus de régulation de ces groupes. Peut-on considérer que cela ait ouvert la voie à une collaboration fructueuse permettant de pacifier la région ? Les signes étaient encourageants, puisque les premières semaines de travail conjoint se sont soldées par d'importantes opérations de démantèlement du cartel des Chevaliers Templiers. Le partenariat entre les forces étatiques et citoyennes semblait prometteur. Toutefois, l'objectif commun de « chasser les Templiers » n'était que la pointe visible de l'iceberg : la réalité se révèle bien plus complexe et cache d'autres enjeux. Malgré ses promesses, le gouvernement n'est pas parvenu à instaurer des mesures visant à enrayer la spirale de violence ravageant ces régions. Le scénario idéal d'un retour à la normalité incluant, d'une part, une présence étatique permettant de prévenir l'irruption d'une nouvelle organisation criminelle remplaçant les Templiers et, d'autre part, le maintien des forces d'autodéfense, autogérées mais encadrées à l'aide d'un cadre légal adapté et fiable limitant les risques de dérive, semble bien plus proche d'une utopie que d'un réel projet envisageable. Cette nouvelle conception d'un travail sécuritaire partagé entre l'Etat et les citoyens semblerait être en mesure de faire face à la nature de la guerre irrégulière actuelle se livrant à un niveau micro, telle que nous l'avons décrite dans notre cadre théorique. Toutefois, cette stratégie se heurte aux intérêts économiques et politiques des bénéficiaires de cet état de chaos, puisque la très grande majorité des profits sont récoltés grâce au développement de l'économie grise, dans laquelle trempent une multitude d'acteurs (multinationales, politiciens, entrepreneurs, trafiquants, etc.) et qui est maintenue par une violence régulatrice. La sécurité réclamée par les victimes de ce système s'avère ainsi en décalage avec les véritables intérêts des acteurs dont les décisions influent directement sur le maintien de l'ordre.

A titre d'exemple, les différents programmes institutionnels visant à professionnaliser les polices et à lutter contre la corruption des forces de sécurité municipales n'obtiennent pas les résultats escomptés. Une habitante de l'Etat de Tamaulipas, victime de violence policière, explique : « Our superiors don't want

good cops, they want a police force they can control⁴⁶⁰ ». Les forces de police semblent plus utiles à la protection des intérêts politiques qu'au maintien de l'ordre. Le travail de la police devrait être surveillé par des organes civils et législatifs performants, mais il n'existe ni volonté politique ni pression de la société civile suffisantes pour qu'une véritable réforme se mette en place⁴⁶¹. La « guerre contre l'insécurité », menée par l'Etat et qui fait la Une des médias, ne cacherait-elle pas une guerre inverse et bien plus profonde, celle livrée par la population contre l'impunité, l'injustice et la corruption ?

Face à cette situation de défaillance étatique, au sens de confiscation de sa réelle substance (la démocratie au sens large), les forces d'autodéfense, qui dans les discours officiels sont présentées comme un problème sécuritaire à résoudre, semblent constituer au contraire l'esquisse d'une solution, une nouvelle forme d'organisation citoyenne qui tente de renaître sur des bases saines. Si les milices ont été freinées dans ce processus, rattrapées par un système de guerre plus grand et plus fort ayant la capacité de les transformer en « pions »⁴⁶² servant aux réseaux criminels et/ou à la stratégie du régime, il serait toutefois réducteur de s'arrêter à ce stade de la réflexion.

En considérant les groupes d'autodéfense comme une simple réaction d'urgence dans un but unique de survie, nous occulterions tout un pan explicatif que constitue la reconstruction d'une légitimité citoyenne, la résistance d'une fraction de la société décidée à retrouver un espace de liberté dans une société en crise. Une solidarité importante s'est en effet rendue visible en 2013, et celle-ci ne semble aucunement en voie d'extinction. La capacité des citoyens de se battre côte-à-côte représente plus globalement la volonté de la population de se créer une place entre un Etat corrompu et incapable de renforcer ses institutions, et des groupes armés menaçants et complètement inscrits dans la vie sociale.

⁴⁶⁰ Imison P., « Mexico's Efforts to Tackle Police Corruption Keep Failing », *Vice News*, Mars 2016. <https://news.vice.com/article/mexicos-efforts-to-tackle-police-corruption-are-failing>

⁴⁶¹ Ibid.

⁴⁶² Fazio C., op.cit. (2015), p. 93.

Aujourd'hui, quatre ans après l'apparition des *Autodefensas* que nous avons étudiés dans ce travail, cette hypothèse d'un soulèvement populaire croissant semble se confirmer. Certains groupes d'autodéfense luttent encore et résistent à la dissolution. De nouvelles milices de civils armés surgissent⁴⁶³. José Manuel Mireles, sorti de prison après trois ans de détention et une longue bataille juridique, affirme qu'il n'a jamais abandonné la lutte⁴⁶⁴. Il explique faire partie des groupes d'autodéfense « originels » et annonce qu'il travaille à ouvrir de « nouvelles tranchées à d'autres niveaux », parce que le mouvement social ne va jamais se terminer jusqu'à ce qu'existe la paix au Michoacán et dans toute la nation. Son combat se dirige directement contre les manquements de l'Etat :

« Où est la justice ? Si celle-ci ne concerne que 10 % de la population, le 90% des autres sommes en train de nous lever et nous savons utiliser les armes. Si les armes légales ne fonctionnent pas, nous savons utiliser les autres. Nous sommes d'excellents tireurs. Si la justice est contraire au droit, la justice doit prévaloir à condition que cette justice naisse du peuple. Et quand cela arrive, il n'y a pas de retour en arrière⁴⁶⁵ ».

Finalement, il est très intéressant de relever les propos d'un membre d'un groupe d'autodéfense récemment constitué dans la région de Guadalajara, qui explique avoir tiré des leçons des milices d'autodéfense nées en 2013 dans lesquelles se sont infiltrées des narcotrafiquants et des agents étatiques corrompus. Cette situation pousse les *Autodefensas* nouvellement créées à agir discrètement et à se montrer particulièrement sélectifs au moment de recruter de nouveaux adhérents :

« Nous devons être très discrets, surtout parce que nous ne savons pas contre qui nous sommes. Cela pourrait être notre voisin ou des gens très proches. (...) Nous voulons que personne ne sache qui nous sommes parce que cela pourrait mettre en péril la sécurité de tous⁴⁶⁶ ».

⁴⁶³ Voir par exemple « Un nuevo grupo de autodefensa surge en el sur de México », *El Pais*, Mai 2017.

⁴⁶⁴ [Traduction] Propos recueillis dans une interview filmée : « Mireles: “¿Dónde está la justicia? Si es para el 10%, ¡aguas! El 90% despertamos y sabemos de armas” », *SinEmbargo TV*, Juin 2017. <https://www.youtube.com/watch?v=WKTbhe6TlcU>

⁴⁶⁵ Ibid.

⁴⁶⁶ [Traduction] Tucker D., « Líderes laborales, ambientalistas y amas de casa integran estas autodefensas de México », *Vice News*, Juillet 2016. <https://news.vice.com/es/article/lideres-laborales-ambientalistas-amas-casa-integran-autodefensas-mexico>

Cette nouvelle façon d'agir dans l'ombre, cultivant le secret de leur existence dans le but de protéger leur vie et afin d'éviter la collusion avec d'autres acteurs aux intentions troubles, pourrait expliquer en partie l'absence médiatique des groupes d'autodéfense et confirmer dans un même temps que la quête de démocratie, entendue ici au sens d'autonomie, n'est de loin pas étouffée. Il semblerait au contraire que les civils, loin d'être passifs, s'adaptent sans cesse à la réalité de la guerre (emprise de groupes armés et déclin des institutions étatiques) dans le but de s'extraire de la domination et de revendiquer des espaces de liberté.

Légitime défense... et après ? La nécessité de repenser le « pacte démocratique »

Nous l'avons vu, la réactivation de la légitime défense renvoie non seulement à l'idée de sécurité mais également au rôle de l'individu dans un contexte de carence étatique. Longtemps, les régions que nous avons examinées ont été otages d'une situation confuse, caractérisée par un « lien triangulaire, complexe, entre les groupes délinquants, les élites politiques et économiques et une population subordonnée et passive (...) ⁴⁶⁷ », où des secteurs entiers de la population dépendent des ressources issues de l'économie grise, dans un contexte d'impunité quasi-totale. L'Etat central ne remplit pas sa mission de protection, ce qui équivaut à la rupture du pacte démocratique sur la base duquel il s'était fondé. Désormais, les cartes du pouvoir sont remises en jeu et la lutte, comme nous l'avons vu, est sanglante.

Le soulèvement de 2013, de par la formation de mécanismes de sécurité directement issus du peuple et organisés de façon horizontale, a constitué un pas en direction d'un retour vers une démocratie originelle et un gouvernement participatif basé sur des pouvoirs territoriaux ⁴⁶⁸. Malgré ses limites, la mobilisation des « citoyens en armes » a bousculé un ordre social pourtant solidement tenu par des acteurs du crime organisé. Alors que les réactions

⁴⁶⁷ Fazio C., op.cit. (2015), p. 90.

⁴⁶⁸ Andres Solari V., « Processus d'autodéfense des communautés de l'État du Michoacán », trad., *Ritimo*, Avril 2014. <http://www.ritimo.org/Processus-d-autodefense-des-communautes-de-l-Etat-du-Michoacan>

apparues à la suite des affrontements armés impliquant des groupes d'autodéfense traitaient majoritairement de la légitimité ou du caractère illégal de ces derniers, peu de débats se focalisaient sur la véritable nature du problème, à savoir la situation de vide étatique et de guerre de basse intensité que révèle cette prise d'armes citoyenne.

Comment est-il possible de dénoncer le caractère illégal d'actions de légitime défense, ultime espoir de citoyens face à l'absence de l'Etat de droit supposé les protéger? Que doit faire la population civile lorsque le pacte démocratique est nié, instrumentalisé ou bafoué? Lorsque les institutions créées initialement par le peuple se retournent contre lui? Quelle marge de manœuvre la population peut-elle faire valoir face à un Etat incapable d'apporter des solutions politiques, militaires et légales à une situation de violence dirigée directement contre ses citoyens? Au delà d'une crise du maintien de l'ordre, la situation mexicaine illustre parfaitement la crise de la démocratie qui ne trouve plus de sens dans le paradigme étatique moderne. L'Etat opte pour une stratégie de concentration de sa force politique dans la sphère internationale (manœuvre extérieure) et de répression sur des « ennemis intérieurs » désignés au gré des circonstances (manœuvre intérieure), ceci ne permettant pas jusqu'alors de construire une paix durable. Ces considérations nous amènent à affirmer qu'il semble nécessaire de porter les réflexions futures non pas sur la manière de *contrôler* davantage les citoyens en armes (ce qui n'a pas, dans les faits, permis jusqu'ici de baisser la violence) mais bien plus de les *considérer* comme acteurs politiques ayant une vision à prendre en compte et permettant très probablement d'offrir des réponses adaptées au sauvetage dont le Mexique a besoin.

Dans ce travail, il n'était pas question de remettre en cause la démocratie représentative dans son ensemble, puisque cette modalité semble être la « manière de penser l'être en commun⁴⁶⁹ » à notre époque. Il nous paraît toutefois nécessaire de repenser la manière dont les citoyens eux-mêmes se représentent. En cela, il semble possible de réfléchir à des manières de corriger les failles de la

⁴⁶⁹ Propos de la philosophe Myriam Revault d'Allonnes, recueillis dans un entretien radiophonique. RTS radio, « Myriam Revault d'Allonnes : le théâtre des politiques », op.cit. (2017).

représentation, en envisageant des pistes d'actions qui rétabliraient des possibilités de participation citoyenne.

Ainsi, il paraît pertinent de restructurer les rapports Etat/citoyens sur la base des valeurs essentielles de la démocratie d'une part, et de questionner l'implication des gouvernements dans l'économie de la terreur issue d'un capitalisme en crise d'autre part. Dans cette optique, nous pourrions envisager trois pistes d'action (qui ne sont bien évidemment pas exhaustives) : la fortification des communautés locales ; le développement d'outils de contre-pouvoir citoyen ; des investissements sociaux de long-terme contrôlés directement par des organisations populaires.

La première piste concerne la nécessité de renforcer les projets locaux, autogérés, horizontaux, capables de reformer un capital social durable depuis le bas, ce que l'Etat n'a plus réussi à faire durant ces dernières décennies. Les « citoyens en armes » ont un important rôle à jouer dans ce sens, en s'assurant de mener leurs actions directement sur la base de la volonté des assemblées locales, pour ne pas se distancer de leur communauté et ouvrir par là la voie à leur déchéance. Les citoyens en armes doivent devenir les garants des projets de la population, en permettant non seulement sa sécurité face aux prédateurs mais pas uniquement : une deuxième ligne d'action semble nécessaire à plus long terme, une mission plus sociale que militaire, permettant de faire entendre la voix des individus les plus pauvres, isolés des processus politiques et lésés par la redistribution des richesses. De ce point de vue, les organisations telles que les « Conseils du peuple » déjà évoqués plus haut semblent particulièrement pertinentes. Différents outils peuvent consolider un tel esprit communautaire : pour ne citer qu'un exemple d'initiative locale, la « radio communautaire Fogata » développée à Cheran, véritable « arme du soulèvement » qui souhaite « donner une autre vision, provoquer le changement radical pour sortir de ce cercle vicieux dans lequel nous sommes enfermés » et « donner de l'espace à toute la communauté, aux gens qui ont des idées différentes »⁴⁷⁰. Cet outil de communication participe à démentir de fausses informations issues des médias officiels et à diffuser la voix du peuple,

⁴⁷⁰ Propos recueillis dans le documentaire « Gardes forestiers, autodétermination et autodéfense à Cheran, Michoacan, Mexique », Juin 2014. <https://www.youtube.com/watch?v=pvL-slXY2GY>

sachant que « d'autres communautés sont en résistance mais les médias le dissimulent pour que cela ne se sache pas ⁴⁷¹ ». Les jeunes individus gérant cette radio déclarent ne pas vouloir programmer de musique qui pourrait venir de groupes influencés par le crime organisé, ne pas se commercialiser ni diffuser des publicités de multinationales, mais rester un outil le plus indépendant possible et dédié à la communauté.

Deuxièmement, nous pouvons considérer la revendication de la gestion des affaires collectives dans un sens plus politique, autrement dit la possibilité de s'engager directement dans les affaires de l'Etat. Une phrase de l'ex-leader Mireles résonne dans notre esprit :

« Nous allons surveiller le processus électoral, nous n'allons plus permettre qu'un quelconque citoyen doive aller voter avec un fusil pointé sur sa tête. Nous voulons que le peuple sélectionne directement ses candidats (...) Nous allons surveiller les perdants pour qu'ils respectent les gagnants. Nous allons également surveiller celui qui a gagné, pour qu'il offre un bon service (...). Nous n'allons plus permettre la présence de bandits, à n'importe quel niveau (...) »⁴⁷².

La *res publica* passe par la revendication de transparence, le droit de contrôler le travail des représentants. Les citoyens exigent un contre-pouvoir constant, dans un sens républicain. Car le vrai problème tel que nous avons pu le constater réside dans le décalage de la théorie de l'Etat et de son application en réalité : « The true problem lies elsewhere, and relates to the deep crisis of representation in recent times within contemporary societies. (...) not always having to act as subjects but also as rulers, not always being below but also on top; in other words, that at least for a period it is "us" who might be in charge, instead of it always being "them" ⁴⁷³ ». Buscaglia, spécialiste de la situation mexicaine, insiste sur la nécessité de développer des outils de contrôle de qualité des instances publiques et des moyens d'enquête indépendants (notamment pour faire baisser le nombre de

⁴⁷¹ Ibid.

⁴⁷² [Traduction] Paroles de José Mireles, recueillis dans le documentaire : « La Vida de Autodefensas. El Documental », Los Tejemedios, Avril 2014. <https://www.youtube.com/watch?v=lhb6d1GfTQk>

⁴⁷³ Torres-Ruiz R., « Democracy and social movements in Mexico », *Open Democracy*, Décembre 2016. <https://www.opendemocracy.net/ren-torres-ruiz/democracy-and-social-movements-in-mexico>

détenus innocents et dont on viole les droits), de créer des instances autonomes de lutte contre la corruption et l'impunité, de porter une attention particulière à la séparation des fonctions, de réguler et renforcer la société civile afin que les mouvements citoyens puissent non seulement manifester mais également surveiller de près les politiques publiques⁴⁷⁴. Par ailleurs, nous pourrions émettre l'hypothèse qu'une présence internationale pacifique pourrait également s'avérer utile dans la surveillance des processus politiques ainsi que dans le but de rendre visibles les réalités du pays au reste du monde.

Finalement, repenser le pacte démocratique nécessiterait peut-être de dépasser les aspects sécuritaires et se fonder sur la reconstruction d'opportunités sociales dans les régions abandonnées par les institutions étatiques depuis un certain temps, notamment en ce qui concerne les infrastructures de santé, d'éducation et les programmes économiques permettant le développement d'opportunités de travail et de reconnaissance sociale accessibles autrement que par le biais des organisations criminelles. Ce type de promesses ayant déjà été formulées et non tenues sur le long terme, d'importants résultats seront nécessaires à la reconstruction de la confiance de la population envers le gouvernement. Il semble indispensable que ces investissements soient corrélés au renforcement de la participation politique citoyenne, ainsi qu'à des mesures de dialogues et de médiation non-violente, sans quoi ces financements ne seront d'aucune utilité.

Les mécanismes que nous avons tenté de présenter dans le cadre de ce mémoire semblent poser question au-delà des territoires mexicains. Au cours de nos recherches, nous avons été surpris de découvrir l'existence de groupes d'autodéfense similaires dans différentes régions du monde, telles que l'Angleterre⁴⁷⁵, la France⁴⁷⁶ et différents pays d'Afrique⁴⁷⁷ notamment. Il serait intéressant d'établir des comparaisons entre ces entités, afin d'affiner l'analyse de

⁴⁷⁴ Buscaglia E. et Aristegui C., « Vacíos de poder en México », entretien télévisé CNN Mexico, Novembre 2013. <https://www.youtube.com/watch?v=XEqEnp2meTE>

⁴⁷⁵ Par exemple : « Des groupes d'autodéfense se constituent dans des quartiers de Londres », *LeMonde.fr*, Août 2011.

⁴⁷⁶ Par exemple : « Milices à Béziers, groupes d'auto-défense à Marseille : attention aux problèmes qui ne manqueront pas de surgir si l'Etat persiste à ne plus être capable d'assurer seul l'ordre public », *Atlantico.fr*, Janvier 2016.

⁴⁷⁷ Par exemple : Documentaire « Burkina faso, Des groupes d'autodéfense pour assurer la sécurité », *Africa24*, Août 2016. https://www.youtube.com/watch?v=Et_60MpHs-E

ce mouvement social. D'une manière générale, ce travail aura permis d'aborder des phénomènes de guerre et de violence non pas uniquement comme le « revers » ou la « face sombre » d'une société « normale », mais bien plus comme constituant une fonction sociale et politique de structuration de la société en soi. La violence fait ainsi partie d'une réorganisation constante du politique, tel que Tilly l'avait exprimé dans sa formule « la guerre fait l'Etat ».

En outre, nous avons fait le choix dans ce travail d'une approche centrée sur l'Etat, laissant volontairement de côté une analyse à l'échelle internationale. Toutefois, la situation des zones de « non-droit » faisant l'objet de notre étude ainsi que le statut nébuleux des « citoyens en armes » que nous avons présenté dans ce travail rendent indispensable une remarque quant à la nature inadaptée du droit des conflits armés. Le non-respect du droit international humanitaire dans le cadre de cette guerre intraétatique révèle le besoin de réadaptation de normes plus adaptées aux conflits non-internationaux. Il serait intéressant de se pencher sur la situation mexicaine en optant pour une réflexion autour de la réalité juridique de la guerre irrégulière et des possibilités de protection de la population civile. Dans cette idée, Aivo propose par exemple le statut de « combattant irrégulier légal » qui pourrait constituer une esquisse de réponse sécuritaire dans les zones où la souveraineté de l'Etat est, dans les faits, compromise⁴⁷⁸.

Par ailleurs, en observant les réalités de la guerre irrégulière se déroulant au Mexique, et son impact sur certaines franges de la population directement touchées et impliquées dans ces mécanismes, nous avons pu comprendre la prise d'armes citoyenne non pas comme révélatrice uniquement de l'absence étatique, mais aussi de la violence d'un Etat qui a abandonné sa fonction de garant de la justice sociale. Si les citoyens, à travers notamment la puissance de la légitime défense, peuvent remplir momentanément le vide sécuritaire laissé par ce dernier, il semblerait que d'autres conditions soient nécessaires afin d'envisager un état de paix à plus long terme. Cela implique de déplacer notre regard sur les effets plus larges de la mondialisation, en tentant de comprendre les changements silencieux qui ont mené une population à se soulever contre un régime qui pourtant est

⁴⁷⁸ Dumoulin A., op.cit. (2014), p. 466.

officiellement en voie de « démocratisation ». Comprendre le nouvel ordre global semble exiger l'analyse des liens d'interdépendance entre les sphères économiques (légal et illégal) et politiques, et, comme le suggère Napoleoni⁴⁷⁹, d'en identifier les « canaux d'interaction ». Selon l'auteur, le combat de la terreur passe directement par une redéfinition de l'économie de marché en coupant ses liens à l'économie grise, ce qui constitue « (...) une décision qui doit être prise au niveau gouvernemental, mais appliquée à la base, et qui peut uniquement fonctionner si nous nous emparons, en tant que citoyens de nations démocratiques, du grand privilège que nous offre une société ouverte - la chance d'être informés et de participer aux décisions économiques qui façonnent nos vies⁴⁸⁰ ».

Dans quelle mesure cette proposition est-elle réaliste ? Quelles voies les citoyens ont-ils à disposition pour « s'emparer de ce privilège » et participer aux décisions collectives ? Si la prise d'armes constitue une voie d'urgence, des recherches pourraient ainsi se tourner vers la question de l'application de la théorie démocratique dans un contexte contemporain marqué par la perte de sens de l'Etat-nation. Autrement dit, repenser les possibilités de participation citoyenne réelle dans le but de reconfigurer les rapports de pouvoir en jeu. Si l'on en croit la métaphore théâtrale proposée par Hobbes, théoricien de la représentation, au chapitre 6 du *Léviathan*, « le peuple est l'auteur de la pièce que joue le représentant souverain⁴⁸¹ ». Le peuple est ensuite le spectateur de la pièce qu'il a écrite et qu'interprète le souverain : il se reconnaît, ou non, dans la façon dont l'acteur joue ce qu'il a écrit. Dans ce travail, nous avons justement pu constater l'insatisfaction d'une population en désaccord avec les agissements et les omissions des détenteurs du pouvoir. Dans cette situation, nous avons pu comprendre la prise d'armes citoyenne comme une forme de résistance dans le cadre complexe de la guerre contemporaine, face auquel l'Etat-nation n'offre ni les réponses militaires ni les possibilités politiques adéquates.

⁴⁷⁹ Pour une analyse approfondie de l'économie de la terreur et ses liens aux économies occidentales lire : Napoleoni L., *Qui finance le terrorisme international ? IRA, ETA, Al Qaida... Les dollars de la terreur*, Editions Autrement, 2005.

⁴⁸⁰ Ibid.

⁴⁸¹ Cité par Myriam Revault d'Allonnes, dans Vécrin A., op.cit. (2016).

La mobilisation citoyenne armée telle que nous avons pu l'observer à une échelle micro au sud du Mexique a ainsi le mérite de faire renaître le débat sur la légitimité des institutions démocratiques, non pas sous la forme d'une contestation sociale au travers de canaux institutionnels aisément manipulables, mais bien au travers du réveil d'une forme de citoyenneté *en pratique*, dans l'urgence, dans la douleur. Il s'agit d'une manifestation de légitime défense dans une société chaotique qui souffre d'un manque d'accès aux ressources nécessaires à la participation aux espaces de pouvoir. Considérant les forces d'autodéfense comme une revendication d'autonomie qui dépasse l'aspect sécuritaire et remet en question les représentations de la gouvernance, on comprend aisément qu'un nouvel appel ait été lancé au Mexique le 4 juillet dernier⁴⁸², enjoignant tous et toutes les citoyen-ne-s mexicain-e-s à s'unir aux mouvement d'autodéfense, présenté désormais comme une lutte sociale directement tournée contre la corruption et la trahison des représentants. Pour cela, le leader appelle à « s'organiser comme société dans chaque Etat, former des groupes d'autodéfense dans chaque municipalité ». Il ajoute :

« La meilleure manière d'être unis et en constante communication est l'utilisation des réseaux sociaux. Formez vos groupes Whatsapp, vos propres pages Facebook (...). Soyez préparés, la grande majorité des journaux, des télévisions, des pages internet vont nous attaquer (...) la majorité de la presse est vendue et au service des intérêts des corrompus. (...) C'est l'heure de réveiller la nation (...), de nous unir, de nous organiser, de réclamer nos droits !⁴⁸³ ».

Cet appel se différencie également du soulèvement de 2013 puisqu'il demande le retrait des troupes armées fédérales au nom de l'autonomie du peuple⁴⁸⁴.

Dans un monde prisonnier d'une course effrénée qui ne fait qu'accroître les inégalités et multiplier les sources de violence, jusqu'où cette dynamique pourra-t-elle se développer sans réveiller de part et d'autre de la planète de telles

⁴⁸² Extrait d'un discours filmé de Carlos Mimenza Novelo et José Manuel Mireles, « Convocan a formar autodefensas en todo México », *Monitor Expresso*, Juillet 2017. <https://www.youtube.com/watch?v=zG5ux9Vy7Q0>

⁴⁸³ Ibid.

⁴⁸⁴ [Traduction] « Mireles convoca a autodefensas para retirar al Ejército de Tepalcatepec », *El Sol de Mexico*, Juillet 2017. <https://www.elsoldemexico.com.mx/mexico/sociedad-mex/701864-mireles-convoca-a-autodefensas-para-retirar-al-ejercito-de-tepalcatepec>

résistances citoyennes? Face aux enjeux actuels (terrorisme, migrations, conflits de basse intensité, etc.) ne devrions nous pas tous être « vigilants », autrement dit tenter de comprendre les véritables menaces de guerre à l'ère actuelle ? Il nous semble nécessaire de remettre en question les réponses politiques imposées en nous distançant de logiques inadaptées et de fausses évidences diffusées dans l'espace public. Il s'agit plutôt de relancer le débat autour d'une expérience démocratique active. En cela, nous nous joignons à l'idée portée par les leaders des milices citoyennes mexicaines :

...TODOS SOMOS AUTODEFENSAS.

Bibliographie

OUVRAGES

Aivo G., *Le statut de combattant dans les conflits armés non internationaux*, Bruylant, 2013.

Aristote, *Les Politiques*, trad., Paris, Garnier Flammarion, 2ème éd. corr. 1993.

Badie B. et Vidal D. (dir.), *Nouvelles guerres : L'Etat du Monde 2015*, La Découverte, Paris, 2014.

Baud J., *La guerre asymétrique ou la défaite du vainqueur. L'Art de la Guerre*, Editions du Rocher, 2003.

Beaufre A., *Introduction à la stratégie*, Paris, Hachette, (1963) 1998.

Buscaglia E., *Vacíos de poder en México: El camino de México hacia la seguridad humana*, Debate, Mexico, 2013.

Châtaigner J.-M. et Magro H. (dir.), *Etats et sociétés fragiles. Entre conflits, reconstruction et développement*, Karthala, Paris, 2007.

Coutau-Begarie H., *Traité de stratégie*, Paris, Economica, 1999.

Delmas P., *Le bel avenir de la guerre*, Gallimard, 1995.

Déloye Y., *Sociologie historique du politique*, Paris, La Découverte, Repères, 2007.

Desmond Arias E. et Goldstein D. (dir.), *Violent democracies in Latin American*, Duke University Press, Durham et Londres, 2010.

Dossé S. et Kempf O. (dir.), *Les guerres low-cost*, Editions l'Esprit du livre, 2011.

Elias N., *La Civilisation des mœurs*, Calmann-Lévy, 1973 (1939).

Elias N., *La Dynamique de l'Occident*, Calmann-Lévy, 1975 (1939).

Enzensberger H., *Vues sur la guerre civile*, Gallimard, 1995.

Flückiger J.-M., *Nouvelles guerres et théories de la guerre juste*, Editions Infolio, Suisse, 2011.

Fukuyama F., *La Fin de l'Histoire et le Dernier Homme*, Flammarion, 1992.

Gayraud J.-F. et Thual F., *Géostratégie du crime*, Paris, O. Jacob, 2012.

Goyard-Fabre S., *L'État. Figure moderne de la politique*, Coursus : Philosophie, Ed. Armand Colin, 1999.

Grajales J., *Gouverner dans la violence. Le paramilitarisme en Colombie*, Paris, Karthala, coll. « Recherches internationales », 2016.

Hart G., *The minuteman : Restoring an army of the People*, New York, The Free Press, 1998.

Held D., *Democracy and the Global Order : From the Modern State to Cosmopolitan Governance*. Stanford, Stanford University Press, 1995.

Held D., *Models of Democracy, 3rd Edition*, Stanford University Press, 2006.

Held D. et McGrew A., *Governing Globalization : Power, Authority and Global Governance*. Cambridge, Polity Press, 2002.

Hobbes T., *Léviathan. Traité de la matière, de la forme et du pouvoir de la république ecclésiastique et civile* (1651), traduction française intégrale par Folliot P., Les classiques des sciences sociales, 2003. <http://dx.doi.org/doi:10.1522/cla.hot.lev>

Jean F. et Rufin J.-C., *Economie des guerres civiles*, Paris, Hachette, 1996.

Kaldor M., *New and Old Wars. Organized Violence in a Global Era*, Cambridge, Polity Press, 1999.

Keegan J., *Histoire de la guerre : du néolithique à la guerre du Golfe*, trad., Paris, Dagorno, 1996.

Labrousse A., *Géopolitique des drogues*, Presses universitaires de France, « Que sais-je ? », 2011.

Lamaisonneuve E., *La violence qui vient : essai sur la guerre moderne*, Arléa, 1997.

Le Pors A., « Introduction », *La citoyenneté*, Paris, Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? », 2002.

Locke J., *Deux traités du Gouvernement*, Librairie philosophique J.Vrin, Paris, 1997.

Marchal R. et Messiant C., *Les chemins de la guerre et de la paix. Fins des conflits en Afrique orientale et australe*, Karthala, 1997.

Martiniello M., *La citoyenneté à l'aube du 21^{ème} siècle : questions et enjeux majeurs*, Presses universitaires de Liège, 2000.

Molloy M. et Bowden C. (Eds.), *El Sicario: Confessions of a Cartel Hit Man*, Heinemann, 2011.

Münkler H., *Die Neuen Kriege*, Rowohlt, 2002 ; *Les Guerres Nouvelles*, trad., Alvik editions, 2003. ; *The New Wars*, trad., Oxford, Polity, 2005.

Napoleoni L., *Qui finance le terrorisme international ? IRA, ETA, Al Qaida... Les dollars de la terreur*, Editions Autrement, 2005.

Ould Mohamedou M.-M., *Understanding Al-Qaeda. The Transformation of war*, Pluto Press, 2007.

- Pocock, J.G.A., *The Machiavellian Moment*, Princeton University Press, 1975.
- Rouquié A., *A l'ombre des dictatures : La démocratie en Amérique Latine*, Albin Michel, 2010.
- Rouquié A., *Le Mexique, un Etat nord-américain*, Fayard, 2013.
- Skinner Q., *Les Fondements de la pensée politique moderne*, trad., Paris, Albin Michel, 2001 (1978).
- Skinner Q., *Visions of Politics. Vol. II. Renaissance Virtues*, Cambridge University Press, 2002.
- Smith R., *The Utility of Force : The Art of War in the Modern World*, Londres, Allen Lane, 2005.
- Tilly C., *Contrainte et capital dans la formation de l'Europe 990-1990*, Paris, Aubier, 1992.
- Tocqueville A., *De la démocratie en Amérique* (1835), Paris : Les Editions Gallimard, 1992.
- Van Creveld M., *La transformation de la guerre*, Ed. du Rocher, 1998 (1991).
- Von Clausewitz C., *De la Guerre* (1832), éd. Librairie Académique Perrin, 1999.
- Weber M., *Economie et société 1. Les catégories de la sociologie*, Paris, Plon (Agora/Press Pocket), 1995.
- Weber M., *Le savant et le politique*, Paris, Union Générale d'Éditions, 1963 (1919).
- Wicht B., *Europe Mad Max demain ? Retour à la défense citoyenne*, Favre, 2013.
- Wicht B., *L'avenir du citoyen-soldat*, Le Polémarque, 2015.

ARTICLES SCIENTIFIQUES

- Abrahams R., « Some Thoughts on Vigilantism », in Pratten (D.), Sen (A.), eds., *Global Vigilantes*, London, Hurst, 2007.
- Althaus D. et Dudley S., « Mexico's Security Dilemma: Michoacán's Militias. The Rise of Vigilantism in Mexico and Its Implications Going Forward », *InSightCrime*, Avril 2014. http://www.insightcrime.org/images/PDFs/2016/MichSelfDefense_Althaus_Dudley.pdf.
- Asfura-Heim P. et Espach R., « The rise of Mexico's Self-defense forces. Vigilante Justice South of the Border », *Foreign Affairs*, Juillet-août 2013.
- Astorga L., « Géopolitique des drogues au Mexique », *Hérodote*, vol. 1, n°112, 2004.
- Astorga L., « Les limites de la politique antidrogue au Mexique », *Revue internationale des sciences sociales*, vol. 3, n° 169, 2001.

Bargent J., « Northwest Mexico Erupts in Violence in Next Generation Cartel Wars », *InSight Crime - Investigation and Analysis of Organized Crime*, Octobre 2016.

Beaulande G., « Liaisons fatales entre pouvoir politique et barons de la drogue. Au Mexique, la population prend les armes », *Le Monde diplomatique*, décembre 2014.

Benitez Manaut R., « Las relaciones civiles-militares en una democracia: relejendo a los clásicos », *Revista Fuerzas Armadas y Sociedad*, 19/1, 2005.

Benítez Rivera R.D., « Los Movimientos armados en el estado de Guerrero, México. De las guerrillas a las autodefensas », *Centro de Investigación y Estudios de la Mujer Universidad Costa Rica*, document en ligne non-daté. https://www.google.ch/?gws_rd=ssl#q=los+movimientos+armados+en+el+estado+benitez

Berdal, M., « How 'new' are 'new wars'? Global economic change and the study of civil war », *Global Governance*, 2003.

Bigo D., « Chapitre 12. Nouveaux regards sur les conflits ? », in Smouts M.-C., *Les nouvelles relations internationales*, Presses de Science Po, Références, 1998.

Bizberg I., « La democracia vacía. Sociedad civil, movimientos sociales y democracia » in Bizberg I. et Zapata F., *Los grandes problemas de Mexico. VI. Movimientos Sociales*, 2010.

Bizberg I., « Le Mexique dans l'ALENA: intégration, dépendance et subordination économique », *Politique américaine*, vol. 1, n°25, 2015.

Bizberg I., « Mexique : de la violence et autres démons », *Politique étrangère*, vol.3, Automne 2016.

Blanquer J.-M., « Consolidation démocratique ? Pour une approche constitutionnelle », *Pouvoirs*, vol. 3, n°98, 2001.

Bossé M., *Souveraineté, démocratie et gouvernance mondiale chez David Held. Le problème de la démocratie au-delà de l'État national*, Mémoire de maîtrise, Université de Montréal, 2010. https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/4938/Bosse_Martin_2010_memoire.pdf?sequence=3

Botte, R. « Vers un État illégal-légal ? », *Politique africaine*, vol. 93, n°1, 2004.

Brianna Lee, « Mexico's Drug War », *Council on Foreign Relations*, 2014.

Burk J., « The Citizen Soldier and Democratic Societies: A Comparative Analysis of America's Revolutionary and Civil Wars », *Citizenship Studies*, vol.4, n° 2, 2000.

Campbell H. et Hansen T., « Extreme Violence and Terrorism in Mexico », *Small Wars Journal*, Août 2012.

Challet V., « « Al arma ! Al arma ! » », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, tome 118, n°4, 2011.

Chinchilla F., « Chronique d'une guerre annoncée. La violence au Mexique à six ans du début de la guerre contre le narcotrafic », *Chroniques des Amériques*, vol.14, n°1, 2014.

Clavel T., « México tiene más muertas que países en guerra, como Irak y Afganistán », *InSightcrime Centro de Investigación de Crimen Organizado*, Septembre 2016.

Combes H. et Vommaro G., « Relations clientélaires ou politisation : pour dépasser certaines limites de l'étude du clientélisme », *Cahiers des Amériques latines*, n°69, 2012.

Combes H. et Vommaro G. « IV. Une perspective latino-américaine », *Sociologie du clientélisme*, La Découverte, 2015.

Comité International de la Croix-Rouge, « Interview with General Sir Rupert Smith », *International Review of the Red Cross*, 88/864, décembre 2006.
https://www.icrc.org/fre/assets/files/other/irrc_864_interview_rupert_smith_fre.pdf

Cotton L. et Dorff C., « The Mexican Criminal Conflict: The Government's Response to an Evolving Crisis », *Policy Brief for University of Denver's Sie Center*, 2016.

Dal Lago A., « Police globale », *Cultures & Conflits*, n°56, 2004.

Debos M., « Milices et sous-traitance de l'(in)sécurité », in Badie B. et Vidal D. (dir.), *Nouvelles guerres : L'Etat du Monde 2015*, La Découverte, Paris, 2014.

De Lagasnerie G., « Quentin Skinner, Hobbes et la conception républicaine de la liberté, Paris, Albin Michel, 2008, 238 p. », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 2, n° 57-2, 2010.

De la Grange A. et Balencie J.-M., *Les Guerres bâtardes. Comment l'Occident perd les batailles du XXIème siècle*, Editions Perrin, 2008.

Deneault A., « La guerre privatisée ? Multinationales et mercenariat », in Badie B. et Vidal D. (dir.), *Nouvelles guerres : L'Etat du Monde 2015*, La Découverte, Paris, 2014.

Detienne M., « La phalange. Problèmes et controverses. », in Vernant J.-P., *Problèmes de la guerre en Grèce ancienne*, Paris-La Haye, Mouton&Co, 1968.

Dorna A., « La doctrine républicaine: une sagesse politique perdue? », *observatoiredemocratie.fr*, Novembre 2006.
<http://ddata.over-blog.com/xxxyyy/0/20/93/22/a.-dorna-republicanisme.pdf>.

Duchastel J., « Légitimité démocratique : représentation ou participation ? », *Éthique publique*, vol. 7, n° 1, 2005, mis en ligne le 12 novembre 2015.
<http://ethiquepublique.revues.org/1986>.

Dumoulin A., « Le statut de combattant dans les conflits armés non internationaux, Gérard Aivo, 2013, Bruxelles, Bruylant, 512 p. », *Études internationales*, vol. 45, n°3, 2014.
<https://www.erudit.org/fr/revues/ei/2014-v45-n3-ei01626/1027561ar.pdf>

Estrada Saavedra M. et Bataillon C., « Introduction », *Problèmes d'Amérique latine*, vol. 2, n°89, 2013.

Estrada Saavedra, M. « L'État et les mouvements sociaux durant la transition à la démocratie (2000-2012) », *Problèmes d'Amérique latine*, vol. 89, n°2, 2013.

Favarel Garrigues G. et Gayer L., *Analyse du vigilantisme*, SciencesPo-Centre de recherches internationales, Présentation en ligne. <http://www.sciencespo.fr/ceri/fr/content/analyse-du-vigilantisme-grav>

Favarel-Garrigues G. et Gayer L., « Violent la loi pour maintenir l'ordre. Le vigilantisme en débat », *Politix*, vol. 3, n°115, 2016.

Fazio C., « Criminalité et décomposition de l'Etat mexicain », trad., *Outre-Terre*, vol. 2, n°43, 2015.

Felbab-Brown V., « The rise of militias in Mexico: Citizens' security or further conflict escalation? », *Prism*, vol.5, n°4, 2015.

Fourchard L., « Violences et ordre politique au Nigeria », *Politique africaine*, vol. 2, n°106, 2007.

Gagne D., « Viagras Criminal Group Disguised as Vigilantes in Mexico », *InSight Crime*, Janvier 2015. <http://www.insightcrime.org/news-briefs/viagras-criminal-group-disguised-as-vigilantes-in-mexico>.

Gayard L., « Quel type de conflit est le terrorisme ? La lutte anti-terroriste est-elle une nouvelle forme de guerre transnationale ? », *Contrepoints*, Mars 2016.

Gayer L., « Ni guerre, ni paix : guerres sans fin(s) ou désordre ordonnés ? » in Badie B. et Vidal D. (dir.), *Nouvelles guerres : L'Etat du Monde 2015*, La Découverte, Paris, 2014.

Gonzalez J., « La violence au Mexique : Etat narco, crime organisé et « groupes d'autodéfense » communautaires dans l'Etat du Michoacan », *Recherches internationales*, vol. 2, n°99, 2014.

Gonzalez J., « L'Etat narco : néolibéralisme et crime organisé au Mexique », *Revue Tiers Monde* vol. 4, n°212, 2012.

González Rodríguez S., « Dire la violence extrême au Mexique », *Le Monde diplomatique*, août 2015.

Guerra Manzo E., « Las autodefensas de Michoacán. Movimiento social, paramilitarismo y neocaciquismo », *Política y Cultura*, n°44, Automne 2015.

Hale G., « Autodefensas, Vigilantes and Self-Policing in Mexico: Civilian Dominance over Public Safety Policies? », *Small wars*, 2014.

Hale G., « Vigilantism in Mexico : a new phase in Mexico's security crisis », *Issue Brief*, avril 2014. <http://www.bakerinstitute.org/research/vigilantism-mexico-new-phase-mexicos-security-crisis/>

Hernandez M., « Las autodefensas contra el narcotráfico en México », *El Orden Mundial en el S.XXI*, avril 2015. <http://elordenmundial.com/2015/04/02/las-autodefensas-contra-el-narcotrafico-en-mexico/>

Hilgers T. « La relation complexe entre clientélisme et démocratie », *Politique et Sociétés*, vol. 30, n°2, 2011.

Horton G., « Conflit in Michoacán : Vigilante Groups Present Challenges and Opportunities for the Mexican Government », *Wilson Center Mexico Institute*, 2014. <https://www.wilsoncenter.org/publication/conflict-michoacan-vigilante-groups-present-challenges-and-opportunities-for-the-mexican>

Huysmans J. « Dire et écrire la sécurité: le dilemme normatif des études de sécurité », *Cultures & Conflits*, 31-32, Printemps-été 1998.

Institut de Formation Politique, « La légitime défense », *Les Notes de l'IFP*, n°10, Avril 2015. http://www.ifpfrance.org/wp-content/uploads/2015/03/IFP_Note.10_Legitime.defense_avril2015.pdf

Jabri V., « La guerre et l'Etat libéral démocratique », *Cultures & Conflits*, 61, printemps 2006, mis en ligne le 17 mai 2006. <https://conflits.revues.org/2034#tocto1n2>

Kaldor M., « In defence of new wars », *Stability: International Journal of Security and Development*, vol. 2, n°1, 2013.

Kalyvas S.N., « 'New' and 'old' civil wars: A valid distinction? », *World Politics*, n°54, October, 2001.

Kalyvas S.N., « 4. Les guerres civiles après la Guerre froide », trad., in Pierre Hassner et al., *Guerres et sociétés*, Editions Karthala « Recherches internationales », 2003.

Kourliandsky Jean-Jacques, « Mexique, entre criminalité et émergence économique », *Sécurité et stratégie*, vol. 3, n°7, 2011.

Lamotte M., « Minute Men, à la frontière de la légalité », *Plein droit*, vol.4, n° 107, 2015.

Le Bot Y., « De la Révolution à la Mondialisation », *Socio*, 2, 2013.

Le Cour Grandmaison R., « « Vigilar y limpiar ». Identification et auto-justice dans le Michoacan, Mexique », *Politix*, vol.3, n°115, 2016.

Le Cour Grandmaison R. et Noria Research, *Entender para atender: por una estrategia de Estado en Michoacán*, Mexico Evalúa, Centro de Análisis de Políticas Públicas, mai 2014.

Lind S.W., Nightengale K., Schmitt J.F., Sutton J.W., Wilson G.I., « The Changing Face of War: Into the Fourth Generation », *Marine Corps Gazette*, Octobre 1989.

Lind S.W., « Military Matters: Down Mexico way », *Space War*, Washington, Juin 2008. http://www.spacewar.com/reports/Military_Matters_Down_Mexico_way_999.html

Luccisano L. et Macdonald L. « Le néolibéralisme, le semi-clientélisme et la théorie politique de l'échelle dans les mesures anti-pauvreté mexicaines », *Politique et Sociétés*, vol. 30, n°2, 2011.

Maldonado Aranda, S. « Violence d'État et ordre criminel. Les coûts de la guerre perdue du Michoacán, Mexique », *Problèmes d'Amérique latine*, vol. 89, n°2, 2013.

Manero E., « De la perception de la guerre en temps linéaire au relativisme stratégique. La conséquence logique d'un regard comparatif », in *Les acteurs non-étatiques*, *Revue Aspects*, N° 4, 2010.

Marchal R. et Messiant C. « Les guerres civiles à l'ère de la globalisation. Nouvelles réalités et nouveaux paradigmes », *Critique internationale*, vol. no 18, no. 1, 2003.

Marijn T., « Les groupes d'autodéfense civile au Mexique : défenseurs légitimes, groupes incontrôlables ou lanceurs d'alerte ? », *Politique étrangère*, n°4, 2014.

Martinez Andrade L., « Mexique : comment en est-on arrivé là ? », entretien en ligne, *Journal de notre Amérique*, n°2, Investig'Action, 2015. <http://www.investigaction.net/fr/Mexique-comment-en-est-on-arrive/>

Matonti, F., « La méthode skinnerienne ou ce que l'histoire nous apprend sur le concept de liberté », *Raisons politiques*, 43,(3), 2011.

Metz S. et Mariën-Casey C., « La guerre asymétrique et l'avenir de l'Occident », *Politique étrangère*, n°1, 2003.

Munier P., « Entre crainte et consentement. Le rapport du citoyen au souverain chez Hobbes », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 14 /2008, mis en ligne le 30 mai 2009. <https://traces.revues.org/376>.

Newman E., « The 'new wars' debate: A historical perspective is needed », *Security Dialogue* vol. 35, n°2, 2004.

O'Donnell G.. « Repenser la théorie démocratique : perspectives latino-américaines », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 8, n°2, 2001.

Oyarvide C., « La guerre contra el narcotráfico en México. Debilidad del estado, orden local y fracaso de una estrategia », *Aposta revista de ciencias sociales*, vol. 3, n°50, 2011.

Peic G., « Civilian Defense Forces, State Capacity, and Government Victory in Counterinsurgency Wars », *Studies in Conflict & Terrorism*, vol. 37, n°2, 2014.

Pérez Cortés S., trad., « Faiblesses de la démocratie. Le cas du Mexique », *Tumultes*, vol. 2, n°45, 2015.

Picciotto N. et Wasserman S., « Géopolitique des guerres asymétriques », *Classe Internationale*, Février 2016.

Poggi G., « Citizens and the state: retrospect and prospect » in Skinner Q. et Bo Stråth (ed.), *States and Citizens. History, Theory, Prospects.*, Cambridge University Press, 2003.

Poitevin C., « Prolifération d'armes légères : un état des lieux », in Badie B. et Vidal D. (dir.), *Nouvelles guerres : L'Etat du Monde 2015*, La Découverte, Paris, 2014.

Poizat J.-C., « Entretien avec Jean-Fabien Spitz », *Le Philosophoire*, vol. 39, n° 1, 2013.

Raufer X., « Géopolitique criminelle de l'Amérique centrale », *La Revue géopolitique. Diploweb.com*, 2013.

Ramel F., « (Dés)intégration institutionnelle, (dés)intégration sociale : quels facteurs belligènes ?, in Badie B. et Vidal D. (dir.), *Nouvelles guerres : L'Etat du Monde 2015*, La Découverte, Paris, 2014.

Ramirez Garcia A. et Martinez P., « Seguridad Pública y grupos de autodefensa en México », *Revista Reflexiones*, n°18, non daté. <http://revistareflexiones.mx/index.php/seguridad-publica-y-grupos-de-autodefensa-en-mexico>.

Rivelois J., « Le pouvoir clientéliste local, une comparaison mexicaine. L'intégration sociale par l'économie souterraine de la drogue », *Lusotopie*, 1996.

Rouanet S. et Arapu D., « Les limites externes de la démocratie », *Diogène*, vol.4, n° 220, 2007.

Rouyer M., « La démocratie n'est plus ce qu'elle n'était pas. Réflexion sur la démocratie à l'aune de l'Europe », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, vol. 1, n°1, 2004.

Salvador Aranda M., « Violence d'État et ordre criminel. Les coûts de la guerre perdue du Michoacán, Mexique », *Problèmes d'Amérique latine*, vol.2, n° 89, 2013.

Santamaria G., « Violence Without Justice: Mexico's Drug War and Its Consequences », *Open Democracy*, 2016. <http://www.alternet.org/drugs/violence-without-justice-mexico-drug-war-consequences>.

Schneck, G., « A War on Civilians: Disaster Capitalism and the Drug War in Mexico », *Seattle Journal for Social Justice*, vol. 10, n°2 , Article 9.

Sierra M., « Seguridad y justicia bajo acoso en tiempos de violencia neoliberal las respuestas de la policía comunitaria de guerrero », *Estudos & Pesquisas*, vol.7, n°2, 2013.

Sullivan J.P. et Elkus A., « State of Siege: Mexico's Criminal Insurgency », *Small Wars Journal*, 2008.

Tamayo S., « An overview of social protest in Mexico », *American sociological association*, Août 2016.

Taylor B. et Botea R., « Tilly-Tally : War-Making and State-Making in the Contemporary Third World », *International Studies Review* 10, 2008.

Tenenbaum E., « Des guerres « nouvelles » ? Petite généalogie des guerres irrégulières », in Badie B. et Vidal D. (dir.), *Nouvelles guerres : L'Etat du Monde 2015*, La Découverte, Paris, 2014.

Tilly C., « La guerre et la construction de l'Etat en tant que crime organisé », *Politix*, vol. 13, n°49, 2000.

Torres-Ruiz R., « Democracy and social movements in Mexico », *Open Democracy*, Décembre 2016.

Vachet A., « La liberté avant et après le libéralisme / La liberté avant le libéralisme, de Quentin Skinner, traduit de l'anglais par Muriel Zagher, Paris, Seuil, 2000, 131 p. » *Politique et Sociétés*, vol. 20, n°1, 2001.

Van Creveld M., « The Fate of the State Revisited », *Global Crime*, 7:3-4, 2006.

Vandroy-Fraigneau, M.-A, « Les résistances à l'autorité », *Hypothèses*, vol. 7, n°1, 2004.

Velázquez J., « Crimen organizado y autodefensas en México: el caso de Michoacán », *Perspectivas*, FES Seguridad, Juin 2014. <http://library.fes.de/pdf-files/bueros/la-seguridad/10845.pdf>

Vidal D., « Aux quatre coins du monde. Panorama des conflits contemporains », in Badie B. et Vidal D. (dir.), *Nouvelles guerres : L'Etat du Monde 2015*, La Découverte, Paris, 2014.

Vidal-Naquet P., « La tradition de l'hoplite athénien » in Vernant J.-P., *Problèmes de la guerre en Grèce ancienne*, Paris-La Haye, Mouton&Co, 1968.

Villeroy V., « A relire : la transformation de la guerre, de Martin Van Creveld », in *Lectures et bibliographies*, 2004.

Wicht B., « Quelles réponses aux défis stratégiques contemporains ? Une grille d'analyse », *Military Power Revue de l'Armée Suisse*, n°1, avril 2007.

Wicht B., « Quelles réponses aux défis stratégiques contemporains ? (II) Redécouvrir la contre-guérilla », *Military Power Revue de l'Armée Suisse*, n°1, 2008.

Wicht B., « Une révolution militaire en sous-sol ? Le retour du modèle Templiers », *Stratégique*, vol. 1, n° 93-94-95-96, 2009.

Wieviorka M., « Le nouveau paradigme de la violence (Partie 2) », *Cultures & Conflits*, 29-30, automne-hiver 1998, mis en ligne le 16 mars 2006. <http://conflits.revues.org/726>

« "Citizen-Soldier." The Oxford Companion to American Military History », *Encyclopedia.com*. <http://www.encyclopedia.com/history/encyclopedias-almanacs-transcripts-and-maps/citizen-soldier>

ARTICLES DE PRESSE

Andres Solari V., « Processus d'autodéfense des communautés de l'État du Michoacán », trad., *Ritimo*, Avril 2014. <http://www.ritimo.org/Processus-d-autodefense-des-communautés-de-l-Etat-du-Michoacan>.

Andres Solari V., « Motivos de las autodefensas comunitarias michoacanas », *ALAI*, Décembre 2013. <http://www.alainet.org/es/active/69863>

Arreola I., « "De la tradición a la necesidad": Las policías comunitarias y las autodefensas en México », *condistintosacentos*, Avril 2014. <http://www.condistintosacentos.com/de-la-tradicion-a-la-necesidad-las-policias-comunitarias-y-las-autodefensas-en-mexico/>:

Benitez Manaut R., « El gobierno no alentó las autodefensas; no supo pararlas », *Emeequis*, Janvier 2014.

Blanchet-Gravel J., « Le Mexique au bord de la guerre civile », *Le Huffington Post Québec*, 2014.

Cacelin J., « La guerra contra el narco cumple 10 años en México y las cifras de violencia no dan tregua », *univisionnoticias.com*, Décembre 2016.

Flores R., « Operan para cárteles 45 grupos armados », *Excelsior*, Avril 2016.

Garcia J., « Los 'Mata Zetas', el fantasma del paramilitarismo en México », *El Mundo*, septembre 2011.

Garric A., « Mexique : violence et pauvreté, les deux défis d'Enrique Peña Nieto », *LeMonde.fr*, Juillet 2012.

Garric A. et Janier A., « Le Mexique face à une surenchère de violence macabre des cartels », *LeMonde.fr*, 2012.

Grillo I., « Drogue et violence: "Le Mexique a touché le fond sous Felipe Calderon" », *l'express*, 2012.

Haddick R., « Le Mexique, laboratoire de la guerre du XXIe siècle », trad., *Slate.fr*, 2011.

Hope A., « Los 300 mil muertos », *Opinión, El Universal*, Février 2016.

Imison P., « Mexico's Efforts to Tackle Police Corruption Keep Failing », *Vice News*, Mars 2016.
<https://news.vice.com/article/mexicos-efforts-to-tackle-police-corruption-are-failing>

Koller F., « Désinformation et fragilité des démocraties », *Le Temps*, Décembre 2016.

Olivares Alonso E., « Señalan académicos diferencias entre autodefensas y policías comunitarias », *La Jornada*, Janvier 2014.

Olmos J., « Policías comunitarios y grupos de autodefensa », *Proceso*, Novembre 2013.
<http://www.proceso.com.mx/357734/policias-comunitarios-y-grupos-de-autodefensa>

Olson G., « Combatiremos defensa por propia mano : Enrique Pena Nieto », *Excelsior*, Avril 2013.

Padgett H., « En la mente de los Caballeros Templarios », *SinEmbargo*, Août 2013.
<http://www.sinembargo.mx/01-08-2013/705989>.

Padilla L., « México vive grave crisis de derechos humanos, dice la CIDH; el gobierno mexicano lo refuta », *animalpolitico.com*, Mars 2016.

Redacción Revolución, « ONU confirma que en México "tortura sigue siendo generalizada"; preocupa violencia sexual en forma alarmante en investigaciones », *revolucionrespuntocero.mx*, Mars 2017.

Saliba F., « Au Mexique, les paramilitaires en guerre contre les cartels dans l'est du pays », *Le Monde*, Octobre 2011.

- Saliba F., « Mexico opère un virage dans la lutte contre les "narcos" », *Le Monde*, Mai 2013.
- Saliba F., « Deux ans après, la disparition de 43 étudiants au Mexique reste un mystère », *Le Monde*, Septembre 2016.
- Tucker D., « Líderes laborales, ambientalistas y amas de casa integran estas autodefensas de México », *Vice News*, Juillet 2016. <https://news.vice.com/es/article/lideres-laborales-ambientalistas-amas-casa-integran-autodefensas-mexico>
- Vécrin A., « Myriam Revault d'Allonnes: «La démocratie représentative est un oxymore» », *Libération*, Septembre 2016. http://www.liberation.fr/debats/2016/09/09/myriam-revault-d-allonnes-la-democratie-representative-est-un-oxymore_1491225
- Vigna A., « Le Mexique sombre dans le narcotrafic et la violence », *Le Monde diplomatique - L'Atlas Monde émergents*, 2012.
- Villarreal H., « Poseer armas en México, derecho constitucional », *Distopia*, Janvier 2013.
- Yemeli O., « Mexique: une nouvelle gendarmerie pour lutter contre le crime organisé », *LaPresse.ca*, Août 2014.
- « Des groupes d'autodéfense se constituent dans des quartiers de Londres », *LeMonde.fr*, Août 2011. http://www.lemonde.fr/europe/article/2011/08/10/a-londres-des-groupes-d-autodefense-se-constituent-pour-defendre-leurs-quartiers_1557940_3214.html
- « Mexique. Les escadrons de la mort de plus en plus barbares », *Courrier International, Proceso-Mexico*, Octobre 2011.
- « Más de 121 mil muertos, el saldo de la narcoguerra de Calderón: Inegi », *proceso.com.mx*, Juillet 2013.
- « Líder de las autodefensas de Michoacán queda herido por accidente aéreo », *Expansion*, Janvier 2014. <http://expansion.mx/nacional/2014/01/05/un-lider-de-los-autodefensas-de-michoacan-queda-herido-por-accidente-aereo>
- « “Me gusta tu mujer, ahorita te la traigo”: El origen de las autodefensas mexicanas », *Actualidad RT*, Février 2014.
- « La legitimación política de las autodefensas », *LatinoAmericapiensa*, Février 2014. <http://latinoamericapiensa.com/politica/301-la-legitimacion-politica-de-las-autodefensas>.
- « Consignan a Jesús Reyna por presuntos vínculos con los Templarios », *Animalpolitico*, Mai 2014. <http://www.animalpolitico.com/2014/05/consigna-pgr-ante-un-juez-jesus-reyna-por-relaciones-con-templarios/>
- « De la guerra sucia a Ayotzinapa », *La Jornada*, Octobre 2014.
- « Mexique. Violence : la part de l'Etat », *Courrier International, La Jornada Mexico*, Octobre 2014.
- « La violencia en México provoca más muertos que las guerras de Afganistán e Irak », *ABC Internacional*, Août 2015.

« Narcotráfico y terror en México », *zonas subversivas*, noviembre 2015. <http://www.zonas-subversivas.com/2015/11/narcotrafico-et-capitalisme-au-mexique.html>

« Milices à Béziers, groupes d'auto-défense à Marseille : attention aux problèmes qui ne manqueront pas de surgir si l'Etat persiste à ne plus être capable d'assurer seul l'ordre public », *Atlantico.fr*, Janvier 2016. <http://www.atlantico.fr/decryptage/milices-beziers-groupes-auto-defense-marseille-attention-aux-problemes-qui-ne-manqueront-pas-surgir-etat-persiste-ne-plus-etre-2544432.html>

« Encuesta nacional de seguridad pública urbana (ENSU) cifras correspondientes a marzo de 2016 », *Boletín de prensa n°151*, Instituto nacional de estadística y geografía (INEGI), Avril 2016.

« México libra una devastadora “guerra civil en contra y entre los ciudadanos”: Open Democracy », *Sin Embargo*, Juin 2016.

« Jalisco Nueva Generación, de célula de El Chapo al cartel más poderoso de México », *El País*, Mai 2017. https://internacional.elpais.com/internacional/2017/05/11/mexico/1494538484_438735.html

« Un nuevo grupo de autodefensa surge en el sur de México », *El País*, Mai 2017. https://internacional.elpais.com/internacional/2017/05/29/mexico/1496091002_210752.html

« Mireles convoca a autodefensas para retirar al Ejército de Tepalcatepec », *El Sol de Mexico*, Juillet 2017. <https://www.elsoldemexico.com.mx/mexico/sociedad-mex/701864-mireles-convoca-a-autodefensas-para-retirar-al-ejercito-de-tepalcatepec>

« Policías Comunitarias y Grupos de Autodefensa. Una alternativa revolucionaria contra la violencia capitalista (Segunda parte) », *Izquierda Revolucionaria*, article non-daté. <http://www.izquierdarevolucionariamx.net/index.php/hemeroteca/1265-teoria-documentos/teoria-documentos/2360-59policias-comunitarias-y-grupos-de-autodefensa-una-alternativa-revolucionaria-contrala-violencia-capitalista-segunda-parte>

RAPPORTS

Amnesty International, « Le Mexique aux mains des cartels », Magazine Amnesty International section suisse n°70, août 2012. <https://www.amnesty.ch/fr/sur-amnesty/publications/magazine-amnesty/2012-70/mexique-aux-mains-des-cartels>

Comisión Interamericana de Derechos Humanos, *Situación de los derechos humanos en México*, Décembre 2015. <http://www.oas.org/es/cidh/informes/pdfs/mexico2016-es.pdf>

Comisión Mexicana de Defensa y Promoción de los Derechos Humanos, *Violaciones graves a derechos humanos en la guerra contra las drogas en México*, Mars 2015. <http://www.cmdpdh.org/publicaciones-pdf/cmdpdh-violaciones-graves-a-ddhh-en-la-guerra-contralasdrogas-en-mexico.pdf>

Comisión Nacional de los Derechos Humanos (CNDH), *Informe especial sobre los grupos de autodefensa en el estado de Michoacán y las violaciones a los derechos humanos relacionadas con el conflicto*, 2015.

http://www.cndh.org.mx/sites/all/doc/Informes/Especiales/2016_IE_gruposautodefensa.pdf

Human Rights Watch, *Neither rights nor security. Killings, torture and disappearances in Mexico's « war on drugs »*, Novembre 2011.
https://www.hrw.org/sites/default/files/reports/mexico1111webwcover_0.pdf

Human Rights Watch, *Mexique : De multiples violations des droits humains ont été commises dans le cadre de la « guerre anti-drogue »*, Novembre 2011.
<https://www.hrw.org/fr/news/2011/11/09/mexique-de-multiples-violations-des-droits-humains-ont-ete-commises-dans-le-cadre-de>

Institute for Economics & Peace, *Mexico Peace Index 2016*,
http://visionofhumanity.org/app/uploads/2017/04/Mexico-Peace-Index-2016_English.pdf.

Institute for Economics & Peace, *Mexico Peace Index 2017*,
http://economicsandpeace.org/wp-content/uploads/2017/04/MPI17_English_Report_WEB_03.04.pdf.

Justice in Mexico, Heinle K., Rodriguez Ferreira O., Shirk D., *Drug violence in Mexico. Datas and Analysis Through 2016*, University of San Diego, Mars 2017.
<https://justiceinmexico.org/drug-violence-mexico-data-analysis-2016/>

SITES INTERNET

Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (Group for Research and Information on Peace and Security, GRIP) : www.grip.org

Instituto nacional de estadística y geografía (INEGI) : <http://www.inegi.org.mx>

Nations Unies - Les opérations de maintien de la paix, onglets *La Fin de la guerre froide* et *La situation actuelle* : <http://www.un.org/fr/peacekeeping/operations/present.shtml>

Organisation Internationale du Travail (OIT) : www.ilo.org. Convention en ligne : http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_INSTRUMENT_ID:312314

Site officiel du Gouvernement mexicain : www.gob.mx.

VIDEOS

Buscaglia E. et Aristegui C., « Vacíos de poder en México », entretien télévisé CNN Mexico, Novembre 2013. <https://www.youtube.com/watch?v=XEqEnp2meTE>

« Mexican Vigilantes Stand Up Against Crime », *VICE documentaries*, 2013.
<https://www.youtube.com/watch?v=8XiSnCt9fDc>

« Autodefensas avanzan y toman control de Peribán », *Excelsior TV*, Janvier 2014. <https://www.youtube.com/watch?v=aPp3FYnbMGk>

« 24 de Febrero, día de las Autodefensas. La Película », *Justicia para el pueblo*, Janvier 2014. <https://www.youtube.com/watch?v=9jem9oRtj4>

« Michoacán: Por qué surgen las autodefensas », *Vanguardia*, Janvier 2014. https://www.youtube.com/watch?v=hC9-s2H_ZXs

« La Vida de Autodefensas. El Documental », Los Tejemedios, Avril 2014. <https://www.youtube.com/watch?v=lhb6d1GfTQk>

« Gardes forestiers, autodétermination et autodéfense à Cheran, Michoacan, Mexique », Juin 2014. <https://www.youtube.com/watch?v=pvL-sIXY2GY>

Radio télévision suisse, « Conflits modernes: des guerres sans fins? », *Géopolitis*, 2014. <http://www.rts.ch/play/tv/geopolitis/video/conflits-modernes-des-guerres-sans-fins?id=6239916>

« Cartel Land », documentaire de Matthew Heineman (USA), Sortie officielle : Avril 2015.

« Mexique : des milices locales se retournent contre l'Etat », *Agence France-Presse*, 2015. <https://www.youtube.com/watch?v=5P8DYwCj7n0>

« Soy Autodefensa ; Viaje por una Rebelión Armada », *grillonautas.mx.com*, Août 2016. <https://www.youtube.com/watch?v=RAwRUUX5P4M>

« Burkina faso, Des groupes d'autodéfense pour assurer la sécurité », *Africa24*, Août 2016. https://www.youtube.com/watch?v=Et_60MpHs-E

« Mireles: "¿Dónde está la justicia? Si es para el 10%, ¡aguas! El 90% despertamos y sabemos de armas" », *SinEmbargo TV*, Juin 2017. <https://www.youtube.com/watch?v=WKTbhe6TlcU>

« Ex-líder de las autodefensas en Michoacán: "No existe la seguridad en México" », *Univision Noticias*, mai 2017. <https://www.youtube.com/watch?v=UIZy-dVHmSU>

« Convocan a formar autodefensas en todo México », *Monitor Expresso*, Juillet 2017. <https://www.youtube.com/watch?v=zG5ux9Vy7Q0>

Entretien radiophonique : RTS radio, « Myriam Revault d'Allonnes: le théâtre des politiques », *Sous les Pavés*, février 2017. <https://www.rts.ch/play/radio/sous-les-paves/audio/myriam-revault-dallonnes-le-theatre-des-politiques?id=8776591#?station=a9e7621504c6959e35c3ecbe7f6bed0446cdf8da>

Image de couverture tirée de l'article « La guerra por Michoacán », *LaJornada en línea*, Janvier 2014. <http://www.jornada.unam.mx/ultimas/2014/01/13/las-batallas-de-las-autodefensas-en-michoacan>.

Citation introductive : traduction des paroles d'une habitante du Michoacán, tirées du documentaire « Gardes forestiers, autodétermination et autodéfense à Cheran, Michoacan, Mexique », Juin 2014.

Annexes

ANNEXE 1 : Carte de la « Tierra caliente », Mexique.



Visible dans l'article : « Mexico drug war continues to rage in region where president fired first salvo », *TheGuardian*, Novembre 2012. <https://www.theguardian.com/world/2012/nov/30/mexico-drug-war-tierra-caliente-calderon>

ANNEXE 2 : Présence des groupes d'autodéfense sur le territoire mexicain, 2014.



Visible dans l'article : Ramirez Garcia A. et Martinez P., « Seguridad Pública y grupos de autodefensa en México », *Revista Reflexiones*, n°18, non-daté. <http://revistareflexiones.mx/index.php/seguridad-publica-y-grupos-de-autodefensa-en-mexico>. Basé sur les observations de la Commission nationale des Droits de l'Homme en 2014.

ANNEXE 3 : « Milices d'autodéfense, Narco, Gouvernement », Martirena, Cuba.



Caricature visible dans l'article : « Mexique. Dans le Michoacán, milices contre narcos », *Courrier International- Letras Libres*, février 2014.

<http://www.courrierinternational.com/article/2014/01/31/dans-le-michoacan-milices-contre-narcos>